This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600004370K

600004370K

600004370K

LA PRISE

DE

LA BASTILLE

ET LES

CONSÉQUENCES DE CET ÉVÉNEMENT DANS LES PROVINCES

JUSQU'AUX JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789

PAR

GUSTAVE BORD

PARIS

H. CHAMPION

15, QUAI MALAQUAIS, 15

1882

PREMIÈRE PARTIE

LA PRISE DE LA BASTILLE

LA PRISE DE LA BASTILLE

I

Pendant les quelques mois qui précédèrent la prise de la Bastille, une surexcitation fébrile porta certains esprits à une sorte de vertige sur tous les points de la France. On n'a pas assez remarqué jusqu'ici que ce prétendu fait d'armes n'a été qu'un épisode — au milieu d'une foule incalculable d'actes de sauvagerie commis aux quatre vents du territoire. Il est donc nécessaire qu'avant d'entrer dans le vif du récit de cet événement— et des scènes de massacre dont il fut le signal, — nous présentions un tableau sommaire de la situation générale au mois de juillet 1789. — Ce tableau

est sombre, il pourra sembler exagéré, mais il est vrai ; — puisé dans les documents les plus authentiques, il est vrai, si peu vraisemblable qu'il paraisse. — Il servira, par son horreur, à faire mieux comprendre la scène principale, celle qui a pris seule possession, jusqu'ici, du domaine de l'histoire et qui a éclipsé toutes les autres.

Dès le printemps de 1789, des bandes de brigands parcourent dans tous les sens les campagnes des environs de Paris. — Vagabonds n'ayant d'autre but que le pillage, d'autre prétexte que la paresse, malheureux enrôlés par la force, malfaiteurs soudoyés, parmi lesquels se trouvèrent peut-être quelques paysans poussés par la faim, — voilà où se recrutent ces bataillons d'émeutiers qui pillent les maisons, exploitent les bois, saisissent les grains, fauchent les champs, détruisent les digues, arrêtent les voyageurs sur les grandes routes : Meudon, Rambouillet, Pontoise, Cosne, Jouy, Beaumont, Villepinte, Cergy, Viroflay, l'Isle-Adam, Bray-sur-Seine, Vert-Galant, Presle, Nangis, Vincennes, Eragny, Neuville , Saint-Maxence, Issy, Tremblay, Chenevières, Montlhéry, Conflans-Sainte-Honorine, Ville-Parisis,—sont en proie aux excursions des malfaiteurs et doivent souffrir leurs déprédations devant des autorités

qui ne peuvent tenir tête à des révoltes aussi violentes, aussi générales et aussi répétées.

Le roi, ne voulant voir dans tous ces émeutiers que des gens égarés par la faim, ordonne de les ménager, — l'indulgence envers eux est un mot d'ordre. Aussi en peu de temps leur nombre devient effrayant. A l'époque de l'ouverture des États généraux les troubles dégénèrent en habitude. — Les émeutiers affluent de tous les points de la France et de l'étranger, et ils s'approchent insensiblement de Paris, leur objectif.

Là, perdus dans une grande ville, l'impunité sera certaine, — dans le cas où la clémence du roi prendrait enfin un terme. — Comme une bande de vautours, ils tournoient autour du grand refuge de la misère et du vice ; — outre l'attrait instinctif que leur présente la capitale, ils y sont attirés par une main presque invisible qui paie le désordre et qui le paie largement.

Peu à peu, ils s'infiltrent par les barrières ; les commis sont atterrés à l'aspect des figures sinistres qu'ils voient journellement passer.

En peu de temps, Paris devient un amoncellement de malfaiteurs qui vont prendre leur pain et leur mot d'ordre au Palais-Royal, — ce grand bazar de tous les vices.

Ces malfaiteurs trouvent des panégyristes pour

les encourager, et leur insolence ne connaît bientôt plus de bornes. Chaque jour, de nombreux pamphlets parlent de leurs droits souverains. — Toutes leurs revendications sont justes ; — le peuple ne peut se tromper ; il y a assez longtemps qu'il obéit, c'est à lui de commander. Tous ces dangereux conseils sont débités dans le style prud'hommesque de l'époque. — Dans les cafés et dans les bouges, ces fausses doctrines sont professées devant un public nombreux.

Dès les premières séances des États généraux, les partisans de la révolution favorisèrent une insurrection générale, — cela n'est pas douteux. Le plan est aujourd'hui connu — il est merveilleusement préparé : le signal sera donné par la ville de Paris, et la France sera couverte d'incendies, d'assassinats et de pillages.

L'intérêt de la nation est le prétexte ; — le mot d'ordre est ce mot vague de liberté, — incompris par la majorité du peuple qui le traduit à sa façon, à son profit. — Les assemblées tumultueuses du Palais-Royal, — groupes impurs de gens stipendiés, — attisent par leurs discours forcenés les feux de la discorde, et bientôt la meute est lâchée sur une voie, à l'extrémité de laquelle elle aperçoit une riche capture qui lui donnera

les moyens de satisfaire tous ses caprices, tous ses mauvais instincts ; — ces diplomates de cafés — dans leurs réunions — amas de gens désœuvrés, de libertins, de fripons, d'agioteurs, tous ennemis des mœurs et de l'autorité légitime et nécessaire, frondeurs par besoin, — blâment ou louent, à tort et à travers, les choses qu'ils ignorent complètement ; — entre deux vins ils raisonnent et déraisonnent sur les plus graves questions ; — incapables d'un métier honorable, ils se croient aptes à remplir toutes les fonctions.

Pour ces prétendus patriotes — dont les bureaux de désordre sont surtout établis au café Foy et au café du Caveau — l'économie politique, la législation n'ont point de mystère. — Pour eux tout changement est un progrès : le nouveau Dieu est la loi du nombre, — la volonté du peuple est la suprême loi ; — ces mots répondent à toutes les objections, — et celui qui n'en est pas persuadé est un aristocrate, un accapareur ; ces sectaires n'ont d'énergie que pour la calomnie, et pour la propager ils ont à leur service une véritable administration ; — leur propagande est faite par une correspondance quotidienne ; leurs ordres, dans les cas graves, sont portés par des émissaires.

Le talent, le mérite, la vertu, ne trouvent pas grâce devant ces sinistres tartufes qui ne parlent que de sensibilité ;—ils s'érigent en tribunal, ils cherchent des accusés : — soupçons, projets, motions, arrêts, se suivent avec une rapidité effrayante, et les exécutions sont accomplies comme les verdicts de réelles sentences juridiques. Devant ce tribunal improvisé, il n'y a pas de circonstances atténuantes, il n'y a pas de pitié. Devant ces ilotes affolés, — conduits par ces eunuques du pouvoir,—il n'y a pas d'appel. Leur ronde, vertigineuse, convulsive, infernale, entraîne tout, broie tout ; ceux qui l'ont mise en branle sont englobés dans le cyclone et reçoivent bientôt eux-mêmes l'impulsion de la tempête qu'ils ont provoquée et qui les brisera.

Forment-ils, au moins, une majorité ? Sont-ils une minorité imposante ? — Est-ce que la plupart de ceux qui les servent voient le but qu'on veut leur faire atteindre ? Assistons-nous à une de ces époques terribles de convulsions sociales, où le vrai peuple, excédé de souffrances, se précipite volontairement dans un abîme ?

Voyons où les révolutionnaires recrutèrent leurs premiers émeutiers.

Dans la foule qui compose une émeute, l'on peut distinguer plusieurs catégories de groupes, qui, selon le cas, se détruisent ou se complètent.

Ces groupes sont créés spontanément par de mêmes tendances, par de mêmes tempéraments,— sans qu'il y ait eu le plus souvent un plan arrêté par tous ceux qui les forment.

D'un côté — l'impétuosité des passions mauvaises ou inopportunes, le fanatisme, l'intérêt personnel, la cruauté, un certain amour malsain de scandale, entraînent les uns vers les résolutions les plus lâches et les plus atroces.

Dans ces groupes on veut le désordre excessif, continuel. C'est parmi eux qu'on rencontre des meneurs venus avec un but arrêté. Le nombre des agitateurs proprement dits, — agitateurs zélés, — ne fut jamais très grand, même pendant les périodes les plus chaudes de la révolution. Leur force est dans leur audace, leur entente et la terreur qu'ils inspirent.

D'un autre côté — il y a, par compensation, des groupes qui détruisent l'effet néfaste de ces gens pernicieux. C'est avec la même ardeur et la même insistance qu'ils s'efforcent de produire l'effet contraire — sans autres mobiles qu'une sym-

pathie — ou instinctive ou raisonnée — pour les personnes menacées. Ces groupes sont moins nombreux que les premiers et leur formation est toujours accidentelle ; si l'on y rencontre des meneurs, c'est qu'ils viennent de naître des circonstances ; — aussi leur nombre est-il très limité.

Il y a enfin une troisième partie de la foule qui est la partie la plus nombreuse : — c'est celle qui reçoit les coups et qui retire rarement un profit de l'émeute. Celle-là, au début, est curieuse quant à l'esprit, sans passion quant au cœur. Les gens de cette catégorie s'arrêtent devant un assassinat comme devant un feu de cheminée ; — s'ils assistent d'abord indifférents, ils subissent, peu à peu, l'impulsion qui leur est donnée. Ils procèdent également des deux premiers groupes, par toutes les nuances intermédiaires — infinies et indéfinies. Ces groupes restent d'abord spectateurs inertes ; — ils sont venus en curieux pour compter les coups. Ils n'ont aucune espèce de volonté ; ils sont comme une argile malléable avec laquelle un sculpteur souvent inconscient peut produire — indifféremment, subitement, successivement — le beau ou l'horrible.

Ces individus veulent la justice. Mais ils la

comprennent à leur manière : immédiate, surprenante, bizarre.

Ils sont très disposés aux applaudissements et aux sifflets — aux rires et aux larmes — à l'attaque et à la fuite. Mais ces sentiments subsistent chez eux à l'état latent et ils ne se manifesteront que dans des occasions spéciales, mais impossibles à prévoir. Les incohérences de la succession de ces sentiments, de leur enchaînement, de leurs motifs, de leur intensité ne peuvent s'expliquer. — On les constate. — Les instincts de cette partie de la foule s'éveillent — ou subitement ou par gradation ; — voilà des gens qui s'échauffent, leurs tempéraments triomphent d'eux-mêmes et — peu à peu, ou tout à coup, — sans le vouloir, sans le voir, ils deviennent spectateurs ou acteurs, instruments ou obstacles — suivant les hasards.

Ils sont alors dominés par un besoin impérieux, une nécessité impitoyable de voir, d'agir, de faire du bruit. Il leur faut un sentiment violent quelconque : — amour ou haine, abnégation ou lâcheté abjecte ; ils sont fascinés par le crime comme par un abîme, quand ils ne sont pas entraînés par un sublime vertige.

Chez eux tout est exagéré, ils passent d'un extrême à l'autre par soubresauts convulsifs, —

sans impulsion appréciable, sans raisons apparentes, sans but déterminé ; — cette même foule devient l'expression de tous les mauvais instincts, ou la voix de Dieu.

Ces gens-là forment, du reste, la partie de la foule la moins éclairée et par conséquent la plus défiante — la plus franche et par conséquent la plus crédule. — Très impressionnables, ils ne réfléchissent ni ne calculent ; — avec eux il suffit d'affirmer avec force, et ils accepteront facilement les dénonciations calomnieuses, les injures grossières, les explications les moins claires, les contes les plus fantastiques. Tous les propos vagues et mensongers s'infiltreront dans ces groupes ; répétés par ces bouches qui ne savent pas mentir, ils prendront une circonstance indiscutable. qu'il sera difficile d'arracher de leurs convictions très sincères.

Une certaine accalmie se fait dans la foule, — effet du hasard, lassitude d'esprit ou fatigue du corps ; — tous ces curieux redeviennent silencieux, écoutent ; les bruits ne se répètent pas. — le silence devient une force dissolvante— comme la pluie ou l'heure du repas. Ces gens s'en vont en se disant, surpris : Qu'est-ce qu'il y a ? — Une voix inconnue a crié : Allons-nous-en, — et ils sont partis. Si

les deux premiers groupes luttent au contraire pour dominer la masse, — si des hommes à volonté persistante entretiennent son exaltation pour s'emparer de sa force brutale et la diriger à leur gré, — c'est à qui saura proférer les paroles les plus aptes à exciter les passions ; — un geste, une intonation énergique, dans ce cas, valent mieux qu'un discours ; plus prompts, ils portent plus loin, — ils dominent, — ils entraînent.

Au début de la révolution, les meneurs du parti patriote étaient très peu nombreux. Mais ils savaient bien qu'il suffisait de faire voir une proie, de donner le signal pour être aidés par les trente mille malfaiteurs qui avaient envahi la capitale. S'ils poussèrent les agitateurs sous leur ordre, ils ne se mirent jamais à la tête de la révolte ; — essentiellement poltrons, ils rentraient sous terre à la première manifestation d'énergie de la part de l'autorité ; — plus tard, leur lâcheté deviendra proverbiale. Leurs subalternes « étaient de deux sortes : les volontaires qui s'attachaient à des chefs, tout en conservant une certaine indépendance ; — les gens gagés qui étaient loués à des chefs ou par le parti et qui agissaient conformément à des instructions déterminées [1]. »

[1] Schmidt. — *Paris pendant la révolution*, I. 57.

Ces deux catégories de subalternes appartenaient à la classe des prolétaires dévoyés, des boutiquiers faillis, des avocats dégradés, — vagabonds, mendiants, repris de justice, — vivant au jour le jour du produit de l'émeute ; — ce sont ces gens-là qui mettront en mouvement les gros bataillons.

Tous ceux qui possédaient, — et ceux qui faisaient partie du vrai peuple de Paris possédaient quelque chose, — appartenaient presque sans exception au parti modéré ; — mais cette partie saine de la population de la capitale, occupée par son travail, et le besoin de gagner honnêtement sa vie, ne se montrait pas dans les émeutes; — on n'y était pas organisé,— on n'avait pas le temps... puis — il faut bien l'avouer, — un certain égoïsme joint à une timidité excessive retenait chez eux ces honnêtes travailleurs qui disaient tous : Qu'est-ce qu'un homme de plus dans cette foule immense ? — Chacun chez soi — chacun pour soi. Les émeutiers ont triomphé... Ah ! s'ils avaient su ! — Une autre fois il faudra s'organiser, — ils le feront certainement; — mais les exigences de la famille qu'il faut nourrir, la femme et les enfants en larmes qu'il faudrait laisser seuls — à la discrétion des perturbateurs — leur font oublier leurs résolutions ou pactiser avec leur conscience ; — le premier devoir n'est-il pas de défendre les siens?

C'est à la suite de ces hésitations que, d'émeute en émeute, de chute en chute, on part du 14 juillet 1789 pour arriver aux massacres de septembre. Pendant le cours de la révolution ces agitateurs deviendront de plus en plus puissants : après avoir imposé, des tribunes de l'assemblée, leurs ordres à ceux qui font les lois, — ils arriveront eux-mêmes au pouvoir, décréteront à leur tour, et feront entrer dans la législation leurs théories sociales ; — instinctivement ils gouverneront avec les procédés qu'ils employaient lorsqu'ils étaient de l'opposition, et l'anarchie sera complète.

Les honnêtes modérés, hommes d'ordre par excellence, respectueux à l'excès de la loi — car il y a certaines lois devant lesquelles on ne peut ni ne doit se soumettre, puisqu'on n'a pu les établir qu'en violant des lois déjà existantes, des principes éternels de justice, — ces travailleurs timorés courbent la tête et obéissent ; — ce qui se passe est triste, odieux, disent-ils, — mais que faire ? c'est la loi.

II

Pendant les deux mois qui suivirent l'ouverture des États généraux, — Paris était donc dans un état de désordre intolérable — qu'un gouvernement régulier ne pouvait supporter plus longtemps, sans se compromettre. — Comme nous l'avons dit plus haut, on ne voyait que pillages, vols, émeutes. A Versailles, les vagabonds dictaient les votes de l'Assemblée, qui délibérait sous les yeux de *ses maîtres*.

Dès le mois d'avril, — pendant les élections de Paris que l'on avait interrompues, — l'émeute avait éclaté avec une violence excessive.

Une sourde rumeur s'est répandue dans la foule. Réveillon, — le marchand de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, — a dit qu'un ouvrier, ayant femme et enfants, pouvait vivre avec 15 sols par jour... les émeutiers se portent chez lui pour tout y mettre à feu et à sang.

Le fait est absolument faux. — Réveillon, ancien ouvrier, paie 25 sols les moindres travailleurs; l'hiver précédent il en a gardé 350 par charité, — mais qu'importe ! — Sa maison est envahie, saccagée de la cave au grenier, — on brûle tout, — linge, meubles, voitures, volailles. — On boit ce que l'on trouve, vins, couleurs, vernis. — Plusieurs en mourront. — Le 1er mai, Réveillon, pour se soustraire aux fureurs de la populace, doit se réfugier à la Bastille; il en sortira le 28, heureusement pour lui [1].

La veille, Henriot, un salpêtrier, accusé d'avoir tenu des propos méprisants sur le compte des ouvriers,— avait eu sa maison dévalisée;— parquets, glaces, lambris, tous les meubles avaient été brûlés, place du marché du faubourg Saint-Antoine.

La troupe intervient mollement; on lui a or-

[1] A. Begis. *Le registre d'écrou de la Bastille*, de 1782 à 1789, p. 28.

donné de ne faire usage de ses armes qu'à la dernière extrémité.

Les jours suivants les émeutiers entrent dans les boutiques, prennent l'argent dans les comptoirs ; — ils se nourrissent chez les boulangers et chez les charcutiers. — Trois vagabonds sont pendus, cinq sont marqués, — l'agitation et le désordre persistent. On ne craint pas de s'attaquer en plein jour, — après l'avoir publiquement annoncé — aux députés désignés par les chefs comme ennemis de la nation. — A la fin de juin, l'abbé Maury, d'Espremenil, Mgr de Juigné, archevêque de Paris, l'évêque de Beauvais sont lapidés et échappent miraculeusement à la mort ; — les orateurs suspects sont conspués, insultés, menacés, pris au collet — en pleine séance, — sur leurs bancs,— par les spectateurs des tribunes.

La désagrégation sociale est devenue complète : — l'ancienne société s'écroule — une armée sortie de tous ces cloaques envahit la rue, elle tient le haut du pavé. La foule surchauffée du Palais-Royal s'excite dans les cafés et les tripots remplis de filles et de souteneurs ; les soldats sont encouragés à la désobéissance et à la désertion.

Le 30 juin, la populace brise les portes de la

prison de l'abbaye Saint-Germain et délivre les gardes françaises qui y sont retenus.— Le roi a la faiblesse de pardonner ; l'audace des agitateurs ne connaît plus de bornes.

En présence de ces désordres, pour en imposer aux émeutiers, le roi fait avancer les troupes sur Paris dont la garnison n'est pas sûre — elle est travaillée par les meneurs qui ont organisé des sociétés secrètes dans certains régiments. — La désertion augmente chaque jour ; les soldats qui n'ont pas abandonné leur corps, déclarent — qu'ils ne tireront pas sur leurs concitoyens.

Le 8 juillet, Mirabeau demande le renvoi des troupes, associant ainsi les luttes de l'Assemblée aux combats de la rue ; — Camille Desmoulins excite le peuple à la révolte : « *Quarante mille palais, hôtels, châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France seront la proie des vainqueurs et la Nation sera purgée.* » On dresse des listes de suspects : à ces gens-là, on peut courir sus impunément — c'est même un devoir pour ceux qui défendent la cause du peuple. — On demande publiquement le supplice de l'abbé Maury. — Au milieu des applaudissements d'une populace affolée, ivre, on propose de brûler la maison de d'Espremenil, et, avec lui, sa femme, ses enfants. Si

quelqu'un proteste, il sera fouaillé, jeté dans les bassins, roulé dans la boue — et on le fait. On lapide dès gens qui portent des uniformes qui déplaisent.

Le 10, les révolutionnaires fraternisent avec les déserteurs, auxquels ils fournissent le pain, le gîte et le reste.

Le Ministère ne fait rien, — il ne favorise pas les agitateurs, mais il se trouve inerte entre eux et les troupes appelées pour rétablir l'ordre. En présence de cette inaction systématique, Louis XVI renvoie Necker le 12 juillet. L'Assemblée proteste, la populace incendie les barrières.

Le lendemain, vers midi, Camille Desmoulins fait un appel aux armes ; un pistolet à la main, il monte sur une chaise : — Le roi a renvoyé Necker, la cour veut égorger les patriotes.

Les feuilles de marronniers sont prises comme signe de ralliement. Les arbres du Palais-Royal sont en un instant dépouillés comme par une nuée de sauterelles. — L'on prend, au musée de cire de Curtius, les bustes de Necker et du duc d'Orléans ; on les promène dans les rues couverts d'un crêpe, — on force les cavaliers du guet à escorter cette ridicule exhibition.

Le roi, trop bon, a fait maintenir aux troupes la défense de tirer, il a interdit aux autorités toutes violences. Place Louis XV, les soldats du prince de Lambesc sont assaillis à coups de pierres et de bouteilles ; — lui-même est attaqué par une douzaine de personnes qui prennent la bride de son cheval et veulent le désarçonner ; — il essuie de très près un coup de pistolet ; pour se dégager, il fait caracoler son cheval, frappe à coups de plat de sabre un agresseur trop audacieux — mais il ne blesse personne. Un homme vient pour fermer le pont tournant, afin de couper la retraite de sa troupe ; le prince de Lambesc se précipite sur cet audacieux et lui fait une légère égratignure [1]. Les soldats ne font que chercher à écarter la foule qui se jette sur eux — ils se bornent à tirer en l'air, tandis que du haut des terrasses on les attaque à coups de pierres et même d'armes à feu. — Plusieurs hommes sont blessés grièvement, sans qu'il échappe même un geste menaçant aux cavaliers.

Le soir, on ferme les théâtres et les salles de danse ; des attroupements se forment sur la place

[1] Cette blessure fut guérie au moyen d'une compresse d'eau-de-vie ; le même soir cette victime du despotisme trônait au Palais-Royal.

de la Bastille. Les gardes françaises tirent sur un détachement de Royal-Allemand ; — trois soldats du prince de Lambesc sont égorgés. Les boutiques d'armuriers sont dévalisées — les barrières qui avaient été épargnées sont livrées aux flammes, après avoir été pillées ; — on sonne le tocsin.

Le 13, la maison des Lazaristes est livrée au pillage ; les blés qu'elle contenait en vertu d'un édit royal, — pour l'approvisionnement de la capitale, — sont vendus à la halle ; les fous et les condamnés sont libérés par les émeutiers, avec lesquels ils font cause commune. — La bibliothèque est livrée aux flammes. — Des sacrilèges épouvantables sont commis. — Des misérables revêtent les habits sacerdotaux et se promènent dans les rues ; les émeutiers boivent ce qu'ils trouvent, du vin, des produits pharmaceutiques, et le lendemain on découvre dans les caves un monceau d'ivrognes, hommes et femmes morts ou mourants [1].

[1] Un mois avant le pillage de cette maison, elle a ouvert ses greniers aux commissaires de Police, qui en ont visité tous les magasins, les ont eus à leur disposition, et en ont enlevé neuf cents septiers, que la Maison leur a vendus à douze livres de perte sur chaque septier, bien loin de vouloir profiter de la misère publique.

La Police connoissoit les provisions et les ressources de Saint-

Les prisonniers de Sainte-Pélagie sont mis en liberté ; on tire des coups de fusil sur ceux du Châtelet, sans savoir pourquoi.

On veut incendier le palais Bourbon et l'hôtel de Breteuil. Le garde-meuble est en partie saccagé ; des voleurs se disputent les épées d'Henri IV, de Du Guesclin !

Des barricades s'élèvent dans les rues, — un placard invite les citoyens à se saisir du prince de Lambesc et à l'écarteler sur-le-champ.

Les bandes arrêtent les passants pour les forcer à boire à la santé de la nation ; les boutiques des boulangers et des marchands de vins sont mises au pillage.

Lazare ; et il ne tenoit qu'à elle de les diminuer autant qu'elle l'eût voulu, pour le soulagement du peuple. Les Lazaristes y étoient tout disposés, puisqu'ils ont ouvert d'eux-mêmes les secours qui dépendroient d'eux, puisqu'ils ont facilité d'eux-mêmes l'entrée et la visite de leur maison à quiconque s'y est présenté.

La maison de Saint-Lazare, de date immémoriale, étoit dans l'usage de s'approvisionner de grains, ayant tous les jours cinq cents bouches à nourrir, sans parler des aumônes innombrables qu'elle faisoit au dehors, des quatre retraites des Ordinans qu'elle recevoit par année, des quatre Retraites des Pauvres qu'on y nourrissoit encore gratuitement, en les instruisant, et de la retraite annuelle des Curés du Diocèse ; toutes fondations admirables, qui exigeoient un approvisionnement de vivres bien supérieur à celui des autres Communautés. — Beffroy de Reigny (le Cousin Jacques). *Histoire de France pendant trois mois*, 37.

Des filles arrachent les boucles d'oreilles des passantes ; — si la boucle résiste, l'oreille est déchirée.

Aux portes de la ville, on arrête les troupeaux, les voitures, les chariots, chargés de toutes sortes de provisions, de vaisselle, de meubles, de subsistances, — car tous ceux qui le peuvent essaient de soustraire à ces assassinats, à ces pillages leur famille et leurs biens. Tout ce butin est accumulé sur la place de Grève, qui ressemble bientôt à la Cour des miracles.

Un bateau chargé de poudre stationnait le long des quais, on s'en empare — on le transporte à l'Hôtel-de-Ville sous la salle des séances. Un homme ivre pénètre, la pipe à la bouche, fumant sur les barils défoncés; — l'abbé Le Fèvre n'en put venir à bout qu'en achetant cette pipe allumée, qu'il lança dans la cour.

L'Hôtel de la police avait été forcé par une troupe de vagabonds armés et munis de flambeaux qui parcoururent la ville dans tous les sens; ce qui contribua à jeter l'épouvante partout où ils passèrent. — Les honnêtes commerçants barricadaient leurs portes, les regardaient timidement par les fenêtres — et nul n'osait sortir.

Le 14, à deux heures du matin, l'alarme est répandue. Quinze mille hommes, dit-on, descen-

daient de la rue Saint-Antoine vers la place de Grève, pour s'emparer de l'Hôtel-de-Ville. Les émeutiers affolés se sauvent en tirant des coups de fusil au hasard — sur les murs de la Bastille.

Voilà ce qu'on a osé appeler la veillée des armes ! — Le lendemain, va se lever l'aurore de l'ère nouvelle !

Le berceau de la Révolution ne renferme-t-il pas, au contraire, un enfant vicieux, vicié ? — La voilà donc, cette France régénérée, héroïque, de Mirabeau !

III

En présence de pareilles saturnales, le gouvernement ne pouvait pas rester inactif; le ministre de la guerre, désigné le 4 juillet par le roi pour diriger les opérations était — le vieux maréchal de Broglie — le héros de Prague, d'Egra, de Raucoux, de Lawfeld, de Sondershausen, de Corbach et de vingt autres combats, dans lesquels il a, chaque fois, bravement prodigué son sang pour la France. — Il avait quitté son commandement de Lorraine, et malgré son âge avancé, il déploya une très grande activité pour opérer la difficile concentration des troupes

dans les campagnes des environs de Paris. Puis, samment aidé par l'intendant de Paris, Bertier de Sauvigny — qui dut faire des prodiges pour arriver, dans ces temps de disette, à nourrir les troupes sans toucher aux approvisionnements de la capitale.

Deux fois, le ministre des finances, Necker, lui écrit le 10 juillet pour lui ordonner de faire couper 20.000 septiers de seigles avant la récolte[1] ; — malgré ces ordres, il ne touche pas aux blés sur pied. On lui écrit cependant de tous côtés que l'on va manquer de pain — que les marchés sont déserts. Il est partout à la fois, activant les convois de grains. — Grâce à lui, les subsistances ne manquèrent pas [1].

La garde de Paris, en comprenant les soixante et onze hommes du guet, comptait mille vingt-deux hommes, dont une compagnie de cavaliers de cent trente deux maîtres et huit cent quatre-vingt dix hommes de pied. Mais comme dès le début des troubles cette garde avait presque entièrement

[1] *Rapport du comité des recherches,* par Garran de Coulon, p. 48. Ces lettres, accablantes pour Necker, puisqu'elles furent, en partie, la cause de la mort de Bertier, passent facilement inaperçues dans le rapport, qui ne nomme pas le ministre.

[2] Quelques jours après, il fut assassiné par des misérables qui lui reprochaient d'avoir fait couper le blé en herbe.

pactisé avec l'insurrection, l'on fut obligé d'avoir recours à l'armée.

Suivant plusieurs états trouvés dans les papiers de l'intendance, il devait y avoir, vers le 12 juillet, une vingtaine de régiments, cantonnés à deux ou trois lieues de Paris, — sauf deux qui devaient être à Meaux et à Senlis; la marche et la position de ces troupes avaient été tracées par M. de Puységuir. A la suite des troubles du 13 et du 14, cette marche fut accélérée pour divers régiments — malgré la difficulté que l'on éprouvait à pourvoir à leur logement et à leurs subsistances.

Le régiment suisse de Salis-Samade est cantonné à Vaugirard — les chasseurs de Lorraine avec de l'artillerie sont d'abord à Melun, puis à Neuilly, Saint-Cloud, Meudon; les hussards de Berchiny, à Marly et à Vincennes. — Royal-Dragon et deux corps d'artillerie sont campés à l'Ecole militaire — Dauphin-Dragon est envoyé à Senlis, — le régiment de Nassau à Choisy — celui de Saintonge à Dampmartin — celui de Lauzun à Marly, etc. Il suffisait à ce moment d'un ordre du roi pour envahir Paris sans obstacle et pour mettre les émeutiers à la raison. Nous verrons plus loin pourquoi ces projets ne furent pas mis à exécution. Que de sang l'on eût épargné par cet acte d'énergie !

Laissons maintenant la parole à M. de Besenval, chargé du commandement de l'armée de Paris, pour nous expliquer les mouvements des troupes placées directement sous ses ordres :

« L'insurrection du 12 prit un caractère alarmant. Dans la crainte que les différents postes de cavalerie destinés à maintenir la tranquillité des faubourgs ne fussent insuffisans, ou que, provoqués à certain point, ils ne s'écartassent de la consigne expresse qui leur avait été donnée, je leur envoyai l'ordre de se porter à la place de Louis XV. Un fort détachement des gardes suisses était déjà dans les Champs-Elysées avec quatre pièces de canon.

« Les hussards de Berchiny, les dragons de M. de Choiseul et le régiment de Salis-Samade s'y rendirent aussi par mes ordres. Deux considérations me firent prendre ce parti. Les troupes que je commandais se trouvaient par ce moyen sous mes yeux et je pouvais les contenir, quoi qu'il arrivât ; et, d'un autre côté, je montrais à la révolte des forces imposantes. Cette attitude pouvait ramener le calme et je me fournissais le moyen de serrer de près les séditieux, quand ils seraient réduits à leurs propres ressources. C'é-

tait là le seul calcul que me permît ce moment difficile.

« Le désordre ne faisant qu'augmenter d'heure en heure, mon embarras redoublait aussi. Quelle résolution embrasser ? Si j'engageais les troupes dans Paris, j'allumais la guerre civile. Un sang précieux, de quelque côté qu'il coulât, allait être versé, sans qu'il en résultât rien d'utile à la tranquillité publique. On abordait mes troupes, presque à mes yeux, avec toutes les séductions accoutumées ; je recevais des avis qui m'alarmaient sur leur fidélité ; Versailles m'oubliait dans cette situation cruelle et s'obstinait à regarder trois cent mille hommes mutinés comme un attroupement et la révolution comme une émeute.

« Toutes ces choses considérées, je crus que le plus sage était de retirer les troupes et de livrer Paris à lui-même. C'est à quoi je me déterminai vers une heure du matin.

« Trois régiments suisses campaient au Champ-de-Mars avec 800 hommes à cheval, tant hussards que dragons. Je rejoignis ce camp et tins conseil à l'Ecole militaire où m'attendaient plusieurs officiers-généraux. Le malheureux intendant de Paris s'y réfugia dans la matinée. Je fus surpris de sa sécurité, qui témoignait encore plus d'aveuglement que de courage.

« Le 13 au soir, j'étais aux Invalides ; M. de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel, m'amena la députation de deux districts qui venaient demander qu'on leur abandonnât 32.000 fusils dans cet hôtel. L'expression de leur frayeur était vive. Ils se disaient investis de brigands qui menaçaient leurs maisons du pillage et du feu.

« Je leur répondis que je ne pouvais prendre sur moi de me dessaisir d'un pareil dépôt, mais que j'allais en écrire. Ils insistèrent ; je persévérai.

« Je me gardai bien de remplir leur attente.

« Quoique les orateurs de ces députations eussent préparé leurs phrases avec adresse, il me fut aisé d'apercevoir qu'ils étaient soufflés, et qu'ils demandaient des armes pour nous attaquer bien plus que pour se défendre.

« Je voulus connaître ce dépôt d'armes, et M. de Sombreuil me conduisit dans le souterrain qui les renfermait. Il me dit que dès la veille, effrayé de l'usage qu'on pouvait en faire, il avait imaginé de faire retirer des fusils les chiens et les baguettes ; mais qu'en six heures, vingt invalides, qu'il avait employés à cet ouvrage, n'avaient désarmé que vingt fusils ; qu'un esprit séditieux régnait dans cette maison ; que depuis dix jours l'argent remplissait les poches des soldats ; qu'un

cul-de-jatte dont on ne se défiait pas avait été surpris introduisant dans l'hôtel des paquets de chansons licencieuses et mutines ; qu'en un mot il ne fallait pas compter sur les invalides, et que si les canonniers recevaient l'ordre de charger leurs pièces, ils les tourneraient contre l'appartement du gouverneur.

« En écrivant, dans la nuit, au Maréchal de Broglie, je n'oubliai pas ces faits et les conséquences qu'il fallait en tirer.

« Je ne reçus point de réponse. Le 14, à cinq heures du matin, un homme entra chez moi. Cet homme (dont j'ai su le nom), avait les yeux enflammés, la parole rapide et courte, le maintien audacieux, et d'ailleurs la figure assez belle, et je ne sais quoi d'éloquent qui me frappa. « Monsieur « le baron, me dit-il, il faut que vous soyez averti « pour prévenir une résistance inutile. Aujour- « d'hui les barrières de Paris seront brûlées, j'en « suis sûr, et n'y peux rien, ni vous non plus. « N'essayez pas de l'empêcher, vous sacrifieriez « des hommes sans éteindre un flambeau. »

« Je ne me rappelle pas ce que je lui répondis, mais il pâlit de rage et sortit précipitamment. J'aurais dû le faire arrêter ; je n'en fis rien.

« De neuf heures à midi, l'arsenal des Invalides fut pillé. Trente ou quarante mille hommes en-

trèrent par toutes les portes et s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main. Loin de s'opposer à l'invasion, les soldats de l'hôtel la favorisèrent ; et peu s'en fallut que le gouverneur, à qui ces gens-là n'avaient pas un reproche à faire, ne fût pendu par eux à la grille.

« L'avis des officiers généraux réunis à l'Ecole militaire, fut que cette effervescence devenait impossible à réprimer, d'autant que nos troupes s'ébranlaient visiblement ; qu'on les *pratiquait* en dépit de notre vigilance ; et qu'un colonel m'assura, les larmes aux yeux, que son régiment ne marcherait point.

« J'écrivis à M. le Maréchal de Broglie pour qu'il me traçât la conduite que j'avais à suivre ; il ne me répondit pas. J'écrivis à M. de Villedeuil et sa réponse vague me prouva qu'il ne m'entendait point.

« Un second courrier que je dépêchai au Maréchal fut intercepté par des espions de l'armée populaire. J'étais dans la crise la plus inquiétante. Des canons, placés sur l'autre rive de la Seine et servis par les gardes-françaises, menaçaient le camp [1]. »

Voyons maintenant quelles furent les mesures de sûreté prises pour défendre la Bastille.

[1] *Mémoires de Besenval*, II. 367.

A la suite de l'émeute du faubourg Saint-Antoine, le duc du Chatelet [1] — qui commandait alors la place de Paris — avait ordonné au chevalier du Puget, — lieutenant du Roi à la Bastille, de transporter les poudres de l'Arsenal dans cette forteresse — afin de les mettre hors de portée d'un coup de main.

Ces craintes étaient justifiées par suite des murmures et des menaces des agitateurs; et cependant les mesures que le commandant de la place de Paris crut devoir prendre, furent vraiment dérisoires. — On ne croyait pas évidemment à la possibilité d'une pareille attaque.

Le 1er juillet, voyant que le calme ne se rétablissait pas, on envoya cependant à la Bastille un supplément de garde composé — d'un sergent et de douze bas-officiers [2].

L'insolence des agitateurs ne connaissait plus de limites. — Dans la semaine qui précéda la prise de la Bastille, de Launay fut accosté dans la rue Saint-Antoine par plusieurs individus d'assez décente apparence qui lui dirent :

[1] Le commandement du guet de Paris, chargé de faire la police, appartenait au chevalier de Rhulières; le duc du Chatelet était colonel des gardes-françaises, et M. de Besenval, en sous-ordre, commandait les Suisses.

[2] A. Begis. — *Le Registre.*

— « Savez-vous, monsieur, que le peuple pourrait bien attaquer la Bastille ?

— « Eh bien ? dit le gouverneur en les regardant en face.

— « Mais le cas est grave. A quoi vous déciderez-vous ?

— « Je me déciderai, messieurs, à faire mon devoir, et à ne pas trahir la confiance du roi [1]. »

Les troupes opérant leur mouvement de concentration dans les environs de Paris, — le 7, à quatre heures du matin, arrive à la Bastille un détachement de Salis-Samade suisse, composé — d'un lieutenant, M. de Flue, et de trente et un hommes — pour renforcer la garnison.

Une très curieuse narration, faite quelques jours après les événements, précisément par le lieutenant Louis de Flue, nous apprendra d'une façon très précise les précautions qui furent prises, à partir de cette époque ; — elles étaient insignifiantes ; il était alors difficile de s'expliquer cette incurie, étant donnée l'importance stratégique de la Bastille et les menaces des agitateurs :

« Dans les premiers jours de mon entrée dans ce fort, le gouverneur me fit voir la place, les

[1] E. de Mirecourt. *Avant, pendant et après la Terreur*. II. 76.

endroits qu'il croyait être les plus faibles et par où il craignait d'être attaqué. Il me fit voir aussi les précautions qu'il avait prises et les préparatifs qu'il avait faits pour se mettre mieux à couvert ; ils consistaient à avoir fait boucher quelques créneaux et des croisées, tant dans sa maison que dans la Bastille, par où il craignait qu'on pût tuer du monde à coups de fusil ; à en avoir fait ouvrir d'autres qu'il jugeait être de plus de défense ; à avoir fait renforcer un mur dans un oreillon du bastion du jardin du gouverneur ; à avoir fait amener quelques voitures de pavés qu'il fit monter sur les tours, et avoir fait faire des pinces pour abattre les cheminées, afin de jeter les décombres sur les assiégeants.

« Il se plaignait souvent de son peu de garnison et de l'impossibilité dans laquelle il était de pouvoir garder la place s'il était attaqué. Il me permit de lui dire ma façon de penser sur toutes ces précautions. Je lui fis envisager, ainsi que M. du Pujet, que ses craintes étaient mal fondées, que la place était forte par elle-même, que la garnison était assez nombreuse, si chacun voulait faire son devoir, pour pouvoir la défendre jusqu'à ce que l'on puisse être secouru.

« Le 12 juillet, vers le soir, on apprit dans la Bastille qu'on se disposait à attaquer le magasin

des poudres de l'arsenal. M. du Pujet, lieutenant du Roi à la Bastille, étant en même temps commandant de l'arsenal, ne voulant point abandonner les poudres qui s'y trouvaient, et jugeant que la garnison de l'arsenal consistant en une compagnie d'invalides n'était pas assez forte pour le défendre, engagea M. de Launay à prendre les poudres dans l'intérieur de la Bastille ; il y consentit. En conséquence mon détachement fut employé toute la nuit du 12 au 13 à transporter ces poudres du magasin dans la Bastille. On les plaça dans la cour du puits, assez mal couvertes. M. le gouverneur ordonna la même nuit que la garnison eût à se retirer dans l'intérieur du château, ne voulant pas, en cas qu'il fût attaqué, défendre l'extérieur de la place, malgré la convention et les dispositions qu'il avait faites auparavant avec son état-major et les officiers de la garnison. Pour le détourner de ce projet, on fit en même temps observer à M. de Launay qu'il n'avait point de vivres dans la place, car mon détachement n'avait du pain que pour deux jours et de la viande pour un. Les invalides n'avaient aucune espèce de provisions. Il fit entrer deux sacs de farine.

« En fait de munitions de guerre, il avait fait faire environ trois mille cartouches et quelques centaines de gargousses.

« Voyant pendant la journée du 13, du haut des tours de la Bastille, les différents incendies qui se commettaient à l'entour de la ville, nous craignîmes que pareille chose n'arrivât autour de la place, ce qui aurait mis en danger les poudres qui se trouvaient alors dans la Bastille. C'est pourquoi je m'occupai à trouver un endroit où elles fussent plus en sûreté. Après avoir trouvé un souterrain ou cachot, je le fis voir à M. de Launay et à M. du Pujet qui le trouvèrent convenable.

« Mon détachement s'occupa la matinée du 14 à enfermer ces poudres. M. du Pujet donna aux soldats deux louis de gratification [1]. »

Comme on vient de le voir, — la hauteur et l'épaisseur des murailles de la Bastille, — la largeur et la profondeur des fossés de son enceinte, — constituaient sa principale défense ; car les quinze canons placés sur les tours, — dont onze de huit livres et quatre de quatre livres de balles — étant montés sur des affûts et châssis marins, ne devaient avoir d'autre destination que de servir aux réjouissances publiques ; — ils ne pouvaient tirer qu'en l'air, et après une première décharge, les canonniers étaient dans l'impossibi-

[1] Taschereau — *Revue Rétrospective*, 1834. Relation de la prise de la Bastille, par Louis de Flue. IV. 285.

lité d'en faire une seconde. — Quant aux quatre pièces qui se trouvaient dans la cour — et aux douze fusils de rempart, connus sous le nom d'amusettes du comte de Saxe, ils ne constituaient pas un armement sérieux, — puisqu'on ne put se servir que d'un seul de ces fusils de rempart.

La garnison, composée de trente-deux Suisses et de quatre-vingt-deux invalides, — aurait pu néanmoins suffire à mettre la place à l'abri d'une attaque aussi peu sérieuse que celle qui fut faite — si les invalides n'avaient pas paru, dès le début, disposés à céder.

La Bastille ne pouvait donc — ni faire un affreux massacre du peuple, ni soutenir un siège régulier ; — mais, comme les émeutiers ne pouvaient faire un siège dans ces conditions, il suffisait de fermer les portes et de les laisser tirer sur les murailles.

A onze heures, le peuple encombrait les abords de la Bastille. Vers midi, un détachement de gens armés vint dans la première cour, demanda à parler au gouverneur — qui les reçut à l'entrée du petit pont-levis, puis les introduisit dans le gouvernement. Ils lui exposèrent qu'ils voulaient des armes et des munitions ; — il refusa d'en donner immédiatement, articulant qu'il en donnerait dès qu'il se présenterait quelqu'un de la part de l'Hôtel-de-Ville.

Une demi-heure après, arrive M. de Corny, un des électeurs, qui expose à M. de Launay les exigences de la ville : « Il demandait qu'on descendît les canons des tours ; qu'en cas qu'on vînt à attaquer la place, on ne fît pas de résistance, qu'on ne devait point faire la guerre à la nation, qu'il était inutile de verser le sang de citoyens, qu'après avoir tué beaucoup de monde, on serait toujours obligé de se rendre. Il demandait encore qu'on laissât entrer une garde bourgeoise pour défendre le fort, conjointement avec la garnison. Le gouverneur lui répondit qu'il ne pouvait rendre la place à qui que ce fût, que sa tête en répondait et qu'il la défendrait aussi longtemps qu'il le pourrait ; que cependant, pour tranquilliser la bourgeoisie, il avait déjà fait dépointer et retirer les canons, qu'il pouvait en assurer ses

commettants et qu'il lui donnait sa parole d'honneur, que son intention était de n'insulter qui que ce fût, pourvu qu'on ne cherchât point à s'emparer de la place, et qu'on ne vînt point attaquer ni les ponts ni les portes. Il le conduisit au haut des tours pour prendre connaissance de la situation des canons afin qu'il pût prendre un compte plus exact de ses intentions[1]. » — M. de Corny s'en fut mécontent porter à l'Hôtel-de-Ville le résultat de sa mission.

Après son départ, de Launay croyait la chose arrangée et espérait ne pas être attaqué, — lorsqu'on entendit le bruit d'une décharge de mousqueterie. Les émeutiers venaient de tirer sur la Bastille ; le gouverneur, pour débarrasser ses cours de la foule tumultueuse qui les encombrait, fit alors tirer quelques coups de fusil — à poudre, — pour disperser cette populace. Les insurgés s'enfuirent jusqu'à la place de Grève en criant à la trahison ! La cour extérieure dégagée, de Launay fit relever le pont-levis et attendit les événements.

Le calme était presque rétabli, lorsque, vers trois heures, quelques insurgés, parmi lesquels on remarquait des déserteurs, vinrent attaquer la Bastille du côté de l'Arsenal. Ils entrèrent sans

[1] *Relat. de la prise de la Bastille.* 287.

difficulté par la cour de l'Orme, dans la cour suivante,— le gouverneur n'ayant laissé au pont-levis *qu'un seul invalide désarmé.* Deux soldats des régiments Dauphin et Royal-Comtois, nommés l'un Tournay, l'autre Aubin-Bonnemère, montent sur le pont qui fermait la cour du gouvernement et, grimpant sur le toit du petit corps de garde, — ils pénètrent dans la première enceinte; ne pouvant trouver les clefs ni rompre les chaînes, ils appellent des camarades à leur aide. Cette opération pouvait se faire d'autant plus aisément que le gouverneur avait ordonné de ne pas tirer sur les assiégeants avant de les avoir sommés de se retirer — ce qu'on ne pouvait faire, vu l'éloignement. Les émeutiers brisent alors les chaînes qui retenaient le pont-levis, et celui-ci en tombant brusquement écrase plusieurs assiégeants.

Après avoir abattu ce pont, on perça facilement la porte à coups de hache et la foule s'engouffra dans la cour du gouvernement et sur le pont de pierre qui conduit le long des cuisines au corps de la place.

Lorsque le gouverneur vit les émeutiers arriver à la seconde porte, pour s'en emparer, il fit demander à ceux qui étaient le plus

près, ce qu'ils voulaient. — Baissez les ponts! baissez les ponts! crièrent-ils. — On leur répondit que cela ne se pouvait pas et qu'ils eussent à se retirer — sinon qu'on serait obligé de faire feu.

Sur ces entrefaites, une députation de la ville se présente précédée d'un drapeau et d'un tambour[1]; — elle se compose de MM. Beaubourg, Boucheron, de Corny, Coutans, Francotay, Johannot, Lafleurie, Milly, Piquot et Six. *L'affaire prenait une tournure plus grave que ne l'avaient cru d'abord les électeurs*[2], toujours d'après l'avis du naïf Dusaulx. — Le comité de l'Hôtel-de-Ville, — *voyant qu'il ne pouvait plus reculer*, menacé à chaque instant par les émeutiers, s'était décidé à faire cette nouvelle démarche. Les députés pénétrent donc dans la première cour et demandent à parlementer.

On arbore un pavillon blanc sur la plate-forme des tours — et les troupes font des signes de paix et d'appel ; le gouverneur et les officiers crient d'avancer, des soldats mettent la crosse

[1] Nous ne savons s'il faut accepter sans réserves la supposition faite, gratuitement, croyons-nous, d'une entente des invalides avec la députation qui portait un drapeau et à laquelle ils s'étaient engagés à livrer la Bastille.

[2] Dussaulx. — *De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*, 48.

en l'air. Le tumulte empêche les députés d'exposer le but de leurs démarches.

Une seconde députation arrive quelques instants après; elle est composée de MM. Ledeïst de Botidoux, Chignard, l'abbé Fauchet et de la Vigne. Ils ne peuvent parvenir à attirer l'attention des assiégés. A ce moment, les cris de — Baissez les ponts! se font de nouveau entendre, et les émeutiers font une décharge de mousqueterie sur la troupe. « Alors on ordonna à une trentaine d'inva-
« lides qui étaient postés dans les créneaux, aux
« deux côtés de la porte, de faire feu. Le gouver-
« neur était monté avec trente hommes sur les
« tours. Les assiégeans tirèrent de leur côté sur les
« créneaux et sur ceux qui étaient sur les plates-
« formes. Les assiégeans se retirèrent dans les cui-
« sines qui sont à la droite du pont, et dans la cour
« du gouvernement, derrière le mur du chemin des
« rondes, et continuèrent de là à faire feu par les
« créneaux de ce mur, et par les croisées des
« cuisines [1]. »

Alors les assiégeants, voyant qu'ils ne peuvent s'emparer de la Bastille, se vengent sur les individus isolés. Ils maltraitent le régisseur et trois invalides qui, échappent miraculeusement à la

[1] *Relation de la prise de la Bastille*, 289.

mort[1]; — ils s'emparent d'une jeune fille, Mlle de Monsigny. C'est la fille de de Launay! crient quelques-uns; on l'amène au premier rang, devant la porte, et l'on menace de Launay de l'égorger, s'il ne rend la place. — On allume une paillasse sur laquelle on l'avait transportée évanouie. — M. de Monsigny la voit du haut des tours, il veut se précipiter vers sa fille, — il est renversé par deux coups de feu. — Elle est sauvée par un homme courageux nommé Aubin-Bonnemère, qui expose sa vie pour la retirer des mains, de ces sauvages.

La garnison de la Bastille s'indigne — et l'on tire *un coup de canon, le seul de la journée;* il fait quelques victimes. Les émeutiers se sauvent une fois encore.

Le lieutenant de Flue avec son détachement et une dizaine d'invalides était posté dans la cour de la Bastille, en face de la porte:

« J'avais derrière moi, dit-il, trois pièces de canon de deux livres de balles, qui devaient être servies par douze de mes soldats pour défendre l'entrée de la place, au cas que les portes fussent forcées. Pour rendre plus difficile le projet que les assiégeants pa-

[1] Transportés à l'Hôtel-de-Ville, on veut les égorger devant le comité des électeurs, qui obtiennent difficilement de ces assassins qu'on ne massacrera ces malheureux, que dans le cas où le peuple ne pourrait pas s'emparer de la Bastille.

raissaient vouloir exécuter, je fis, après la seconde attaque, percer deux trous dans le pont qui était levé, dans lesquels mon intention était de placer deux de ces canons ; mais ne pouvant pas approcher d'assez près à cause de la bascule du pont-levis, je les fis remplacer par deux fusils de rempart qui furent chargés à mitraille ; mais on n'en fit pas grand usage, parce que les assiégeants ne parurent plus qu'en petit nombre. D'ailleurs ils avaient amené une charrette de paille allumée, avec laquelle on avait mis le feu au gouvernement, et la placèrent ensuite à l'entrée du pont, ce qui nous empêcha de les voir [1]. »

Les propositions les plus insensées sont faites alors par les assiégeants : —un savant, sans doute, propose de construire une catapulte et d'enfoncer la porte, — un autre croit qu'il vaut mieux mouiller les fusils des soldats avec des pompes à incendie ; — le brasseur Santerre, le futur général, veut incendier la Bastille avec des jets d'huile d'œillette allumée !...

La situation serait restée indéfiniment la même sans un renfort de trois cents gardes-françaises déserteurs, qui arrivèrent sur ces entrefaites suivis des canons qu'ils avaient pris la veille au garde-meuble [2]. — Cette troupe, composée d'hommes dé-

[1] *Relation de la Prise de la Bastille...* 289-290.

[2] Ces canons étaient ceux dont le roi de Siam avait fait présent au roi.

terminés, dont quelques-uns sont habitués au combat, est commandée par le sergent Élie, des gardes-françaises, et par Hulin, employé dans les buanderies de la cour. Les nouveaux arrivés mettent aussitôt leurs pièces en batterie, et lancent sur la Bastille un feu plus bruyant que meurtrier, — si mal dirigé que plusieurs boulets passèrent par-dessus la Bastille et tombèrent dans le faubourg Saint-Antoine, — ce qui fit dire que Launay bombardait Paris.— Il faut ajouter que les braves assiégeants tiraient par dessus un mur, qui les mettait, il est vrai, à l'abri des coups des soldats de la garnison de la Bastille — mais qui ne leur permettait pas de voir cette forteresse.

Les assiégeants, voyant que leurs canons n'étaient d'aucun effet, revinrent à leur premier projet, de forcer les portes. Ils firent pour cela amener leurs pièces de canon dans la cour du gouvernement et les placèrent à l'entrée du pont, — les pointant contre la porte.

De Launay, voyant ces dispositions du haut des tours,— entouré de quelques hommes ne voulant pas se battre pour la plupart, — veut faire sauter la place qui lui a été confiée par le roi. Deux invalides, Ferrand et Becquart, s'y opposent les armes à la main.

Alors, perdant la tête, sans consulter son

état-major, il fait rappeler par un tambour qu'il avait avec lui ; on fait aussitôt cesser le feu. — De Launay demande une capitulation acceptable : on lui refuse les honneurs de la guerre.

Le lieutenant de Flue fait alors passer, par les trous qu'il avait fait percer précédemment dans le pont-levis, un billet du gouverneur. Comme l'espace qui le séparait des émeutiers était trop grand pour permettre de l'atteindre, on alla chercher une planche qu'on jeta en travers du fossé. La Réole, le premier qui s'aventure sur cet étroit passage, tombe dans l'enceinte ; un second assiégeant, — qui portait l'uniforme d'officier du régiment de la Reine-Infanterie, fut plus heureux et remit à Elie le papier qui contenait ces mots, que l'un des soldats lut à haute voix :

« Nous avons vingt milliers de poudre ; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous n'acceptez pas la capitulation. »

Les uns crient : « Foi d'officiers, nous acceptons. » — D'autres : — « Pas de capitulation ». Elie, Hulin et ceux qui étaient placés au premier rang, — ayant promis qu'il ne serait rien fait à la garnison, le gouverneur donna les clefs du petit pont-levis à deux invalides : Gaillard, caporal, et

Perreau, bas officier, qui ouvrirent la porte et baissèrent le pont.

La foule se précipite aussitôt ; — elle est accueillie avec joie par plusieurs invalides ; malgré cela, ces malheureux sont désarmés et on les confie à des gardes [1].

Ceux qui étaient restés derrière, pendant qu'il y avait un semblant de dangers à courir, furieux de

[1] Quant au conte qu'on a fait, et qui a été généralement reçu, que M. de Launay avait fait baisser les ponts afin de laisser entrer une certaine quantité de monde et qu'après il les avait fait relever et tirer sur ceux qui étaient entrés, ce conte, dis-je, n'a pas besoin d'être réfuté. Quiconque sait ce que c'est qu'un pont-levis doit voir clairement qu'en baissant un tel pont devant une multitude empressée d'entrer, on n'est plus le maître de pouvoir le relever à volonté. D'ailleurs, il était impossible que la garnison tirât sur ceux qui étaient entrés dans le fort, puisqu'il ne s'est pas passé une minute après que le pont a été baissé que tout le monde ne fût désarmé. En outre ceux qui ont désarmé la partie de la garnison qui était dans la cour, rendront eux-mêmes témoignage et diront qu'ils l'ont trouvée ayant les armes aux pieds, et point en attitude de vouloir faire feu. On pourra se convaincre davantage de la fausseté de ce fait par ceux-mêmes qui le racontent ; car les uns disent que c'était le matin qu'on avait tiré sur les députés que la ville avait envoyés, d'autres disent que c'était l'après-midi après avoir demandé à capituler. Les uns prétendent que c'était dans la cour du gouvernement, d'autres soutiennent que c'était dans la Bastille même. La diversité des opinions prouve que personne ne peut attester la vérité de ce fait.

(*Relation de la prise de la Bastille...* 296.)

leur attente, n'ayant pu trouver l'occasion d'utiliser leurs armes, se mettent à faire feu à tort et à travers; — les derniers tirent de la sorte sur ceux qui les précèdent.

Les suisses, qui seuls ont défendu la place, sont épargnés, grâce à leurs sarraux de toile qui les font prendre pour des prisonniers ou des domestiques; — les invalides en uniforme sont maltraités. Les massacres commencent alors; on tue pour tuer, — au hasard.

De Launay, traîné jusqu'à la place de Grève, est insulté, frappé; — il demande la mort. Un cuisinier lui coupe la tête avec un petit couteau; — ce sanglant trophée est placé sur une pique et on le promène dans les rues[1].

M. de Losme-Salbray, major de la Bastille,

[1] De Launay, après avoir défendu sa forteresse comme un philosophe, mourut comme un soldat. Tandis qu'on le conduisait le long de la rue Saint-Antoine, reconnaissable qu'il était à sa tête nue, on le lardait de coups de pique, de sabre, de hallebarde. Un de ses voisins lui couvrit la tête en se découvrant lui-même. Les lâches, voyant cette autre tête nue, lui adressèrent leurs coups. Launay alors se retourna, pour bien montrer qu'il était la victime et rendit le chapeau qui le protégeait. Cette générosité lui releva l'âme. Il mourut en se défendant comme un homme..... trop tard. C'est la leçon qu'il faut tirer de la prise de la Bastille.

(Ch. d'Héricault, — la *Vérité sur la prise de la Bastille*. — *Moniteur universel* du 21 juillet 1880.)

la providence des prisonniers, est également égorgé — et sa tête est promenée comme celle du gouverneur[1].

L'aide-major, M. de Miray, est mis en pièces — après s'être vaillamment défendu.

M. de Persan, lieutenant, est assassiné près du Port au blé.

Deux soldats et deux invalides sont pendus ; — l'un de ces derniers a eu préalablement les poignets coupés. — C'est celui qui a empêché de Launay de faire sauter la Bastille, mais qu'importe?

Sur une dénonciation partie du Palais-Royal, l'accusant d'avoir trahi la cause du peuple, le prévôt des marchands, M. de Flesselles, est tué d'un coup de pistolet, au coin de la place de Grève et du quai[2].

Le brave Élie avait donc raison de dire que la Bastille n'avait pas été prise de vive force, — *qu'elle s'était rendue, avant même d'être attaquée.*

Circonstance curieuse et qui dénote bien l'esprit français, insouciant et frondeur : — pendant le siège, une partie du Paris élégant assistait,

[1] M. de Pelleport, autrefois son prisonnier, fit tous ses efforts pour l'arracher à ses bourreaux ; il faillit succomber lui-même sous leurs coups.

[2] Le billet attribué à Flesselles était un faux.

des fenêtres des maisons voisines ou debout dans des voitures, à tous les épisodes de la prise de la Bastille.

La Bastille fut mise au pillage ; une partie des registres fut enlevée et achetée par un Russe qui les expédia à Saint-Pétersbourg ; — les restes furent portés à l'Hôtel-de-Ville.

La riche bibliothèque de Lavoisier, le célèbre chimiste, membre de l'Académie des sciences, fut pillée, déchirée, brûlée [1].

L'on délivra alors les prisonniers et quel ne fut pas l'étonnement des assiégeants lorsqu'ils se trouvèrent en présence de sept individus.

Voici leurs noms et les causes de leur détention :

1° Jean Bechade la Barte, employé ;

2° Bernard Laroche, âgé de 18 ans, employé ;

[1] Lavoisier était à cette époque directeur des poudres et salpêtres; il logeait dans un bâtiment des arrière-cours de la Bastille. Il était absent le 14 et, fort heureusement pour lui, il avait couché à Marly, chez une de ses tantes, car dans le tumulte on aurait pu le confondre avec son confrère de Launay et lui faire un mauvais sort. (F. Grille — *Lettres, mémoires... du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire,* I, 24.) Lavoisier fut compris, pendant la Terreur, dans la fournée des fermiers généraux. Après sa condamnation, il demanda un sursis de quelques jours à Coffinhal, afin de pouvoir terminer un travail scientifique de la plus haute importance : « La République n'a pas besoin de chimistes, » répondit ce misérable en refusant le sursis.

3° Jean la Corrège, employé ;

4° Jean-Antoine Pujade, négociant; tous quatre enfermés au mois de janvier 1787 et accusés d'avoir fabriqué de fausses lettres de change ;

5° Le comte de Solages, enfermé en 1782, à Vincennes, sur la demande de son père, pour cause de dissipation et de mauvaise conduite, et transféré à la Bastille le 28 février 1784;

6° Tavernier, accusé de complot contre la vie du roi, enfermé d'abord pendant six ans aux îles Sainte-Marguerite, puis transféré à la Bastille le 4 août 1759; il était en état de délire. Il fut placé à Charenton, peu de temps après sa sortie de la Bastille ;

7° Le comte de Whyte de Malleville, enfermé d'abord au château de Vincennes, puis transféré à la Bastille le 29 février 1784. Il était ordinairement en état de délire depuis plusieurs années : il fut aussi placé à Charenton, quelques jours après sa sortie de la Bastille.

Voilà donc ce que renfermait cette fameuse Bastille, ce « bras droit du despotisme [1]. »

[1] A. Bégis. *Le Registre..*, 29.

des fenêtres des maisons voisines ou debout dans des voitures, à tous les épisodes de la prise de la Bastille.

La Bastille fut mise au pillage ; une partie des registres fut enlevée et achetée par un Russe qui les expédia à Saint-Pétersbourg ; — les restes furent portés à l'Hôtel-de-Ville.

La riche bibliothèque de Lavoisier, le célèbre chimiste, membre de l'Académie des sciences, fut pillée, déchirée, brûlée [1].

L'on délivra alors les prisonniers et quel ne fut pas l'étonnement des assiégeants lorsqu'ils se trouvèrent en présence de sept individus.

Voici leurs noms et les causes de leur détention :

1° Jean Bechade la Barte, employé ;

2° Bernard Laroche, âgé de 18 ans, employé ;

[1] Lavoisier était à cette époque directeur des poudres et salpêtres; il logeait dans un bâtiment des arrière-cours de la Bastille. Il était absent le 14 et, fort heureusement pour lui, il avait couché à Marly, chez une de ses tantes, car dans le tumulte on aurait pu le confondre avec son confrère de Launay et lui faire un mauvais sort. (F. Grille — *Lettres, mémoires... du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire,* I, 24.) Lavoisier fut compris, pendant la Terreur, dans la fournée des fermiers généraux. Après sa condamnation, il demanda un sursis de quelques jours à Coffinhal, afin de pouvoir terminer un travail scientifique de la plus haute importance : « La République n'a pas besoin de chimistes, » répondit ce misérable en refusant le sursis.

3° Jean la Corrège, employé ;

4° Jean-Antoine Pujade, négociant; tous quatre enfermés au mois de janvier 1787 et accusés d'avoir fabriqué de fausses lettres de change ;

5° Le comte de Solages, enfermé en 1782, à Vincennes, sur la demande de son père, pour cause de dissipation et de mauvaise conduite, et transféré à la Bastille le 28 février 1784;

6° Tavernier, accusé de complot contre la vie du roi, enfermé d'abord pendant six ans aux îles Sainte-Marguerite, puis transféré à la Bastille le 4 août 1759; il était en état de délire. Il fut placé à Charenton, peu de temps après sa sortie de la Bastille ;

7° Le comte de Whyte de Malleville, enfermé d'abord au château de Vincennes, puis transféré à la Bastille le 29 février 1784. Il était ordinairement en état de délire depuis plusieurs années : il fut aussi placé à Charenton, quelques jours après sa sortie de la Bastille.

Voilà donc ce que renfermait cette fameuse Bastille, ce « bras droit du despotisme [1]. »

[1] A. Bégis. *Le Registre...* 29.

V

Pendant toute la nuit du 14 juillet, tous les habitants de Paris furent plongés dans la plus horrible inquiétude : — les uns, les gens paisibles, qui étaient restés chez eux barricadés, craignaient d'être pillés et massacrés par les vainqueurs ; — les autres, stupéfiés de leur facile victoire, ou effrayés de l'énormité des crimes de cannibales qu'ils venaient de commettre, — s'attendaient à chaque instant à recevoir le juste châtiment qu'ils méritaient [1].

[1] Immédiatement après la prise de la Bastille, les vainqueurs étaient si peu fiers de leur victoire, que, lorsqu'on vint leur de-

Quelques-uns, complètement abrutis par la boisson et la vue du sang, escortés par des porteurs de torches, promenaient par la ville illuminée des lambeaux de chair de leurs victimes les pièces, d'anatomie trouvées à la Bastille — et les honnêtes gens terrifiés fermaient et barricadaient leurs portes sur leur passage.

On s'attendait à chaque instant à voir commencer le bombardement de Paris.

Des gens assez proprement vêtus parcouraient les rues, marquaient les portes d'un signe mystérieux — que les propriétaires tremblants venaient furtivement effacer pour échapper à une proscription dont ils craignaient d'être victimes [1].

Tous les émeutiers n'étaient pas satisfaits, paraît-il, du butin qui avait été fait dans la journée; — une bande se porta à l'Hôtel des Postes, s'empara de toutes les lettres — afin de *découvrir les secrets de la conspiration.* Pendant toute la nuit, les émeutiers se font lire une cosrespondance pro-

mander leurs noms pour les inscrire sur les fameuses listes, ils refusèrent de les donner, et se sauvèrent comme s'ils eussent fait un mauvais coup. Le lendemain leur attitude changea; lorsque l'impunité fut assurée, le nombre des braves devint considérable. On se donnait réciproquement des certificats d'héroïsme.

[1] Bertrand de Molleville.

venant de tous les points de l'Europe et naturellement ne découvrirent rien.

A tout moment, on entendait des cris de frayeur: — Alerte ! aux armes !... voilà les hussards ! — Et les vainqueurs fuyaient à la débandade :

« La poltronnerie de ces fameux vainqueurs de la Bastille était telle, qu'un corps assez nombreux de bourgeois armés, placés dans la rue de Vaugirard, entendant un bruit de chaînes dans le lointain, imagina que ce pouvait bien être un train d'artillerie de siège puissamment escorté, et en fut si épouvanté, qu'un homme qui passa dans ce moment, ayant crié d'un air effaré : *Voilà les hussards,* toute la troupe déserta son poste et disparut en un clin-d'œil. Un des fuyards qui était entré dans une maison voisine, monta à la lucarne du grenier, et vit bientôt que ce formidable train d'artillerie et cette colonne de hussards n'était autre chose qu'une charrette de roulier, attelée de six chevaux [1]. »

Pendant cette nuit de craintes et d'alarmes, — un escadron de hussards aurait reconquis à lui seul toute la ville, dispersé et fait rentrer les mutins dans l'ombre ; — et l'émeute n'aurait peut-être pas eu les conséquences d'un effondrement social.

Avec le jour, la crainte d'un retour offensif disparut, et les poltrons redevinrent braves —

[1] Bertrand de Molleville. *Hist. de la Révol.* II. 20.

lorsqu'ils apprirent qu'il ne s'était rien passé à Versailles et que l'Assemblée continuait à tenir ses séances.

Dans la soirée du 14, M. de Bezenval avait reçu l'ordre de se replier sur Versailles.

Les événements de la première quinzaine du mois de juillet 1789 peuvent donc se résumer facilement en peu de mots :

1° Les troubles sont continuels; le gouvernement fait avancer quelques régiments ; les émeutiers, voyant les troupes assister l'arme au bras à leurs pillages, prennent chaque jour une audace plus grande ; ils pillent tout ce qu'ils peuvent piller ; ils égorgent toutes les personnes dont ils peuvent s'emparer.

2° Un des épisodes de ces scènes de cannibalisme est la prise de la Bastille. Pour s'en rendre maîtres, la mauvaise foi des assiégeants fut insigne, et, une fois entrés dans la place, leurs cruautés ne furent comparables qu'à la lâcheté qu'ils avaient montrée pendant le *fameux siège*.

3° La Bastille pouvait se défendre; elle ne fut pas attaquée sérieusement ; elle ouvrit ses portes après quelques démonstrations insignifiantes.

L'on trouva au nombre des assiégeants des personnes courageuses et dévouées, qui tentèrent

d'arrêter les massacres, mais leur nombre fut peu considérable ; une douzaine au plus sur quarante mille assiégeants : Elie, Hulin, Aubin-Bonnemère, Tournay, Dejean, Ricart, le marquis de Pelleport.....

La grande majorité des vainqueurs était composée au contraire de gens qu'aucun parti n'aurait du accueillir : Maillard, que l'on retrouvera le 2 septembre à l'Abbaye; Parein, qui deviendra fameux par la célérité et l'odieux des jugements qu'il rendra à Saumur, pendant la Terreur; Fournier l'Américain, le chef des massacreurs de Versailles; Santerre, Rossignol. Curtius, Bourdon de l'Oise, Théroigne de Méricourt, etc.

VI

Quelle est donc la cause de l'importance que prit, par la suite, l'épisode de la prise de la Bastille ? Quels motifs portaient les insurgés à s'en emparer ?

Le mouvement qui porta les émeutiers contre cette forteresse ne fut pas un mouvement spontané, — il fut le résultat d'un complot formé au Palais-Royal par des révolutionnaires de bas étage, soudoyés par une main criminelle, et qui avaient sous leurs ordres, — non pas le peuple, mais une bande de vagabonds venus de tous les coins de la France [1].

[1] « La prise de la Bastille avait été projetée : M. le Marquis de laSalle m'a certifié que, la veille, il avait à cet égard reçu un plan d'attaque. » Dusaulx, *De l'insurrection...* 44.

C'est en vain qu'on veut présenter cette émeute comme un soulèvement provoqué par un peuple opprimé qui veut s'affranchir.

Le plan des vagabonds du Palais-Royal était de s'emparer des fusils qui se trouvaient dans la capitale et de continuer le désordre.

Dusaulx prétend que le peuple allait à la Bastille seulement pour avoir des armes et des munitions. Il est beaucoup plus rationnel d'admettre que la populace se rua sur cette forteresse pour y commettre les horreurs qu'elle avait commises — aux Invalides, au Garde-Meuble, à Saint-Lazare, aux Chartreux, aux barrières, etc., — pour détruire, pour voler, pour égorger.

Lorsque ces vagabonds payés par l'entremise des *politiques* du Palais-Royal — eurent commencé ces diverses émeutes, ce fut alors — seulement — « qu'intervint une agence séditieuse, essentiellement bourgeoise par son origine et qui fut la cause directe de la chute de la Bastille, telle que cet événement eut lieu. Nous ne disons pas qu'il ne se serait pas accompli sans cela par un autre moyen. Nous disons qu'en fait la Bastille fut prise par une duperie et une trahison dont le gouvernement fut la victime et des bourgeois de Paris sans mandat, siégeant à l'Hôtel de Ville, les auteurs. Nous ne prétendons pas que

cette trahison fut préméditée ; ses agents n'eurent peut-être pas conscience de ce qu'ils faisaient. Ils voulaient se poser en médiateurs et conciliateurs, selon la tendance perpétuelle du bourgeois de Paris, qui a la manie de montrer sa modération et son impartialité en se déclarant neutre entre l'ordre et le désordre. C'est son véritable goût. Les gens de l'Hôtel-de-Ville avaient donc conçu le rêve de se faire bien venir du peuple en lui cédant constamment, et de se faire bien venir du pouvoir en obtenant en échange que le peuple renonçât aux démolitions, aux massacres et aux pendaisons. Vaine chimère ! Le comité de l'Hôtel-de-Ville ne fit que faciliter des actes horribles, qui auraient peut-être eu lieu sans cela, mais dont il assuma ainsi l'affreuse responsabilité [1]. »

L'incomparable Dusaulx est obligé de reconnaître que les élections furent *héroïques par erreur* : « Heureusement, dit-il, nous n'eûmes pas le temps de réfléchir ni d'avoir peur ; si la peur nous avait gagnés, que devenait Paris [2] ? »

La prise de la Bastille ne fut pas un véritable soulèvement populaire que rien ne justifiait alors.

[1] Extrait d'une très intéressante étude publiée dans le *Français*. — 9 août 1878.

[2] Dusaulx. — *De l'insurrection...* 48.

En effet, si la Bastille pouvait être, à la rigueur, le symbole d'une tyrannie, c'était d'une tyrannie passée ; les lettres de cachets avaient été supprimées par Louis XVI, et cette forteresse était une simple prison—dans laquelle les détenus étaient traités non seulement avec beaucoup d'humanité, — mais encore avec un confortable que les prisonniers ne trouvèrent certainement pas dans les prisons de la Terreur.

Parmi les griefs que le pamphlétaire Linguet fait à de Launay, il lui reproche de l'avoir « enfermé, — seul, — dans une chambre décorée de *peintures à fresques, représentant des scènes* de passion ; ce qui affectait sa sensibilité. »

Peut-on calomnier la Bastille? a dit Dusaulx, ce Trissotin de la Révolution. Sa réponse dut être affirmative, car il a largement profité du droit qu'il s'octroyait, et, après lui, les historiens patriotes débitèrent une série d'histoires fantastiques, qui furent facilement accréditées dans un certain milieu.

Le nombre des victimes de la tyrannie ne put pas être aussi considérable que veut bien l'insinuer Dusaulx, puisque cet immense château ne pouvait contenir plus de cinquante personnes. Sous Louis XVI, c'était une prison comme une

autre, dans laquelle on n'enfermait généralement que de vulgaires coquins, ou des aliénés dangereux.

De 1722 à 1762, années pendant lesquelles la Bastille était « à l'apogée de sa vogue », cette prison d'État ne contint pas plus de 44 détenus par an.

Charpentier, l'auteur de *la Bastille dévoilée,* reconnaît qu'on ne trouva aucune trace d'oubliettes, «ni à la prise, ni à l'examen, ni à la démolition de la Bastille.»— Cependant Dusaulx croit à leur existence. Il doit — en exister, il en est convaincu; il visite la Bastille avec soin et voici quel fut le résultat de ses savantes recherches :

Il prit les glacières pour des oubliettes et les latrines pour un affreux cachot ! Il les fit vider et analyser.

On trouve les chaînes des statues de l'horloge dans une chambre, un squelette et un boulet de canon dans les fossés ; — Dusaulx réunit le tout et prend la Bastille pour un bagne, où les malheureuses victimes ministérielles enchaînées traînaient un énorme boulet.

Le squelette est celui d'un soldat [1], tué proba-

[1] Un article du *Journal de Paris* du 4 mai 1790, N° 124, p. 500, fait justice des récits atroces que l'on faisait alors du traitement qui était infligé aux prisonniers enfermés à la Bastille et de l'origine des cadavres :

« C'est dans le déblai des terres qui les obstruaient qu'il a

blement dans un des nombreux combats qui furent livrés sur l'emplacement de la Bastille, pendant la Fronde. Le peuple s'empare du squelette et du boulet, — et les transporte pompeusement dans les rues [1]. — Douze ouvriers portent les restes du martyr ; ceux qui ont fait la découverte tiennent le poêle, portant leurs bêches, où pendaient des écriteaux sur lesquels on lit ces mots : « Tremblez, ennemis du bien public ! »

A la vue d'une armure antique, Dusaulx croit se trouver en présence — d'un « corselet de fer, inventé pour retenir un homme par toutes les articu-

été trouvé deux squelettes ; découverte sur laquelle on s'est permis tant de conjectures et d'exagération. Ces squelettes n'ont absolument que les os, dont plusieurs sont même à demi-couronnés. Aucun vestige de nerfs, muscles ou tendons n'existent plus. Tout témoigne qu'ils étoient là depuis un très-grand nombre d'années. MM. Vicq d'Azyr, de Fourcroy et Sabatier, membres de l'Académie des Sciences, qui les ont examinés, en portent le même jugement et tout concourt à le faire croire.

« Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'étoient point dans les cachots, qu'ils n'étoient point enchaînés et qu'on n'a même trouvé aucun indice de chaînes ou fers quelconques. L'unique que l'on a exposé aux yeux du public et qui a été trouvé renversé la tête en bas, sur les marches d'un escalier profond entièrement comblé de terre, paraît être les restes d'un ouvrier tombé par accident dans cet escalier obscur où il n'aura point été aperçu par ceux qui travaillaient à ce comblement. L'autre, enterré avec soin dans une espèce de fosse creusée dans les reins de la voûte et recouverte d'une dalle, y avoit sans doute été déposé longtemps avant qu'on eût l'idée de remplir ce bastion. »

[1] Victor Fournel. *Le patriote Palloy*, publié dans le *Correspondant*, 1879-1880.

lations du corps et le réduire, comme Thésée dans les Enfers, à une éternelle immobilité. »

Il prend une imprimerie démontée, qui avait été saisie et déposée au château, pour un instrument de supplice inconnu !

Pour lui, la chambre des interrogatoires, appelée salle de la Question, était une chambre dans laquelle on faisait subir le *supplice de la question* aux détenus ! etc.

Ce sont ces inepties qui contribuèrent largement à propager la terrible célébrité de la Bastille, qui, nous le répétons, était une prison comme toutes les prisons.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que la Bastille ne pouvait pas être considérée comme le symbole du pouvoir arbitraire [1].

Est-ce que les libertés nécessaires étaient supprimées ? Est-ce que l'honneur du pays était honteusement compromis dans une aventure ?

La presse était plus libre qu'elle ne l'a jamais

[1] La Bastille fut également calomniée par un drôle, inventeur d'une conspiration : Jean Henri, enfant naturel d'une cuisinière, Jeanneton Aubrespy, et de Vissec de Latude, son maître. Ce Jean Henri avait les plus hautes prétentions aristocratiques et signait : *Mazers de Latude d'Aury d'Aubrespy.*

La Bastille était, de plus, un monument historique du plus haut intérêt, que l'Assemblée nationale fit démolir. Cet acte de vandalisme fut accompli par le patriote Palloy.

été depuis ; elle l'était beaucoup trop ; elle fit un mal considérable.

Etait-il nécessaire de protester contre les emprisonnements arbitraires ? — Nous avons vu que la Bastille ne renfermait que sept prisonniers, dont six au moins étaient peu intéressants.

La France n'avait jamais eu un roi plus clément, plus faible même; — sa bonne volonté et son ardent désir de voir le peuple heureux ne peuvent être mis en doute. Sous sa direction, de nombreuses et utiles réformes avaient été faites.

Le clergé et la noblesse étaient disposés à renoncer à leurs privilèges pécuniaires; ils l'avaient déclaré à plusieurs reprises, et on n'avait aucune raison de douter de leurs promesses.

Le mouvement de charité avait été admirable pendant le cruel hiver de 1788-1789 ; — les effets désastreux de la disette avaient été atténués autant que cela avait été possible, par les plus hauts personnages qui s'étaient occupés des pauvres avec des soins dignes des plus grands éloges.

La situation diplomatique du Royaume était honorable: — la France occupait la première place en Europe ; le pavillon français était partout respecté.

Craignait-on la dissolution de l'Assemblée nationale ? — Est-ce que la concentration des

troupes était faite dans ce but ? Évidemment non. — Les troupes cernaient Paris, foyer de troubles perpétuels, et non pas Versailles, siège de l'Assemblée. — Si une démonstration hostile fut faite contre la capitale, les séances de Versailles ne furent troublées que par les révolutionnaires.

Lorsque le Président de l'Assemblée se transporta chez le roi, le 8 juillet, pour lui manifester les inquiétudes des députés, Louis XVI lui répondit : Que les troupes approchées de Paris et de Versailles « ne porteraient jamais aucune atteinte à la liberté des États généraux, que leurs rassemblements n'avaient d'autre but que de rétablir le calme, et que leur séjour ne durerait que le temps nécessaire pour garantir la *sûreté publique*, objet de sa prévoyance.»

C'était le droit du Roi d'intervenir — c'était son devoir. Il n'est pas un gouvernement vraiment digne de ce nom qui n'eût, en pareille circonstance — rétabli l'ordre militairement. Louis XVI succomba pour ne l'avoir pas fait.

Pour glorifier les vainqueurs de la Bastille les révolutionnaires sont obligés d'admettre que c'étaient — les auteurs des pillages et des assassinats qui défendaient la liberté, et que les soldats, qui malheureusement n'agirent pas, — étaient, eux, les oppresseurs du peuple !

VII

La prise de la Bastille eut des conséquences terribles dans les provinces ; — elle fut le signal de nombreuses alarmes, et malheureusement les crimes causés par les révolutionnaires de province, soit pour parodier les événements de Paris, soit par suite de la terreur panique — ne furent pas très rares, comme l'affirme M. Louis Blanc [1].

Voyons quel fut le but des instigateurs — et quels sont ceux qui doivent en supporter la responsabilité :

[1] L. Blanc. *Hist. de la Révol.* II, 480.

Le mouvement fut imprimé de Paris par les révolutionnaires. Voici en quoi consistait le complot qu'il est impossible de nier :

Pour parvenir à s'aider du peuple, il fallait lui faire connaître sa force, le soulever, l'armer, l'organiser, l'ameuter contre le pouvoir établi, exciter sa haine contre le roi et la noblesse ; il fallait enfin lui imprimer un mouvement d'énergie qu'il ne pouvait prendre de lui-même. Mais, pour en venir à ces fins, il ne suffisait pas de lui offrir des doctrines, des objets de constitutions, des systèmes politiques, des utopies, de proclamer sa souveraineté et de l'appeler à briser ses chaînes, à se ruer sur ses tyrans. Les principes révolutionnaires auraient produit peu d'effets sur des gens grossiers et matériels. Il était plus expéditif de l'ébranler tout à coup par une secousse soudaine et de lui mettre les armes à la main sous un prétexte plausible, celui de sa défense personnelle à la vue du grand et immense danger, afin d'exercer subitement sur les esprits et faire agir tous les bras à la fois.

Ce mouvement extraordinaire, cet ébranlement soudain, préparé d'avance avec soin et dans le secret, avait été transmis confidentiellement aux adeptes dans chaque province [1]. »

Pour alarmer les provinces voisines de l'Océan, l'on fit courir le bruit d'une descente des

[1] *Mémoires d'un père à ses enfants,* par M. Boutillier de Saint-André, reproduits par M. Am. Gellusseau. *Histoire de Cholet,* II. 147.

Anglais, à Cherbourg, au Havre, à Bordeaux; ils devaient incendier le port de Brest — pendant que les Prussiens entreraient en France par la Belgique — et les Impériaux par l'Alsace. — Les Espagnols devaient franchir les Pyrénées — et les Italiens tenir en échec les provinces méridionales. — Dans les provinces du centre, à l'abri des incursions immédiates des étrangers, un noir complot a été formé, dit-on, par la reine et le comte d'Artois. — On doit faire sauter les villages et renvoyer aux galères les survivants de cette catastrophe !

Afin de provoquer les pillages des châteaux, on assure l'impunité aux malfaiteurs en faisant distribuer des lettres-patentes du roi autorisant le vol et l'incendie.

« Des bords du Rhône à ceux du Rhin, et de la Moselle à la Loire, les provinces ont offert, presque au même instant, un tableau digne de réflexions et de pitié. Le Dauphiné, le Mâconnais, le Beaujolais, le Bugey, le pays de Gex, la Franche-Comté, le Sundgau, l'Alsace, une partie de la Lorraine, de la Normandie, du Perche, du Maine, du Nivernais, de la Touraine, de l'Anjou, etc., ont offert, en quinze jours, le spectacle du pillage des titres seigneuriaux, de l'incendie des châteaux, de celle de plusieurs abbayes, des

meurtres et des dévastations qui accableront pour plusieurs années les fermiers et les seigneurs, le revenu public et celui des particuliers [1]. »

La seconde partie de ce travail donnera une preuve suffisante de l'existence de ces fausses alarmes et des cruelles dissensions qui en furent les conséquences.

« On vit, en effet, dans toutes les provinces, le peuple, excité par des émissaires étrangers, s'attrouper pour repousser une armée de brigands, qui venoit, disoit-on, brûler les récoltes. Le départ et la marche de ces émissaires avoient été combinés de manière que, le même jour (28 juillet), les habitans des campagnes étoient tout armés, entroient de force dans les fermes et dans les châteaux, sous prétexte d'y chercher les brigands qu'on leur avoit annoncés, pilloient les caves, les greniers, brûloient les titres des seigneurs, etc., etc., etc. [2]. »

On ne peut sérieusement accuser — la noblesse, le clergé, ceux enfin qui formaient le parti contre-révolutionnaire — d'avoir été les auteurs de ces complots — puisque ce fut parmi eux que se trouvèrent les premières, presque les seules victimes des soulèvements que ces fausses révélations provoquèrent ; — il y eut pourtant à l'Assemblée des orateurs assez audacieux pour

[1] *Mercure de France.* Août, 1789, p. 91.

[2] Bertrand de Molleville, *Histoire de la Révol.* II. 99.

soutenir — que c'étaient les seigneurs eux-mêmes qui, — pour calomnier le peuple, mettaient le feu à leurs châteaux.

Il est facile de faire voir que le coup partait d'ailleurs.

Les écrivains révolutionnaires encouragent publiquement les assassinats ; c'est ce que relève le *Mercure de France*.

Quelques Ecrivains ont applaudi aux Brigandages commis dans les Provinces sur les Personnes et sur leurs Propriétés. Ils ont mis en principe qu'on ne pouvoit être libre sans incendies, sans meurtres, sans pillages. Parce que ces crimes accompagnent souvent les révolutions, ils en concluent qu'ils y sont nécessaires. Autant vaudroit imprimer que pour reconstruire une maison, il est indispensable de faire périr, ou de dépouiller ceux qui l'habitent.

La nouvelle absurde du projet des Anglais de s'emparer du port de Brest fut exploitée par les révolutionnaires, pour provoquer une recrudescence de désordres dans les provinces qu'ils trouvaient trop calmes. Ils utilisèrent deux leviers puissants pour éveiller les mauvais instincts de la foule : la peur et le vol. Il est curieux de voir la filière que suivirent ces fausses nouvelles pour arriver à destination [1]. Voyons pour la peur :

[1] Voyez l'Appendice de la première partie.

Le *Journal de la correspondance de Nantes* du 29 juillet 1789, N° XVIII, I, 181, contient l'entrefilet suivant :

« Le 27 courant, on reçut à Nantes un courrier extraordinaire, pour nous prévenir que les députés de Bretagne avaient été *officiellement* informés d'une conspiration contre le port de Brest. Si les habitants de Brest reçoivent à temps les avis qui sont partis de Nantes et de Rennes, ils n'auront pas grand'peine à deviner quelle association d'hommes recèle dans son sein les aveugles instruments de cet attentat, et ils en purgeront la ville et le royaume. »

D'autre part, on trouve dans les archives municipales du Croisic une lettre conçue en ces termes :

« Messieurs et chers concitoyens,

« Nous venons de recevoir, par un exprès de Nantes, la lettre dont la teneur suit :

« Versailles, 25 juillet 1789.

« Messieurs,

« On vient d'informer les députés de Bretagne d'une nouvelle allarmante pour cette province, on assure que les Anglais ont insulté et fouillé plusieurs de nos navires marchands dans la marche et qu'ils ont conçu le projet affreux de perdre le port de Brest. On craint que des traîtres ne livrent

ce port à nos ennemis qui pourraient l'incendier, s'ils n'en vouloient pas faire l'attaque ouverte. Il est question de redoubler de vigilance pour la communication de ce port important et d'exciter celle des habitants de Brest, Recouvrance et environ. Nous écrivons aujourd'hui à cette ville pour l'informer de ce qu'elle ne sait peut-être pas. Je me hâte de vous en instruire vous-mêmes. Il faut que toute la Bretagne soit informée des projets désastreux qu'on a formés contre elle, afin qu'elle puisse opposer ses forces et ses ressources aux ennemis qu'elle a à combattre au dehors et aux ennemis plus dangereux encore qu'elle peut avoir au-dedans.

« C'est dans nos bureaux que je vous écris la présente.

« J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : PELLERIN. »

« Messieurs du bureau de correspondance de Nantes, en nous adressant cette lettre, nous marquent qu'ils ont fait partir un courrier pour Brest, à l'effet de s'assurer du danger que nos braves concitoyens de ce port peuvent courir et leur annoncer en même temps qu'ils vont former de suite un corps de volontaires pour voler à leur se-

cours, à leur première réquisition. Nous leur répondons que notre surveillance a déjà prévu les besoins qu'on pourrait avoir de nos habitants ; que nous instruisons les chefs-lieux de notre territoire de cette nouvelle alarmante afin qu'ils puissent faire l'énumération de leurs forces, les réunir au besoin pour voler partout où leur présence sera nécessaire au premier avis qui nous en sera donné, ce dont nous ferons part sans aucun retardement.

« D'après cela, messieurs et chers concitoyens, nous nous reposons sur votre zèle pour la patrie.

« Nous sommes.... Rouaud de la Villemartin, Lallemand, Hardouin, Le Bourdiec. »

Il ne faudrait pas cependant accuser Pellerin d'avoir été un des propagateurs de ce bruit ridicule, car la loyauté des intentions de ce député n'a jamais été mise en doute. Il fut un de ces instruments inconscients, comme il y en eut probablement beaucoup; nous avons montré plus haut où étaient les coupables.

Il est évident que ce ne furent pas les amis de la cour qui donnèrent le signal d'une panique générale; ils avaient, au contraire, un intérêt immédiat à ce que l'ordre fût rétabli le plus promptement possible ; c'étaient eux qui souffraient le plus directement de cet état de choses.

Les révolutionnaires, au contraire, — auteurs ou partisans des troubles de Paris, — avaient un intérêt indiscutable à la continuation, à la généralisation des émeutes. Dans le cas d'un retour offensif de la cour, ils ne voulaient pas être seuls à supporter le châtiment qu'ils méritaient.

Quant au vol, on verra dans la deuxième partie que presque par toute la France l'on fit circuler de fausses ordonnances royales autorisant le pillage et l'incendie.

La prise de la Bastille fut donc un événement dont toutes les péripéties furent grotesques et odieuses, et qui fut dans les provinces le signal de sanglantes exécutions.

A partir de la date fatale du 14 juillet, la révolution nécessaire, déjà si gravement compromise par la révolte si vantée des membres du Tiers, fut complètement dévoyée. Le roi laissa échapper le pouvoir de ses mains et la populace s'en empara ; le pays ne fut plus alors gouverné que par la violence et cet état de choses transforma une révolution bienfaisante et féconde en une suite de soubresauts convulsifs, qui conduisirent la France à la plus terrible anarchie et au despotisme le plus sanglant qui aient jamais existé.

Le 14 juillet, Louis XVI montait la seconde marche de l'échafaud du 21 janvier.

Laissons maintenant parler les faits, dont l'énumération est le meilleur argument que l'on puisse donner, à l'appui des appréciations que j'ai émises plus haut.

J'ai pris dans une quantité considérable de notes les faits qui m'ont paru intéressants à divers points de vue : actes d'arbitraires, alarmes, paniques, pillages, assassinats... Tous ces récits, — reproductions souvent textuelles des ouvrages cités à la fin de l'histoire de chaque province, — sont empruntés à des archives, — à des histoires générales ou locales, faites d'après des documents authentiques — ou à des journaux de l'époque et de tous les partis.

APPENDICE

Discours de M. le Garde des Sceaux à l'Assemblée nationale, le 7 août 1789.

Soit que le ressentiment des abus divers dont le Roi veut la réforme, et que vous désirez de proscrire pour toujours, ait égaré les Peuples ; soit que l'annonce d'une régénération universelle ait fait chanceler les pouvoirs divers sur lesquels repose l'ordre social ; soit que des passions ennemies de notre bonheur aient répandu leur maligne influence sur cet Empire : quelle qu'en soit la cause, Messieurs, la vérité est que l'ordre et la tranquillité publique sont troublés dans presque toutes les parties du Royaume.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, les propriétés sont violées dans les Provinces ; des mains incendiaires

ont ravagé les habitations des Citoyens ; les formes de la Justice sont méconnues, et remplacées par des voies de fait et par des prescriptions. On a vu en quelques lieux menacer les moissons et poursuivre les Peuples jusque dans leurs espérances.

On envoie la terreur et les alarmes partout où l'on ne peut envoyer des déprédateurs; la licence est sans frein, les Lois sans force, les Tribunaux sans activité; la désolation couvre une partie de la France, et l'effroi l'a saisie toute entière ; le commerce et l'industrie sont suspendus, et les asiles de la piété même, ne sont plus à l'abri de ces emportements meurtriers.

Et cependant, Messieurs, ce n'est pas l'indigence seule qui a produit tous ces troubles. On sait que la saison ménage des travaux à tous, que la bienfaisance du Roi s'est exercée de toutes les manières, que les riches ont plus que jamais partagé leur fortune avec les malheureux. Se pourroit-il donc qu'à cette époque, où la Représentation nationale est plus nombreuse, plus éclairée, plus imposante qu'elle n'a jamais été; où la réunion de tous les Membres de l'Assemblée dans un seul et même Corps, et son union intime de principes et de confiance avec le Roi, ne laissent aucune ressource aux ennemis de la prospérité publique; se pourroit-il que tant et de si grands moyens fussent impuissans pour remédier aux maux qui nous pressent de toutes parts ?

.....

Il étoit juste, Messieurs, de vous entretenir d'abord de la subversion générale de la police publique. Il étoit juste de vous demander l'emploi de tous vos moyens pour son rétablissement. Le Ministre vertueux

que le Roi vous a rendu, qu'il a rendu à vos regrets et à votre estime, va vous montrer, sous une nouvelle face, les funestes effets de ces mêmes désordres ; il va mettre sous vos yeux l'état actuel des finances.

Vous reconnoîtrez ce que les lenteurs, et en beaucoup d'endroits la nullité des perceptions, forment de vide dans le Trésor Royal ; ou plutôt dans celui de l'Etat ; car le Roi ne distingue pas son trésor de celui de la Nation, et quand ses besoins vous sont connus, vous ne pouvez vous dispenser d'y subvenir, sans ébranler, dans une proportion quelconque, toutes les fortunes et l'organisation même du Corps politique.

.....

Le prix du sel a été réduit à moitié par contrainte dans les généralités de Caen et d'Alençon, et ce désordre commence à s'introduire dans le Maine. La vente du faux sel et du tabac se fait par convois et à force ouverte dans une partie de la Lorraine, des Trois-Evêchés et de la Picardie ; le Soissonnois et la généralité de Paris commencent à s'en ressentir.

Toutes les barrières de la Capitale ne sont pas encore rétablies, et il suffit d'une seule qui soit ouverte, pour occasionner une grande perte dans les revenus du Roi. Le recouvrement des droits d'Aides est soumis aux mêmes contrariétés. Les bureaux ont été pillés, les registres dispersés, les perceptions arrêtées ou suspendues dans une infinité de lieux dont l'énumération prendroit trop de place, et chaque jour on apprend quelque autre nouvelle affligeante.

L'on éprouve aussi des retards dans le payement de la taille, des vingtièmes et de la capitation ; en sorte que les Receveurs généraux et les Receveurs des tailles

sont aux abois, et plusieurs d'entre eux ne peuvent tenir leurs traités.

La force de l'exemple doit empirer journellement ce malheureux état des affaires; et les conséquences peuvent en être telles, qu'il devienne au-dessus de votre zèle et de vos moyens de prévenir le plus grand désordre et dans les finances et dans toutes les fortunes, et d'empêcher, au moins pendant longtemps, la dégradation des forces de ce beau Royaume.....

Déclaration du Roi, donnée à Versailles, le 14 août 1789, pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans son Royaume.

Les désordres occasionnés dans presque toutes les provinces du Royaume par des personnes mal-intentionnées, ont sensiblement affligé le cœur paternel du Roi. Pour en arrêter les funestes progrès, et par l'effet de sa confiance dans les Représentans de la Nation, Sa Majesté a déposé ses peines et son inquiétude dans le sein de l'Assemblée Nationale, qui, animée du même esprit, a pris la délibération suivante, en suppliant Sa Majesté de donner les ordres nécessaires pour la pleine et entière exécution de son Décret.

(Suit l'extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Nationale du 10 août, que nous avons rapporté.)

Le Roi, persuadé que l'exécution des mesures délibérées par l'Assemblée Nationale, et le concours de tous les moyens, rendront enfin la force aux lois,

l'activité aux Tribunaux, la sécurité aux Citoyens, le calme et la tranquillité à tous les Sujets : Mande et ordonne à tous les Gouverneurs et Commandans dans ses provinces, à tous Officiers civils et municipaux, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter et faire exécuter les dispositions ci-dessus prescrites. Et seront, sur la présente Déclaration, toutes Lettres nécessaires expédiées.

Ordonnance du Roi, du 11 août, concernant la main-forte à donner par les Troupes, et le serment à prêter par elles.

Cette Ordonnance offre d'abord l'Extrait du Décret de l'Assemblée Nationale, du 10 août, pour le rétablissement de la tranquillité publique.

Décret en conséquence duquel le Roi a ordonné et ordonne ce qui suit :

Art. I. Les Troupes donneront main-forte aux Milices Nationales et aux Maréchaussées, toutes les fois qu'elles en seront requises par les Officiers civils ou les Officiers municipaux.

II. Il sera prêté par les Troupes, ainsi que par les Officiers qui les commandent, de quelque grade qu'ils soient, le serment ci-après.

III. A cet effet, les Officiers prêteront leur serment à la tête de leurs Troupes, en présence des Officiers municipaux.

IV. Chaque corps de Troupes sera assemblé, pour qu'avec la solennité la plus auguste, le serment soit prêté par les bas-Officiers et Soldats sous les armes.

V. Le serment des Officiers sera : « *Nous jurons de*

« *rester fidèles à la Nation, au Roi et à la Loi, et de* « *ne jamais employer ceux qui seront à nos ordres,* « *contre les Citoyens, si nous n'en sommes requis par* « *les Officiers civils ou les Officiers municipaux.* »

VI. Le serment des soldats sera : « *Nous jurons de* « *ne jamais abandonner nos Drapeaux, d'être fidèles à* « *la Nation, au Roi, et à la Loi, et de nous conformer* « *aux règles de la discipline militaire.* »

Mande et ordonne Sa Majesté aux Officiers généraux et autres, ayant autorité sur ces Troupes, ainsi qu'à tous ceux qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance.

Lettre du Roi aux Officiers et aux Soldats de son armée

Braves Guerriers, les nouvelles obligations que je vous impose, de concert avec l'Assemblée Nationale, ne vous feront sûrement aucune peine ; vos premiers devoirs sont ceux de citoyens, et ces devoirs seront toujours conformes à l'obéissance que vous me devez, puisque je ne veux jamais employer ma puissance qu'à la protection des Lois et à la défense des intérêts de la Nation. Les Officiers qui commandent mes Troupes, quoique certains de toute ma confiance, verront avec plaisir, ainsi que moi, qu'il n'y a aucune incertitude sur le moment où le concours de la force militaire est nécessaire au maintien de l'ordre public.

Le plus grand service que je puis attendre en cet instant de mon Armée, c'est de se réunir avec zèle à tous les bons Citoyens, pour repousser les brigands qui, non-contens de jeter le désordre dans mon

royaume, essayent de pervertir l'esprit de mes bons et fidèles Sujets, pour venir à bout de les associer à leurs violences ou à leurs perfides desseins.

L'honneur doit faire sans doute une partie essentielle de la récompense des guerriers, et tel est le sentiment que mes troupes ont toujours montré ; mais je n'ai pas moins désiré d'améliorer le sort des Soldats. J'ai commencé à le faire dès l'année dernière, malgré la situation de mes finances, et j'espère que le rétablissement de l'ordre me fournira dans peu de temps le moyen de remplir entièrement mes vœux. Je vois avec une véritable satisfaction que tous les Députés à l'Assemblée Nationale partagent ce sentiment.

J'ai donné ordre au Ministre de la Guerre, de s'occuper de toutes les parties de la discipline militaire, qui peuvent exiger des changemens raisonnables, et de concilier, autant qu'il est possible, le vœu des Troupes avec le bien du service.

Je désire sincèrement de prouver aux Officiers et aux Soldats de mon Armée, que j'attache un grand prix à leur affection ; je ne crains point de la leur demander au nom des sentimens que j'ai toujours eus pour eux, et au nom, s'il le faut, de mes Ancêtres, que les vôtres, depuis tant de siècles et au milieu de tous les dangers, n'ont jamais cessé d'environner. Comptez donc sur ma bienveillance, comme je compterai toujours sur votre fidélité. LOUIS.

Ordonnance du Roi, du 14 Août, portant amnistie en faveur des Soldats, Cavaliers, Hussards, Dragons et Chasseurs qui ont quitté leurs Corps sans permission, depuis le premier Juin dernier.

Sa Majesté prenant en considération les circonstances qui ont porté quelques Soldats, Cavaliers, Hussards, Dragons et Chasseurs de ses Troupes, à quitter leurs Corps sans permission, depuis le premier juin dernier, Elle veut bien les autoriser à les rejoindre, en leur assurant l'entier oubli du passé, et leur rétablissement à leur rang dans les Compagnies dont ils faisoient partie, comme s'ils ne s'en étoient pas absentés, à condition toutefois que chacun d'eux y sera rentré le premier octobre de cette année :

Sa Majesté confirmant d'ailleurs toute permission qu'Elle auroit précédemment accordée, nommément à M. le Marquis de la Fayette, par sa Lettre du 21 juillet dernier, et n'entendant par la présente Ordonnance, rien changer aux arrangemens qu'Elle auroit déjà autorisés,

Mande et ordonne Sa Majesté aux Officiers généraux et autres, ayant autorité sur ses Troupes, ainsi qu'à tous ceux qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance.

Rapport du ministre des finances lu à l'Assemblée nationale, le 27 août.

...Je dois, en rappelant les désordres multipliés dont vous avez connoissance, fixer votre principale atten-

tion sur l'impôt du sel. Il n'y a pas un moment à perdre pour prendre à cet égard une délibération provisoire. La contrebande dans plusieurs provinces se fait à main armée, et les défenseurs des revenus du fisc, hors d'état d'y opposer une résistance suffisante, se sont la plupart dispersés. Le peuple, dans d'autres endroits, a contraint les gardiens des greniers publics, à lui distribuer le sel au prix qu'il a fixé lui-même. Il faut s'étonner que, dans la plus grande partie du Royaume, l'ordre établi par les lois n'ait pas encore été renversé ; mais chaque jour l'exemple gagne, et vous savez, Messieurs, ce qui vient de se passer à Versailles même, autour de vous et sous les yeux du Roi. Il importe que vous considériez sans retard, sans aucun délai, ce qu'il convient de faire dans de pareilles circonstances, et je vais vous soumettre en abrégé les réflexions que la situation présente des affaires m'a suggérées.....

Séance du 27 aout

Discours de Bureau de Puzy.

...« Aussi voyons-nous, dans ce moment, les Lois oubliées ou méprisées ; l'autorité publique et les Tribunaux méconnus ou impuissans ; les sources qui alimentoient le Trésor National détournées ou taries; le Peuple livré aux excès de la licence qu'il prend pour la liberté ; les troupes sans frein et sans discipline, appelant leur désordre du patriotisme, mena-

cent la Nation de la dissolution totale de l'armée. Tous les liens qui attachoient l'Etat au Prince, la Cité au Gouvernement, les Citoyens aux Citoyens, sont ou relâchés, ou détendus, ou brisés. Enfin, les Représentans du Peuple François, au milieu des ruines de notre institution politique, contemplant avec étonnement l'immensité et la confusion de ses débris, n'ont point encore préparé, n'ont pas même amassé tous les matériaux qui doivent succéder à ce monceau de décombres, et la Nation, à peine échappée aux fureurs du despotisme, est menacée de périr dans les convultions de l'anarchie. »

« En crayonnant ce tableau, je n'ai pas, Messieurs, je ne puis avoir la coupable intention de répandre un jour défavorable ou douteux sur la sagesse des mesures que vous avez prises. Ce que vous avez fait, vous l'avez dû sans doute. Il est des circonstances que la prudence humaine ne sauroit prévoir, mais qu'elle doit saisir ; et quand de vieux et déplorables préjugés, qui trop long-temps firent la honte et le malheur de la France, sont venus d'eux-mêmes s'offrir à la destruction que vous en méditiez, vous ne pouviez permettre qu'ils échappassent sans craindre de vous rendre coupables. »

« De nouveaux malheurs ont été l'effet de cette révolution à jamais mémorable ; le Peuple n'a plus mis de bornes à ses prétentions. Le souvenir de son ancienne oppression l'avoit rendu cruel et féroce ; à peine calmé, la prompte justice qu'il a obtenue de vous, et qu'il n'osoit espérer, l'exalte et le rend injuste; et le sentiment trop apprécié de ses propres forces, va peut-être le rendre séditieux. »

« Au milieu des nouveaux orages qu'annonce cette effervescence, comment les Représentans de la Nation trouveront-ils le calme nécessaire pour méditer la Constitution et les Lois qui doivent régir un grand Peuple, et assurer son bonheur ? Comment interroger des provinces agitées, consternées, désolées par la sédition et par les ravages ? Comment connoître leurs maux, leurs vœux, leurs localités, leurs besoins? Comment y faire recevoir, y faire respecter les Lois nouvelles qui doivent remplacer celles qui déjà n'existent plus ? »

Lettre du Roi aux Archevêques et Evêques de son royaume.

A Versailles, ce 2 septembre 1789.

Messieurs,

Vous connoissez les troubles qui désolent mon Royaume ; vous savez que dans plusieurs Provinces, des brigands et des gens sans aveu s'y sont répandus, et que, non contents de se livrer eux-mêmes à toutes sortes d'excès, ils sont parvenus à soulever l'esprit des Habitans des Campagnes; et portant l'audace jusqu'à contrefaire mes ordres, jusqu'à répandre de faux Arrêts de mon Conseil, ils ont persuadé qu'on exécuteroit ma volonté, ou qu'on répondroît à mes intentions en attaquant les Châteaux, et en y détruisant les archives et les divers titres de propriétés. C'est ainsi qu'au nom du Souverain, le Protecteur-né

de la justice, et au nom d'un Monarque qui, je puis le dire, s'en est montré le constant défenseur pendant son règne, on n'a pas craint d'exciter le peuple à des excès, que les plus tyranniques oppresseurs auroient craint d'avouer. Enfin, pour augmenter la confusion et réunir tous les malheurs, une contrebande soutenue à main armée, détruit avec un progrès effrayant les revenus de l'Etat, et tarit les ressources destinées, ou au payement des dettes les plus légitimes, ou à la solde des troupes de terre et de mer, ou aux diverses dépenses qu'exige la sûreté publique.

Ce n'est pas tout encore; un nouveau genre de calamité a pénétré mon âme de la plus sensible affliction : mon peuple, renommé par la douceur de ses mœurs et de son caractère ; mon peuple, dans quelques endroits, heureusement en petit nombre, s'est permis d'être l'arbitre et l'exécuteur de condamnations que les dépositaires des lois, après s'être livrés au plus mûr examen, ne déterminent jamais sans une secrette émotion.

Tant de maux, tant d'afflictions ont oppressé mon âme; et après avoir employé, de concert avec l'Assemblée nationale, tous les moyens qui restent en mon pouvoir pour arrêter le cours de ces désordres; averti par l'expérience des bornes de la sagesse humaine, je veux implorer publiquement le secours de la divine Providence, espérant que les vœux de tout un peuple toucheront un Dieu de bonté, et attireront sur ce Royaume les bénédictions dont il a tant de besoin. La beauté des moissons dans la plus grande partie du Royaume, ce bienfait devenu si nécessaire et si précieux, semble annoncer que la protection du

ciel ne nous est pas encore entièrement retirée, et nous aurons ainsi des actions de grâces à joindre à nos prières. Accompagnez ces prières des exhortations les plus pressantes ; faites sentir au peuple, faites sentir à tous mes sujets, que la prospérité de l'Etat, que le bonheur des Particuliers, dépendent essentiellement de l'exacte observation des lois. La violence ne peut jouir qu'un moment de ses succès et de ses prospérités criminelles ; on s'élève bientôt de toutes parts contre elle, et les hommes qui rompent le pacte social, ce fondement de la tranquillité publique, en reçoivent tôt ou tard la peine inévitable.

Nulle part les fortunes ne sont égales, et elles ne peuvent pas l'être ; mais quand les riches vivent sans défiance au milieu de ceux qui le sont moins, leur superflu se reverse nécessairement sur l'industrie, le commerce et l'agriculture ; et comme leurs jouissances sont bornées par les lois immuables de la Providence, souvent ils sont moins heureux que ceux dont la vie, occupée par le travail, se trouve à l'abri du tumulte des passions. Mais ce que vous devez surtout rappeler à mes sujets, c'est qu'en rassemblant autour de moi les Représentants de la Nation, j'ai eu principalement à cœur d'adoucir le sort du peuple par toutes les dispositions qui me paroîtroient pouvoir se concilier avec les devoirs de la justice. Déjà, par un même esprit, les Prélats, les Seigneurs, les Gentilshommes, les hommes riches de tout état, se disputent à l'envi les moyens de rendre le peuple plus heureux, et pour atteindre à ce but, il offrent des sacrifices qu'on n'auroit pas eu le droit d'exiger d'eux. Exhortez donc tous mes sujets à attendre avec tran-

quillité le succès de ces dispositions patriotiques : éloignez-les, détournez-les d'en troubler le cours par des insurrections propres à décourager tous les gens de bien. Que le peuple se confie à ma protection et à mon amour : quand tout le monde l'abandonneroit, je veillerois sur lui ; mais jamais dans aucun temps il n'y a eu en sa faveur un concours plus général de volontés et d'affections de la part de tous les ordres de la société. Exhortez-le donc, au nom de la Religion, à être reconnoissant, et à montrer ce sentiment par son obéissance aux lois de la justice : avertissez, instruisez ce bon peuple des piéges des méchans, afin qu'il rejette loin de lui, comme des ennemis de la patrie, tous ceux qui voudroient l'induire à des actes de violence, tous ceux qui voudroient le détourner de payer sa part des charges publiques, et le priver ainsi de l'honorable qualité de Citoyen de l'Etat.

Les divers impôts qui composent les revenus publics seront examinés dans le cours de l'Assemblée nationale ; ceux qui paroîtront trop onéreux, seront remplacés par d'autres, et tous seront adoucis successivement par le ménagement et la régularité des perceptions. Mais jusqu'à l'époque prochaine, où les affaires seront arrangées, tous mes sujets ont un égal intérêt au maintien de l'ordre : car la confusion entraîne la confusion, et souvent alors la sagesse des hommes est impuissante pour remédier à la grandeur des maux, et pour arrêter le progrès des inimitiés et des défiances mutuelles. Je ferai pour le rétablissement de l'ordre dans ses finances, tous les abandons personnels qui seront jugés nécessaires ou convenables ; car non pas seulement aux dépens de la pompe

ou des plaisirs du trône, qui depuis quelque temps se sont changés pour moi en amertumes, mais par de plus grands sacrifices, je voudrois pouvoir rendre à mes sujets le repos et le bonheur. Venez donc à mon aide, venez au secours de l'Etat par vos exhortations et par vos prières ; je vous y invite avec confiance, et je compte sur votre zèle et sur votre obéissance.

DEUXIÈME PARTIE

LES ÉMEUTES EN PROVINCE

ALSACE

En Alsace, dès les premiers troubles, les prévôts ont été forcés de fuir, les baillis et juges seigneuriaux se sont cachés, les inspecteurs des forêts se sont sauvés, on a démoli les habitations des gardes : tel homme de soixante ans a été excédé de coups, on l'a promené dans le village en lui arrachant les cheveux ; de sa maison, il ne reste que les murs et une portion de la toiture ; tous ses meubles ou effets ont été brisés, brûlés ou volés ; on l'a forcé à signer, avec sa femme, un acte par lequel il s'engage à restituer toutes les amendes qu'il a prononcées, et donne quittance de tous les dégâts qu'il vient de subir.

Des brigands montraient un faux édit du Roi, écrit en français et en allemand, qui autorisait à commettre toutes sortes de cruautés contre les nobles. Le cardinal de Rohan se rendant à l'Assemblée nationale,

tomba parmi ces bandits, et peu s'en fallut qu'ils n'eussent sa vie.

Le 19 juillet, à Strasbourg, sur la nouvelle que Necker revient, la foule interprète à sa façon la joie publique dont elle est témoin. Cinq ou six cents va-nu-pieds, accrus bientôt par les gens de petit métier, courent à l'Hôtel-de-Ville, et les magistrats assemblés n'ont que le temps de fuir par une porte de derrière. De leur côté, les soldats, l'arme au bras, laissent faire, et plusieurs même excitent les assaillants. Les fenêtres volent en éclats sous une grêle de pierres, les portes sont forcées avec des pinces de fer, et la populace entre comme un torrent aux acclamations des spectateurs. Aussitôt, par toutes les ouvertures du palais, sur une façade de quatre-vingts pieds, « c'est « une pluie de volets, de fenêtres, de chaises, de « tables, de sofas, de livres, de papiers, puis une « autre de tuiles, de planches, de balcons, de pièces « de charpente. » Les archives publiques sont jetées au vent, les rues environnantes en sont jonchées ; les lettres d'affranchissement, les chartes de privilèges, tous les actes authentiques qui, depuis Louis XIV, garantissaient les libertés de la ville, périssent dans les flammes. « Je fus, dit Arthur Young, pendant deux heures, spectateur de la scène, à l'abri des meubles qui tombaient, mais assez près pour voir un jeune garçon de quatorze ans, écrasé en tendant une partie du pillage à une femme que je crus être sa mère, par l'horreur qui se peignit sur son visage. » — Les uns dans les caves, défoncent les tonneaux de vins précieux; 15,000 mesures en sont perdues et font un

étang de cinq pieds de profondeur où plusieurs se noient. Les autres, chargés de butin, s'en vont sous les yeux des soldats qui ne les arrêtent pas. Pendant trois jours, la dévastation continue : nombre de maisons appartenant à des magistrats « sont saccagées du grenier à la cave. » Quand enfin les bourgeois honnêtes ont obtenu des armes et rétabli l'ordre, on se contente de pendre un des voleurs; bien mieux, pour donner satisfaction au peuple, on change les magistrats, on abaisse le prix du pain et de la viande. Après ces ménagements et ces récompenses, rien d'étonnant si l'émeute se répand en long et en large aux environs; en effet, partie de Strasbourg, elle court l'Alsace, et, à la campagne comme à la ville, il se trouve pour la conduire des ivrognes et des vauriens.

A Strasbourg, trente-six maisons de magistrats sont marquées pour le pillage.

Colmar, 24 juillet 1789.

Les nouvelles de la table d'hôte de Colmar sont curieuses, elles portent que la reine avait tramé un complot prêt à éclater, qui était de faire sauter l'Assemblée nationale par le moyen d'une mine, et de faire marcher à l'instant une armée sur Paris, pour en massacrer les habitants. Un officier présent eut la présomption de douter de la vérité de cette assertion, et fut sur-le-champ étouffé par une multitude de voix. C'était un député qui l'avait écrit; on avait vu la lettre, et conséquemment il ne pouvait exister aucun doute. Je soutins fortement que cette assertion était folle et insensée; que ce n'était qu'une invention pour rendre odieuses des personnes qui pouvaient peut-être mé-

riter de l'être, mais que ce n'était sûrement pas de pareils moyens dont on devait se servir. Quand l'ange Gabriel serait descendu du ciel, et se serait assis à table pour les convaincre, il n'aurait jamais pu ébranler leur foi. Il en est ainsi des révolutions, un scélérat écrit, et cent mille fous le croient.

Le 25. Depuis Isenheim, le pays se change en perspectives et en inégalités agréables, étant toujours de plus beau en plus beau jusqu'à Béfort; mais il n'y a ni maisons éparses, ni enclos.

Le bailli de Huningues, blessé à mort, vient d'être jeté tout sanglant dans un cachot. Une bande de mutins armés exigent qu'on lui fasse à l'instant même son procès, ou déclarent qu'ils vont mettre le feu aux quatre coins de la ville. On a dû expédier des courriers pour faire venir le régiment de Royal-Bourgogne, qui avait quitté Huningue depuis deux jours et se dirigeait sur Lyon ; mais il paraît que les assassins et les incendiaires sont en trop grand nombre pour qu'il en vienne à bout.

Croirait-on que ces bandits osent écrire aux autorités badoises, en les menaçant de venir tout saccager et tout brûler chez nous, s'ils apprennent qu'on y donne asile aux malheureux qui échappent à leurs poignards ?

Ils ont incendié le château de Leimen et l'abbaye de Saint-Appolinaire est en flammes.

Des villages entiers de la haute Alsace, entre l'Ill et les montagnes, ont pris les armes. Personne dans le pays n'ose se montrer sans cocarde, même les ecclésiastiques. Quatre communes se sont réunies

pour aller attaquer les abbayes de Murbach et de Mauer-Munster. Le couvent de Luders est entièrement brûlé.

25 juillet 1879.

De violentes commotions à Béfort : — Hier au soir, la populace et quelques paysans demandèrent aux magistrats les armes du magasin, consistant en trois ou quatre mille fusils, etc. Ceux-ci ayant refusé de se rendre à leur désir, les premiers excitèrent une émeute et menacèrent de mettre le feu à la ville, sur quoi les portes furent fermées ; et aujourd'hui le régiment de Bourgogne vient d'arriver pour protéger les magistrats.

A Guebwiller, le 31 juillet, cinq cents paysans, sujets de l'abbaye de Murbach, fondent sur le palais de l'abbé et sur la maison des chanoines ; buffets, coffres, lits, fenêtres, miroirs, encadrements, jusqu'aux tuiles du toit et jusqu'aux gonds des croisées, tout est haché ; « sur les beaux parquets des appartements, on allume des feux, on y brûle la bibliothèque et les titres. » Le superbe carrosse de l'abbé est rompu de façon à ce que pas une roue ne demeure entière. « Le vin est répandu dans les caves ; un tonneau de 1,600 mesures en laisse échapper la moitié ; l'argenterie et le linge sont emportés. »

Presque jamais, écrit la Commission provinciale, une municipalité ne requerra ; elle laissera commettre les plus grands excès plutôt que de faire une dénonciation ; tous ses concitoyens pourraient, tôt ou

tard, chercher à la rendre responsable... Les municipalités ne sont plus maîtresses de se refuser à rien.

De Strasbourg, le — Août 1789.

Comme on a publié des relations infidèles de ce qui s'était passé à Strasbourg, nous nous empressons d'imprimer la lettre suivante qui les rectifie.

Depuis le pillage de l'Hôtel-de-Ville, arrivé le 23 juillet dernier, la garnison avait eu un service très-pénible, dont elle s'acquitta assez bien, pour que la ville désirât lui donner un témoignage de satisfaction, par une gratification de 20 sols par homme, qui fut distribuée le 5 de ce mois.

Cet argent se dépensa au cabaret. Quand les têtes furent échauffées, nombre de soldats de différents corps se réunirent pour aller à la Prison Royale l'enfoncer et délivrer les prisonniers. Inutilement le Commandant et leurs Officiers voulurent les en empêcher, ils n'en écoutèrent aucun, et en menacèrent plusieurs. Après avoir dévasté la prison, ils retournèrent dans les cabarets, et causèrent un tumulte qui dura assez avant dans la nuit.

Le lendemain, 6 Août, ils recommencèrent et furent, en outre, aux quartiers des Régiments d'Alsace-Darmstadt, dont les soldats n'avaient pas été de l'orgie de la veille et ils les forcèrent de se joindre à eux. Leur nombre étant aussi augmenté, le tumulte et les excès s'accrurent en proportion.

Ils attaquèrent les prisons de la ville et la maison de force ; tous les prisonniers et les filles de mauvaise vie furent relâchés. Après cette expédition, ces

soldats se répandirent dans les rues, et, armés de brocs et de verres, ils faisaient boire les voisins, les passants, surtout les officiers, en signe d'égalité. La nuit vint; la retraite fut battue, et personne ne se retira.

Les artisants qui quittaient leur travail, des misérables qui cherchaient à profiter du désordre, se joignirent aux soldats ; ceux-ci changèrent d'uniforme entre eux, et cette foule ainsi confondue dans l'obscurité, força les cabarets, les brasseries, les cafés, pilla les caves et garde-manger, et commit des excès de tout genre. La nuit entière se passa dans un tumulte effrayant, qui remplit toute la ville de terreur. On ne pouvait en calculer les suites ; on avait vu les officiers généraux et autres, menacés, insultés, maltraités même ; on avait entendu des complots se former contre eux, des têtes demandées, des projets de pillage en ville et aux environs; l'effroi était général, mais, par bonheur, ces furieux après avoir passé la nuit sur pied, se trouvèrent tellement accablés de fatigue et d'ivresse, qu'ils se séparèrent d'eux-mêmes, le 7 au matin. Un petit nombre qui était resté en ville, fut ramené dans ses quartiers par leurs officiers et bas-officiers, presque tous se couchèrent et la journée du 7 fut parfaitement tranquille.

Cependant la bourgeoisie se plaignit des dégâts commis; mais comment désigner les coupables ? Les soldats de Darmstadt ne l'étaient pas plus que d'autres ; mais n'ayant passé qu'une seule nuit hors de leur quartier, il y en eut qui se retirèrent plus tard, le 7 au matin, que ceux des régiments qui avaient été deux nuits sur pied. Cela suffit pour qu'on supposât

plus coupables les derniers à rentrer chez eux. Les autres régiments adoptèrent cette idée, et voyant qu'on se plaignait de vols commis, s'en disculpèrent aux dépens de celui de Darmstadt, menaçant même d'en faire justice.

M. de Rochambeau, commandant en chef de la Province, donna créance aux bruits qui circulaient et crut devoir renvoyer le régiment de la garnison. Il lui envoya, le 7 au soir, un ordre de partir la nuit même pour Neuf-Brisach.

Le Corps d'officiers alarmé de cet ordre imprévu, envoya sur-le-champ au général, pour lui représenter que sans doute, on avait calomnié le régiment qui n'était pas plus coupable que d'autres ; mais que l'éloigner seul en ce moment, c'était le déclarer tel, et l'exposer à la haine publique, dans une circonstance où les régiments allemands étaient déjà comme proscrits par la Nation. Pour éviter le suites funestes qui pourraient en résulter, on demanda de rester à Strasbourg, et le comte de Rochambeau, par accommodement, envoya camper le régiment à une demi lieue de la ville. Les soldats furent visités, et l'on fit les recherches les plus exactes pour découvrir s'il y avait des soldats coupables de vols. On n'en put trouver aucun, et des attestations formelles à ce sujet furent délivrées par les tribus ou districts de la ville, et les régiments de la garnison. D'autre part, on découvrit une trentaine de voleurs parmi ces derniers, ce qui compléta la justification du régiment de Darmstadt.

En conséquence, il fut rappelé dans les murs de la ville ou il rentra le 16 courant, aux acclamations des

militaires et de la bourgeoisie, qui, depuis un mois, y font le service en commun, et dans la meilleure intelligence. Le régiment qui avait adopté des premiers la cocarde nationale, et qui est composé en entier de cœurs dévoués au patriotisme, quoiqu'ils ne soient pas tous nés Français, attend avec empressement l'époque où le changement qu'il désire dans la constitution militaire le rendra national et Français, d'Allemand et étranger qu'il était.

« Aussitôt après le décret sur l'égalité d'impôt, écrit la Commission provinciale d'Alsace, le 8 septembre, le peuple a généralement refusé de rien payer, jusqu'à ce que les exempts et les privilégiés fussent inscrits sur les rôles du lieu. » En plusieurs endroits, les paysans menacent, pour obtenir le remboursement de leurs acomptes ; en d'autres, ils exigent que le décret soit rétroactif, et que les nouveaux contribuables payent pour toute l'année écoulée. « Aucun collecteur n'ose envoyer de contrainte ; aucune contrainte n'ose remplir sa mission. » — « Ce ne sont pas les bons bourgeois dont on a peur, c'est la canaille qui se fait craindre de ceux-ci, » et de tout le monde ; la résistance et le désordre viennent partout, « des gens qui n'ont rien à perdre. » — Non seulement ils secouent les charges, mais ils usurpent les propriétés et disent qu'étant la nation, tout ce qui est la nation leur appartient. Les forêts d'Alsace sont dévastées, les seigneuriales aussi bien que les communales, et dévastées à plaisir, par un gaspillage d'enfants ou d'insensés. — « En bien des endroits, pour s'éviter la peine d'enlever les bois, on les a

brûlés, et l'on s'est contenté d'en emporter les cendres. »

A Young. *Voyage en France*, traduction de Cazeaux, I. 424.
H. Taine. *Les origines de la France contemporaine. — La Révolution*, I. 72, 99.
E. de Mirecourt. *Avant, Pendant et Après la Terreur*, II. 217.
Montjoie. *Conjuration..... d'Orléans*, II. 105.
Journal de la Correspondance de Nantes, I. 11.

ANGOUMOIS, AUNIS, SAINTONGE

Dans les campagnes de la Rochelle, le peuple n'était occupé que de ses vengeances; d'horribles assassinats étaient commis sur les nobles. On incendiait, on égorgeait. L'abolition des droits féodaux votée dans la nuit du 4 août, ne parvint pas à calmer l'effervescence.

A Baignes, la maison du directeur des aides est dévastée, ses effets et papiers sont brûlés. On porte à son fils, un enfant de dix ans, le couteau sous la gorge, en lui disant : « Il faut que tu périsses, afin qu'il n'y ait plus personne de ta race. » Pendant quatre heures, les commis sont à chaque minute sur le point d'être mis en pièces; sauvés à force de supplications, par le seigneur qui voit les faux et les sabres levés sur sa propre tête, ils ne sont relâchés qu'à condition d'abjurer leur emploi.

Le 28 juillet, à Angoulême, vers trois heures de

l'après-midi, le tocsin sonne, la générale bat, on crie aux armes, on monte des canons sur les remparts : il faut mettre la ville en défense contre 15,000 bandits qui approchent, et du haut des murs, on découvre avec effroi sur la route un tourbillon de poussière. C'était le courrier qui passait, allant à Bordeaux.

Là-dessus, le nombre des bandits se réduit à 1.500, mais il est avéré qu'ils ravagent la campagne. A 9 heures du soir, il y a 20,000 hommes sous les armes, et ils y passent ainsi la nuit, écoutant toujours sans rien entendre. Vers trois heures du matin, nouvelle alarme, tocsin; on se forme en bataille, on est sûr que les brigands ont brûlé Ruffec, Verneuil, Larochefoucauld et autres lieux. Le lendemain, contre les bandits toujours absents, les campagnes arrivent pour prêter main forte. « A 9 heures, dit un témoin, « nous avions dans la ville 40,000 hommes que nous « remerciâmes. »

Puisque les bandits ne se montrent pas, c'est qu'ils sont cachés : cent hommes à cheval et quantité à pied vont fouiller la forêt de Braçonne, et, à leur grande surprise, ne trouvent rien. Mais la terreur n'est pas calmée ; « pendant les jours qui suivent, on monte la garde continuellement, on forme des compagnies parmi les bourgeois, » et Bordeaux averti envoie un courrier pour offrir 20,000 et même 30,000 hommes. « Ce qu'il y a de surprenant », ajoute le narrateur, « c'est qu'à dix lieues aux environs, dans chaque paroisse, pareille émeute est arrivée, et à peu près à la « même heure. »

Le 29 juillet, une fausse alarme se répand dans

l'Angoumois et dans la Saintonge. On annonce l'arrivée de quarante mille brigands : cette nouvelle s'accrédite, malgré l'invraisemblance et l'exagération. Toutes les Paroisses veulent se mettre en état de défense, une multitude de paysans armés de faulx, de fourches, de piques et de fusils, tournent ces armes prises pour leur défense, contre les Seigneurs tant Nobles que Roturiers, et les commis des Aides. Ils les forcent à renoncer, par-devant Notaire, à leurs droits et priviléges ; ils foulent même aux pieds les cordons et les croix. A Baigne, ville du petit Angoumois, 2,000 hommes pillent la Direction des Aides, brûlent, déchirent les meubles et les papiers de famille du Directeur, emprisonnent les Commis, prennent la recette, boivent le vin malgré tous les efforts du Comte de Montauzier, injurié, forcé aux plus grands sacrifices par cette troupe de furieux, et qui n'a sauvé sa vie qu'avec peine. Voilà du moins ce qu'on nous a écrit de Saintonge, et nous désirons que ce récit soit exagéré.

« Le Seigneur du Marquisat *d'Huxelles Cormatin* « réclame en faveur des habitans du bourg de ce nom, « la gloire qui doit leur revenir du service signalé « qu'ils ont rendu à la province de Bourgogne. En « rendant justice à la Bourgeoisie de Cluny qui dé- « fendoit l'Abbaye, il prétend qu'une trentaine de « particuliers de Cormatin, l'ayant mis à leur tête, « ils ont tué 20 brigands, fait 60 prisonniers, et dis- « persé ces scélérats, qui le lendemain devoient se « joindre avec 12 mille autres. »

M. Dupont. *Histoire de la Rochelle,* 556.
H. Taine. *Origines....,* I. 78. 91.
Mercure de France. Août. 1789. 167.

avait accueilli sa jeunesse avec des bontés dont une morgue intempestive et récente avait complètement dégagé la reconnaissance et effacé le souvenir.

A peine de retour à Angers, M. Choudieu, en compagnie de l'avocat Pérard, des frères Delaunay, de l'orfèvre Viot, du musicien Bardou et de plusieurs autres, s'en vint pérorer au milieu de quelques groupes nombreux et bruyants qui s'étaient formés dans le faubourg Saint-Michel et sur la route de Paris. On y disait hautement que, pour se venger de sa défaite, la Cour avait pris le parti de lancer sur les provinces, comme sur une proie, des bandes de brigands et de malfaiteurs qui venaient pour mettre tout à feu et à sang et ne manqueraient pas de menacer tous les patriotes. On ajoutait que notre Anjou était dévolu à la compagnie du contrebandier Hamard, qu'il allait arriver dans la journée même, et qu'il était urgent de s'armer pour repousser cette odieuse et terrible agression.

Ces bruits mensongers, et méchamment propagés, eurent pour effet d'amener la formation d'une garde nationale ; elle fut constituée à Angers le 22 juillet 1789. M. Choudieu y fut compris en qualité de major des volontaires, et prit dès lors une part active à tout le service et à toutes les manœuvres, malgré les oocupations très graves et très ardentes qui lui survinrent.

A Cholet, l'alarme éclata le jour de la Madeleine, le 22 juillet 1789. Le prétexte dont on se servit fut l'arrivée des Anglais qui mettaient tout à feu et à sang sur leur passage.

ANJOU, TOURAINE

Quand arriva à Angers la nouvelle de la prise de la Bastille et du triomphe de la Révolution, M. Choudieu, comme on peut bien le croire, fit appel à tous ses adhérents et les convia chaleureusement à imiter les exploits de leurs frères et amis de la capitale.

On lui répondit par de bruyantes et sympathiques acclamations, et lui, toujours en tête, cette jeunesse turbulente et passionnée courut s'emparer du château d'Angers qui n'était gardé que par une compagnie d'Invalides qui partit bientôt après pour l'île de Rhé. Le lendemain même de cette très facile victoire, on convint d'aller assaillir le château de Brissac où l'on s'empara de deux pièces de canon que l'on ramena en triomphe à Angers. Il est permis de supposer que M. Choudieu avait saisi avec empressement cette occasion de se venger des dédains qu'il croyait avoir essuyés à Paris dans l'hôtel du vieux seigneur qui

avait accueilli sa jeunesse avec des bontés dont une morgue intempestive et récente avait complètement dégagé la reconnaissance et effacé le souvenir.

A peine de retour à Angers, M. Choudieu, en compagnie de l'avocat Pérard, des frères Delaunay, de l'orfèvre Viot, du musicien Bardou et de plusieurs autres, s'en vint pérorer au milieu de quelques groupes nombreux et bruyants qui s'étaient formés dans le faubourg Saint-Michel et sur la route de Paris. On y disait hautement que, pour se venger de sa défaite, la Cour avait pris le parti de lancer sur les provinces, comme sur une proie, des bandes de brigands et de malfaiteurs qui venaient pour mettre tout à feu et à sang et ne manqueraient pas de menacer tous les patriotes. On ajoutait que notre Anjou était dévolu à la compagnie du contrebandier Hamard, qu'il allait arriver dans la journée même, et qu'il était urgent de s'armer pour repousser cette odieuse et terrible agression.

Ces bruits mensongers, et méchamment propagés, eurent pour effet d'amener la formation d'une garde nationale ; elle fut constituée à Angers le 22 juillet 1789. M. Choudieu y fut compris en qualité de major des volontaires, et prit dès lors une part active à tout le service et à toutes les manœuvres, malgré les occupations très graves et très ardentes qui lui survinrent.

A Cholet, l'alarme éclata le jour de la Madeleine, le 22 juillet 1789. Le prétexte dont on se servit fut l'arrivée des Anglais qui mettaient tout à feu et à sang sur leur passage.

Une nouvelle aussi absurbe portait avec elle un tel caractère d'invraisemblance, qu'il ne fallait que le plus simple bon sens pour en sentir toute la fausseté, mais les esprits furent tellement aveuglés, les yeux tellement fascinés, que personne ne découvrit la fraude.

Comment, en effet, une flotte anglaise eût-elle pu déposer à l'improviste sur nos côtes, une armée assez forte pour porter en tous lieux à la fois la mort et l'incendie ? Mais la réflexion qui devait dissiper cette erreur répandue par cette absurde nouvelle ne se présenta pas même aux plus clairvoyants. Comment le peuple eût-il pu le faire ? Je me rappellerai toute ma vie ce jour où tous les Français se levèrent à la fois, et s'armèrent, dociles aux impulsions de la révolte, pour servir d'instruments aux projets des séditieux. Nous étions, ce jour, retirés en famille dans le cabinet de mon père, à Mortagne, il était neuf heures du soir, et ma mère, suivant un pieux et ancien usage, faisait à haute voix la prière. Nous répétions après elle dans un grand recueilllement. Nous fûmes tout à coup tirés de notre contention religieuse et nos voix furent interrompues par un coup que l'on frappa dans le contrevent. Il faisait un grand orage, nous crûmes que la foudre venait d'éclater. Les coups redoublèrent.

Surpris de ce bruit imprévu, les domestiques ouvrirent avec précaution. C'était Champagne, le palefrenier de notre oncle de la Chèze, que son maître envoyait du Roussay pour nous prévenir de l'arrivée prochaine des Anglais.

Cette absurde nouvelle fut bientôt répandue dans toute la ville de Mortagne. Chacun y crut, on sonna

le tocsin, et tous les hommes s'armèrent, les uns de fusils, les autres de piques, de fourches, de faux, et on illumina toutes les fenêtres. Nous ne nous couchâmes point et nous attendîmes avec une grande anxiété la venue du jour. Mon père était alors maire, et à ce titre reçut, vers le minuit, deux députés de Cholet qui venaient demander des secours.

J'étais présent à leur réception et j'entendis mon père leur répondre que Mortagne n'avait point assez de force pour secourir Cholet, et que le peu d'hommes dont il pouvait disposer resteraient dans leurs foyers pour les défendre.

Les deux députés de Cholet étaient armés jusque dans les dents, ils portaient déjà les cocardes tricolores et faisaient de grands gestes ; ils soutenaient que les Anglais arrivaient et qu'ils n'étaient plus qu'à quelques lieues de Cholet, et assuraient positivement qu'ils massacraient les enfants, les femmes et les vieillards.

Cependant le jour reparut, mon père revint, chacun rentra chez soi bien rassuré. On eut honte de s'être laissé effrayer par une fausse nouvelle ; mais le coup était fait, le peuple était armé et tout se disposait à la révolution qu'on voulait opérer.

Suivant une lettre de Tours en date du 24 juillet, le nommé Girard, grand accapareur de grains et de farines, profita du soir des réjouissances, faites à l'occasion de la réunion des trois ordres, pour vouloir faire enlever 3.000 sacs de grains ; mais le public à qui rien n'échappe empêcha cet enlèvement, se saisit dudit Girard, qui, sur-le-champ, fut

assommé à coups de crosse de fusil sur la place Saint-Étienne.

M. Bougler. *Monvement provincial en 1789.....*, I. 382.
A. A. Gelusseau. *Histoire de Cholet,* II. 148.
Journal de la Correspondance de Nantes, I. 170.
Bulletin de la Correspondance de Bretagne, I. 368.

AUVERGNE

Il suffit qu'une fille, rentrant le soir au village, rencontre deux hommes qui ne sont pas du pays, pour jeter les populations dans l'épouvante. C'est le cas en Auvergne : des paroisses entières se sauvent la nuit dans les bois, abandonnant leurs maisons, emportant leurs meubles ; « les fuyards ont foulé, abîmé leurs propres maisons ; des femmes enceintes se sont blessées dans les bois, d'autres sont devenues folles. » L'épouvante leur a donné des ailes ; deux ans plus tard, près du mont Dore, on montrait à Mme Campan une roche à pic où une femme s'était réfugiée et d'où on n'avait pu la descendre qu'avec des cordes.

L'assesseur de la Maréchaussée de Saint-Flour écrit que le 31 juillet le bruit s'étant répandu que les brigands arrivaient, les paysans s'armèrent le lendemain. « Ils s'amusèrent à boire, en attendant l'arrivée des brigands ; les cervelles s'échauffèrent au point de se

persuader que M. le comte d'Espinchal était arrivé la veille à Massiac, déguisé ; qu'il était l'auteur des troubles qui agitent en ce moment la province, et qu'il était caché dans son château. » Là-dessus, coups de fusils dans les vitres, perquisitions, etc.

A Aurillac, M. Lariès, médecin, est maltraité par la populace qui veut le pendre, le comité permanent voulait le juger ; mais les juges et l'accusé ont demandé de concert un tribunal. Pour le sauver, l'Assemblée nationale doit prendre M. Lariès sous sa sauvegarde.

Royat, 13 août 1789.

Au village de Royat, je m'apperçus que mon guide, au lieu de bien connaître le pays, en était tout à fait ignorant ; c'est pourquoi je pris une femme pour me conduire plus haut sur la montagne ; à mon retour, elle fut arrêtée par un soldat de la garde bourgeoise (car ce misérable village n'est pas même sans milice), pour avoir, sans permission, servi de guide à un étranger; elle fut conduite à un tas de pierres qu'on appelle le château. On me dit qu'on n'avait rien à me dire, mais qu'on enseignerait à la femme à être plus prudente à l'avenir. Comme cette pauvre diablesse était dans la peine par rapport à moi, je me déterminai à les accompagner pour tâcher de la faire élargir en attestant son innocence. Nous fûmes suivis par tout le village, et les enfants de la femme pleuraient amèrement, de crainte que leur mère ne fût mise en prison. Nous attendîmes quelque temps au château,

après quoi on nous fit entrer dans un meilleur appartement où le comité était assemblé.

La déposition fut entendue, et il fut sagement remarqué par tous les membres, que dans des temps si dangereux, quand tout le monde savait que la reine conspirait contre la France de la manière la plus alarmante, c'était un grand crime pour une femme de servir de guide à un étranger, et à un étranger surtout qui avait fait tant de questions suspectes. Il fut sur-le-champ résolu de la mettre en prison. Je les assurai qu'il était impossible qu'elle ait eu aucun motif coupable ; que, trouvant que j'avais envie de voir les sources de la montagne après avoir vu celles qui étaient plus bas, et qu'il me fallait un guide, elle s'était offerte ; qu'elle n'avait certainement eu d'autre vue que de gagner quelques sous pour sa pauvre famille. Ils tournèrent alors leurs recherches sur moi, et me demandèrent pourquoi, puisque je ne voulais voir que les sources, j'avais fait une multitude de questions sur les prix, la valeur et le produit des terres. Qu'y avait-il de commun entre ces questions et les sources et les volcans? Je leur répondis que, cultivant des terres en Angleterre, ces choses-là m'intéressaient personnellement, et leur dis finalement que, s'ils voulaient envoyer à Clermont, ils apprendraient la vérité de mes assertions de la part de plusieurs personnes respectables ; que j'espérais donc qu'ils laisseraient la femme en liberté, comme c'était sa première indiscrétion ; car je ne pouvais pas considérer cela comme un crime. Ils refusèrent d'abord, mais y consentirent cependant après, lorsque je leur déclarai que s'ils la mettaient

en prison, il fallait qu'ils m'y missent aussi, et qu'ils en seraient responsables. Ils se contentèrent de lui faire une réprimande, et je m'en allai sans être surpris de leur ignorance (car je ne suis plus à présent surpris de rien), de s'imaginer que la reine conspirait d'une manière si dangereuse contre leurs roches et leurs montagnes. Je trouvai mon guide au milieu de la populace, qui lui faisait autant de questions sur mon compte que j'en avais fait sur leurs moissons. Il y avait deux opinions, les uns pensaient que j'étais un commissaire envoyé pour certifier le dommage causé par la grêle ; les autres, que j'étais un agent de la reine qui avait dessein de faire sauter la ville, et d'envoyer ceux qui échapperaient aux galères. Il faut qu'on se soit donné bien de la peine pour rendre le caractère de cette princesse odieux au peuple ; car partout on le trouve prêt à ajouter foi aux choses les plus impossibles et aux absurdités les plus grossières.

Le 2 septembre, un détachement de cent citoyens de Clermont, en Auvergne, se transporta au bourg de Saint-Sandoux pour apaiser une émeute. Des paysans vouloient tuer le curé, dit on, et brûler le presbytère. Un homme enfermé dans sa maison tira sept coups de fusil sur le détachement, il fut tué au septième. Dix-sept de ces mutins ont été conduits dans les prisons de Clermont.

A. Young. *Voyage,* II. 13.
H. Taine. *Origines....,* I. 79, 94.
Moniteur universel, nº 61. 1789
L'Observateur, I. 98.

BOURGOGNE

La ville de Pont-de-Vaux, en Bourgogne, dont un projet d'embellissement avoit fait abattre les portes, prit les armes, le 10 juillet, sous la conduite de MM. Racle, Ingénieur, et le Chevalier de Monerot de Gripière. Les avenues furent défendues par des retranchemens et des barrières garnies chacune de 12 canons de deux livres de balles. L'incendie des châteaux du Mâconnois paroissant vouloir se propager jusqu'à Pont-de-Vaux, M. Berthet arrêta les Chefs de l'ameutement, avant que le nombre des séditieux pût devenir redoutable.

On doit aussi beaucoup à la prudence de MM. Guichelet, l'un Premier Syndic, l'autre Doyen curé, Députés dans chaque village par le Comité de Pont-de-Vaux, qui a eu la satisfaction de devoir le rétablissement de la tranquillité, bien plus encore à la persuasion qu'aux armes.

Mâcon, 28 juillet 1789.

Tous les habitants de cette ville, bourgeois, nobles, sans distinction, sont tous sous les armes et montent la garde. Les patrouilles sont nombreuses, il y en a à chaque porte avec du canon. Elle a deux mille hommes de milice bourgeoise et envoie des secours aux villages attaqués, et des détachements dans la campagne à dix lieues à la ronde, les bons citoyens se réunissent à eux. Renforcés et encouragés réciproquement, ils tombent avec avantage sur les brigands : dernièrement ils en ont tué ou pris six cents. Parmi les prisonniers, l'on a reconnu un avocat de village, nommé Mariny, qui se vantait d'avoir six livres à dépenser par jour. Il était muni d'une planche gravée où étaient ces mots : « De par le Roi, il faut mettre le feu à tous les châteaux, « les démolir. » On a pendu quatre prisonniers, dont deux chefs de bande. Les potences étaient entourées de cent cinquante volontaires à cheval et de cent piétons. On aurait entendu voler une mouche. L'un des chefs était le boucher de Seine. Cet homme avait été déjà deux fois repris de justice, avait assommé sa première femme et étranglé sa seconde, au moment où elle était prête d'accoucher.

Nos jeunes gens d'élite, ainsi que les plus notables de la ville, ont formé un escadron de 400 chevaux.

Ils battent la campagne et crient aux paysans : « Êtes-vous nos amis, renversez vos fourches, ôtez vos chapeaux et « réunissez-vous à nous. » Sur leur refus ils les traitent en ennemis et font feu sur eux. Dans la journée d'avant-hier ils en ont beaucoup tué

et en ont emmené cinq prisonniers que le curé est venu réclamer en attestant qu'ils étaient de braves gens et qu'ils avaient été entraînés par la multitude. On les a remis en liberté. Le lendemain ils ont été repris à la tête des plus furieux et des plus acharnés à tout détruire.

La rage et la frénésie de ces paysans est inconcevable. Une bande, partie l'autre jour comme un torrent, se grossit de tous les domestiques et braconniers qu'elle trouva sur son passage, et courut ravageant tout, dévastant tout. La flamme étincelait dans les châteaux. On l'aperçut de Mâcon.

L'on cria, l'on vola au secours. Cependant, la horde acharnée sur le château d'Igé, le brûlait, le changeait en un monceau de cendres. Le motif de la fureur était le refus de jouissance d'une fontaine que le seigneur avait fait entourer d'un mur, et avoir fait entrer dans son jardin pour son plaisir. La paroisse entière était obligée d'aller chercher de l'eau à une demi-lieue et de mener boire si loin ses troupeaux et son bétail. Elle l'avait réclamé en justice et avait dépensé inutilement cinquante mille livres, ce qui l'avait ruinée. Elle et les deux paroisses voisines s'étaient donc réunies à ces brigands et étaient venues ensemble demander au seigneur et la fontaine et les frais du procès. Comme ils ne furent point écoutés, ils détruisirent tout et se mirent en possession de l'eau qu'on leur avait usurpée. Le seigneur, suivi de son épouse et de la plus grande partie de ses gens, se sauva dans un bois voisin, où il passa la nuit au milieu de la boue et exposé à une pluie battante et orageuse. Notre détachement l'a ramené ici avec sa

famille sur une méchante brouette, traînée par des bœufs.

Suite de la lettre de Mâcon, en Bourgogne, du 28 juillet 1789.

Une autre troupe s'étoit rendue chez M. d'Angi, ancien maire, et le serroit de près. Ce brave citoyen étoit entouré de 20 hommes qui le tenoient par les cheveux et par les oreilles, et l'accabloient d'injures et de reproches. Les uns étoient armés de haches, de marteaux, de scies et les agitoient devant ses yeux d'un air furieux et menaçant ; d'autres avoient de longues piques et les préparoient pour recevoir sa tête, lorsque M. de Reinzel, arrivé auprès d'eux, les prie, les conjure de dire ce qu'ils demandent. En même temps, l'épouse du maire vient se jeter à leurs genoux, tenant dans ses mains un sac d'argent qu'elle leur présente et presse d'accepter. Ils le refusent et demandent que d'Angi abatte le pavillon chinois qu'il venoit d'élever autour de sa maison. Reinzel leur fait donner leur parole d'honneur qu'ils s'en tiendront là, et donne le premier coup de hache au pavillon. Il est détruit, tout le jardin est dévasté et l'on revient à la ville. Ils demandent l'élargissement de deux femmes de Tourneux, prisonnières à l'occasion des bleds. On le leur accorde ; ils exigent quatre prisonniers dont deux avoient été flétris par la justice, ils sont obéis et vont assiéger la maison de l'échevin ; M. Durus eut le bonheur de leur échapper, sans quoi ils l'auroient mis en pièces. La milice bourgeoise a pris le dessus et garde sa maison.

Dans ce moment même, Tourneux accourt demander de nouveaux secours. Cinquante hommes de nos

volontaires à cheval partent. C'est incroyable que depuis treize jours, ces brigands ne nous laissent aucun repos, et qu'ils puissent soutenir eux-mêmes une pareille fatigue. Jour et nuit ils marchent, ils mendient, ils démolissent, ils ruinent, ils effraient, ils courent, ils épouvantent tout le monde, ils ont le diable au corps. Pour nous, nous sommes tous hérissés et épuisés de veilles et de fatigues, surtout le comité civil qui n'est composé que de douze membres et dont un tiers reste toujours vingt-quatre heures entières à l'Hôtel-de-Ville. Il est quatre heures du soir et l'on mène quatre nouveaux forcenés à la potence. Chaque instant est marqué par un nouvel événement.

Messieurs de la noblesse du Mâconnais, par M. Desbois, grand bailli, font sçavoir au public qu'ils renoncent à tous leurs terriers et droits communaux qui en dépendent, dont acte authentique sera rédigé au Comité dans le jour.

Fait au Comité le 29 juillet 1789. Signé :

DESBOIS, grand bailli.

Après cet acte authentique, les gens de la campagne se sont empressés d'aller aux châteaux de leur canton. Ils ont demandé et reçu tous les papiers terriers, les ont apportés et brûlés. Quand ils n'ont plus vu que des cendres sous leurs yeux, ils ont dit, ils ont crié que ce n'étoit pas là les bons papiers, qu'on les avoit cachés ; qu'on n'avoit qu'à les apporter ou à les indiquer : les demander, menacer et fondre sur les châteaux, ce n'a été l'affaire que d'un instant. Celui de M. Pierreclaud a été ravagé, pillé et saccagé avec un acharnement inconcevable. On a brisé les meubles,

coupé, haché la vaisselle et l'argenterie, déchiré en lambeaux et en mille morceaux les rideaux, les tentures ; enfin, la rage s'est portée sur les murs qu'on a entr'ouverts et renversés en plusieurs endroits. Lorsque leur fureur n'a plus trouvé d'aliments sur ces débris, ils se sont répandus, comme des loups, dans les villages, sont entrés dans les églises, ont pris les vases sacrés, foulé aux pieds les saintes hosties, et de là, passant chez les curés, chez les bourgeois, ils se sont fait donner à manger et à boire. Après s'être enivrés, ils sont descendus pêle-mêle dans les caves, ont enfoncé en tombant tous les tonneaux qui s'y trouvaient. Le vin a coulé à flots de toutes parts et est venu refluer jusqu'à leurs pieds ; c'est ce qu'ils vouloient. Ils couroient dedans et s'écrioient : Abreuvons-nous donc dans une mare de vin. Il n'est pas possible de vous peindre le ravage et le dégât qu'ils ont fait. Jamais on n'aurait soupçonné que des paysans eussent été capables de se porter à de tels excès. D'abord ils n'en vouloient qu'aux châteaux, maintenant ils attaquent les maisons des bourgeois, pillent et rançonnent tout le monde. Avant-hier, à Saint-Martin et aux villages circonvoisins, ils ont mis le feu aux maisons, à Saint-Laurent-lès-Mâcon, ils ont détruit un Jeu de Paume et se sont jetés ensuite sur trois maisons que l'on avait bâties sur leurs communes, les ont démolies de fond en comble, et en ont dispersé çà et là les fondements et les décombres. A Senozan ils ont embrasé le château du seigneur, etc. Les familles de ces brigands respirent encore une plus noire et plus lâche furie. Hier, ma cuisinière et plusieurs de ses amies furent au marché pour faire

la provision : Vos maîtres, leur dit une femme de la campagne, ou plutôt une femme de ces scélérats, vos maîtres détruisent nos hommes, mais nous, femmes, à notre tour, avec notre beurre et nos fromages, nous empoisonnerons toute la ville. Ces filles n'étouffèrent pas un monstre qui menaçoit d'un pareil crime de lèse-humanité, elles revinrent tranquillement nous le raconter, comme si c'eût été une simple injure qu'on leur eût dite. Vous sentez que la ville a dû prendre des précautions. La sentinelle qui veille à chaque porte force indistinctement tout individu quelconque qui apporte du beurre ou du fromage ou autres comestibles, d'en recevoir dans la bouche le morceau que la sentinelle elle-même choisit et lui présente, et de le manger sur-le-champ.

A toutes ces attentions, le Comité de la ville en joint beaucoup d'autres. Comme il ne désire rien avec tant d'ardeur que de conjurer l'orage que les ennemis de la nation ont attiré sur la France en trompant notre auguste Monarque, et d'étouffer le germe de discorde et de dissension jeté avec tant d'artifice au milieu des villes et des campagnes, il a sur-le-champ pris cet arrêté qu'il a envoyé dans son arrrondissement :

Les habitants des campagnes sont avertis que les citoyens de Mâcon sont armés pour leur donner tous les secours dont ils peuvent avoir besoin. En conséquence , toutes les paroisses sont invitées de se joindre aux compagnies de Mâcon et de travailler, conjointement avec elles, pour écarter et arrêter les brigands qui ravagent les campagnes.

Arrêté au Comité, le 28 juillet 1789.

De Beaujolais, ce 7 août 1789.

Trois ou quatre de nos petits seigneurs de ce canton se sont retranchés dans leurs châteaux, avec canons, fusils et munitions. Ils sont secondés par un tas de brigands échappés de Lyon. On en a arrêté une douzaine à Villefranche sans passe-ports. Deux jours après, l'un de ces petits seigneurs est venu avec dix hommes à cheval, tous le sabre à la main, redemander leurs camarades. Ils ont entouré le palais où étoient les magistrats et où sont les prisons. Le peuple s'est assemblé et ces braves se sont hâtés de disparaître.

M. Amelot écrit d'Auxonne dans les derniers jours de juillet : « Plusieurs riches particuliers de la ville ont été rançonnés par une troupe dont la majeure partie se composait de brigands. »

Dijon, 30-31 Juillet 1789.

On me dit ici que l'intendant est enfui, et que le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, est en Allemagne; on assure positivement, et sans beaucoup de cérémonie, que s'ils revenaient dans le pays, ils seraient pendus. De pareilles idées ne prouvent pas que la milice bourgeoise ait trop d'autorité, puisqu'elle a été instituée pour prévenir le pillage et les assassinats ; elle est cependant trop faible pour maintenir la paix.

La licence et l'esprit de déprédation, dont j'ai tant entendu parler en traversant la Franche-Comté, sont parvenues jusqu'en Bourgogne, mais ils n'y règnent

pas avec autant de fureur. Il y a actuellement dans cette auberge, la Ville-de-Lyon, une personne qui malheureusement est un seigneur, avec sa femme, sa famille, trois domestiques et un enfant de quelques mois, qui échappèrent presque nus de leur château livré au flammes, au milieu de la nuit; toutes leurs propriétés sont perdues, excepté les terres : cette famille était cependant estimée et chérie des voisins, possédait plusieurs vertus capables de captiver l'amour des pauvres, et n'était coupable d'aucune oppression qui pût exciter leur malveillance.

Des actions aussi horribles doivent d'autant plus faire détester la cause, qu'elles sont inutiles; le royaume aurait pu être mis dans un véritable état de liberté, sans avoir recours au fer et au feu, au pillage et à l'effusion du sang. Trois cents bourgeois montent tous les jours la garde à Dijon, mais ne sont point aux frais de la ville : ils ont six pièces de canon ; les nobles de l'endroit les ont joints, regardant cette mesure comme leur seul moyen de sûreté, — de sorte qu'il y a des chevaliers de Saint-Louis dans les rangs.

Le bruit courant aujourd'hui, auquel on ajoute beaucoup de foi, est que la reine a été convaincue d'une conspiration pour empoisonner le roi et Monsieur, donner la régence au comte d'Artois, mettre le feu à Paris et faire sauter le Palais-Royal !

Nous n'étions que trois à la table d'hôte, moi et deux seigneurs chassés de leurs châteaux, à ce que j'en pus juger par leur conversation, mais ils n'ont tenu aucun propos susceptible de faire soupçonner qu'ils eussent été brûlés. La description qu'ils firent

de l'état de cette partie de la province d'où ils viennent, dans la route de Langres à Gray, est terrible ; le nombre de châteaux brûlés n'est pas considérable, mais il y en a trois sur cinq de pillés, et les propriétaires sont chassés de leur campagne, heureux de ne pas perdre la vie. L'un de ces messieurs est un homme fort instruit ; il regarde tous les rangs et les droits, attachés à la noblesse, comme détruits en France, et il pense que les meneurs de l'Assemblée nationale, n'ayant point de propriétés eux-mêmes, sont déterminés à attaquer aussi les propriétés et à tenter la division des biens. Le peuple est absolument dans cette attente, mais soit que cela ait lieu ou non, il considère la France comme entièrement ruinée. Je répliquai que c'était aller trop loin, que la destruction des rangs n'impliquait pas la ruine d'un Etat. Je n'appelle ruine, répondit-il, qu'une guerre civile générale ou le démembrement de l'Empire, et à mon avis ces deux choses sont inévitables, peut-être pas cette année, ni l'année prochaine, ni celle d'ensuite, mais quelle que soit la forme du gouvernement que l'on établisse sur les fondements que l'on vient de jeter en France, elle ne pourra soutenir aucun grand choc ; une guerre heureuse ou malheureuse la détruira également. — Il parlait avec beaucoup de connaissance des événements historiques, et tirait ses conséquences avec beaucoup de justesse.

« Beaune, le 25 août.

« Monsieur le Rédacteur,

« Notre province a souffert plus que toute autre des

désordres qui ravagent la France. Nous sommes jour et nuit sous les armes, ce qui est une surcharge extrêmement pénible pour l'artisan, dans ces jours de disette, où les grains sont d'une cherté excessive.

« Des brigands ont pillé et brûlé, dans nos environs, trente-deux châteaux, au nombre desquels se trouve la magnifique résidence de Sénozan.

« On évalue les pertes à quarante millions de livres.

« Ces malheureux, qui étaient des paysans de la Bresse, avaient pour armes des faux, des bâtons et des barres de fer. Leur chef, un avocat du village, tomba entre les mains de la maréchaussée. On le tenailla trois jours durant, et il a fini par se laisser écarteler, sans faire le moindre aveu. Il était muni d'une presse portative, au moyen de laquelle il imprimait, pour les distribuer et les afficher dans toutes les campagnes, des arrêtés ainsi conçus :

« De par le Roi, permis, du premier août au premier novembre, de brûler tous les châteaux, terriers, abbayes et maisons portant girouettes. Et pendre quiconque y contreviendra.

« Signé : Louis. »

A leur apparition dans les villages, les brigands et leur chef commençaient par afficher ce placard aux portes de l'église, assemblaient les habitants au son de la cloche, leur intimaient l'ordre de les suivre, et les menaçaient de tout brûler s'ils faisaient la moindre résistance. Ils arrivèrent ainsi, moitié de gré, moitié de force, à composer une bande nombreuse. Les uns les suivaient entraînés par la crainte, les autres par l'appât du brigandage. Comme il n'y avait pas moyen

de les ramener par la douceur, encore moins par le raisonnement, il a fallu les traquer, les poursuivre et les tuer comme des bêtes féroces. On en a détruit plus de mille en trois jours dans le voisinage de Châlons-sur-Saône.

« Toutes les prisons étaient pleines, les hôpitaux regorgeaient de blessés.

« Force fut aux gendarmes et à la milice bourgeoise, pour éviter l'infection, d'enterrer pêle-mêle avec les morts ceux qui étaient dangereusement blessés. On les achevait quelquefois sur leur propre demande.

« Barbarie odieuse! allez-vous dire.

« Hélas! on y fut contraint par l'obstination enragée de ces malheureux. Les premiers jours, on se contentait de les mettre en prison, et on les relâchait aussitôt sur la promesse qu'ils faisaient de retourner dans leur famille. Mais, le lendemain, on les reprenait, plus acharnés que la veille à commettre des brigandages. Dans certains hameaux, près de Mâcon, les gendarmes n'ont plus trouvé que des enfants, des femmes et des vieillards.

« Les paysans qui se livraient à ces horreurs n'étaient pas tous poussés par le besoin. Il s'en fallait beaucoup qu'il n'y eût parmi eux que des misérables, et il s'y trouvait de très riches fermiers. On en a pendu un à Tournus, dont la femme apporta quarante mille livres en or. Elle offrait cette somme pour la rançon de son mari. Le tribunal refusa de l'entendre.

« Comprenez-vous le vertige de ces hommes ? On ne peut expliquer leur conduite que d'une seule manière, et l'avis général est que les chefs étaient large-

ment soudoyés. Par qui ? Je n'ose pas vous dire le nom que bien des bouches prononcent tout haut chez nous. Ma conscience, trop timorée peut-être, s'y refuse. J'aime mieux me taire. C'est une monstruosité si grande, qu'on l'affirmerait à peine en face d'une complète certitude.

« Enfin la sévérité du châtiment, et peut-être aussi la mort du chef, décide aujourd'hui les bandes féroces à se disperser et à rentrer dans leurs villages respectifs.

« On fait le dénombrement des victimes ; c'est un calcul à glacer d'épouvante. »

Dans les pays de blé qui nous environnent, écrit l'assemblée communale de Saint-Bris (Bailliage d'Auxerre) le 25 septembre, on ne peut se promettre d'achats libres. Des règlements particuliers, soutenus par les milices bourgeoises, empêchent la sortie et arrêtent la circulation ; les marchés circonvoisins sont nuls pour nous. Depuis huit mois ou environ, il n'a pas été apporté un sac de grain à la halle de notre ville.

Mercure de France. Août. 1789. 165.
A. Young. *Voyage...*, I. 442, 448.
H. Taine. *Origines....*, I. 56, 80.
E. de Mirecourt. Avant...., II. 360.
Journal de la Correspondance de Nantes, I. 271, 280.

BRETAGNE

La ville de Nantes était depuis plusieurs jours violemment agitée, lorsque la nouvelle de l'insurrection de Paris et de la prise de la Bastille, parvenue extraordinairement, le 17 juillet, vint porter l'exaltation à son comble. Un négociant de Paris, en rendant compte des événements à un négociant de Nantes, lui écrivait : « Il est impossible de se peindre la rage qui anime toutes les âmes. Il nous faut vingt têtes et nous les aurons. Vous avez juré, nos amis les Nantais, d'appeler la vengeance; plus heureux que vous, nous l'exécuterons... On répète le mot du maréchal de Broglie : Il faut faucher Paris.

Spectacles, affaires, paiements, tout est suspendu.»

D'autre part, on lisait dans une lettre de M. Giraud Duplessix : « De quoi n'est pas capable l'amour sacré de la liberté ! Des militaires ingénieurs nous affirment qu'une garnison de cent hommes aurait suffi pour

défendre la Bastille contre une armée de 100,000 combattants, pendant six mois ; et au bout de trois heures, une poignée de citoyens l'a attaquée, escaladée et prise d'assaut. »

Ces lettres, imprimées à grand nombre, se répandaient dans la population nantaise, et, à cette époque de l'année où le sang fermente, dans ce mois des révolutions, l'exaspération populaire ne se contenait plus...

Elle allait toujours en s'augmentant, sans qu'on prévît comment l'arrêter. Le maire et les échevins n'avaient plus aucune autorité morale : ils crurent que les officiers de la milice bourgeoise, qui avaient conservé leurs titres sans action, pourraient reprendre quelque influence sur la population. Ils les rassemblèrent : la réunion fut peu nombreuse, par suite de l'abandon où l'administration avait malheureusement laissé cette milice, la seule garde permanente de la cité; puis, il faut le dire aussi, par ce fatal délaissement de la bourgeoisie, qui, sous le prétexte de plaintes, plus ou moins fondées, se refuse toujours à tout service, pour peu qu'il dérange ses habitudes ou ses plaisirs. Elle avait fait appel au peuple pour soutenir ses réclamations par le nombre, s'imaginant, dans sa folle crédulité, qu'elle maintiendrait le peuple dans cette opposition idéale, qui se bornait à des paroles plus ou moins vives, à des remontrances plus ou moins acerbes dans des rassemblements solennels. Mais aux passions, qui, une fois réunies, avaient amplement dépassé le niveau bourgeois, se joignait la disette, et l'on était venu à regretter cette milice bourgeoise, qui seule pouvait laisser dans le désordre

la confiance d'une force morale et matérielle, si le désordre dépassait les bornes jusqu'où l'effervescence générale obligeait à le tolérer.

Les débris de la garde bourgeoise se rassemblèrent à la hâte, mais en bien petit nombre, et formant un noyau auquel se rattache la population, plutôt qu'une force réelle.

Le peuple demanda des munitions et des vivres. Aussitôt, quelques marins, auxquels se joignent plusieurs habitants, partent pour Paimbœuf avec l'intention d'arrêter des convois de grains. Cette tâche remplie, ils s'y emparent du magasin des poudres, saisissent les caisses publiques dont ils se font représenter les bordereaux qu'ils rapportent à la municipalité de Nantes, et se livrent à ces opérations à la vue et sous le canon d'une frégate du roi, qui se trouve en rade.

Les officiers de la frégate menacent d'user de la force.

Les Nantais, au nom de la liberté, font un appel aux habitants de Paimbœuf.

Ceux-ci s'arment au cri de Liberté ! et la frégate est forcée à l'inaction. La nuit du 17 au 18 juillet ne s'était écoulée qu'au milieu des inquiétudes de toutes sorte. Le jour venu, de nouveaux récits de la prise de la Bastille raniment l'exaltation populaire. Plusieurs nobles sont insultés dans les rues. M. de Monti était poursuivi, la baïonnette aux reins et le sabre, lorsqu'un homme se jette au-devant de lui pour le préserver, et parvient à l'arracher à une mort certaine... Et quel était cet homme? Il devint l'un des membres les plus ardents du comité révolutionnaire : c'était Chaux, que nous retrouverons accusé de clémence par les

exaltés, proclamé comme ami des malheureux par des habitants d'Orvault, ayant pris chez lui deux orphelins vendéens pour les élever comme ses enfants !... Puis l'un des monstres dont l'histoire ne prononce qu'avec horreur le nom... Où conduisent donc les passions des discordes civiles !

Le peuple parle d'aller escalader, par imitation, le château de Nantes, et l'avis à peine émis est adopté. On calculait déjà toutes les suites de ce mouvement populaire, quand un officier de la garde bourgeoise, M. Andrieux, se proposa pour aller, avec sa compagnie, sommer M. de Goyon, qui commandait le château, de le livrer à la ville. Le peuple consentit à un délai, et M. Andrieux, à la tête de deux cents hommes seulement, se présenta devant le château en sommant M. de Goyon, au nom du peuple, de lui en livrer l'entrée.

Une résistance eût été fatale. M. de Goyon vit le danger. Il céda donc à la sommation en se bornant à demander que le service fût fait par la bourgeoisie conjointement avec la garnison.

Ici se présente un de ces retours bizarres à la vieille nationalité bretonne qui venait se confondre complètement dans l'unité française.

Les bourgeois de Nantes, dit la relation officielle de l'époque, en acceptant de se placer sous les ordres de M. de Goyon, consentirent, pour cette fois, à déroger aux privilèges qu'ils tenaient de Jean V, de ne recevoir d'ordre que de leurs officiers immédiats. Ils jurèrent de maintenir l'ordre de la garantie des propriétés.

.....

En attendant, il fallait calmer l'effervescence populaire ; car l'arrêter eût été impossible. On en eut une preuve assez remarquable.

On ne sait par quelle cause le bruit se répandit qu'un corps de dragons arrivait par la route de Montaigu pour mettre Nantes à la raison. A ce bruit, la population tout entière se rassemble en arme et se porte sur les ponts où cinquante hommes, la hache à la main, se préparent à couper le pont de Pirmil.

On attendait toutefois la cavalerie nantaise envoyée à la découverte. Elle revint sans avoir rien vu : c'était une fausse alerte.

Alors, M. le duc de Maillé se trouvait à Nantes pour inspecter le régiment de Rohan, en garnison dans cette ville. On craignait son influence sur ce régiment. Plusieurs habitants firent atteler des chevaux de poste à sa voiture, et, quand le postillon fut à cheval, on alla vers M. de Maillé, avec toutes les formules de politesse aristocratique, pour le prier de monter en voiture et de quitter la ville. Il fallut obéir avec la même politesse de forme.

Mais le désordre, on le voit, était à son comble, et la mairie, sollicitée par ceux-là mêmes qui s'étaient soulevés contre elle, rassembla une seconde fois les officiers de la milice bourgeoise et divers citoyens notables.

Le maire exposa la situation, qui était fort alarmante, et voici quelles furent les délibérations prises :

« D'après les nouvelles fâcheuses reçues de la capitale, qui ont répandu l'alarme parmi les citoyens, et craignant les désordres qui peuvent résulter de l'inquiétude générale qui agite les esprits, il est arrêté

que tous les bons citoyens monteront la garde en personne ; que la garde bourgeoise sera augmentée, et qu'à icelle seront adjoints tous les jeunes citoyens qui se sont généreusement offerts pour concourir à la sûreté publique, sous les ordres de MM. les officiers de la milice bourgeoise.

« L'offre de M. Rivière, au nom d'une compagnie de citoyens, pour faire le guet à cheval, est acceptée à la condition qu'elle soit subordonnée aux ordres de la milice bourgeoise.

« La halle est accordée pour servir de corps de garde.

« Les diverses gardes bourgeoises, établies chez les receveurs des deniers publics, pour en prévenir la spoliation, sont approuvées.

« Quant aux inquiétudes relativement à la disette des grains et farines, inquiétudes d'autant plus fondées que les pluies continuelles mettent la récolte en danger, il sera écrit aux municipalités de Vannes et d'Auray pour demander des grains.

« A l'endroit, lecture ayant été donnée d'une lettre, écrite le 17 de ce mois, au sieur Videment, par le sénéchal de Paimbœuf, pour l'informer qu'il y avait des grains et des farines au bas de la rivière, descendus de Nantes et destinés pour le dehors, qu'il offrait de faire arrêter s'il avait des avis certains sur les besoins de Nantes, l'assemblée ne peut remercier M. le sénéchal de Paimbœuf, et charge M. Videment de lui en faire part; et ayant su qu'une compagnie de zélés patriotes et citoyens de cette ville, était partie le 17 juillet pour le bas de la rivière, aux fins de faire arrêter les grains et farine, et de les faire remonter à Nantes, l'assemblée a approuvé et arrêté que la com-

munauté de la ville se chargera desdits grains et farines, ainsi que de cinquante barils de farine d'un navire prêt à partir pour les colonies.

« A l'endroit se sont présentés sept à huit gentilshommes et, entre eux, M. le chevalier de Monti, portant la parole, a dit qu'ils se présentaient pour concourir à la sûreté publique et qu'ils ne doutaient point que ceux de leur ordre qui étaient absents et hors villes ne fussent de leurs sentiments ; et M. de la Tullaye, prenant la parole, a déclaré, tant en sa qualité de gentilhomme que comme procureur général de la chambre des comptes, qu'il était dans les mêmes dispositions, et qu'il était persuadé que sa compagnie avait la même façon de penser.

« Sur quoi l'assemblée leur a témoigné sa satisfaction, et les a priés de prendre séance, communication leur ayant été donnée des arrêtés ci-dessus.

« Il a été nommé, pour en faire la réclamation, un comité composé de MM. Richard de la Pervenchère, maire et colonel de la milice bourgeoise ; Meslé, échevin; Claude Lory et Chiron, officiers de milice bourgeoise; Boutellier père; De la Ville; Kervégan; F. Mellinet père ; Chauvin et Videment, auxquels ont été adjoints MM. de la Tullaye et de Monti. »

Les commissaires nommés dans l'assemblée communale du 20 juillet, s'assemblèrent dans la même soirée. La séance fut assez grave moralement pour que nous la copiions encore dans le registre municipal.

« Lesdits commissaires ayant commencé leur travail, est venue une députation de la part des citoyens rassemblés au corps-de-garde de la Halle et composée d'un dé-

tachement de milice bourgeoise. MM. Desclos-Lepeley jeune et Forestier, ayant successivement pris la parole, ont déclaré, au nom desdits citoyens, à Messieurs de la noblesse, qu'ils avaient vu avec plaisir la démarche par eux faite dans le matin pour se joindre à la commune, mais ne pouvoir les admettre dans leur sein qu'après la décision de l'assemblée nationale, d'où leur serment les tient irrévocablement éloignés.

« A quoi MM. de la Tullaye et de Monti ont répondu et répété ce qu'ils avaient déclaré le matin à l'assemblée, et se sont retirés. »

.....

Ce n'était pas tout, pour le comité d'administration, d'avoir pris l'autorité complète de la cité : déjà la milice se faisait justice elle-même en dehors de la ville. Les lois n'existaient plus, lorsque le 3 août, un détachement se porta au château du Pont-Hus et en ramena M. de Tremargat, qu'il constitua prisonnier au château de Nantes, pendant que trois cavaliers de maréchaussée faisaient une visite domiciliaire chez MM. de Saint-Pern et de Freslon.

Les habitants de Clisson, de Machecoul, du Pellerin, de Paimbœuf, de Savenay, de Bourgneuf et de plusieurs autres paroisses assemblées à la hâte à la première nouvelle du danger commun, ont envoyé à Nantes des députés de leur part, pour offrir aux Nantais leurs cœurs et leurs bras. Le comité de correspondance s'est empressé de remercier, au nom de la commune de Nantes, ces braves et généreux amis de ce témoignage de leur dévouement patriotique et de leur offrir une réciprocité de secours et de bons

offices dans toutes les circonstances où le danger menacerait leur arrondissement.

Une lettre de Guérande assure que des hommes de haut parage déguisés en bourgeois, ont passé au château de la Bretesche, appartenant à M. de Boisgelin, près Pontchâteau, et de là sont allés s'embarquer au port de Pennerf, sur un petit navire qui les transportera en pays étranger.

A Ancenis, à l'occasion de la prise de la Bastille (14 Juillet), qui consacrait la Révolution et à la suite de laquelle le roi confiait sa personne à l'Assemblée nationale, la ville fut illuminée en signe d'enthousiasme ; plusieurs compagnies de milice bourgeoise, prenant, comme celles de Paris, commandées par Lafayette, le nom *de Garde nationale*, furent organisées ; on porta la cocarde tricolore qui venait aussi d'être adoptée dans la capitale ; on établit un corps de garde dans la ville, au bas du Pontreau (rue de la gare) ; et comme mesure d'ordre, tous les voyageurs furent surveillés.

Le 30 juillet, des détachements furent envoyés dans différents châteaux pour en enlever les armes et pour s'assurer si on n'y faisait pas d'accaparements de grains. On rapporta de ces courses huit petits canons et quelques fusils ; on s'empara, dans le château de Saint-Mars-la-Jaille, de deux guidons qui furent envoyés à l'Assemblée nationale pour être brûlés.

La chute de la Bastille détermina, à Rennes, une explosion en vain contenue depuis quelques jours.

Des bruits sourds avaient circulé sur les projets de la force armée, commandée par le comte Langeron. On affirmait qu'il faisait venir secrètement de nouvelles troupes.

Le matin du jeudi 16, les habitants courent au dépôt d'armes et s'en emparent ; une assemblée pour diriger leurs mouvements était organisée dans l'église du collège, les soldats viennent de leur propre mouvement s'y enfermer avec les citoyens ; bientôt on se précipite vers la salle de police, et l'on délivre ceux qui y étaient enfermés.

La municipalité se rend chez le comte Langeron, et demande l'éloignement des troupes qu'il a mandées. Il promet de faire droit à la requête des officiers municipaux. Ceux-ci se transportent à l'église du collège, et rendent compte de leur démarche à l'assemblée, qui se sépare. Les soldats rentrent aux casernes.

Bientôt le bruit se répand que le comte Langeron a fait charger quatre pièces de canon dans la cour de l'hôtel Blossac, qu'il habite depuis vingt-quatre heures.

Ce fait imprudent n'est que trop vrai. Les citoyens se portent en foule à l'hôtel, s'emparent des canons, les conduisent au collège avec cinq barils de cartouches à balles, deux caissons de gargousses et quatre coffrets.

Les soldats s'unissent aux citoyens et restent assemblés en permanence toute la nuit dans l'église du collège.

Le lendemain, 17 juillet, la municipalité vient y siéger aussi vers onze heures du matin. Un courrier

arrive et apporte une relation de la séance du 15 juillet à l'Assemblée nationale.

Necker est rappelé ; Bailly, maire de Paris, La Fayette, général en chef de la Garde nationale. L'espérance renaît de toutes parts ; la joie éclate dans l'assemblée.

On se rend chez le comte Langeron en masse et enseignes déployées. Il remet, sur la demande qu'on lui en fait, les guidons d'Orléans aux dragons de ce corps réunis à la milice citoyenne ; le maire lui communique les dépêches que l'on vient de recevoir, et lui demande le congé du sieur Belhôtel, qu'il accorde. En sortant de l'hôtel du commandant, la municipalité rennaise alluma un feu de joie sur la place Royale. Les soldats ne retournèrent plus aux casernes, mais logèrent chez l'habitant.

Le lendemain, 18 juillet, une députation de la municipalité se rendit chez le comte Langeron et lui demanda l'exécution de l'ordonnance du roi, qui défendait la punition militaire des coups de plat de sabre. Elle exigea en outre la réduction des appels à deux par jour, la délivrance des congés à époque fixe, et la suppression de la retenue de l'excédent de masse.

Pendant ce temps, l'Assemblée civile et militaire s'était formée de nouveau dans l'église du collège. On y prit la cocarde rouge et bleue, en attendant celle qui fut adoptée quelques jours après par l'Assemblée nationale. Les drapeaux de la milice citoyenne et de la garnison se croisaient sur l'autel avec ceux de la jeunesse de Rennes et de Saint-Malo, qui avait envoyé une députation. M. Sevestre s'était rendu à

l'Hôtel-de-Ville pour souscrire, au nom de la jeunesse et des citoyens, à tout ce qu'avait fait l'Assemblée nationale. Une lettre lui fut adressée par M. Duplessis de Grenédan, conseiller au parlement, et cette lettre fut lue à l'Assemblée du collège qui arrêta par acclamation de décerner à M. Duplessis un témoignage public de satisfaction. Gohier propose à cette occasion une fête patriotique pour effacer la tache du 26 janvier sur le champ Montmorin. La motion est accueillie avec faveur, et l'exécution fixée au lendemain.

En attendant, on se rend immédiatement à l'hôtel Duplessis. Après un discours du maire, M. Duplessis de Grenédan est conduit solennellement sur la place du Palais au centre de la garnison sous les armes. On lui pose une couronne de chêne sur la tête, au milieu des acclamations de la foule ; puis, placé entre le maire et le premier syndic, il est conduit à l'église du collège où il renouvelle de vive voix et avec une émotion profonde, sa profession de foi politique, au bruit des applaudissements qui éclatent de toutes parts. Gohier lui adresse des félicitations au nom de l'Assemblée, et il est conduit à l'hôtel de ville.

19 juillet, le jour suivant, fixé pour la fête, le vœu d'argent de 1634 était exposé dans l'église des Dominicains, et l'on adressait au ciel des prières publiques pour obtenir la fin des pluies qui menaçaient la moisson. Le temps s'éclaircit entre midi et une heure. On chanta un *Te Deum* à Saint-Melaine, qui commença dès lors à servir de cathédrale. Après la messe, les troupes se rendirent au champ Montmorin, où il y eut une parade. Le soir on les réunit de nou-

La Communauté de Rennes détacha de suite une compagnie de cent hommes de la milice nationale, qu'elle envoya à Fougères pour porter secours aux habitants, et elle chargea en même temps huit députés, à la tête desquels était M. de la Motte-Fablet, maire de Rennes, de faire une enquête sur les événements dont la ville avait été le théâtre, et de rétablir la paix et l'union entre les citoyens.

Le lendemain de son arrivée (5 août), M. de la Motte-Fablet réunit la Communauté dans l'église de Saint-Léonard, et reçut le serment patriotique des officiers municipaux et d'un grand nombre d'habitants. Il prononça, ainsi que M. Ponsard, l'un de ses collègues, un discours approprié à la circonstance, dans lequel ce dernier surtout essaya d'animer le zèle de l'administration en rejetant les désordres passés sur son insouciance.

Les troubles n'en continuèrent pas moins, et, quelques jours après, le corps municipal, jugeant la juridiction ordinaire insuffisante, s'attribua l'exercice de la police.

Le 20 juillet 1789 les autorités et les citoyens de Quimper se trouvant réunis dans une des salles de la vieille église de N.-D. du Guodet, le maire étant présent, le Procureur du Roi, Herno du Treilly, prit la parole et résuma les événements qui venaient d'avoir lieu à Paris. Les citoyens qui ont envahi la salle firent plusieurs motions, et particulièrement celle de mettre en liberté huit détenus nouvellement arrêtés pour troubles survenus à Pont-Croix et Pont-l'Abbé, à l'occasion de quelques embarquements de grains.

Cette motion ayant été acceptée, se trouva résolue par la nomination de quatre commissaires, qui rentrèrent sans coup férir avec le prévôt Pompery, son assesseur Royou, l'avocat du Roi, Kerneïs, le greffier et les huit prévenus. Les salutations d'usage ayant eu lieu, et l'assesseur Royou ayant prononcé un petit discours, la liberté fut aussitôt rendue à ces malheureux, mais non pas sans conditions : ils prêtèrent aussi le serment civique et promirent de se bien comporter à l'avenir. L'on va ensuite demander au comte de Landrezen, colonel, commandant des troupes de la garnison, l'élargissement des soldats détenus à la salle de discipline. Cette demande fut aussi couronnée de succès. On organisa quelques jours après un corps de volontaires nationaux qui dépêchèrent des députés sur Rennes, Nantes, Brest et Lorient, afin d'obtenir des armes et de se concerter pour le cas où la prise de la Bastille et ses suites nécessiteraient un mouvement sur Paris.

Le 27 août, toute la population de Quimper est en émoi à la nouvelle de l'arrivée du marquis et du comte de Kersalaun, anciens amis de la Chalotais; on disait hautement qu'ils eussent à vider les lieux dans le plus bref délai. Une députation va prier M. de Kersalaun d'obéir au vœu du peuple. Il refuse et va se promener sur la place avec son fils et sa fille, et sans le secours de quelques personnes, ils auraient infailliblement été maltraités. On lui donne deux heures pour quitter la ville; nouveau refus. Les volontaires s'emparèrent alors violemment de M. de Kersalaun et de sa famille, et malgré leurs protestations les conduisirent sur la route de Pont-l'Abbé.

L'Assemblée Nationale ayant décidé que ses anciens *devoirs* et droits de *traite* continueraient à être perçus pour 1790, un des membres du Comité de Quimper, marchand de vin, croit pouvoir s'autoriser des longs griefs de la province contre ces droits, et, écrivant aux marchands de vin des 44 villes de la province, il les engage à refuser l'impôt. Par suite de cette circulaire, des troubles eurent lieu dans plusieurs localités, et un grand nombre de débitants, suivant l'avis qui leur en était donné, refusèrent à acquitter les droits.

La fermentation se propageait dans la ville de Brest.

Les troupes, celles surtout de la marine, inspiraient des craintes. M. le comte d'Hector, commandant de la marine, les exprimait au Ministre, à qui il écrivait lettres sur lettres, sans obtenir de réponse. Il rendait justice à l'honnêteté des membres du Conseil, mais il ne dissimulait pas que derrière eux beaucoup d'individus poussaient au désordre et accusaient de tiédeur ceux qui n'en voulaient pas. Dans sa perplexité, il ne faisait rien sans consulter le Conseil. Cette déférence tournait contre lui. On ne doutait ni de sa loyauté ni de ses bons sentiments, mais on appréhendait qu'à l'occasion il ne sût pas déployer d'énergie, ou s'il en montrait, qu'elle n'atteignît ceux que le Conseil voulait y soustraire. Tels étaient les administrateurs de la marine qui, presque tous, avaient déserté les bureaux, les uns pour faire le service de la milice, les autres pour assister ou participer aux délibérations du Conseil général. Tels étaient encore les marins, les soldats, les ouvriers qui s'adressaient au Conseil

pour obtenir le redressement de griefs anciens ou nouveaux ; pour être payés de leurs campagnes, de leur solde ; pour être dispensés de leur service qu'ils qualifient de corvée ; pour demander la réintégration de ceux que l'on avait congédiés.

Tous avaient un organe infatigable dans M. Siviniant, greffier de la prévôté de la marine. Avide de popularité, il ne se faisait faute pour l'obtenir ni d'actes ni de paroles. Ses actes accusaient plus de zèle que de prudence et son style diffus, emphatique, vulgaire, attestait l'absence de tout talent littéraire.

Le Conseil accueillait et appuyait auprès de l'Assemblée nationale toutes ces réclamations dont il lui était impossible d'apprécier la valeur, et, s'associant au vœu qui lui avait été exprimé, il avait exigé que soixante hommes de la milice concourussent à la garde de l'arsenal, où ils troublaient plus l'ordre qu'ils ne l'y maintenaient.

Quand ils cessèrent ce service, le 6 août, ce fut à la condition que deux plantons pris parmi eux seraient placés à chacune des issues du port pour aider à faire connaître ceux des habitants que leurs affaires y appelaient, et que trois de leurs officiers auraient le droit d'aller les inspecter.

M. d'Hector n'avait donc plus que l'apparence de l'autorité lorsque, dans la soirée du 23 juillet, une députation du Conseil vint lui apporter la cocarde nouvelle. Il s'excusa de l'accepter, n'ayant pas d'ordres, mais il pria de la lui conserver, en ajoutant qu'il serait heureux de la porter. On insista en le prévenant qu'on reviendrait à la charge. Celui qui lui donnait cet avis, présenté sous forme de sommation rien moins

que respectueuse, était un nommé Michel Roffin, alors huissier, mais précédemment fourrier dans le corps royal de la marine. Cassé de ce grade, le 14 novembre 1785, par ordre de M. de Marigny, pour un motif du reste assez futile, ainsi que le reconnut ce chef de division, le 23 août 1789, il en avait conservé un ressentiment qui ne fut pas sans influence sur sa sommation à M. d'Hector, sommation qu'il avait faite aussi à M. de Marigny, après s'être assuré toutefois des moyens de contraindre « ces valets royaux à se dépouiller de la livrée de l'esclavage. » En effet, dans son mémoire justificatif du 4 vendémiaire, an III, où il s'exprime ainsi, il ajoute : « Déjà et avant eux les soldats de la garnison s'étaient décorés des couleurs libres, parce que déjà avec quelques autres patriotes j'avais couru les casernes pour y dogmatiser révolutionnairement les défenseurs de la patrie qui, par nos leçons civiques, ne tardèrent pas à se ranger sous la bannière de la liberté, et à montrer à leurs chefs orgueilleux le signe tricolore dont ils venaient de s'orner, emblème de leur bonheur futur.

Dans une pareille situation la perspective des déplorables conséquences d'un ajournement détermina M. d'Hector après la sortie de la députation à se rendre avec huit officiers à l'hôtel de ville où, d'après ses conseils, M. de Murinais, commandant des quatre évêchés de la Basse-Bretagne, le rejoignit bientôt. Tous s'y décorèrent de la cocarde, et furent ensuite reconduits chez eux aux cris répétés de vive le roi !

Cette démarche avait été très pénible pour M. d'Hector, mais il avait cédé à son vif désir de prévenir toute collision qui eût compromis la sûreté de l'arsenal.

Malgré son grand âge il se multipliait et se portait partout, de nuit comme de jour. Ses appréhensions, disons mieux, ses tourments, ne se révèlent que trop dans sa lettre du 27 juillet, exposé fidèle de la situation.

« J'ai souvent fait envisager à la municipalité et aux habitants honnêtes combien le trésor qui existoit à Brest exigeoit qu'ils ne prissent pas l'impulsion des autres villes ; mais la jeunesse est vive, les gens qui n'ont rien à perdre ont un grand désir de gagner. Les têtes froides et sages ont beaucoup de peine dans ces temps de trouble à se faire entendre.

« Je dois des éloges à ces derniers ainsi qu'à toutes les personnes qui ont de l'autorité : elles ont parfaitement excusé ce que je leur ai objecté pour la conservation du port, combiné avec moi tout ce qui pouvoit l'assurer et souvent protesté qu'elles me seconderoient dans sa défense. Malheureusement cette saine partie et la jeunesse honnête n'avoient pas la prépondérance dans les nombreuses et tumultueuses assemblées qui règnent depuis douze ou treize jours, et où il se faisoit sans cesse les plus dangereuses et les plus incendiaires motions.

« Hier étoit un jour que je craignois infiniment, il étoit celui des réjouissances de la ville et de la réception du maire à la tête de la milice bourgeoise. M. le comte de Murinais et moi avions arrangé avec la ville tout ce qui pouvoit lui être agréable et maintenir le bon ordre.

« Nous avons assisté à toutes les cérémonies auxquelles nous avons été invité, allumé même le feu de joie. Je finis par engager M. le maire et plusieurs officiers

du corps de la ville et électeurs de venir à la comédie dans ma loge avec M. de Murinais et différents chefs du corps. Cette réunion a été fort applaudie par le parterre et contribuera, je le pense, à réunir les esprits. J'ai pensé, Monseigneur, que ne recevant point d'ordre, ne pouvant, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer, compter que faiblement sur mes moyens, je devois céder aux circonstances pour ne point perdre avec éclat. Aucune partie de mon autorité n'est entamée. Je commande aussi complètement que je l'ai jamais fait; mais cette manière de conserver m'a été quelquefois bien pénible. J'ai évité qu'on s'en aperçût, et quand j'ai cédé, j'ai fait en sorte qu'on ne pût croire que c'étoit à la force. Voilà, au vrai, l'état des choses. Vous sentirez facilement, Monseigneur, combien je suis impatient de savoir si ma conduite obtient votre approbation. Pour bien la juger il eût fallu être sur les lieux. J'aimerois mieux faire dix campagnes de guerre que d'entretenir dix jours d'une pareille paix. Pendant ces dix jours la surveillance dans le port a été poussée à un point extrême. J'y avois, hier, 12 officiers employés et tous les postes étoient doublés. MM. de la Porte Vezins, de Marigny et moi faisons des inspections continuelles. MM. les commandants d'escadre et tous les officiers m'ont bien secondé, et je leur dois de grands éloges. Je vais diminuer cet excès de surveillance, mais toujours conserver celle que je croirai nécessaire. Toutes les précautions que prend la ville pour se débarrasser des étrangers inconnus qui s'étoient accumulés ici depuis quelque temps diminuent mes craintes et me facilitent les moyens de prévenir et de parer les événements. »

M. d'Hector s'abusait; de nouvelles épreuves l'attendaient. Derrière le Conseil était une foule qui l'entraînait malgré lui. Hier encore elle n'était rien, aujourd'hui elle voulait être tout. Interprète de sa volonté, M. Siviniant saisit, le 28 juillet, une occasion de la manifester. Une scène tumultueuse avait eu lieu dans la journée et des malveillants l'avaient exploitée en faisant croire au régiment de Beauce, en garnison au château, qu'on devait faire sauter cette forteresse, au moyen de mines pratiquées sous le donjon et les casernes.

Le soir, à onze heures, M. Siviniant, accueillant avec une extrême légèreté le bruit que M. de Murinais devait, cette même nuit, faire enlever furtivement les armes déposées dans l'arsenal militaire, s'adjoignit huit de ses collègues du Conseil général. — Le maire était du nombre — et tous les neuf, escortés d'une patrouille formée de soldats de la milice bourgeoise et de jeunes citoyens, se transportèrent au château où ils rencontrèrent M. Murinais, venu lui-même pour calmer l'irritation des soldats. Cet officier général ne crut pas devoir décliner l'offre de concours que lui firent les membres du Conseil, et il les suivit en véritable comparse. M. de Siviniant et ses collègues haranguèrent les mutins, et ensuite, accompagnés de deux d'entre eux par eux appelés comme témoins, ils firent une perquisition exacte dans la salle d'armes et dans toutes les parties du château qui leur semblèrent pouvoir être suspectées.

Tout fut trouvé en ordre, et rien ne prêta à la confirmation de la ridicule rumeur qui avait motivé la visite. Mais il ne fallait pas paraître avoir fait tant de

bruit pour rien. Un procès-verbal fut donc rédigé et rendu public, « afin, y est-il dit, de raffermir la tranquillité publique.» M. de Murinais le signa, mais il fit précéder sa signature de cette réserve : « Arrêté à la porte du château par la garde de la milice bourgeoise de la ville de Brest et obligé de rentrer avec elle au château pour chercher à y apaiser et calmer les troubles qui paraissaient agiter les troupes, nous avons concouru ensemble à les rassurer par les perquisitions les plus exactes, etc. » Obligé de dévorer l'affront que lui avait fait subir cette usurpation de son autorité, M. de Murinais en conçut un ressentiment naturellement accru par ce qui se passa le 4 août et pendant les jours qui le précédèrent.

Le comité établi par les communes de Dinan requit, le 6 Août, le colonel commandant de la milice nationale, de fournir un détachement composé d'un officier, de deux soldats de la milice nationale et de soldats du régiment de Penthièvre pour se transporter au château de la *Belière* et à celui de la *Touche Porée* situés dans la paroisse de *Pleudihen*, à l'effet de vérifier si véritablement il existoit des amas considérables de grains, comme la voix publique l'annonçoit depuis longtemps.

Le détachement se rendit d'abord au château de la Belière. Madame de Pontcieux, qui en est propriétaire, déféra avec empressement à la demande qui lui fut faite de permettre la visite de ses greniers ; elle dit qu'elle en était très satisfaite, parce que le public reviendroit de son erreur et n'auroit plus contre elle, d'intentions malévoles.

Il étoit un peu plus de quatre heures lorsque le détachement quitta le château de la Belière ; il se rendit à Pleudihen, où sur la réquisition de plusieurs particuliers, il fit une opération relative à sa mission.

Vers neuf heures on arrive à la Touche Poré, l'on cerne le château après avoir tiré un coup de fusil sur un chien et l'on somme le propriétaire, M. de la Ville Huchet, d'ouvrir ses portes. Il répond à l'agression de cette bande de malfaiteurs par un coup de fusil qui tue l'un deux, nommé Labbé. Les assiégeants se sauvent après avoir riposté et rentrent à Dinan où ils font un récit fantaisiste des événements qui venaient de se passer.

L'officier fit aussitôt son rapport au Commandant et ce dernier en rendit compte au comité à huit heures du matin, en lui observant que toute la ville, déjà instruite, demandoit vengeance. D'après cette déclaration, le comité donna l'ordre pour qu'un détachement de cent citoyens militaires et de cent militaires citoyens, commandés par leurs chefs respectifs, se fussent rendus au château de la Touche-Porée, à l'effet de s'emparer des coupables et les amener à Dinan ; à ce détachement se joignirent plus de six cents personnes tant de la ville et des campagnes voisines, que du Régiment de Penthièvre ; il fut impossible de les empêcher de suivre ; on avoit assuré dès le matin dans la ville, que le château de la Touche-Porée était rempli de gens armés et défendu par de l'artillerie. Les chefs du détachement avoient fait des dispositions convenables pour empêcher le désordre ; mais aussitôt que le corps ensanglanté du sieur Labbé resté à la

même place où il avoit été tué la veille, fut aperçu, la fureur s'empara des esprits et dès lors on résolut d'incendier le château ; les chefs et beaucoup de citoyens voulurent s'y opposer ; toutes représentations, tous ordres furent inutiles, il devint bientôt la proie des flammes.

Les garnisons très nombreuses de Lorient et du Port-Louis ont généreusement offert leurs services à leurs concitoyens, pour la défense de la cause commune ; mais, en s'associant aux préparatifs de la milice bourgoise, elles se sont chargées seules de la défense et de la protection des ports, des chantiers, et magasins du Roi et de la compagnie des Indes, dans ces deux villes, afin de prévenir les malheurs que des gens sans aveu, mêlés confusément avec les citoyens honnêtes et précipitamment armés, pourraient occasionner.

Les soldats du régiment de Royal-Picardie déposent au greffe de la municipalité de Guingamp une déclaration par laquelle ils s'engagent à ne pas servir contre leurs concitoyens.

Le sieur de Rosily a reçu à son château de Coentanfao la visite des jeunes citoyens de Pontivy, qui l'ont très civilement prié de rendre à ses vassaux les armes qu'il leur avait arrachées; les canons de Coentanfao ont été traînés à Pontivy.

M. de Tronjolly, procureur du Roi au présidial de Rennes, a mis un réquisitoire contre le sieur de la

Rosière, commandant à Saint-Malo, et contre M. de Catuelan, premier président du Parlement, tous deux véhémentement suspects d'avoir aidé aux préparatifs dirigés contre la ville de Rennes. Ils ont disparu.

M. Duplessis Botherel, procureur syndic des Etats, et M. le chevalier de Bédée ont été arrêtés à Cancale, au moment où ils s'embarquaient pour Jersey. Le secrétaire de M. de Botherel a été arrêté à Rennes avec deux paquets de lettres pour son maître. Six voitures, pleines de fugitifs, ont été également arrêtées par les patrouilles de Saint-Malo. On a la certitude que plusieurs chaloupes frétées exprès en ont transporté un grand nombre à Jersey.

Un homme appelé de Serrent a été arrêté à Vitré : Il était porteur du projet formé d'incendier Saint-Malo ; la correspondance du Gouverneur de cette ville avec nos ennemis est interceptée.

La jeunesse de Saint-Malo, indignée bien plus qu'effrayée des lâches complots des ennemis du peuple, résolut de venir partager les périls des représentants de la nation, et de contribuer à leur triomphe ou de périr avec eux. Elle devait former deux divisions, l'une à pied, l'autre à cheval, suivies des chariots et de provisions de guerre et de bouche, nécessaires pour cette expédition.

Le projet était de s'emparer sur-le-champ du fort de la cité et de celui du Château-Neuf, pour en enlever les pièces de campagne, caissons, fusils, etc., et l'on allait l'effectuer lorsque quelques jeunes gens

observèrent qu'on attendait le soir même un courrier de Paris et qu'il pourrait apporter des nouvelles les plus heureuses.

L'événement justifia leurs conjectures.

C. Mellinet. *La Commune et la Milice de Nantes,* VI. 50.
E. Maillard. *Histoire d'Ancenis et de ses barons.* 110.
Journal de la Correspondance de Nantes, I. 155, 170, 182, 194, 218.
H. Taine. *Origines....,* I. 72.
Buchez et Roux. *Histoire parlementaire...,* II. 139.
Ducrest de Villeneuve. *Histoire de Rennes.* 439.
L. Maupillé. *Notice... sur Fougères.* 126.
Moniteur universel, 1789. Réimpression, I. 235.
A. Duchatellier. *Histoire de la Révolution en Bretagne,* I. 159.
Bulletin de la Correspondance de Bretagne, I. 484.
P. Levot. *Histoire de Brest,* III. 188.

CHAMPAGNE

Dès le 23 juillet, l'intendant de Champagne mandait « que le soulèvement était général dans presque toutes les villes de sa généralité. »

A Choiseul, non seulement tous les lièvres et perdrix de la baronnie sont exterminés, mais les étangs sont pêchés; on vient jusque dans la cour du château tirer sur le colombier et détruire les pigeons, après quoi on offre au propriétaire de lui vendre ses pigeons et son poisson dont on a de trop. Ce sont « les patriotes » du village, avec « les contrebandiers et les mauvais sujets » des alentours, qui font seuls cette expédition ; on les retrouve au premier rang dans toutes violences, et il n'est pas difficile de prévoir que, sous leur conduite, les attentats contre les personnes et les propriétés publiques vont se continuer par des attentats contre les personnes et les propriétés privées.

Des nobles ayant été protégés par la troupe à Château-Thierry, la canaille se souleva, sonna le tocsin et s'élança furieuse contre le corps de garde en disant que les soldats *lui avaient montré les cornes*. Elle pilla l'auberge où logeait le commandant et poursuivit les officiers avec rage, en criant qu'on ne voulait plus en France ni gentilshommes, ni chevaliers de Saint-Louis, ni soldats du Roi.

Peut-être êtes-vous déjà instruit de l'événement affreux qui nous met au comble du désespoir, écrivent les députés composant la commission provinciale de Champagne.

Un courrier arrivé de Crépy, à une heure et demie, nous annonce qu'une troupe de brigands a coupé les blés cette nuit, dans la plaine de Beltiery. Actuellement, six heures du soir, il arrive des courriers de Villers-Cotterest, Pierrefonds et Attichy, où cette troupe se porte dans ce moment-ci : elle fauche les grains en plein midi. On dit ces brigands au nombre de quatre mille.

Nous n'avons que vingt-cinq hussards qui viennent de partir pour aller à leur poursuite. Le régiment d'infanterie ne peut que garder la ville et les environs. Vous sentez, Monsieur le duc, le besoin que nous avons de cavalerie et de troupes légères. Nous comptons sur vos bontés pour mettre sous les yeux du roi et de l'Assemblée nationale la position dans laquelle nous nous trouvons, dont les suites seront plus terribles que celles du fléau de la grêle que nous avons éprouvé l'année dernière...

Voici comment M. de Besenval raconte les péripéties de son arrestation :

Mes amis, qui se réunissaient chaque jour dans le petit appartement que j'occupais au-dessous de M. d'Affry, tremblaient pour moi. C'était à tout moment une rumeur nouvelle : « Je devais être arrêté, » disait-on le jour même dans la galerie. « Je courais risque d'être assassiné le soir en rentrant. De bons citoyens étaient apostés pour faire ce sacrifice à la liberté. »

N'étant pas d'humeur à m'intimider aisément, je traitai ces récits de contes ; et d'ailleurs j'étais à mon poste.

Le Roi, qui fut informé des menaces qui grondaient contre moi, me pressa de m'y soustraire, et, sur ma résistance, il me l'ordonna. Je pris donc le parti de retourner en Suisse.

Mes amis, que j'en informai, s'empressèrent de venir recevoir mes adieux, et les alarmes recommencèrent. Tout le royaume étant en arme et toutes les issues fermées, il était probable que je n'irais pas loin sans être arrêté. Des propositions de travestissement me furent faites ; elles furent repoussées avec impatience. On insista jusqu'à la persécution. Enfin je consentis à prendre l'uniforme de la compagnie de maréchaussée des chasses. Le Prévôt général me donna deux cavaliers pour escorte, et je quittai Versailles à la brume. Je n'ai pas besoin de dire que cette précaution qui sentait la peur, coûta fort à mon caractère. C'est peut-être la première fois que je me sois laissé mener, car je le fus. Cette conjuration de prières, de sentiments, même de larmes, triompha de

l'orgueil que j'ai toujours mis à ne suivre que mes propres résolutions, et je fis une faute d'autant plus ridicule, qu'en m'abaissant à mes propres yeux elle ne me préserva de rien.

Le lendemain, d'assez grand matin, j'arrivai dans le village de Villegruis, petit endroit à deux lieues de Provins. La fatigue et le besoin m'obligeant de faire une pause, nous entrâmes à l'auberge et je me mis à table avec mes deux cavaliers et mon piqueur qui m'accompagnait aussi.

Pendant leur repas, je m'occupai de la route qui me restait à faire pour gagner la frontière, et je tirai pour cet effet, une carte que je déployai. Je ne m'aperçus pas que j'attirai l'attention d'un groupe de gens placé au-dessous de moi : première sottise. J'en fis une autre en leur demandant s'il était possible d'aller outre, sans traverser la ville de Villenoxe, que ma carte me montrait prochaine ? J'eus des réponses vagues au milieu d'un chuchotage inquiet et d'une suite d'allées et venues dont je pris ombrage. Enfin, je me disposais à sortir quand j'entendis sonner le tocsin à coups pressés, et, sur-le-champ, l'auberge fut cernée de deux ou trois cents paysans armés de fusils, de bâtons, de broches. Leur commandant me signifia que j'étais vraisemblablement un aristocrate fugitif, et me demanda la permission de me mettre en prison.

Ma prison fut une des chambres de l'auberge.

Le fracas que faisait une chaîne de sentinelles prolongée de la cave au grenier ne m'empêcha pas de dormir toute la nuit. Le lendemain, à quatre heures après-midi, des commissaires envoyés de Paris arrivèrent avec deux berlines. Un d'eux me raconta la

tragique aventure de ce misérable Foulon, ainsi que celle de l'intendant ; et, me donnant un avant-goût de la destinée que leur mission me présageait, il m'avoua qu'il leur serait difficile de m'en préserver.

A neuf heures du soir, nous partîmes pour Paris. Je n'eus point à me plaindre de ces messieurs, à cela près que les premières horreurs de la révolution leur paraissaient de belles et grandes choses. Ils me traîtèrent assez bien, et je puis dire qu'ils me conduisaient au supplice avec toute la politesse dont ils étaient capables.

On sait que M. Necker, invoqué par un jeune officier que je connaissais à peine, fit changer notre marche et ravit aux pendeurs la proie que nous leur amenions en poste.

A Troyes, le 18 juillet, jour du marché, les paysans refusent d'acquitter les droits d'entrée : puisque l'octroi vient d'être supprimé à Paris, il doit l'être aussi à Troyes.

Excitée par ce premier désordre, la populace s'attroupe pour se partager les grains et les armes, et le lendemain, l'hôtel de ville est investi par sept ou huit mille hommes munis de pierres et de bâtons. Le surlendemain, une bande recrutée dans les villages voisins, armée de fléaux, de pelles et de fourches, entre sous la conduite d'un menuisier qui marche le sabre au poing ; par bonheur, « tout ce qu'il y a « d'honnête dans la bourgeoisie » s'est formé aussitôt en garde nationale, et ce premier essai de jacquerie est réprimé. Mais l'agitation persiste, et les rumeurs fausses ne cessent de la réveiller. — Le 29 juillet,

sur le bruit que cinq cents brigands sont sortis de Paris et viennent tout ravager, le tocsin sonne dans les villages et les paysans sortent en armes. Dorénavant un danger vague semble suspendu sur toutes les têtes; il est avéré qu'il faut se défier, être en garde contre des ennemis. Par cette prise, les démagogues nouveaux tiennent le peuple, et, à l'occasion, vont le tourner contre ses chefs. — Il ne sert de rien de lui montrer que ceux-ci sont patriotes, que tout à l'heure ils ont accueilli Necker avec des cris d'enthousiasme, que les prêtres, les moines, les chanoines eux-mêmes ont pris les premiers la cocarde nationale, que les nobles de la ville et des environs sont les plus libéraux de la France, que le 20 juillet, la garde bourgeoise a sauvé la ville, que tous les riches donnent pour les ateliers nationaux, que le maire Huez, « magistrat intègre et vénérable, » est un bienfaiteur pour les pauvres et pour le public.

Tous les conducteurs anciens sont suspects. — Le 8 août, un attroupement exige le renvoi des dragons, des armes pour tous les volontaires, le pain à deux sous, l'élargissement des détenus. Le 19 août, la garde nationale écarte les anciens officiers comme aristocrates, et en élit d'autres.

Le 27 août, la foule envahit l'hôtel de ville, et se distribue les armes. Le 5 septembre, deux cents hommes, conduits par Truelle, président du nouveau comité, forcent le grenier de la gabelle et se font délivrer le sel à six sous. En même temps, dans les bas fonds de la cité, une légende se forme : puisque le blé manque, c'est que Huez, le maire, M. de Saint-Georges, l'ancien commandant, sont des accapareurs;

et l'on dit de Huez, comme cinq semaines auparavant de Foulon, « qu'il veut faire manger du foin au « peuple. » La bête populaire gronde sourdement et va s'élancer. — Selon la coutume, au lieu de la brider, on la ménage. « Il faut, écrit aux échevins le « député de Troyes, il faut, pour le moment, oublier « votre autorité ; agissez avec le peuple comme avec « un ami, employez avec lui cette douceur qu'on doit « à ses égaux, et soyez persuadés qu'il est susceptible « de retour. »

Ainsi fait Huez, et mieux encore, à travers toutes les menaces, refusant même de pourvoir à sa sûreté et s'offrant presque en sacrifice.

« Je n'ai fait de mal à personne, disait-il, comment « pourrait-on m'en vouloir ? » Sa seule précaution est d'assurer après lui des secours aux malheureux : par testament, il a légué 18,000 livres aux pauvres, et, la veille de sa mort, il fait porter 100 écus au bureau de la charité. Mais de quoi servent l'abnégation et les bienfaits contre la rage aveugle et folle ? — Le 9 septembre, trois voitures de farine s'étant trouvées mauvaises, le peuple s'amasse et crie.

« A bas les marchands de farines ! A bas les mé- « caniques ! A bas le maire ! Mort au maire, et que « Truelle prenne sa place ! » — Huez, sortant de son tribunal, est renversé, meurtri à coups de pied et de poing, empoigné au collet, ramené à la salle d'audience, frappé à la tête d'un coup de sabot, jeté en bas du grand escalier.

Vainement les officiers municipaux veulent le défendre ; on lui passe une corde autour du cou et on commence à le traîner. Un prêtre, qui implore la

permission de sauver au moins son âme, est repoussé et battu. Une femme se jette sur le vieillard terrassé, lui foule la figure avec les pieds, lui enfonce ses ciseaux dans les yeux à plusieurs reprises. Il est traîné, la corde au cou, jusqu'au pont de la Selle, lancé dans le gué voisin, puis retiré, traîné de nouveau par les rues, dans les ruisseaux, avec une poignée de foin dans la bouche.

Cependant sa maison, celle du lieutenant de la maréchaussée, celle du notaire Guyot, celle de M. de Saint-Georges, sont saccagées ; le pillage et la destruction durent quatre heures ; chez le notaire, six cents bouteilles de vin sont bues ou emportées ; les objets précieux sont partagés ; le reste, jusqu'au balcon de fer, est démoli ou brisé, et les émeutiers crient, en s'en allant, qu'ils ont encore vingt-sept maisons à brûler et vingt-sept têtes à prendre. « Per-« sonne à Troyes ne se coucha pendant cette nuit « néfaste. » — Les jours suivants, pendant près de deux semaines, la société semble défaite. Des placards affichés proscrivent les officiers municipaux, les chanoines, plusieurs privilégiés, les principaux négociants et jusqu'aux dames de charité ; celles-ci, effrayées, se démettent ; nombre de personnes émigrent dans la campagne ; d'autres se barricadent chez elles et n'ouvrent leur porte que le sabre à la main.

C'est le 26 seulement que les gens d'ordre, ralliés, reprennent l'ascendant et arrêtent les malfaiteurs.

Verdun, 26 juillet 1789.

M. le Maréchal de Broglie, autrefois bon général et aujourd'hui aristocrate forcené, avait proposé de sou-

mettre Paris avec quarante mille hommes et cinquante pièces de canon. Ce général, qui, depuis la guerre de 1756, n'avait fait qu'aller à la parade et à la messe, ayant été renvoyé du monastère d'après le vœu général, s'est enfui, pour se dérober à la haine du peuple, qui l'aurait immolé à sa juste vengeance.

Il se cacha dans un monastère et gagna la ville de Verdun où il descendit à l'évêché. La cherté du pain et la formation de la milice bourgeoise avaient déjà occasionné des troubles dans cette ville. Le 25 juillet, le peuple s'était transporté à la citadelle pour demander des armes au gouverneur. Il les refusa. On réitéra cette demande le 26, le gouverneur s'obstina à ne point l'accorder et ordonna cependant à la milice bourgeoise de faire les patrouilles ; le commandant des bourgeois répondit qu'ils ne pouvaient marcher sans armes et sans pain, ou se coucher sans armes et sans pain. On se courrouça. Le gouverneur menaça de faire tirer les canons sur la ville ; et le commandant de la milice de mettre le feu à la citadelle.

Cependant la partie la plus nombreuse des habitants profitait de ces débats pour faire mettre à plus bas prix le pain, qui commençait à manquer, et commettre toutes sortes de désordres. M. de Loincourt, entreposeur du sel et du tabac, et une demoiselle Lambinet, convaincus de fraude dans ces deux objets, ont été arrêtés, conduits à une prison établie et gardée par la bourgeoisie. A leur passage, le peuple qui depuis long-temps souffrait de leurs vexations s'écriait : « Pendez-les, pendez-les ; ils nous ont assez volés. »

On a brûlé les barrières et les bureaux des commis; on en voulait faire autant de la maison du consigne; mais M. Dulnau? commandant de la maréchaussée, à la tête de sa troupe, parvint à calmer la fureur du peuple.

Ce fut pendant ces troubles que M. le Maréchal arriva. Un détachement considérable de hussards l'avait précédé à trois heures du matin, et lui-même entra dans la ville vers midi. Le peuple, instruit de son arrivée, se porta en foule à l'évêché et menaça d'y mettre le feu.

Averti de ce tumulte et des funestes dispositions du peuple à son égard, M. le maréchal fit tout de suite commander le détachement des hussards pour l'escorter: mais au moment de sortir de l'évêché, il fut effrayé de la foule immense et de la milice bourgeoise qui l'attendait; il n'osa pas se mettre en marche, il remonta à l'évêché, et ne put contenir ses larmes. Deux heures après, deux bataillons suisses reçurent ordre de se joindre aux hussards, et à la faveur de ce renfort le maréchal traversa la foule, et se fit conduire à la citadelle où il passa la nuit. Le lendemain matin, il se sauva par le derrière de la citadelle, appelée la traverse, pour aller à Ebaim, d'où il s'est rendu à Metz. Il y arriva à sept heures du soir et n'y fut pas plus heureux. Les habitants instruits de ce qui s'était passé à Paris, résolurent de ne pas recevoir dans leurs murs un homme aussi dangereux. On sut qu'il approchait, cinq cents bourgeois se trouvèrent à la porte de la ville, lui déclarèrent qu'on ne voulait ni de sa personne ni de son commandement, qu'on ne le reconnaissait plus pour gouverneur de

Metz et ajoutèrent que s'il y entrait il serait infailliblement pendu : Qu'il devrait donc plutôt aller se faire pendre ailleurs. Il fut donc obligé de rebrousser chemin, retourna à Verdun, se réfugia de nouveau à l'évêché et c'est de là qu'il capitule.

La ville de Vassy, qui déjà avait souffert de la disette des grains, avait, au commencement du mois de septembre, offert des primes à tous ceux qui approvisionneraient son marché ; le maire de cette ville s'adresse en conséquence à un cultivateur de Bar-sur-Aube, et lui promet deux sols de plus que le prix fixé pour le blé qui se transporte aux marchés de cette ville, pour tout celui qu'il voudra conduire à celui de Vassy. La proposition du maire est bientôt rendue publique, les soupçons naissent et s'accréditent, et il est regardé comme un accapareur. Le peuple s'ameute, court à la demeure du maire, qui est assez heureux ainsi que son fils, pour s'échapper et éviter, par leur fuite, le réverbère dont ils étaient menacés. Il restait leur domestique, leur voiture et les chevaux ; la populace veut se saisir de tout ; mais la domestique est comme ses maîtres, assez heureuse pour échapper à sa fureur, elle s'empare alors de la voiture et des chevaux et va déposer le tout entre les mains de la municipalité. Bientôt celle de Vassy réclame les chevaux et la voiture saisis, et sur le refus de les rendre, la municipalité de Vassy et le maire se sont adressés à l'Assemblée nationale, qui, après avoir entendu diverses observations importantes sur le dénuement presque absolu où se trouvent plusieurs villes, des grains nécessaires à leur subsistance,

dénuement causé par des enlèvements continuels de cette denrée de première nécessité, a décidé que le Président se retirerait par devers le pouvoir exécutif, pour lui demander de faire exécuter plus ponctuellement son décret, relatif à la circulation et aux accaparements, et qu'il écrirait particulièrement à la Municipalité de Bar-sur-Aube, de se conformer à ce décret.

Le chevalier d'Allonville écrit le 8 septembre des environs de Bar-sur-Aube : « Les paysans vont en troupes armées dans les bois de l'abbaye des Trois-Fontaines, qu'ils coupent. Ils scient des chênes, les transportent sur des voitures au pont Saint-Dizier, où ils les vendent. En d'autres endroits, ils pêchent les étangs et rompent les chaussées. »

Charleville, 18 septembre 1789.

... Nous payons le pain 5 sols la livre, et la moitié de la semaine on craint d'en manquer. Voilà deux samedis qu'au risque de sa vie, notre milice, avec un détachement de hussards, vont armés, à huit lieues de nous, chercher des grains ; il faut encore prendre des détours, vu que Mézières ne veut rien nous laisser passer, de quelque façon que l'on puisse s'y prendre. Quand on a vu que l'on ne pouvoit rien gagner sur eux, la ville a renvoyé tous les ouvriers qui travaillent ici ; l'on ne reçoit plus les légumes de Saint-Jullien ni tout ce qui peut venir de chez eux. Tout cela nous amène une misère incroyable ; l'on prétend même qu'il ne se passera pas huit jours sans

qu'il arrive quelque chose de fâcheux entre les deux villes ; cela ne peut se finir autrement.

H. Taine. *Origines.....*, I. 86, 93.
Révolutions de Paris, nº XI. 47.
E. de Mirecourt. *Avant.....*, II. 299.
Mémoires pour servir à l'histoire de l'année, par une Société de gens de lettres, III. 143.
Journal de la Correspondance de Nantes, I. 195.
Mémoires de Besenval, II. 374.
Toulongeon. *Histoire de France depuis la révolution*, I. Pièces justificatives, 98.

DAUPHINÉ

Le 27 juillet, l'alarme est donnée à Bourgoin par l'homme d'affaires de la comtesse de Valins, dont le château est à deux lieues de là. Cet homme accourt tout effrayé, annonçant que 10,000 soldats savoyards ont pénétré en France marquant leur passage par le meurtre et la dévastation. A ce récit, le peuple de Bourgoin se soulève, sonne le tocsin, s'arme ; l'épouvante se répand dans les villages des environs; les paysans accourent. Une lettre de M. de Murinais, seigneur des environs de la Tour-du-Pin, confirme la nouvelle ; l'alarme redouble, la population de toute la contrée se met en état de résistance. Après le premier mouvement d'effroi, on veut vérifier, mesurer le péril. Des courriers sont expédiés. Tout est calme sur la frontière ; la prétendue invasion est un conte forgé à plaisir, ou un fantôme de l'imagination. Quoi qu'il en soit, tout d'un coup, d'autres pensées, d'au-

tres rumeurs circulent dans ces rassemblements d'habitants de la campagne, qui n'avaient d'abord montré d'ardeur que pour combattre les ennemis de la patrie. Des murmures éclatent ; ils annoncent le projet d'incendier plusieurs maisons de la ville. Le sous-lieutenant de la maréchaussée veut haranguer les séditieux ; ils le saisissent, le contraignent de se mettre à leur tête, et le rendent spectateur du pillage et de l'incendie de deux châteaux voisins.

Cette troupe effrénée criait qu'elle savait bien ce qu'elle avait à faire ; que tous les châteaux devaient être brûlés ; que celui du roi seul devait rester. On ajoutait même que ces paysans allaient contre les châteaux comme à une corvée qui leur était commandée. « Il faut nous presser, disaient-ils, nous n'avons permission de brûler que pendant trois jours. Jamais nous n'aurons le temps de tout faire. »

Le 28, la ville de Bourgoin fut envahie par une autre troupe de brigands, qui manifestaient la volonté d'incendier le château ; on les détourna de ce projet ; mais il fallut leur remettre les papiers que cet édifice contenait, et qui furent livrés aux flammes.

A ce signal, ces scènes de la Jacquerie se répètent de toutes parts. Les troupes de paysans ameutés, quelquefois déguisés et masqués, inondent la campagne, attaquent, pillent et incendient les châteaux, brûlent les archives et chartriers contenant les titres féodaux.....

La bourgeoisie de Lyon concourut avec beaucoup d'ardeur à étouffer l'incendie qui s'était allumé à ses portes. De nombreux détachements de sa milice et de ses volontaires se joignirent aux troupes de ligne

employées à protéger les propriétés. Ils parcoururent toute la province et eurent plusieurs engagements avec les *brigands*, dont ils tuèrent quelques-uns et dont ils prirent un grand nombre.....

La répression des troubles du Dauphiné fut suivie d'une vindicte très rigoureuse. Des commissions prévôtales, à Grenoble et à Vienne, condamnèrent au dernier supplice un assez grand nombre de ces malheureux, qui furent exécutés sans grâce. Mais on commença à murmurer lorsque, après les premières rigueurs, les poursuites, les emprisonnements et les sentences ne s'arrêtèrent pas. La frayeur s'empara des habitants des campagnes ; un grand nombre prit la fuite ; d'autres recherchaient l'asile des forêts ou des montagnes inaccessibles. Ceux qui avaient été arrêtés, obéissant peut-être à des instigations secrètes, crurent se mettre à l'abri des condamnations en inculpant des citoyens appartenant à d'autres classes. Leurs dépositions déterminèrent des prises de corps contre plusieurs bourgeois.

La commission des états du Dauphiné écrit le 31 juillet que « Mme l'abbesse de Saint-Pierre de Lyon, une autre religieuse, M. de Perrotin, M. de Bellegarde, M. le marquis de la Tour-du-Pin et le chevalier de Moidieu, ont été arrêtés à Champier par le peuple armé, conduits à la côte Saint-André, enfermés à l'Hôtel de ville, d'où ils réclament des secours à Grenoble, » et pour les délivrer, le comité de Grenoble est obligé d'envoyer des commissaires.

Cremieu, août 1789.

Nous devons la tranquillité dont nous jouissons dans

le Dauphiné à la bravoure et à l'activité des cent vingt volontaires que le comité des Electeurs de Lyon nous a envoyés. Plusieurs châteaux avoient déjà été incendiés, d'autres étoient menacés, lorsque cette compagnie a paru ; elle s'est séparée en trois divisions pour envelopper les brigands. La première qui s'est portée à Salette, après avoir essuyé leur feu, en a arrêté quinze. Plusieurs d'entre eux étoient munis de poison. — Vingt-un de ces vagabonds ont été pris par la seconde division dans le château de Varenas, dont les flammes consumoient encore les débris. Ils étoient chargés d'effets volés. Enfin, c'est à l'apparition de la troisième division que notre ville a dû son salut. Les moteurs des troubles profitoient déjà des ravages des vagabonds pour enflammer la ville et porter le peuple à la sédition. Cette dernière division a, dans ses différentes patrouilles, arrêté vingt-huit brigands ; tous ont été transférés à Lyon, les prisons de Cremieu n'étant pas capables de les contenir. On ne peut donner trop d'éloges à l'activité des volontaires et à l'intelligence de leurs chefs, MM. Chevalier, Coindre et le Roux qui ont dirigé ces expéditions, ils ont sauvé la vie à plusieurs citoyens et ont empêché le pillage de beaucoup de châteaux. Un seul volontaire a été blessé, et les trois chefs, avares de sang, n'en ont répandu que le moins possible. On estime que soixante brigands environ ont été tués.

Le peuple de Valence, soupçonnant les troupes qui gardaient le grand établissement d'artillerie, demande au maréchal de camp, M. de Voisins, de lui confier la garde de la citadelle qu'il commandait ; celui-ci eut

l'imprudence de refuser et de faire amener du canon de la citadelle au débouché de la ville pour contenir le peuple. Les canonniers refusèrent de tirer, et M. de Voisins fut tué avec deux autres officiers. Les bureaux de douane sont renversés. Le parlement de Douai fit exécuter douze chefs des attroupements séditieux.

La ville de Vienne, pour n'être pas incendiée, se vit obligée d'ouvrir ses prisons à tous les brigands qui y étaient détenus. Les incendiaires montraient une pancarte qui portait ces mots : *Le Roi ordonne de brûler tous les châteaux, il ne veut que le sien.*

J. Morin. *Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789,* I. 66.
Journal de la Correspondance de Nantes, I. 296.
H. Taine. *Origines....,* I. 102.
Mémoires de Dumouriez, II. 58.
Montjoie. *Histoire de la Conjuration.... Orléans,* II. 105.

FLANDRE

M. Esmangard, intendant de la province de Flandre, est obligé de prendre la fuite, malgré les services essentiels qu'il n'a pas cessé de rendre à la province et notamment à la ville de Lille dont il a été constamment le protecteur.

Lille, 21 juillet 1789.

Au moment où je vous écris, le tocsin sonne par toute la ville pour assembler les bourgeois et les engager à prendre les armes, pour empêcher la populace de piller, comme elle le fait depuis hier. L'émeute a commencé par la comédie. Voici le fait : on présenta au commandant une cocarde patriotique, pour, qu'à l'exemple de toute la ville, il la mît au chapeau. Il l'accepta, mais il refusa de la porter et la mit en poche; ce refus indisposa tellement les bourgeois, que le bruit se répandit dans la salle, et empêcha de finir la représentation.

Tout le monde sorti, le commandant fut salué par une grêle de pierres que la populace lui jeta, et dont il fut grièvement blessé de plusieurs coups à la tête, heureusement il trouva le moyen de se sauver.

Dans cette animosité, la troupe des mutins résolut d'aller piller les maisons des sieurs Desoursiers, Druez, Lagage, le subdélégué de l'intendance. Elle en allait faire autant à l'hôtel de l'intendance, si elle n'en avait été retenue par les magistrats qui leur firent observer que cette maison et tous les meubles appartenaient à la ville. Ces brigands se font ensuite transporter chez le sieur Martel, aussi fameux richard que grand agioteur, détesté de toute la ville, et on pille, détruit et saccage tout ce qui s'y trouvait ; son magasin d'huile, d'eau-de-vie, de vins, entièrement détruit. On ne laissa pas un seul mouchoir de poche qui ne soit en plus de vingt pièces, tout fut jeté par les fenêtres, dans la rue, avec défense, sous peine de la vie, de ramasser la moindre pièce ; de sorte que tout le monde passe dans cette rue et foule aux pieds les effets les plus précieux.

On évalue la perte de cette maison à plus d'un million . Tous ses papiers d'affaires, argenterie, etc., ont été jetés à la rivière. Les bourgeois ont fait une potence et ont pendu eux-mêmes, à la façon anglaise, un jeune homme de 18 ans qui eut le malheur d'empocher, pendant l'affaire, une bague de diamans et quelques louis. Ils ne prétendent pas que personne s'enrichisse avec la dépouille de cette maison et plus de 4000 personnes sont occupées dans la rue à écraser toutes les pièces qu'on jette par les fenêtres et qui se trouvent entières.

Ce qu'il y a de plus malheureux c'est que la troupe ne se mêle de rien, et on a fait retirer le militaire dans leur quartier. On craint beaucoup pour d'autres maisons et communautés, d'ailleurs je vous informerai des scènes éclatantes qui pourraient se passer dans la suite ici.

Depuis avant-hier le soir, que le tumulte a commencé, comme on le sait, voilà la seconde nuit que je passe, à la veille de passer encore celle-ci ; nous ne pouvons pas être trop de monde, pour maintenir le bon ordre. On vient de pendre celui qu'on a arrêté hier ; on dit que M. Lagache est égorgé dans son château, et le château brûlé.

Nous avons monté la garde chez monsieur Demadre, pour empêcher qu'on retire ce qu'il y a dans la rivière et qu'on ne mette le feu à la maison.

Ensuite nous avons eu l'ordre de nous rendre sur la place à neuf heures du soir; notre consigne a été de nous transporter de suite, vers la prison royale, parce qu'on craignait une révolte de ce côté-là et nous y avons resté jusqu'à cinq heures du matin.

Hier et aujourd'hui, on a été obligé de repousser jusque dans les faubourgs les paysans qui venaient en foule, armés de fourches et autres armes offensives; mais ceux qui étaient entrés par la porte de Fives, pour se rendre à l'abbaye de l'Aluette, se sont présentés par trois reprises différentes et si à cette dernière fois ils ne s'étaient retirés de suite, les troupes avaient ordre de faire feu. Je quitte ma garde en ce moment pour vous faire part de ces tristes nouvelles, nous venons de quitter la porte des malades; l'officier avait fait demander du renfort, et fermé la

porte. Quoiqu'elles l'ont été toutes de suite, on a ouvert la porte, le cadavre du pendu y a passé pour être exposé à la voirie; cela s'est passé tranquillement.

Le Sr. Flament et plusieurs autres prisonniers se sont sauvés hier après-midi de la prison, on ne sait comment.

Les paysans qui viennent encore en foule prétendent de ne plus payer de dîmes.

23 Juillet.

L'on a pendu un avocat de village qui coupait les blés; on a arrêté hier le chef de la bande, qui était à la tête avec une hache : dix-huit autres sont dans les prisons, quarante-deux sont arrêtés. Huit cents paysans se sont portés à l'abbaye de Flines pour y piller. M. de Rauffée, capitaine du régiment de Flandre, s'y est rendu avec nonante hommes, il a fait ouvrir les portes et essuyé leur premier feu, ensuite il a fait faire le sien, a tué onze assaillants et blessé quatorze; il a fait deux prisonniers qui vont être exécutés.

M. de Rauffée a perdu trois hommes de sa troupe et reçu des coups de pierres.

Il y avait une émeute à Cassel où l'on a envoyé un officier des chasseurs des Évêchés, qui sont à Lille, avec vingt hommes ; au moment qu'il commandait à la troupe de charger les mutins, dix-sept de ses dragons-chasseurs l'ont quitté, en sorte qu'il resta avec trois hommes. Les mutins, le voyant avec si peu de force, lui montrèrent la hache et le couteau pour lui couper la tête. La voilà ! leur a-t-il dit, cette

tête, et vous la paierez cher. En même temps, lui et ses trois hommes déterminés sont tombés dessus et il a sabré toute la ville. Il en a été quitte pour quelques coups de pierres et a ramené le reste de sa troupe.

A Maubeuge, le 27 juillet, au moment même où les représentants de la commune venaient de s'assembler, le petit peuple intervient directement et à sa façon ordinaire. Une bande d'ouvriers cloutiers et armuriers investit l'hôtel de ville et oblige le maire à baisser le prix du pain. Presque aussitôt une autre bande, avec des cris de mort, se met à sa poursuite et crève les fenêtres, pendant que la garnison, appelée aux armes, contemple tranquillement le dégât. Mort au maire, à toutes les autorités, à tous les employés! Les mutins forcent les prisons, mettent les détenus en liberté, se jettent sur les maisons de l'impôt. Les cabanes de l'octroi sont démolies de fond en comble, le bureau du port est rasé, les balances et poids lancés dans la rivière. Tous les dépôts de la douane et de la régie sont enlevés, et les préposés contraints d'en donner quittance. Les maisons du greffier, d'un échevin, celle du contrôleur des fermes à deux cents pas de la ville, sont saccagées, portes et fenêtres rompues, meubles et linge en lambeaux, argenterie et bijoux jetés dans les puits.

Même ravage chez le maire dans sa maison de ville, et, à une lieue de là, dans sa maison de campagne.

« Il n'est aucune fenêtre, aucune porte, aucun ef-
« fet ou comestible » qui soit préservé; aussi bien, ils ont fait leur œuvre en conscience, sans disconti

nuer une minute, « depuis 10 heures du soir jus-« qu'au lendemain 10 heures du matin. » Et à la sollicitation de tous les honnêtes gens intimidés, le maire, qui a trente-quatre ans de services, donne sa démission et quitte le pays.

Le prieur de l'abbaye de Saint-Amand a eu la tête sur le billot et a vu la hache levée pour la lui couper. Il a sauvé sa vie en livrant au peuple de la campagne tout ce qu'il avait d'argent comptant ; mais il n'a pas sauvé cette superbe abbaye du pillage.

Huit à neuf cents paysans armés se sont présentés pour attaquer l'abbaye de Flinès, à deux lieues de Douai. Le comte de Rancé, officier très aimé de ses soldats, marcha contre eux à la tête d'un petit détachement et tâcha de les dissuader, en leur disant que l'abbesse était disposée à leur accorder ce qu'ils demanderoient. Les paysans répondirent par des coups de fusils : quelques soldats furent tués et M. de Rancé eut son chapeau percé d'une balle. Il ordonna à sa troupe de se défendre : en moins de vingt minutes, les paysans furent dispersés. Une vingtaine restèrent sur la place. Plusieurs ont été arrêtés et pendus. La potence est plantée depuis quinze jours sur la place publique de Lille.

Bulletin de Versailles, nos 8, 13 et 18.
Observateur, I. 29.
H. Taine. *Origines*....., I. 83.

FRANCHE-COMTÉ

« La nuit du 19 au 20 juillet, plusieurs personnes du peuple de la ville de Vesoul en Franche-Comté et des soldats du régiment des chasseurs de Franche-Comté, en quartier dans cette ville, se rendirent au château Quincey, situé à une petite demi-lieue de Vesoul, sur les invitations qu'ils en reçurent des domestiques de ce château, qui avoient été autorisés par M. de Mesmai, conseiller au parlement de Besançon, et parti deux jours auparavant.

« Entre onze heures et minuit, une explosion se fit dans un bosquet des jardins, où se trouvoient réunis plusieurs des conviés qui se divertissoient ; les domestiques de la maison venoient de les quitter, en disant qu'ils alloient leur apporter du vin. Une autre explosion, presque simultanée, se fit dans un petit bâtiment peu éloigné du bosquet où la première explosion avoit eu lieu. La première fit sauter les

malheureux acteurs de cette triste scène, et la seconde les couvrit des débris du bâtiment, au centre duquel elle s'étoit faite. Le résultat de cet événement a été la mort de sept ou neuf personnes (car on n'est pas d'accord sur ce point), et la mutilation d'un grand nombre d'individus, dont plusieurs sont dangereusement blessés. La maréchaussée de Vesoul, accourue au bruit du tocsin, a verbalisé sur le lieu même du désastre, au milieu des morts et des blessés, des mourans, des débris. Son procès-verbal atteste les faits ci-dessus ; il est revêtu de l'historique vrai ou supposé par les témoins. Ceux-ci ont prétendu qu'ils avoient été attirés dans un piège, ainsi que les victimes ; qu'il y avoit deux mines correspondantes préparées à dessein d'amener cette catastrophe, et que les domestiques, en quittant le bosquet, sous prétexte d'aller chercher du vin, ne s'étoient éloignés que pour mettre le feu à la fusée qui devoit faire jouer ces deux mines.

« On sent combien cette supposition est vague » et combien les renseignements, pris dans le premier moment de trouble et de désolation, peuvent être fautifs ; il est donc prudent de suspendre son jugement dans cette affaire. Le fait principal est certain : mais les informations du procès commencé, informations qui ne nous sont point encore parvenues, pourront seules fixer l'opinion publique sur les causes véritables de cet accident, et faire connoître s'il n'est que l'effet d'un hasard malheureux, ou le résultat d'une atrocité méditée ; supposition qui répugne d'autant plus qu'on n'en sauroit deviner l'objet.

« Ce premier malheur a été l'origine d'une infinité

d'autres qui, depuis ce moment, ont affligé le baillage de Vesoul. Les paysans furieux ont commencé par mettre le feu au château de Quincey, d'après la persuasion où ils étoient, que cet accident résultoit d'une trame odieuse du Maître du château. Cette opinion s'est répandue, les têtes se sont électrisées, et les habitans des campagnes se sont vengés sur les maisons des nobles et des parlementaires. Au moment où je rédige cette relation, il y a plus de vingt-cinq châteaux et abbayes détruits ou pillés ; l'on ignore encore quel sera le terme de ces ravages.

« Les milices bourgeoises et les troupes réglées ont marché conjointement ; elles ont empêché quelques désordres, elles ont puni quelques autres : mais ces moyens correctifs sont bien peu nombreux et insuffisans pour agir efficacement partout.

J'aurai soin, Monsieur, de vous instruire des renseignemens ultérieurs, et de vous envoyer l'extrait des procédures.

Le 12 août, on écrit de Colmar : Il est aujourd'hui constaté : 1° qu'il n'y a point eu d'invitation faite par M. de Mesmay, ni aux Chasseurs de notre Garnison, ni aux Bourgeois, ni à personne ; 2° que depuis le mercredi 15, ce Seigneur étoit absent de son château : l'accident est arrivé le 19 au soir ; 3° on a reconnu qu'il n'y avoit, et qu'il n'y a jamais eu aucune trace de mine dans l'endroit où étoit la poudre, et où l'explosion s'est faite ; 4° qu'il n'y a point eu de table dressée pour les convives dans cet endroit, éloigné du château de 50 pas ; 5° que trois Dragons et un adolescent de 16 ans ont péri seuls. Deux des Dragons

étoient occupés d'un besoin ; le troisième causoit avec le jeune homme ; 6° six habitants seuls de Vesoul étoient réunis au Château avec 50 Dragons ou Chasseurs ; ceux-ci n'étoient arrivés qu'à 9 heures du soir, et plusieurs se trouvoient déjà ivres. Quant à M. de Mesmay, il n'y a, jusqu'ici, aucune déposition contre lui. »

« Nous savons tous, il est connu de chacun dans le Baillage, que ce Gentilhomme fort riche et agromare, forçoit les pierres à produire, et que toute l'année il faisoit jouer la poudre dans les rochers de Quincey. Avoit-il obtenu une petite surface plane ? il y faisoit porter de la terre, au moyen de deux grues, et recueilloit du vin excellent. Au moment de son départ, il s'en trouvoit 700 muids dans sa cave. Je ne suis ni son apologiste ni son accusateur ; je vous rends des faits avérés : je me demande de plus, ce que signifie un complot contre quatre Dragons et un enfant ? je me demande, pourquoi le conspirateur n'a pas empoisonné les mets et les vins servis à 56 convives réunis au Château, plutôt que de faire périr ces quatre Dragons et cet enfant ? Je me demande quelle espèce de vengeance M. de Mesmay avoit à exercer sur ces Dragons ?

« Quoi qu'il en soit, cet événement a été suivi de désastres bien plus déplorables. Le château de Vauxvilers est abymé de la cave jusqu'au toit. Madame la Duchesse de Clermont-Tonnerre a été enlevée par ses domestiques, qui ont abattu un pan de mur de son parc, pour la faire sauver. Réfugiée dans le faux grenier d'une maison particulière, elle y est restée cachée sous des fagots, jusqu'à l'instant où Madame la Prin-

cesse de Broglie lui a envoyé, de Saint-Remi, un détachement de Chasseurs pour la conduire en lieu de sûreté. Ces Chasseurs ont inspiré du courage à la Milice, qui a pris les armes avec eux : douze des pillards ont été tués, et 27 faits prisonniers. »

« Le Comité de Vesoul a envoyé, dans toutes les paroisses, le signalement d'un homme qui a remis dans plusieurs Communautés des ordres faux, signés Louis, par lesquels ils étoient autorisés à saccager les Châteaux et les Monastères. »

« Cette frénésie a passé en Alsace et en Lorraine. Plusieurs gentilshommes s'étoient rassemblés à Chauvirey contre les brigands ; quelques-uns ont été blessés ; 24 des scélérats agresseurs sont restés sur le carreau. Mademoiselle d'A.... en habits d'homme, passe pour en avoir tué trois de sa main.

« La moisson ouverte nous a procuré une trève : je souhaite qu'elle amène une tranquillité constante. »

Le comité des rapports annonça à l'assemblée, le 4 juin 1791, le résultat des informations juridiques faites depuis deux ans, établissant que le désastre du château de Quincey venait de l'écroulement d'une terrasse. Sur la demande de Lerent, insertion est faite au procès-verbal pour disculper M. de Memmay.

Le comte de Courtivron, avec sa famille, était aux eaux de Luxeuil, chez son oncle, l'abbé de Clermont-Tonnerre, vieillard de soixante-dix ans, lorsque, le 19 juillet, cinquante paysans de Fougerole font irruption et démolissent tout chez un huissier et chez un rece-

veur des aides. Là-dessus, le maire de l'endroit signifie aux nobles et magistrats, qui prennent les eaux, d'évacuer la ville dans les vingt-quatre heures ; car « il a reçu avis qu'on mettrait « le feu aux maisons qu'ils habitent » et il ne veut pas que leur présence expose Luxeuil à ce danger. Le lendemain, la garde, aussi complaisante que le maire, laisse entrer la bande et force l'abbaye ; renoncements extorqués, archives et caves pillées, vaisselle et effets volés, tout s'y passe à l'ordinaire. La nuit, M. de Courtivron ayant pu fuir avec son oncle, le tocsin sonne, on les poursuit, et à grand'peine, ils se réfugient à Plombières. Mais, par crainte de se compromettre, les bourgeois de Plombières les obligent à repartir ; sur la route, deux cents insurgés menacent de tuer leurs chevaux et de briser leur voiture ; ils ne trouvent de sûreté que hors de France, à Porentruy. Au retour, M. de Courtivron reçoit les coups de fusil de la bande qui vient piller l'abbaye de Lure, on crie sur son passage : « Massacrons la noblesse ! »

Cependant, le château de Nauvilliers, où sa femme malade a été portée, est dévasté de fond en comble ; on la cherche partout ; elle n'échappa qu'en se cachant dans un grenier à foin. Tous deux veulent fuir en Bourgogne, mais on leur mande qu'à Dijon « la noblesse est bloquée par le peuple » et que, dans la campagne, on menace de mettre le feu chez eux.

Besançon, 27 juillet 1789.

A peine y avait-il une heure que j'étais arrivé à Besançon, que je vis passer devant l'auberge un

paysan à cheval, suivi d'un officier de la garde bourgeoise composée ici de douze cents hommes, dont deux cents étaient sous les armes; ceux-ci furent suivis d'un détachement d'infanterie et de cavalerie. Je demandai pourquoi la milice avait le pas sur les troupes de ligne. Pour une bonne raison, me répliqua-t-on, les troupes seraient assaillies et battues, au lieu que la populace ne résistera pas à la milice.

Ce paysan, qui est un riche propriétaire, avait demandé une garde pour protéger sa maison, dans un village où il y avait beaucoup d'incendies et de pillages. Les excès qui ont eu lieu dans la campagne, vers les montagnes et le Vésoul, sont en grand nombre, et choquans. Plusieurs châteaux ont été volés et pillés, les seigneurs chassés comme des bêtes sauvages, leurs femmes et leurs filles violées, leurs papiers et leurs titres brûlés et leurs propriétés détruites et ces horreurs n'ont pas été exercées sur des personnes notées, odieuses à cause de leur conduite passée, mais c'était une fureur aveugle inspirée par l'amour du pillage. Des voleurs, des galériens et des scélérats de toute espèce, ont excité les paysans à commettre toutes sortes d'outrages. Plusieurs personnes à la table d'hôte m'informèrent qu'on avait reçu des lettres du Mâconnais, du Lyonnais, de l'Auvergne et du Dauphiné, etc, qui annonçaient les mêmes forfaits, et qu'on s'attendait à les voir commettre dans tout le royaume.

L'intendant de Besançon est en fuite. Le président du département est contraint d'élargir les mutins

arrêtés dans une précédente émeute et de brûler publiquement toute la procédure.

A Besançon, le 13 août, les meneurs sont le domestique d'un montreur de bêtes féroces, deux repris de justice, dont l'un a déjà été marqué à la suite d'une émeute, et nombre « d'habitants mal famés » qui, vers le soir, se répandent dans la ville avec les soldats. Les canonniers insultent les officiers qu'ils rencontrent, les prennent au collet, veulent en jeter un dans le Doubs. D'autres vont chez le commandant, M. de Langeron, lui demandent de l'argent, et, sur son refus, arrachent leurs cocardes en criant « qu'eux « aussi ils sont du Tiers-Etat, » en d'autres termes, qu'ils sont les maîtres : en conséquence, ils réclament la tête de l'intendant, M. de Caumartin, envahissent son hôtel et brisent ses meubles. Le lendemain, gens du peuple et soldats entrent dans les cafés, les couvents, les auberges, se font livrer à discrétion le vin et les vivres; puis, échauffés par la boisson, brûlent les bureaux de la régie, forcent plusieurs prisons, délivrent les contrebandiers et les déserteurs. Pour arrêter la saturnale, on imagine un grand banquet en plein air où la garde nationale fraternisera avec toute la garnison : mais le banquet tourne en kermesse, des compagnies restent ivres-mortes sous les tables ; d'autres emmènent avec elles quatre muids de vin, et les dernières, se trouvant frustrées, se répandent hors des murs pour piller les caves des villages environnants. Le lendemain, alléchés par l'exemple, une partie de la garnison et nombred'ouvriers recommencent la même expédition dans la campagne. A la fin, après

quatre jours d'orgie, pour empêcher Besançon et sa banlieue d'être traités indéfiniment en pays conquis, il faut que la garde bourgeoise, jointe aux soldats fidèles, se révolte contre la révolte, aille ramasser les maraudeurs et en pendre deux le soir même.

En Franche-Comté, les bailliages n'osent condamner les délinquants, la maréchaussée ne les arrête plus, le commandant militaire écrit que les crimes en tout genre se multiplient et qu'il n'a aucun moyen de les faire punir.

Le chevalier d'Ambly fut également enlevé de son château ; on le dépouilla de tous ses vêtements, on le traîna nu dans son village, on l'étendit ensuite par terre; une partie de ses bourreaux lui arracha les sourcils et les cheveux, tandis que l'autre dansait autour de lui; on le jeta ensuite sur un tas de fumier, parce qu'on le crut mort. Il ne dut la conservation de sa vie qu'à cette erreur.

Le marquis d'Ormenau, vieillard paralytique, fut chassé la nuit de son château et poursuivi de ville en ville, traînant avec lui ses deux filles toujours prêtes à se jeter entre les assassins et leur père. Il arriva enfin avec elles à Bâle, mourant, et n'ayant échappé que par miracle.

Mme de Bathilly forcée, la hache sur la tête, de donner ses titres et même sa terre.

Mme de Listenay est forcée au même abandon, ayant la fourche au col et ses deux filles évanouies à ses pieds.

Le comte de Monjustin et sa femme, ayant pendant trois heures le pistolet sur la gorge, sont tirés de leur voiture pour être jetés dans un étang, lorsqu'un régiment qui passait les sauva.

Le baron de Montjustin, l'un des vingt-deux gentilshommes populaires, est suspendu pendant une heure dans un puits, et entend délibérer si on le laisserait tomber, ou si on le ferait périr d'une autre mort.

A Remiremont et à Luxeuil les brigands montrent un édit portant que « tout ce brigandage, pillage, destructions » est licite. Aussi à Luxeuil, l'abbé qui préside depuis quarante ans et qui n'a rendu que des services, est forcé, la hache levée, à signer l'abandon de tous ses droits seigneuriaux sur vingt-trois terres.

Certains villages se partagent les prés et les bois des seigneurs.

M. de Grimaldi, évêque de Noyon, détenu à Dôle, réclamait sa liberté. Ce prélat voyageant avec un ecclésiastique, avait été arrêté dans cette ville, et quoiqu'après une visite exacte de ses effets et un interrogatoire subi devant la municipalité, on n'eût rien découvert qui pût le rendre suspect, on avait cependant retenu les deux voyageurs, et envoyé procès-verbal de leur détention à l'Assemblée Nationale dont on demandait les ordres. Cette affaire, comme la précédente, fut renvoyée au pouvoir exécutif, et l'on écrivit aux officiers municipaux de Dôle qu'aucun motif ni réel, ni apparent, ni même présumé,

n'avait pu les autoriser à priver deux citoyens de la liberté dont tout individu doit jouir lorsqu'il n'est pas sous le joug de la loi.

Mercure de France. Août. 1789. 137, 303.
Moniteur du 6 juin 1789, n° 157.
Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté, II. 187.
Lally Tollendal. 2e *Lettre à ses commettants*. 104.
H. Taine. *Origines....*, I. 72. 100,
Montjoie. *Conjuration..... d'Orléans*, II. 106.
A. Young. *Voyage....*, I. 132.

GUYENNE

Un homme, porteur de faux édits, parcourut toute la Guyenne, semant l'alarme, annonçant que des brigands et des Anglais arrivaient pour saccager les campagnes. Il fut arrêté et conduit dans les prisons de Bordeaux.

Lorsqu'en juillet 1789, Bordeaux connut la prise de la Bastille, il se livra à des transports de joie, à des manifestations exaltées. Par un mouvement spontané, les citoyens arborèrent la cocarde nationale et une adresse, signée de 4.000 d'entre eux, alla porter à l'Assemblée constituante les plus chaleureuses félicitations. Trois jours après, on se réunit au jardin public, au nombre d'au moins 30 mille hommes, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire, afin d'assurer à Bordeaux, le maintien de la tranquillité publique.

Toutes les passions se turent devant l'intérêt géné-

ral. Une échelle dressée contre un arbre devint une tribune où plusieurs orateurs se firent entendre.

Tout s'accorde à exhorter les citoyens à s'armer promptement pour assurer le triomphe de la liberté en veillant au respect des propriétés. Un dernier se présente, c'est un tout jeune, fils d'un riche négociant, c'est Fonfrède, le futur Girondin. Il indique les mesures à prendre pour organiser l'armement général ; il demande qu'on désigne par acclamation deux commissaires de chaque paroisse qui se rendront immédiatement auprès des quatre-vingt-dix électeurs, pour les inviter au nom du bien public à diriger l'élan patriotique des citoyens et de faire un règlement d'après lequel on s'enrégimenterait dès le lendemain.

Les quatre-vingt-dix électeurs étaient réunis à l'Hôtel-de-Ville ; ils balancèrent un moment, mais les commissaires des paroisses insistant et déclarant que l'effervescence populaire pouvait avoir des suites fâcheuses, ils se rendirent. Ils prirent donc un arrêté portant délibérante, ils acceptent la mission qui leur est confiée « de pourvoir aux soins qu'exigeront les circonstances pour la défense commune et le maintien du bon ordre de la ville. » Ils déclarent, du reste, qu'ils se borneront à proposer les mesures les plus urgentes, et que, n'ayant aucune juridiction, ils ne feront autre chose qu'inviter le peuple à adopter ces mesures. Les quatre-vingt-dix s'occupèrent d'un règlement provisoire pour la formation de l'armée patriotique bordelaise, mais, voulant demeurer simple conseil de la cité, ils en laissèrent l'administration à ses anciens magistrats, qu'ils couvrirent en quelque sorte de la considération dont ils jouissaient

eux-mêmes. Bel et rare exemple de désintéressement et de modération.

Le 21 juillet, les citoyens en état de porter les armes se réunirent dans les églises, une milice s'organisa avec autant d'ordre que d'enthousiasme, et, avant la fin du jour, 12.000 hommes enrégimentés allèrent se mettre à la disposition des électeurs.

Mais cette garde n'était armée que de fusils de chasse ou de ceux que renfermait l'arsenal de la commune pour l'usage de la garde bourgeoise.

Ces armes étaient insuffisantes.

Les circonstances en fournirent.

On sait qu'à cette époque, se répandit en tous lieux à la fois le bruit que des colonnes de brigands armés parcouraient le pays. Déjà, disait-on, ces brigands étaient à Angoulême, et ils s'avançaient sur Bordeaux.

L'armée citoyenne investit alors le château Trompette, et demanda les fusils et les objets d'équipement militaire conservés dans cette forteresse. La garnison crut d'abord à une attaque semblable à celle qui avait renversé la Bastille, et elle se prépara à la défense ; mais le commandant de Funel, mieux informé, s'empressa de livrer les clefs du fort aux électeurs. En vingt-quatre heures, les fusils de l'arsenal furent distribués et la milice citoyenne entièrement armée.

C'était le 29 juillet.

La milice bourgeoise ou plutôt la garde patriotique de Libourne fut réorganisée (23 juillet); ses rangs se grossirent bientôt par l'épouvante semée (30 juillet) à

la nouvelle de l'arrivée, sur tous les points, de milliers de brigands venant envahir la ville et la mettre au pillage. La garde prit la cocarde tricolore et avec cet emblème d'un nouvel ordre de choses, elle prêta (27 août) serment de fidélité à la nation, au roi, à la loi. Le vicomte de Brons et le régiment Royal-Pologne suivirent cet exemple en présence des officiers municipaux. Mais le calme ne régnait pas dans Libourne : un hiver rigoureux et long avait porté atteinte aux récoltes ; elles furent complètement détruites dans les palus par une grande inondation survenue par la fonte des neiges. La disette existait, elle ne pouvait qu'augmenter jusqu'à la moisson de l'année suivante.

Les magistrats municipaux entrevirent, dans cette pénurie de substances, un prétexte pour les malveillants de fomenter des troubles ; ils firent publier dans toute la sénéchaussée le décret de l'Assemblée nationale, relatif à l'exécution des lois du royaume, et, redoublant de vigilance, ils proclamèrent la liberté de la circulation des grains, prirent des arrêtés, en ordonnèrent l'observation rigoureuse dans toute l'étendue de la juridiction sénéchale. Des recherches furent faites chez les accapareurs de blé.

Un conseiller de Bordeaux, fils du premier président de la cour, traversant une rue populeuse, a été assailli de projectiles immondes. Son perruquier qui commandait une patrouille, passa sur les entrefaites.

— « Tiens, dit-il, c'est un aristocrate à qui je fais la barbe ? Amusons-nous ! En vertu de son autorité de chef de patrouille, il met un fusil entre les mains

du conseiller, et lui ordonna de rester en sentinelle sur la place même. Puis il s'éloigne, laissant l'infortuné magistrat exposé aux outrages de la foule, qui, deux heures durant, continua de le couvrir d'immondices.

Les officiers municipaux de Caussade écrivent le 9 août à l'Assemblée nationale, qu'une jeunesse inconsidérée s'est emparée de M. de Cazalès ; qu'ils ont eu beaucoup de peine de l'arracher de ses mains, et qu'il est maintenant détenu dans une auberge et gardé par la milice bourgeoise ; qu'ils attendent la décision et les ordres de l'Assemblée sur la conduite qu'ils ont à tenir.

Le rapporteur communique en même temps un projet de réponse, portant que M. de Cazalès n'étant accusé d'aucun délit, sa personne était inviolable ; qu'il est nécessaire de le mettre en liberté, pour qu'il vienne prendre dans l'Assemblée la place qui lui appartient.

Montjoie. *Conjuration.... Orléans*, II. 105.
J. Guadet. *Les Girondins....*, I. 80.
R. Guinodie. *Histoire de Libourne....*, I. 315.
E. de Mirecourt. *Avant, Pendant et Après la Terreur*, II. 302.
Moniteur. Réimpression, I. 352.

ISLE DE FRANCE

Il règne dans les provinces une telle épouvante au sujet du pillage et de l'incendie des maisons nobles, que le concierge de l'Ile-Adam, magnifique propriété du prince de Conti, vient d'écrire à la commune parisienne, la suppliant en grâce de venir chercher six pièces de canon qui ornent la cour d'honneur du château, ainsi que toutes les armes qu'il peut contenir et de faire opérer en même temps la visite des souterrains, pour qu'il soit constaté que l'édifice n'a plus l'ombre de munitions ni aucun moyen de défense.

Les serviteurs du prince de Condé ont également fait dégarnir Chantilly de trente canons et d'une énorme quantité de mousquets, carabines et fusils de chasse.

On espère ainsi prévenir les tentatives de pillage et se mettre sous la sauvegarde de la nation.

Le 22 juillet, deux fonctionnaires frappés de pros-

cription par les révolutionnaires, qui les avaient inscrits sur les listes du Palais-Royal, furent successivement égorgés dans les ciconstances les plus épouvantables sur la place de Grève. Administrateurs hors ligne, hommes intègres, charitables, Foullon de Doué et son gendre Bertier de Sauvigny étaient accusés par la populace des propos les plus atroces. Ces calomnies répandues dans la foule avaient fait de rapides progrès et provoqué leur arrestation [1].

MM. le Faucheux et Lavoisier, régisseurs, ayant été amenés à la ville, le 6 août, à six heures du soir, par des détachemens de Garde Bourgeoise de différents Districts. M. Lavoisier dit en substance aux Représentans de la Commune : Qu'il avoit été expédié de Metz, quelques jours avant les troubles, 18,000 liv. de poudre de traite, à la destination du Hâvre et de Nantes, pour le commerce de la Guinée ; que ces poudres devoient passer par Paris ; que Château-Thierry en avoit réservé un millier pour la défense, et que les 17,000 liv. restantes avoient été placés à l'Arsenal dans le Magasin National. Le Mardi, 4, le Comité de Police avoit ordonné de reprendre la vente des Poudres avec toute la prudence qu'exigeoient les circonstances. Celle de traite, inférieure de moitié à la poudre de guerre, embarrassoit le magasin, qui n'en peut contenir plus de 20 à 30 milliers : il falloit faire place à la nouvelle, la seule vendable et de défense ; la Ville, avertie, permit de faire venir dix milliers de poudre

[1] Je me réserve de revenir spécialement sur ces deux personnages et sur les causes de leur assassinat.
Cette étude, presque achevée, paraîtra prochainement.

d'Essonne pour Paris : cet ordre est du 4 août. Un second du 5, adressé au Président du District de Saint-Louis-de-la-Culture, le prie de laisser sortir de l'Arsenal les 10 milliers de poudre de traite, arrivés la semaine précédente de Château-Thierry, pour éviter, est-il dit dans l'ordre, l'encombrement dans le magasin de l'Arsenal, et cette poudre devant être remplacée par 10 autres milliers de la qualité nécessaire pour servir à l'approvisionnement de la ville de Paris. Dès le jour même on se procura une barquette ; les poudres y ont été chargées en plein jour, en présence de l'escorte du District Saint-Louis-de-la-Culture ; elles devoient partir le jour même à la suite d'un bateau de blé pour Corbeil. Malheureusement on négligea d'en prévenir les autres districts du quartier : le chargement, dénoncé à celui de Saint-Gervais, excite ses alarmes, qui se communiquèrent à d'autres, et bientôt à toute la ville. Ses Représentants, pour calmer la fermentation, décidèrent que les poudres arrêtées au Port Saint-Paul, seroient ramenées sous bonne escorte à l'Arsenal, en présence de MM. Thuriot de la Rosière et Franchet, Commissaires-Rapporteurs. Le district de Saint-Louis y joignit deux autres, MM. Solomé et de Bichebois.

M. Lavoisier ajouta que les poudres venoient d'être remises en magasin, et que les Procès-verbaux prouvoient que le bateau ne contenoit ni mitraille, ni pierres à fusil, comme on l'avoit répandu.

M. Moreau de Saint-Méry, Président, fit lecture des Procès-verbaux des différends Districts, tous conformes aux faits énoncés ci-dessus. Six Membres de l'Assemblée, descendus à la Grève, dissipèrent les alarmes,

et prévinrent qu'il ne sortiroit aucune munition, sans ordres exprès de M. Bailli et de M. de la Fayette. Le lendemain 7, M. Benard, Président du bureau Militaire du District de Saint-Louis-de-la-Culture, alla chercher la bonne poudre à Essonne; les 10 milliers arrivèrent le 8, à 10 heures du matin, au Port Saint-Paul, comme les Régisseurs l'avaient promis. Voilà le récit exact de cette affaire qui a pensé coûter la vie à M. de la Salle.

Les suisses casernés à Courbevoie ont déserté avec armes et bagages les 7, 8 et 9 août. Ils sont revenus à Paris, où on les rencontre par bandes, chantant, hurlant, protestant contre la commune qui ne leur a pas livré M. de Besenval. Ayant su que le baron restait enfermé dans la ville de Brie-Comte-Robert, ils annoncent qu'ils vont aller le prendre pour l'amener en place de Grève et l'exécuter.

Le 11 août, à Versailles, comme on allait rouer un parricide, la foule crie grâce, se précipite sur le bourreau et délivre l'homme.

Paris, 13 août.

Un étrange épisode vint porter l'étonnement, le trouble et l'indignation dans l'Assemblée. Son nouveau Président rendit compte de deux lettres, écrites, la veille au soir, à M. le comte de Saint-Priest, Ministre de Paris ; la première annonçant une Motion du Comité patriotique du Palais-Royal, contre le Veto, et contre différens Députés de l'assemblée dont on demandoit la révocation, et quinze mille Citoyens allant se rendre à Versailles pour faire justice de l'a-

ristocratie renaissante. La seconde lettre, écrite à deux heures du matin, tranquillisoit sur cette effervescence, dont les précautions de M. de la *Fayette* avoient arrêté les effets.

M. de Lally augmenta l'impression de cette lecture, en communiquant que, dans la nuit, il avoit reçu une Députation composée d'un Avocat du District de Saint-Etienne-du-Mont, et d'un Ingénieur du District des Capucins, laquelle lui avait remis la Motion rédigée au Palais-Royal, le 30, à huit heures du soir. contenant en substance, que les habitants de Paris sont instruits qu'il y a dans l'Assemblée un parti formé de la totalité du Clergé et de la Noblesse, et de 120 Membres des Communes, pour accorder au Roi le Veto absolu ; que c'est renverser ce qui a été déjà établi, etc. ; qu'il y a quinze mille hommes prêts à partir pour Versailles, tant pour y arrêter l'effervescence aristocratique, que pour protéger les jours des Députés qui peuvent être en danger ; que puisque la personne des Députés est sacrée, il convient de révoquer les pouvoirs de ceux qui trahissent les intérêts de la nation, afin que, devenus simples particuliers, on puisse s'emparer de leurs personnes, et leur faire leur procès. M. de Lally déclara que les deux personnes envoyées vers lui avoient nommé les Députés suspects, et que la liste en étoit très-longue : il avoit répondu aux deux Envoyés, que les personnes qu'ils venoient de nommer, étoient aussi respectables par leurs vertus que par leurs lumières ; qu'il avoit travaillé toute la nuit à défendre la Sanction Royale, et qu'il la défendroit jusqu'à son dernier soupir, moins pour le Roi que pour le peuple, etc.

Sur-le-champ, M. le Vicomte de Mirabeau demanda que cette motion du Palais-Royal fût imprimée et envoyée dans les Provinces. La même demande fut faite pour la liste des Députés dénoncés comme mauvais Citoyens.

Dans le même moment on apporta une autre lettre de la Société patriotique du Palais-Royal, adressée à M. le Président, et où, en déclamant contre un veto absolu, qui mettoit un seul homme dans le pouvoir de s'opposer au bien de toute une Nation, on répète l'annonce de 15 mille hommes prêts à accourir avec de l'artillerie, à écraser la Coalition aristocratique, composée de tout le clergé, de la majeure partie de la noblesse, et de 120 membres des communes, traîtres ou ignorans. Une seconde lettre, adressée aux Secrétaires, les accuse de corruption, menace de renouveler les anciennes leçons, d'éclairer les châteaux, et finit en ces termes : Changez, oú sauvez-vous....

Le 15 août, à Paris, trois soldats du régiment de Provence en viennent aux mains avec une patrouille de volontaires, rue Saint-Honoré ; la foule prend parti pour les volontaires et les soldats échappent à grand'peine à la mort. Le 23, ces mêmes volontaires blessent à coups de baïonnettes plusieurs individus, par le seul motif qu'ils leur parurent suspects.

Le 15 août, sur les deux heures après midi, la milice nationale arrêta à Sèvres deux charrettes chargées de foin, de paille, d'avoine et de charbon. Ces différentes denrées étoient destinées pour M. l'évêque de

Beauvais, auquel l'un de ses fermiers les envoyoit. La garde bourgeoise en les examinant, trouva un petit ballot enveloppé de toile cirée, caché dans une botte de foin, et qui contenoit des lettres adressées à M. l'évêque de Beauvais, à son secrétaire et à son homme d'affaires. Le paquet fut aussitôt porté à l'Assemblée nationale, dont la séance étoit levée. M. le Président, accompagné de M. le duc de Villequier et de deux autres membres, a ouvert le paquet de M. l'évêque de Beauvais, qui ne contenoit que des imprimés relatifs à des bureaux de charité établis dans son diocèse.

Cependant le bruit s'est répandu dans Versailles que ces paquets contenoient une correspondance criminelle sur les affaires actuelles, et ces rumeurs scandaleuses ont bientôt été rapportées à Paris. M. l'évêque de Saintes, craignant que cet événement ne nuisît à sa réputation, à celle de M. son frère, et peut-être à celle de l'ordre entier du clergé, a demandé que M. le Président fût autorisé à expédier un désaveu de cette inculpation, pour être inséré dans les journaux ; et toute l'Assemblée a applaudi à cette juste réclamation du prélat.

Nous nous empressons à prévenir sur cela tous les journalistes, et à publier les premiers la justification d'une famille respectable connue par son patriotisme.

Paris, 3 septembre.

L'Hôtel-de-Ville a renouvelé les anciennes défenses contre les attroupemens, ce qui n'a pas empêché celui d'un grand nombre de domestiques sans places, formant des demandes, ou plutôt des Motions, car ce

mot Anglois a fait en France une fortune populaire. Samedi soir, il s'éleva à la Halle aux farines, une émeute où un Commissaire faillit être sacrifié. Le lendemain l'Hôtel-de-Ville défendit les émeutes par un Placard, sous les peines ordinaires. La discussion de la Sanction Royale à Versailles ayant échauffé ici beaucoup de têtes, Dimanche soir, le Palais-Royal prit la chose en délibération. On demandoit l'expulsion de plusieurs députés de tout Ordre, spécialement d'une partie de ceux du Dauphiné, au zèle et aux talens desquels, par parenthèse, on doit les prémices de la liberté Françoise. On parloit d'amener le roi à Paris, ainsi que M. le Dauphin. Les accusations se mêloient aux raisonnements, et l'on exhortoit tous les Citoyens vertueux, tous les Patriotes incorruptibles, à se transporter sur-le-champ à Versailles. M. de la Fayette prit des mesures pour empêcher l'exécution de ce projet, et heureusement les personnes qui l'avoient formé s'en désistèrent pour le moment; mais ils ont continué leurs assemblées au Palais-Royal.

Les Gardes-Françoises sont incorporés dans les casernes des différens Districts. Ils ont exigé le payement de leurs anciennes casernes, y compris l'Hôpital, ainsi que les meubles qui s'y trouvoient, et c'est l'Hôtel-de-Ville qui solde cette demande, évaluée à 1,030,000 liv. On nous a certifié que 300 Gardes-Suisses, au plus, avaient abandonné leur régiment...

Paris, 10 Septembre 1789.

J'ai lieu d'espérer que vous voudrez bien me rendre le service d'insérer dans la partie politique du Mer-

cure, qui nous vient d'une main respectable, les détails que je vais avoir l'honneur de vous fournir sur la singulière position où s'est trouvé et se trouve encore le régiment Suisse de Salis, et sur-tout relativement aux services inappréciables qu'il a rendus et qu'il continue de rendre à la ville de Paris, et, par contre-coup, à tout le royaume. Il a été le premier des régimens Suisses qui soit sorti de sa garnison pour s'approcher de la Capitale, puisque dès le mois de Mai, il reçut l'ordre de partir d'Arras pour se rendre à Beauvais, où la cherté du grain commençoit à causer des émeutes ; mais la Municipalité de cette ville ayant représenté au Ministre que ce surcroît de bouches à nourrir ne pouvoit qu'augmenter encore leur détresse, ce régiment reçut l'ordre de se rendre à Vaugirard, Issy, Clamart, etc., pour prévenir et réprimer les désordres, que des troupes de vagabonds commettoient déjà dans cette partie des environs de la Capitale. On en appelle au témoignage des habitans de ces villages, sur la manière dont les Officiers et les Soldats de ce Corps surent se concilier leur estime. Ce fut pendant ce cantonnement qu'il passa la revue au Champ-de-Mars ; et y fit l'admiration d'une foule de spectateurs, pour la beauté de sa composition en hommes, de sa tenue, et sur-tout pour la perfection unique avec laquelle il exécuta des manœuvres prescrites par les Ordonnances, que bien mal-à-propos on regardoit comme impraticables. Quelque temps après, on le fit camper dans ce même Champ-de-Mars, avec deux autres régimens Suisses, qui n'ont seulement jamais soupçonné qu'ils pussent être destinés à autre chose qu'à prévenir et dissiper

les émeutes désordonnées de la populace : lorsque dans la nuit du 12 au 13 Juillet on posta 15 à 1800 Suisses sur la place de Louis XV, leurs Chefs leur défendirent, non-seulement d'attaquer, mais même de faire feu sur le Peuple ; aussi n'y ont-ils pas tiré un seul coup de fusil, et ne sont-ils parvenus que par la persuasion à empêcher tout acte de violence tendant à les déposter. Ils eurent le bonheur de faire retirer, selon leurs ordres, sans en venir à aucune voie de fait, toute la foule qui s'étoit portée dans cette partie de la ville. Enfin, lorsque leurs Chefs crurent que tout étoit tranquille autour d'eux, ils firent rentrer, dès minuit, les troupes dans leur camp du Champ-de-Mars. M. de Narbonne Fritzlar, qui les commandoit, leur fit évacuer ce poste dans la nuit du 14 au 15 Juillet, pour se porter au pont de Sèvres, dont le Roi les fit partir le 17 au soir, pour s'acheminer vers leurs garnisons respectives.

Mais s'il est de fait qu'aucun des régimens Suisses appelés par le ministère dans les environs de Paris, uniquement pour prévenir et empêcher les désordres, en sont repartis sans avoir fait verser une seule goutte de sang à un seul Citoyen, il est également indubitable que celui de Salis-Samade a rendu, comme il rend encore, les services les plus essentiels à la ville de Paris, en lui assurant sa subsistance ; et voici comment. Nous l'avons laissé en pleine marche pour s'en retourner à Arras. Il avoit, suivant la route de la cour, couché à Pontoise ; et il étoit déjà en route le lendemain 19 pour se rendre à Chaumont, lorsqu'un courrier lui apporta l'ordre de rentrer dans Pontoise jusqu'au 21. Le danger le plus éminent les

y avoit rappelés, puisque le 20 une troupe très-nombreuse de vagabonds et de paysans des villages voisins, armés à leur manière, vint se présenter aux portes de cette ville, qu'ils avoient comploté de piller; ce qu'ils auroient fait infailliblement, s'ils n'avoient pas trouvé le régiment de Salis-Samade sous les armes, et disposé de manière à leur ôter tout espoir de réussite. Ainsi, ce régiment eut le bonheur de sauver d'un affreux pillage une ville appelée depuis longtemps le grenier de Paris, et de rendre déjà, par conséquent, un service bien essentiel à cette Capitale.

Au moment de partir, le 21, de Pontoise, pour continuer leur route, nouvel ordre d'y rester jusqu'au 26, auquel jour ils en reçurent, étant déjà sous les armes, un troisième pour se rendre à Mantes; mais cette ville se trouvant assez gardée et désirant le renvoi du régiment, quatrième ordre de la Cour pour retourner à Pontoise, où il fit le service avec la Bourgeoisie et fournit plusieurs détachemens avec la Milice de Paris, établie dans un des fauxbourgs, pour escorter des convois de grains vers la Capitale. .....

Ce qui se passa, le 13 septembre, à Versailles, confirme nos réflexions sur l'état cruel des Boulangers. L'un d'eux faisant du pain de deux qualités et de deux prix, fut molesté pour vendre l'un et l'autre à la taxe la plus basse. Le peuple s'ameuta; on sonna l'alarme; déjà la lanterne étoit descendue, et le Boulanger près d'être pendu, lorsqu'un Détachement de Dragons accourut, et, aidé ensuite d'un renfort de la Garde Bourgeoise, l'arrachèrent des

mains de ses bourreaux. Dix-huit d'entre eux furent arrêtés, ainsi que le Boulanger lui-même. Les plus coupables doivent être exécutés cette semaine. La Municipalité de Versailles, effrayée apparemment de ces désordres renaissans, a agréé la demande de M. d'Estaing, Commandant-Général de la Milice de cette Ville, de solliciter l'arrivée de mille hommes de troupes réglées.

On a pendu le 29 septembre à Versailles trois des malheureux qui avaient pillé la maison du boulanger et incendié ses meubles; ils avaient été saisis d'effets enlevés dans cette émeute; la crainte d'une nouvelle insurrection populaire avait fait prendre les plus sages précautions pour empêcher l'accès de la place Dauphine où s'est fait l'exécution; elles ont eu le succès qu'on en espérait.

Le roi est réveillé à Versailles par les coups de fusils tirés dans son parc. Cerfs, biches, daims, sangliers, lièvres, lapins, tués par milliers, sont cuits avec du bois volé, et mangés sur place.

« M. l'abbé de Calonne, suppléant du clergé du bailliage de Melun, passait par Nogent. Il avait changé de costume. Arrêté par la milice nationale, il a déclaré s'appeler *de Héraut* et aller aux eaux de Spa.

« La milice a reconnu M. l'abbé de Calonne sous son double déguisement. Pressé vivement, il a déclaré son véritable nom et a dit qu'il n'avait changé d'habit qu'à cause des circonstances et pour n'être pas insulté dans sa route. Il a été arrêté. On a trouvé sur

lui plusieurs lettres à son adresse en français et en anglais et quelques chansons. Dans ces circonstances, la milice et les habitants de Nogent ont jugé convenable de retenir M. l'abbé de Calonne jusqu'à ce que l'Assemblée nationale se fût expliquée sur son sort. »

A Saint-Germain en Laye et à Poissy, les députés de l'Assemblée nationale se sont mis à genoux, non pas seulement en paroles, mais effectivement longtemps, dans la rue, sur le pavé, tendant les mains, pleurant, pour sauver deux vies dont il n'ont obtenu qu'une ; le meunier Sauvage a la tête tranchée, mais grâce à l'évêque de Chartres, Thomassin est sauvé.

A Saint-Denis, Chatel, lieutenant du maire, chargé de distribuer des farines, avait, à ses frais et de sa poche, diminué le prix du pain ; le 3 août, à deux heures du matin, sous prétexte qu'à Paris on distribuait du pain blanc et qu'à Saint-Denis on avait du mauvais pain noir, sa maison est forcée; il se réfugie dans un clocher, on l'y suit, on l'y égorge, et sa tête est traînée dans les rues par trois déserteurs du régiment de Provence.

L'agitation du Palais-Royal s'est calmée par l'interposition de la Milice Parisienne. Voici un précis des circonstances de ce mouvement, de son but et de son issue :

Les idées répandues depuis quelques jours, contre le *Veto* et contre le projet du Comité de Constitution, firent explosion le dimanche, 30 août, dans le Palais-

Royal ; elles étoient enracinées dans la tête de M. de Saint-Huruge, Gentilhomme de Bourgogne, renfermé longtemps à Charenton. Il couroit les cafés, disant qu'il falloit arrêter le *haut Clergé, en faire justice, punir les traîtres* des Communes, qui abandonnoient la cause du peuple, etc., etc., et fit des prosélytes. Bientôt s'élevèrent d'autres prédicans, d'autant plus impétueux qu'ils étoient moins instruits. Ceux-ci disoient que l'Empereur avoit fait la paix avec le Turc, et qu'il avançoit avec une armée de cent mille hommes : ils proposoient d'aller chercher le Roi et le Dauphin qu'ils garderoient au Louvre, n'étant plus en sûreté à Versailles ; ils désignoient d'autres personnes dont il étoit important de s'assurer, celles que l'on conduiroit à la *lanterne*, celles qui ne méritoient que le *carcan*, etc. Ce n'étoient-là cependant que les acteurs du dehors ; les vrais Tragédiens étoient dans le Café de Foy, et leur troupe s'intituloit *Assemblée patriotique*. Ces patriotes faisoient des Motions plus raisonnées ; ils parloient de la Sanction Royale ; ils connaissoient le *Veto*. Après s'être bien enflammés mutuellement, voici l'arrêté qu'ils dressèrent vers les 2 heures du soir, pour être envoyé aux différens *Districts et aux Provinces :*

— « L'article II de la Déclaration des droits porte la libre communication des pensées, etc.; nous sommes actuellement au moment décisif de la liberté françoise ; instruits que plusieurs Membres s'appuient sur différens articles des cahiers, il est temps de les rappeler, de les révoquer ; et puisque la personne d'un Député est inviolable et sacrée, leur procès leur sera fait après leur révocation. Le *Veto* n'appartient

pas à un seul homme, mais à 25 millions. — Les Citoyens réunis au Palais-Royal pensent que l'on doit révoquer les Députés ignorans, corrompus et suspects. Délibéré au Palais-Royal, ce 30 août. — Il a été arrêté unanimement de partir sur-le-champ, tant pour y arrêter l'effervescence Aristocratique que pour y protéger les jours des dignes Députés qui y sont en danger. » D'après cette résolution, 10 à 12 Députés, M. de Saint-Huruge à leur tête, partirent pour Versailles : il étoit alors près de minuit. 80 ou 100 curieux les accompagnoient, et les quittèrent à la place Louis XV.

L'Hôtel-de-Ville, très bien informé de leurs dispositions, avoit envoyé des patrouilles sur le chemin ; en sorte que MM. les Députés, à peine arrivés à Passy, furent obligés de rebrousser chemin. Le lendemain, M. de la Fayette fit sentir à M. de Saint-Huruge l'irrégularité de sa conduite : celui-ci se rejeta sur son zèle, et offrit de remettre le calme ; on le vit, en effet, en tête de la patrouille du Palais-Royal, aussi disposé à contenir les Motionnaires que la veille il s'étoit montré ardent à les exciter.

Ce même jour, 1er septembre, les représentans de la Commune firent afficher l'Extrait suivant de leur Procès-verbal :

L'Assemblée des Représentans de la Commune, profondément indignée de ce qui s'est passé ces jours derniers au Palais-Royal ;

Voyant avec une nouvelle douleur que, lorsque soixante Districts sont ouverts au zèle des Citoyens pour discuter leurs vues sur le bien public, on continue à profaner par des calomnies atroces et des

Motions sanguinaires, la demeure d'un Prince également chéri et honoré de la Nation;

Voyant, dans ces mouvemens séditieux, les derniers efforts des ennemis de la Nation, qui essaient, par une subversion générale, de nous faire regretter l'affreuse paix du Despotisme;

Sentant combien il importe à la prompte régénération du royaume de s'en rapporter, sur les grandes questions qui s'agitent aujourd'hui dans l'Assemblée nationale, aux grands principes qui l'ont dirigée, et au sincère dévouement d'un Roi Citoyen qui s'honore de concourir au bien général:

Convaincue de la nécessité d'éteindre, dès sa naissance, un incendie qu'on voudroit répandre dans tout le royaume, et d'étouffer des complots secrets et pervers dont les Citoyens honnêtes et trompés pourroient devenir eux-mêmes les victimes, après en avoir été involontairement les complices;

Persuadée qu'il est de l'honneur de la Ville de Paris de préserver le royaume de la crainte des troubles les plus désastreux, après l'avoir sauvé des attentats de la tyrannie Ministérielle;

Egalement blessée d'avoir vu la dignité de la chose publique compromise par les menaces et les gestes que se sont permis, jusques dans son sein, des particuliers qui se sont dits *Députés par les Habitués du Palais-Royal,* et qui n'avoient été reçus dans l'Assemblée, que parce qu'ils s'étoient annoncés comme des amis de l'ordre et de la paix;

Avertie, par ce cri qui s'est élevé dans l'Assemblée Nationale : « *Les Chefs de la Commune de Paris peuvent-ils garantir aux Représentants de la Nation la*

tranquillité de leurs délibérations ? » qu'elle a un devoir sacré à remplir, sur lequel elle regarderoit un doute comme le reproche le plus humiliant ;

Déterminée par de si puissantes considérations :

L'Assemblée déclare qu'elle persiste invariablement dans ses arrêtés contre les attroupemens et les Motions du Palais-Royal ;

Que rien ne pourra plus l'engager à suspendre les mesures les plus sûres pour réprimer des désordres qui pourroient enlever à la France les fruits de la plus heureuse révolution, et déshonorer le caractère des François ;

En conséquence, elle charge M. le Commandant-Général de déployer toutes les forces de la Commune contre les Perturbateurs du repos public ; de les faire arrêter et constituer dans les prisons, pour leur procès être instruit selon la nature des délits ;

Elle ordonne que le présent Arrêté sera, sur-le-champ, envoyé dans tous les Districts, pour qu'ils aient à veiller et à concourir à son exécution ; et elle invite tous leurs Membres à en signer un Exemplaire, afin qu'il devienne un désaveu authentique de tous les excès et désordres dont la ville de Paris auroit éternellement à rougir, si de vrais Citoyens pouvoient être soupçonnés d'y avoir eu part.

Signé : Vauvilliers, Blondel et Vicendon, présidents ; Brousse-Desfaucherets, et de Joly, secrétaires.

Malgré cet Arrêté, à huit heures du soir, e café de Foy se remplit, les Motions recommencèrent, et la foule écoutoit. Au milieu des *bravos* redoublés, se

présenta une Patrouille Bourgeoise ; d'autres la suivirent : la terreur s'empara des Orateurs et Auditeurs, et le café fut bientôt vide. Le lendemain, M. de Saint-Huruge fut arrêté et conduit à la prison prévôtale du Châtelet. Quelques autres Docteurs ont subi le même sort.

Mercure de France 1789. Août, 397. Septembre, 83, 338, 340.
Buchez et Roux. *Histoire parlementaire*, II. 142, 246.
E. de Mirecourt. *Avant.....*, II. 182, 260.
Journal de la Correspondance de Nantes, I. 395, II. 161.
Bulletin de la Correspondance de Bretagne, I. 420.
Moniteur. Réimpression, I. 210.

LANGUEDOC, ROUSSILLON

Un courrier, parti des Cévennes, le 5 août, est arrivé à Versailles, après avoir galopé nuit et jour. Il venait donner avis au roi que 30,000 hommes se trouvent, en ce moment, réunis dans les gorges des montagnes, non pour conserver, mais pour détruire. Cette armée de malfaiteurs se partage en bandes innombrables, et ces bandes attaquent les couvents, brûlent leurs titres, expulsent ou violent les religieuses. Tous les monastères du pays ont perdu leurs archives. Les brigands se répandent jusque dans les provinces méridionales pour les couvrir de sang et de ruines.

La foire de Beaucaire a été fermée quatre jours : à chaque minute on annonçait l'arrivée de plusieurs milliers de brigands qui ne parurent pas.

Le premier président du parlement de Toulouse

est contraint par le peuple d'arborer la cocarde tricolore et de se mettre à la tête de la milice bourgeoise. La ville était dans la détresse.

Les révoltes, les assassinats, les incendies se propagent avec une grande rapidité. A Beziers, on massacre les employés des gabelles.

M. de Barras est coupé en morceaux devant sa femme, prêt d'accoucher et qui en est morte.

Le 14 août 1789, était jour de marché pour la ville de Castres, à cause de la fête de l'Assomption qu'on devait y célébrer le lendemain ; c'était de plus le moment de l'arrivée du courrier de Paris, par conséquent celui de la première impression produite par la connaissance des décrets législatifs. Aussitôt une assemblée révolutionnaire se forma dans l'enceinte de l'église de Notre-Dame de la Platé. Chauffée vigoureusement par un chef ardent et audacieux, qui s'emporta contre le *droit de coupe*, en disant qu'il était souverainement injuste de voir la ville de Castres le laisser percevoir sur ses habitants au profit d'une dame de Paris (cela n'était plus vrai depuis 1766, époque de la mort de Mme la marquise de Saissac, qui l'avait obtenu par adjudication sa vie durant, le 13 janvier 1719). Naturellement excitée, d'ailleurs, contre un impôt très gênant dans les circonstances de disette où l'on se trouvait alors, cette assemblée se répandit bientôt dans la rue en criant : *Nous voulons détruire le coup, nous allons détruire le coup!*

A l'instant où l'émeute sortait de l'église de la

Platé, M. de Vigier, garde du corps du roi, se présenta à elle. Il alla droit au tambour qui la précédait, et tirant son épée : *Qu'on me donne*, dit-il, *vingt hommes de bonne volonté, et je me charge d'arrêter tous ces brigands.* Personne ne voulut s'associer à un tel acte de bravade fort inutile, et l'émeute continua sa marche, entraînant avec elle M. Lacroix, *ambulant*, lequel représentait à ce titre, dans la ville de Castres les redevances domaniales dont le *droit de coupe* faisait partie.

Elle se transporta devant la dernière maison de la rue Montlédier, du côté de la Platé, s'empara de tous les outils des ouvriers qui bâtissaient cette maison, et, se ruant sur la halle, où étaient, près le couvent des Frères Prêcheurs, les mesures mobiles servant spécialement à la perception du *droit de coupe,* gardées par un agent salarié dans un local joui par les fermiers, elle commença par détruire complètement les premières, en répétant : *Plus de coup! nous détruisons le coup!*

Déjà devenue insurrection, forte de plus de trois mille individus, encouragée par des hommes d'une action puissante sur les ouvriers, elle se dirigea vers la place du Jeu-du-Mail, multipliant ses vociférations, proférant des menaces incendiaires, tentant de pénétrer dans la maison du sieur Jean Combes, dit *Jeanou*, l'un des fermiers, sous le prétexte toujours de *détruire le coup!*

C'est en ce moment que M. Azaïs-Oulés, lieutenant de maire de la ville de Castres, homme qui en imposait par sa haute taille, par son caractère et par le sentiment de ses devoirs, vint s'opposer à toute ten-

tative de violation de domicile et que, se mettant en travers de la porte de la maison du sieur Jean Combes, dit *Jeanou*, il la fit respecter.

Refoulée sur elle-même, l'émeute retourna à la halle, pénétra dans le grenier du *droit de coupe*, où se trouvaient les bureaux de la perception, s'empara des registres, qu'elle brûla en place publique, et se jetant sur les mesures en l'absence du gardien, dont on avait eu à peine le temps de favoriser l'évasion, elle alla les clouer immédiatement, comme un trophée de sa victoire, aux poutres qui soutenaient le couvert de l'endroit où se vendaient les grains.

Voilà l'historique exact, voilà les principales circonstances de ce 14 août 1789, qui fut aussi une *journée* pour le peuple de Castres, sanctionnant à sa manière la suppression des droits féodaux. Il s'attaqua d'abord au *droit de coupe*; il le ruina dans les objets matériels qui le représentaient, et il voulut que sa perception devînt désormais impossible en inutilisant, sans les détruire, les instruments à défaut desquels celle-ci ne pouvait avoir lieu.

Aussi, deux mois après, M. de Pujol, alors maire de Castres, profitant de la reprise des délibérations du conseil municipal, qui ne s'était pas réuni dans l'intervalle du 20 juillet au 20 septembre 1789, demandait-il la création d'une garde nationale castraise, et rattachait-il sa nécessité aux insurrections récentes, à la suite desquelles, disait-il dans un rapport officiel, *le droit de coupe avait été aboli par le peuple.*

Thuetz, 19 août 1789.

A onze heures du soir, une heure après que je fus

couché, un commandant de milice bourgeoise à la tête de vingt hommes, armés de fusils, d'épées, sabres ou piques, entra dans ma chambre, s'approcha de mon lit et me demanda un passe-port. Il s'ensuivit un dialogue qu'il serait trop long de raconter. Je fus d'abord forcé de leur montrer mon passe-port, et cela ne les satisfaisant pas, mes papiers. Ils me dirent que j'étais sans doute dans la conspiration de la Reine, du comte d'Artois et du comte d'Entraigues (qui a des propriétés dans le pays), et que ce dernier m'avait employé comme arpenteur pour mesurer leurs champs, afin de leur faire payer doubles taxes. Mes papiers étant en anglais, cette circonstance me sauva ; ils s'étaient mis dans la tête que je n'étais pas Anglais, mais que c'était un prétexte dont je me servais, car ils parlent eux-mêmes un tel jargon, qu'ils n'avaient pas l'oreille assez fine pour distinguer à mon parler que j'étais étranger. Ne trouvant aucune carte ou plan, ni aucune chose qui ressemblât au cadastre de leur paroisse, je m'aperçus que cela faisait un bon effet, car ils parlaient alors en patois.

Villeneuve-de-Berg, 20 août 1789.

Je parvins enfin à Villeneuve-de-Berg. Je fus immédiatement pourchassé par la milice bourgeoise : Où est votre certificat ? Encore ici la même objection. Votre signalement n'y est pas. — Vos papiers ? Ils dirent que le cas était important, et me parlèrent d'un ton de maréchal de France ; ils me firent cent questions, et finirent par conclure que j'étais une personne suspecte. Ils ne pouvaient pas concevoir pourquoi un fermier de Suffolk voyageait dans le Viva-

rais ! Ils n'avaient jamais entendu dire qu'on voyageât pour l'agriculture ! Ils allaient porter mon passeport à l'Hôtel-de-Ville, — faire assembler le conseil permanent, — et mettre une sentinelle à ma porte. Je leur répondis qu'ils pouvaient faire ce qu'il leur plairait, pourvu qu'ils ne m'empêchassent pas de dîner, parce que j'avais faim ; alors ils me quittèrent.

Environ une demi-heure après, un chevalier de Saint-Louis, qui avait l'air d'un homme comme il faut, vint poliment me faire quelques questions, et ne parut pas conclure que Marie-Antoinette et Arthur Young formaient en ce moment une conspiration très-dangereuse. Il se retira en me disant qu'il espérait que je n'éprouverais pas de difficultés. Une autre demi-heure après, un soldat vint pour me conduire à l'Hôtel-de-Ville, où je trouvai le conseil assemblé. On me fit beaucoup de questions, et on témoigna une extrême surprise qu'un fermier anglais voyageât par rapport à l'agriculture.

Tracer un tableau de l'état du Languedoc, écrit l'intendant le 30 octobre 1789, serait donner une relation de tous les genres de calamités. L'épouvante dont toutes les communautés sont saisies, plus forte que toutes les lois, arrête la circulation et ferait éprouver la disette au sein même de l'abondance. La denrée est à un prix énorme et le numéraire manque; les communautés sont ruinées par les frais énormes auxquels elles sont exposées : paiements des députés aux sénéchaussées, établissement des gardes bourgeoises, corps de garde de ces milices, achat des armes et uniformes, dépenses pour les formations

en communes, en conseils permanents, impressions en tout genre pour faire connaître les délibérations les moins essentielles, pertes de temps qu'occasionnent les mouvements auxquels les inconstances ont donné lieu, stagnation totale des manufactures et du commerce, » toutes ces causes « ont réduit le Languedoc à la dernière extrémité.»

Autour du Puy en Velay, un orage terrible, une grêle affreuse, une pluie diluvienne, ont ravagé le pays, effondré les terres. Dans cette ville de vingt mille âmes, le présidial, le comité des vingt-quatre commissaires, les 200 dragons, les 800 hommes de la garde bourgeoise, sont « tous paralysés, tous engourdis par la plus vile populace. Les voies de douceur n'ont fait qu'augmenter son insubordination et son insolence.» Elle proscrit qui bon lui semble, et, depuis six jours, une potence dressée par ses mains annonce aux nouveaux magistrats la destinée qui les attend. « Que deviendrons-nous, disaient-ils, cet hiver, en un pays pauvre où le pain manque? Nous allons être dévorés par les bêtes féroces. »

Une révolte qui éclate le 27 juillet à Perpignan se propage rapidement dans toute la province ; des désordres et les excès les plus affreux sont commis partout.

E. de Mirecourt. *Avant.....*, II. 268.

A. Combes. *Histoire de la ville de Castres et de ses environs pendant la révolution française.* 54.

A. Young. *Voyage....*, II. 33, 27.

H. Taine. *Origines....*, I. 74.

LIMOUSIN

Non contents de voir les gardes nationales formées dans Paris et dans les principales villes de France, les chefs de la Révolution voulaient que toutes les communes fussent armées. Dans ce but, on imagina de répandre partout un certain effroi, par des moyens divers appropriés à chaque division du territoire. Ainsi, le même jour, à la même heure, on fit partir de Paris un grand nombre de courriers, porteurs d'instructions secrètes, qu'ils devaient laisser partout sur leur passage. Dans les environs de la capitale, c'étaient des brigands qui brûlaient les meules de blé et de foin ; au nord, c'était une irruption d'Allemands; à l'ouest, une colonne de dix mille Anglais qui ravageaient le pays par le meurtre et l'incendie. Le trouble des esprits rendait tout croyable ; le tocsin des communes de campagne portait l'alarme, de proche en proche, dans les chaumières comme dans

les châteaux. Je me trouvais ce jour-là à Nexon. Dans l'après-dîner, étant allé voir M. le curé Desthèves, je le trouvai assis sur un banc, au fond de son jardin, avec M. l'abbé Doudet, curé voisin ; je fus invité à prendre place entre eux. Nous causions ensemble de la Révolution, que nous ne voyions pas tout à fait du même œil, lorsque nous vîmes apparaître, au bout de l'allée en face de laquelle nous nous étions placés, M. Labesse, vicaire, qui venait de dîner chez un curé voisin et s'avançait vers nous à grands pas. *Aux armes! Aux armes !* s'écria-t-il du milieu de l'allée d'un ton moitié plaisant et moitié sérieux. Il nous raconta qu'au moment où l'on allait commencer une partie de jeu, il était arrivé, en très grande hâte, un domestique de la maison de Cars portant pour nouvelle qu'un corps de dix mille Anglais s'avançait de nos côtés, laissant partout la désolation sur son passage. Les villes de Confolens et de Rochechouart avaient été brûlées et déjà Châlus était en feu ; le tocsin de Saint-Hilaire et des environs sonnait lorsqu'il en était parti. Je rentrai bientôt à la maison et fis part de cette étrange nouvelle à mes vieux parents, qui n'en parurent guère affectés ; je l'étais assez peu moi-même. Ce commun sang-froid me donna l'idée de monter dans ma chambre examiner une procédure dans laquelle je devais plaider le lundi suivant, pour un M. Puimoulinier.

A peine s'était-il écoulé un bon quart d'heure, que j'entendis sonner le tocsin ; je quittai alors la plume et me mis à la fenêtre, pour voir, sur la place publique, ce qui se passait. J'y aperçus un groupe nombreux de personnes que pérorait notre estimable pas-

teur ; j'y accourus et je pus entendre les dernières paroles d'encouragement à nous défendre, proférées par M. Desthèves. L'arrivée inopinée du chevalier de Laplace-Rougeras, qui venait de Limoges, confirma l'alarme.

Il avait laissé la ville dans le plus grand émoi ; il n'avait pu en emporter qu'une quantité limitée de poudre et de plomb, dont il venait nous faire part. On convint que le soir après souper, tous les hommes en état de s'armer comme l'on pourrait, se réuniraient au château, pour de là s'aller poster sur les hauteurs qui dominent le village du Courden. Comme nous montions au-dessus du Châtenet pour aller prendre des positions, le baron des Etangs, nouvellement arrivé de voyage, était venu nous joindre en bottes et éperons. Il broncha si fort dans un mauvais sentier, qu'il ne put s'empêcher de tomber. Le Français rit de tout en toute occasion : *Ah !* dit-il en se relevant, *c'en est fait des Anglais; s'ils passent par là, nous n'aurons aucun coup à tirer.* Quand nous fûmes arrivés au poste, dominant un défilé par où l'ennemi devait arriver, la nuit était déjà très obscure. D'autres habitants venaient par d'autres sentiers se joindre à nous.

Au moindre bruit, on s'avançait pour les reconnaître, en leur criant : *Ey co vautreix ?* Il était plus de deux heures après minuit et rien n'avait encore apparu ; je pris le parti de me retirer tout doucement et chacun, je crois, en fit de même, un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Une lampe brûlait dans la chambre où mon père et ma mère dormaient paisiblement ; à côté de leur lit,

étaient un fusil et une petite hache à long manche, que nos pères appelaient *hachoupy*. Je montai me coucher, je ne me réveillai que lorsque le soleil était déjà haut sur l'horizon, et rien n'avait bougé.

Cette alerte eut lieu dans nos contrées un jour de mercredi du mois d'août 1789. Elle était arrivée de Piégut, vers les onze heures du matin, et dès les deux heures après midi elle était parvenue à Nexon, distant de huit bonnes lieues de traverse.

Peu de jours après cette grande panique, un gentilhomme des environs de Saint-Angel (Corrèze), peu favorable au nouvel ordre de choses, fut accusé de vouloir faire une contre-révolution. La multitude égarée se porte à son manoir ; elle y trouve quelques fusils, quelques vieilles armures, notamment une grande arquebuse propre à tirer les canards sauvages.

En voilà plus qu'il n'en faut, comme pièces de conviction ; mon gentilhomme est aussitôt saisi pour être conduit à Limoges avec une forte escorte. A son approche, je promenais sur la terrasse de M. l'avocat Boisson (boulevart du Saint-Esprit). Un détachement du régiment de cavalerie avait été envoyé à l'avance de l'escorte corrésienne.

La population s'était portée en foule au delà du pont Saint-Martial, pour la voir arriver ; l'intendant lui-même, M. Daine, s'y était rendu à pied. Je vis commodément, de l'endroit où j'étais, passer le cortège. Le conspirateur marchait tristement entre deux haies de gardes à cheval, portant en trophées les armes saisies, notamment une vieille coulevrine, qui fixait tous les regards.

Malheur au prévenu s'il se fût échappé au milieu de

la foule, tant était grande l'irritation. Dans une telle circonstance, par une innovation heureuse, le tribunal criminel voulut que l'accusé subît en public son interrogatoire. Il fut reconnu que l'accusation n'avait aucune espèce de fondement ; chacun eut à rougir d'avoir un moment partagé l'erreur populaire, et le prévenu dut s'en retourner dans son castel, bien surpris de l'honneur qu'on lui avait fait de le croire si redoutable.

Ce fut le 30 juillet 1789, jour de jeudi, environ les quatre heures du matin, qu'il se répandit à Uzerche, comme un coup de tonnerre, un bruit que l'ennemi était à nos portes, que c'était le comte d'Artois, frère de Louis XVI, à la tête de 16,000 hommes, qui, venant par Bordeaux, avait déjà pris et brûlé Périgueux, Exideuil, Payzac, Ségur et était prêt d'arriver à Uzerche ; que son intention était de dissoudre et congédier l'Assemblée constituante, d'en chasser tous les membres qui la composaient, et de rétablir le roi son frère dans tous ses droits et prérogatives. (Il faut observer que peu de temps après que l'Assemblée constituante eût été formée, le comte d'Artois, son épouse, le comte de Provence et son épouse, avec leurs tantes, avaient quitté la France, prévoyant sans doute ce qui devait arriver.)

Ce bruit répandit une telle frayeur à Uzerche dans tous les esprits, qu'un chacun faillit en perdre la tête ; on fuyait çà et là, croyant trouver un asile assuré ; les pleurs, les cris et les gémissements retentissaient de toutes parts ; les femmes sortaient de la ville avec leurs enfants, portant sur leurs épaules ceux qui ne

pouvaient pas marcher ; ceux qui avaient de l'argent l'enfouissaient sous la terre.

La plupart des hommes, nous nous assemblâmes à la maison de ville ; à ce sujet, il fut résolu d'envoyer de suite des courriers à Brive et à Tulle, pour leur donner avis de cet événement ; ce qui fut fait à l'instant, et la terreur fut alors aussi grande qu'à Uzerche. Il en fut de même dans la campagne, le tocsin sonnait partout l'alarme et il y avait de quoi être alarmé (cependant sans sujet).

Tout le monde s'arma de la manière qu'on put ; les habitants des campagnes accoururent à Uzerche ; les paysans, comme nous, étaient armés de fusils, de piques, de faux, de fourches, généralement de toutes sortes d'instruments et armes.

... Tous ces paysans et autres, armés comme j'ai déjà dit ci-dessus, formaient environ 9 à 10,000 hommes ; ils demeurèrent à Uzerche environ vingt-quatre heures, et la plupart furent contraints d'en sortir faute de vivres.

Cependant cette prétendue troupe d'ennemi n'arriva point. On montait la garde sur toutes les avenues, et on envoyait des gens à la découverte, mais inutilement. On ne put jamais découvrir cet ennemi ; c'était une ruse, imaginée par le marquis de Mirabeau, membre de l'Assemblée constituante, et M. Necker, ministre d'Etat, pour faire armer tous les Français, et cette ruse réussit parfaitement, tous les Français s'armèrent en effet ; alors on forma des gardes nationales.

A Uzerche, les habitants qui composaient cette garde firent tous faire des habits bleus, parements rouges,

revers blancs; nous fîmes venir des tambours et deux superbes drapeaux de Paris, qui furent ensuite bénits dans l'église du ci-devant chapitre par M. de Saint-Marsault du Verdier, évêque de Pergame, avec grande solennité.

Du Mercredi soir 2 septembre. Dans la foule des impostures imprimées à Paris, on a pu en remarquer une, où l'on accusoit des Gentilshommes du Limousin de commander des brigands pour incendier les châteaux. La Noblesse brûlant ses demeures et détruisant ses propriétés, méritoit bien l'honneur d'une mention dans les Pamphlets de quatre sous, qui éclairent la Capitale.

M. le Vicomte *de Mirabeau* a rapporté le fait qui a donné lieu à cette histoire. Neuf Gentilshommes s'étoient réunis et armés pour défendre leurs héritages. Etant ensuite allés implorer du secours à Limoges, le Peuple les a saisis et conduits en prison. Ils réclament jugement ou liberté. L'Assemblée les a mis sous la sauve-garde de la loi, et autorisé son Président à notifier cette décision aux Municipaux de Limoges.

Dans la même Séance on a arrêté la formation d'un Comité de Commerce et d'Agriculture dont les Membres seroient pris dans chaque Généralité.

Terneilh-Puiraseau (de). *Mes souvenirs de soixante-quinze ans.* 104.

Bayle aîné. *Abrégé historique des faits qui se sont passés à Uzerche pendant la Révolution.* — (Cité par M. le comte V. de Seilhac : — *Scènes et portraits de la Révolution en Bas-Limousin,* 96.

Mercure de France. Septembre 1789. 149.

LORRAINE

Le commandant de Metz, pour se maintenir à son poste, doit subir les insultes et les ordres de la populace.

Dans toute la Lorraine, la fraude du sel et du tabac se faisait à force ouverte et par convois.

A Verdun, le 25 juillet, le peuple se transporta à la citadelle et alla demander des armes au gouverneur ; cette demande fut vainement réitérée le lendemain. Cependant le peuple soulevé alla brûler les barrières, et menaça diverses maisons où habitaient des gens prévenus d'accaparement de grains. Alors le gouverneur invita la bourgeoisie à se former en milice urbaine et à travailler au retour de l'ordre. Le prix du pain fut baissé, et on arrêta deux individus désignés par la colère du peuple : M. le maréchal de Broglie,

fuyant Paris, tomba au milieu de cette effervescence. Ce fut avec peine, et grâce à un puissant déploiement de la garnison, qu'il échappa à la vindicte publique.

D'un autre côté, les municipalités du pays de Toul, de Thionville et des environs exposaient à l'Assemblée nationale que leurs maîtres et syndics avaient eu en dépôt jusqu'au moment de leur réclamation, des armes que l'on confiait aux habitants, à la charge de les rapporter lorsque le besoin de s'en servir n'existait plus ; que par deux ordres du maréchal de Broglie, l'un du 16 et l'autre du 23 juillet, ces armes avaient été enlevées, que cet acte de violence, illégal en lui-même, était, dans les circonstances actuelles, un vrai désastre pour le pays de Toul qu'il livrait sans défense aux brigands qui l'infestaient, et suppliaient l'Assemblée de se concerter avec les ministres pour leur faire restituer leurs armes, ou leur donner les moyens de garantir leurs personnes et leurs propriétés.

De Toul, le 9 Août 1789.

Il vient de se passer ici une scène, incroyable par son objet et par les Auteurs ; scène qui pouvoit avoir des suites affreuses, sans la modération de la principale victime, et sans la sagesse du Commandant de la Province.

Le jeudi 6 Août, quarante-cinq Députés des Communes du Bailliage de Toul s'étoient réunis dans un petit village, à une issue de cette ville, où ils se concertoient sur les suites à donner à l'exécution de certains articles de leur Cahier, dont il a été parlé dans

le temps avec éloge. M. François de Neufchâteau, Député suppléant du Tiers-État de ce Bailliage, s'étoit rendu à l'Assemblée, avec les Pouvoirs exprès de neuf Communautés.

Au milieu du dîné frugal qui succédoit à une Délibération paisible, la Maréchaussée de Toul, renforcée d'un détachement considérable du Régiment de Royal-Normandie, en garnison à Toul, est venu s'emparer des personnes de quatre de ces Députés, sous prétexte que leur Assemblée étoit illicite, faute d'être tenue de l'ordre du Lieutenant de Roi de Toul. On a beau leur objecter que ce Lieutenant de Roi n'avoit point d'ordre de ce genre à donner de son chef, hors la place où il commande, et que tout au plus pouvoit-il se faire informer des motifs de cette conférence des Communes.

On a offert de lui communiquer ces motifs, qui n'avoient rien que de conforme au bon ordre, de respectueux pour le Roi, et d'utile pour la Nation.

Sans égard pour ces raisons, et sans vouloir montrer le Décret en vertu duquel on agissoit, la Maréchaussée et la Cavalerie ont fait sortir de table quatre Députés (MM. François de Neufchâteau, Suppléant; Quinot, Électeur ; Bigot et Chénin, Rédacteurs). On les a traînés ignominieusement et à pied, pendant plus d'une heure ; on les a promenés dans les rues de Toul avec appareil; la Troupe ayant le mousqueton haut, le sabre nu, la trompette sonnante. On peut imaginer la surprise et le concours, et les questions du peuple. Comme on n'avoit parlé depuis quelque temps que de bandits, les enfants croient : Voilà les bandits. Et tout le monde a pu le croire, quand on a

vu que ces Députés, introduits un moment dans la cour de M. le Lieutenant de Roi de Toul, en sont sortis au bout d'une minute, avec le même appareil, pour être transférés à la Conciergerie.

Là, on les a séparés : on n'a pas souffert que leurs amis pussent les voir, et on les a traités du reste avec tout la rigueur dont on use envers les scélérats reconnus. Dans la nuit, à une heure du matin, on a annoncé aux quatre Députés prisonniers qu'on les envoyoit à Metz pour y être jugés prévôtalement, attendu qu'ils étoient coupables d'un attroupement illicite. Ceux qui employoient ces termes, n'en connoissoient pas la valeur.

Un Magistrat du lieu est venu visiter ces quatre Députés dans la prison. M. François de Neufchâteau, l'un des quatre, a représenté à ce Magistrat l'inviolabilité de sa personne, en qualité de Suppléant. Il a fait voir qu'un homme tel que lui, qui a été décoré des premières places de magistrature, qui tient à une Cour Souveraine comme Conseiller honoraire, etc., ne pouvoit être soumis à la juridiction prévôtale, comme les vagabonds et les gens sans aveu. Le Magistrat auroit dû revendiquer cette affaire pour les tribunaux ordinaires, vû sur-tout que la dernière Déclaration du Roi, qui attribue à la Maréchaussée la connaissance des assemblées illicites, ne fait point Loi dans le ressort du Parlement de Metz, où elle n'a pas été enregistrée.

Le Magistrat a laissé partir les prisonniers pour Metz. Les quatre Députés, traités en criminels d'Etat, gardés à vue, sont arrivés à six heures du matin, sur la place de Pont-à-Mousson, ville de Lorraine, entre

Toul et Metz : c'étoit l'heure du marché. Il étoit trop aisé de faire prendre le change au peuple, et d'insinuer que ces prisonniers étoient des brigands, des coupeurs de blé. Il n'en falloit pas davantage pour exciter du trouble. Heureusement, M. François de Neufchâteau a sa réputation faite, depuis longtemps, en Lorraine et ailleurs. Sur son nom seul, on n'a pas pu présumer qu'il fût à la tête des coupeurs de blé et des brigands. Il auroit dépendu de lui plusieurs fois, depuis son arrêt, de se faire délivrer par un peuple justement indigné. Mais il a donné l'exemple de la soumission à l'autorité, bien convaincu qu'il étoit, que cette affaire seroit considérée à Metz sous son vrai point de vue.

En effet, il n'a pas eu besoin de plaider sa cause; car avant son arrivée, M. le Marquis de Bouillé, qui avoit reçu un courrier extraordinaire du Lieutenant de Roi de Toul, avoit condamné la démarche de ce dernier, sur l'exposé de sa lettre même. Ce brave et judicieux commandant a senti le danger de souffrir que quatre Députés des Communes, dont l'un est suppléant, fissent une entrée ignominieuse dans Metz et il a expédié des ordres pour les renvoyer paisiblement chez eux, aussitôt qu'on les rencontreroit. Ses sages intentions ont été parfaitement secondées par M. Courtois, prévôt-général, et par M. Coste, lieutenant de maréchaussée de Metz. Ce dernier s'est tenu à une lieue en avant de cette ville, et a dit à l'escorte qu'elle pouvoit repartir pour Toul. Trois de ces prisonniers s'en sont retournés à leurs affaires. M. François de Neufchâteau, se trouvant à une lieue de Metz, y est venu seul. Il a été invité et accueilli par M. le Marquis de Bouillé, avec

la distinction à laquelle il avoit lieu de s'attendre. Ainsi donc, au lieu d'être pendu à Metz par les ordres du général, comme le débitoient et l'espéroient à Toul les Auteurs de cet attentat, ce Député a dîné à la table du général. Cela est un peu différent.

Aussi touché de cette marque de justice, qu'il avoit dû être sensible à l'avanie infâme qui l'avoit précédée, M. François de Neufchâteau n'a demandé à M. le Commandant de la Province d'autre réparation contre le Lieutenant de Roi de Toul, que l'agrément de tenir de nouveau l'Assemblée très-innocente et très-légale que ce Lieutenant de Roi avait dispersée et flétrie avec tant d'imprudence. On a remarqué ce trait de modération. Il répond à tout le reste de la conduite de M. François de Neufchâteau ; mais on doute que les Communes du Bailliage de Toul se réduisent à si peu de chose pour l'insulte faite à tout le Peuple, dans la personne de ses Représentans.

A son retour, M. François de Neufchâteau a été reçu dans Pont-à-Mousson et à Toul, comme on devoit recevoir le martyr du Patriotisme, et un Député suppléant, dont la personne est sous la sauvegarde de la Nation. Son arrivée à Toul a occasionné une de ces fêtes imprévues, qui ne sont point commandées, qui émanent, en quelque sorte, du mouvement de tous les cœurs, et qui transportent toute une ville d'enthousiasme et de joie.

Cet évènement, si différent de ceux qui se passent ailleurs, auroit été le premier qui eût troublé la tranquillité, dans laquelle M. le Marquis de Bouillé a su maintenir jusqu'ici le Département des Trois-Évêchés : de moindres étincelles ont allumé de grands incendies.

On ne sauroit trop louer la conduite de ce digne Officier-Général.

P. S. Le 13, la nouvelle Assemblée des Communes du Bailliage de Toul s'est tenue au même lieu où elle avoit été troublée, outragée, dispersée huit jours auparavant. Le Procès-verbal de cette Assemblée va être publié. Il paroît que le Lieutenant de Roi de Toul s'est laissé conduire dans cette affaire, par des gens qui l'ont trompé, et qui sont connus.

Les officiers municipaux de Dun voyant passer dans leurs murs des voitures chargées d'effets qu'on disait appartenir à M. le prince de Lambesc, ont cru voir quelque chose de suspect dans cet envoi ; ils jugèrent convenable d'arrêter les voitures et d'aviser l'Assemblée nationale de leur importante capture.

A Bar-le-Duc, un vieillard de soixante dix-sept ans, du nom de Pélissier, sous une fausse accusation d'accaparement de grains et de monopole, a été lui aussi victime de la frénésie du peuple. Les bourreaux, après l'avoir attaché par les pieds derrière sa voiture, ont fouetté l'attelage et ont traîné le pauvre homme dans les rues de la ville. Sa tête blanchie rebondissait de pavés en pavés. Une foule odieuse accueillait ce spectacle par des éclats de rire et des applaudissements.

Quand on parvint à arrêter la voiture, M. Pelissier respirait encore. Un prêtre à eu le courage d'écarter ses bourreaux afin de lui donner l'absolution.

Moreau, procureur du roi, en la sénéchaussée de

Bar-le-Duc, écrit le 15 septembre que « le 27 juillet, le peuple s'est soulevé, a assassiné de la manière la plus cruelle un négociant qui faisait le commerce des blés. Le 27 et le 28, sa maison et celle d'un autre ont été saccagées, etc ».

Les habitants de quelques villages voisins du couvent de Flabemont en Lorraine s'étoient concertés pour aller le mettre à contribution. Le jour venu, le comte de Widrange rencontre les paysans du village de Séricourt qui se portoient en armes vers ce couvent. Il leur fait une harangue et les décide à défendre le couvent contre les attaques des autres villageois. Les paysans de Séricourt arrivèrent comme le prieur demandoit la permission de dire son *In manus*. Ils le délivrèrent lui et ses moines, et toujours par les conseils du comte de Widrange, ils allèrent secourir le couvent de Morisecourt que des villageois attaquoient aussi.

Buchez et Roux. *Histoire parlementaire...*, II. 143.
Deux amis de la liberté. *Histoire de la Révolution*, II. 187.
Mercure de France. Août. 1789. 399.
H. Taine. *Origines....*, I. 72, 81.
E. de Mirecourt. *Avant....*, II. 400.
L'Observateur, I. 98.
Moniteur. Réimpression, I, n° 29.

LYONNAIS

A la nouvelle de la réunion des trois ordres, la ville de Lyon manifesta sa joie par des fêtes qui durèrent plusieurs jours ; les maisons étaient illuminées; mais peu à peu les têtes s'échauffèrent et des émeutiers lancèrent des pierres dans les vitres de ceux qui avaient refusé d'illuminer.

Le premier échevin, M. Imbert-Colomès, avait reçu les honneurs d'un mai portant cette inscription : *Cives dilecto civi.* Le peuple pendant la nuit renversa le mai.

Mais tout d'un coup, l'ordre fut troublé d'une manière beaucoup plus grave. D'après les expressions des délibérations consulaires et de la proclamation adressée aux citoyens par M. Imbert-Colomès, on aurait vu la ville remplie inopinément de figures étrangères et inconnues. Ces hommes que les relations appellent des brigands, se mêlant aux groupes

populaires, à la faveur des réjouissances nocturnes, les avaient entraînés contre les barrières où se percevaient les octrois ; barrières et bureaux furent incendiés. Le lendemain, la sédition continua ; après les barrières d'octroi, les attroupements attaquèrent le bureau des fermes. Mais le Consulat, surpris d'abord, avait adopté des mesures de résistance. La garde bourgeoise, désorganisée, n'existait plus que de nom et dans les épaulettes de ses officiers sans soldats. M. Imbert-Colomès appela à lui tous les gens de bonne volonté ; le comité des électeurs se réunit à ses efforts : Des brigands.... « ont faussement persuadé au peuple de cette ville, que tous les droits de fermes devaient être abolis par les états généraux, comme si la dette pouvait être éteinte sans impôt; ils ont fait croire à ce peuple crédule qu'il fallait supprimer les octrois sans réfléchir que cette espèce d'impôts était le gage des créanciers de la ville ; ils ont répandu dans les campagnes le bruit que Sa Majesté avait accordé à la ville de Paris en faveur de la réunion des trois ordres, une franchise de droits pendant trois jours, et qu'on devait également en jouir à Lyon... ils ont enfin imprimé la terreur dans un moment de confiance mutuelle, et ont éclairé par des flammes criminelles, une nuit dont l'illumination tranquille n'aurait dû servir qu'à faire briller la joie la plus pure... »

Un grand nombre de citoyens intéressés au maintien de la tranquillité publique, répondirent à l'appel des magistrats ; des comgagnies de volontaires aussitôt formées et armées à l'Hôtel-de-Ville, se réunirent au détachement de dragons de Monsieur, qui, sous le

commandement du lieutenant-colonel de Malvoisin, était caserné à Serin, aux portes de la ville.

Les séditieux furent peu à peu repoussés, non sans qu'il y eût des blessés et des morts ; dès le soir, le calme était matériellement rétabli : M. Imbert-Colomès, au lieu de licencier la petite armée improvisée au nom des circonstances, en continua l'organisation. Il y eut ainsi des compagnies de volontaires en permanence, à côté du corps ordinaire de la milice des quartiers. Quelques mesures de police contre les étrangers, une ordonnance du roi ordonnant le rétablissement des barrières, et enfin des lettres-patentes prescrivant le recouvrement des droits non payés pendant que les portes étaient abattues, complétèrent le retour à l'ordre ordinaire. Comme dans les anciennes circonstances d'émeute, le Consulat fit au roi une adresse pour excuser ce qui s'était passé et protester de sa fidélité. Il priait qu'il ne fût point envoyé dans la ville de nouvelles troupes. Le ministre de la guerre, M. de Saint-Priest, donna des ordres pour faire rétrograder le régiment qui était déjà en marche sur Lyon.

Mais on n'était pas encore remis de cette agitation que l'on apprit le renvoi du ministère Necker, la concentration des troupes auprès de Paris et la conspiration qui paraissait avoir été formée entre la cour et l'aristocratie, pour comprimer Paris par la force et dissoudre l'Assemblée nationale. Si l'on juge de l'esprit des provinces françaises par l'attitude de la ville de Lyon à cette nouvelle, on se persuade que le plan de compression ne pouvait réussir, et que si l'on eût étouffé ce que l'on considérait comme la tête

de la révolution, elle se serait relevée plus opiniâtre sur bien d'autres centres de résistance. On n'attendit pas à Lyon que Paris se fût prononcé ; dès le moment où la menace fut connue, les esprits commencèrent à bouillonner ; l'Hôtel-de-Ville fut rempli d'une foule de citoyens qui demandaient des armes. Avec le péril, les défiances commencèrent à se répandre : on accusait les ordres privilégiés de seconder en secret le complot liberticide ; la municipalité était suspecte, et on proposait hautement dans les réunions de citoyens de se saisir du pouvoir, de s'emparer de Pierre-Scize et de se déclarer en insurrection.

M. Imbert-Colomès ne vit rien de mieux que de se mettre à la tête des manifestations des citoyens de Lyon. Il jugeait impossible de leur résister ; il parvint à les modérer et à les contenir dans les voies d'une protestation légale. Les enrôlements furent reçus et régularisés ; de nombreuses compagnies de volontaires furent formées. Les comités électoraux de la noblesse et du clergé s'attachèrent par des déclarations publiques à dissiper les soupçons élevés contre leurs ordres et à rester unis avec le tiers-état. Les corps militaires eux-mêmes, en garnison à Lyon, fraternisèrent avec les citoyens, dans l'intérêt de la paix de la cité.

Le 17 juillet, les comités des trois ordres s'assemblèrent à l'Hôtel-de-ville, en conséquence de la demande que MM. du clergé et de la noblesse en avaient faite la veille. La présidence de la réunion fut déférée à M. Imbert-Colomès. Ce magistrat exposa que « les ennemis du trône s'étaient efforcés de séparer le roi de la nation, et que le coup d'état qu'ils avaient fait

frapper avait mis le deuil à la place de la joie la plus pure. Le courage inquiet d'une jeunesse bouillante et l'ardeur de son patriotisme lui ont inspiré le désir de s'armer précipitamment, pour prévenir les entreprises qui pourraient être faites contre la liberté de la nation. Nous avons vu les anciens militaires décorés de la marque de leurs services, en offrir de nouveaux à la patrie.

« Les braves troupes qui ont sauvé notre ville de l'invasion des brigands, se sont unies avec les officiers de la milice bourgeoise ; tous les ordres de l'État ont donné des preuves de leur patriotisme. » M. Imbert-Colomès se plaignit ensuite des bruits qu'il attribua à la malveillance, et des affiches apposées dans le but d'exciter le troisième ordre contre les deux autres. « Pour se justifier, les syndics de la noblesse et ceux du clergé se sont présentés hier à l'assemblée de la commune, et la réunion des trois ordres à l'Hôtel-de-ville ne laisse plus de prétexte aux malintentionnés. » L'orateur chercha ensuite à évoquer le souvenir des troubles dont la ville avait été récemment le théâtre et à détourner l'attention sur le danger de les voir renaître et les moyens de les prévenir. Il acheva en proposant quelques mesures de police insignifiantes et une adresse à Sa Majesté.

L'abbé de la Chapelle, syndic du clergé, dit : « qu'on ne pouvait se méprendre sur les principes de cet ordre. Les cahiers qu'il a rédigés prouvent qu'il a toujours su concilier le respect et la soumission dus au trône, avec les sentiments qui unissent tous les bons Français. Il s'est empressé de concourir à une révolution qui rendra à la nation son énergie et les vertus,

partage, dans tous les temps, des peuples bien constitués. Cependant on a réussi à rendre suspects les sentiments du clergé de cette ville. Il est important que cette calomnie ne serve plus de prétexte aux personnes malintentionnées. Nous venons donc prouver, en nous associant à vos manifestations, que le clergé de Lyon n'a pas varié dans ses principes. » L'orateur proclama que l'Assemblée nationale était celle des vrais représentants de la nation, et termina ainsi : « Réunis dans la même assemblée, nous le sommes encore plus par les mêmes sentiments. Réunis par les mêmes principes, par les mêmes sentiments, par une affection et une estime mutuelle, notre joie commune ne peut s'exprimer que par le cri unanime : *Vive le Roi ! vive la Nation !* »

Le R. P. Terrasse, dominicain, déclare, au nom du clergé régulier, qu'il adhérait avec joie aux déclarations faites au nom du clergé séculier.

M. le comte de Saconay, pour la noblesse, dit : « Le vœu de la noblesse était, dès longtemps, la réunion la plus complète d'intérêts et de sentiments avec les deux autres ordres. Je m'empresse d'en faire la déclaration solennelle dans ce moment, et de confondre ses souhaits les plus ardents avec ceux des citoyens de tous les ordres, pour le succès des travaux importants dont l'Assemblée nationale est occupée dans le but du bonheur commun. »

M. Magneval remercia les deux premiers ordres au nom du tiers-état. Mais jusque-là il n'y avait qu'une vague adhésion à l'Assemblée nationale ; il fallait quelque chose de plus déterminé pour attacher la ville à sa cause dans le cas d'une dissolution violente.

M. Dubois fit lecture d'un projet de délibération qui avait été proposé la veille, dans la réunion des cent cinquante électeurs du tiers-état, à laquelle s'étaient rendus plusieurs membres du clergé et de la noblesse. Cet acte fut accueilli et adopté sans contradiction, avec l'acclamation de toute l'assemblée, dit le procès-verbal. On arrêta qu'il serait signé en son nom par MM. du Consulat, par MM. de Pingon et de Courcy, chanoines de l'église, comtes de Lyon, et par M. de Montluel, Bœuf de Curis, Rast, Dubois, Maisonneuve, Boscary, Bergasse et Caminet, que des exemplaires en seraient envoyés à M. le président de l'Assemblée nationale, au gouverneur de la province, au ministre du département, aux députés des trois ordres de la sénéchaussée, aux villes, bourgs et communautés de la province, et aux principales villes du royaume.

M. de Montluel, l'un des syndics, proposa qu'aucun ordre ne pût jamais se réunir séparément, et que, dans tous les cas, à l'avenir, une assemblée commune réunît les citoyens de tous les ordres sans distinction. Cette motion, agréée « aux acclamations de toute l'assemblée, l'heureuse réunion de tous les ordres de cette ville a été solennellement et unanimement déclarée inviolable et éternelle.»

Il fut en conséquence formé un comité composé de membres des trois ordres, dans la proportion réglée pour la formation de l'Assemblée nationale, pour entretenir la correspondance et suivre les opérations auxquelles les circonstances et les évènements pourraient donner lieu. Ce comité était chargé d'informer sans délai les députés des trois ordres de la sénéchaussée, de la réunion qui venait de s'opérer

entre les citoyens de tous les ordres de cette ville, en leur annonçant que la réunion entre eux devait être la même et leur correspondance commune. On fit lecture du décret de l'Assemblée nationale du 13 juillet, dirigé contre le renvoi du ministère Necker et le rassemblement des troupes sur Paris ; elle fut suivie des témoignages les plus éclatants de respect et d'adhésion, et l'on déclara que l'Assemblée nationale acquérait chaque jour de nouveaux droits à la profonde reconnaissance de tous les Français.

Enfin sur la proposition de M. Imbert-Colomès, il fut arrêté qu'il serait formé un comité composé de commissaires des trois ordres réunis, pour se concerter avec le Consulat sur tout ce qui pourrait intéresser le bon ordre, la tranquillité publique et la prospérité de la ville.

Voici le résumé succinct de cette protestation : « Ils ont été frappés de consternation à la nouvelle de l'exil de M. de Necker... ils déclarent les ministres actuels et les conseillers de Sa Majesté personnellement responsables de tous les malheurs présents et à venir... Ils consentent à payer les impôts qui seront votés par l'Assemblée nationale, mais dans le cas où cette assemblée serait dissoute ou dispersée par la force, la perception des impôts cessera le jour même; ils prennent les membres de l'Assemblée nationale sous leur protection... »

Il faut bien remarquer que, quoique cet acte ait été solennisé et proclamé le 17 juillet dans la réunion des trois ordres, il avait été néanmoins rédigé et arrêté la veille. Il était la suite du mouvement spontané produit dans la ville par le renvoi du ministère

constitutionnel et par les mesures de la cour. Ainsi, la ville de Lyon ne venait pas à la suite de Paris; ce n'était pas le rentissement de la prise de la Bastille qu'on ne connaissait pas encore, mais on agissait, dans les deux cités, sans concert, sous l'impression des mêmes faits et par les mêmes sentiments. L'attitude des Lyonnais, qui était sans doute aussi celle des autres villes principales de France, rendait la guerre civile impossible. Si Paris s'était trouvé isolé, sans doute il eût pris vainement la Bastille : la cour n'aurait pas cédé ; un siège aurait eût fait raison de la résistance de la capitale et eût terminé facilement cette Fronde nouvelle. Mais c'était la voix de toutes les grandes cités françaises qui témoignait de la volonté ferme et unanime de la nation. Elle était manifestement irrésistible.

La déclaration, si digne de calme et d'énergie, de la ville de Lyon, fut lue à l'Assemblée nationale dans la séance du 21 juillet. A cette époque, le péril était passé ; la cour avait retiré ses troupes et ses menaces, et le pouvoir constituant de l'Assemblée était reconnu. Cette pièce n'en fut pas moins couverte d'applaudissements, qui redoublèrent lorsque M. le chanoine de Castellas monta à la tribune et, au nom du clergé de la province, réitéra l'abandon que cet ordre avait fait de ses privilèges pécuniaires.

Le 26, on célébra la victoire populaire par un *Te Deum* et par des prières publiques, faites pour les états généraux dans toutes les églises.

Mais bientôt la paix de la ville de Lyon fut menacée par des troubles qui éclatèrent dans une province voisine, le Dauphiné, et qui eurent un commencement

de propagation dans les campagnes du Lyonnais et du Beaujolais.

M. Imbert-Colomès avait craint que les troubles des provinces n'eussent un retentissement à Lyon, et il avait réclamé l'envoi de quelques troupes soldées.

Un détachement du régiment suisse de Sonnemberg arriva dès le mois de juillet, et fut bientôt suivi de tout le reste du régiment qui était en garnison à Grenoble. Au moment où il quittait cette dernière ville, une émeute y éclata. La populace, agitée par la cherté et la disette des blés, força le couvent des Jacobins après avoir fait brêche au mur, et, ayant inutilement cherché des grains, ne trouva qu'une certaine quantité de vieux fusils, dont elle s'empara. Le calme n'était pas encore rétabli, qu'un bataillon du régiment Royal-Corse et deux compagnies de Bourgogne arrivèrent, pour remplacer le régiment de Sonnemberg parti pour Lyon. La garde bourgeoise et les troupes de la garnison portaient encore la cocarde blanche. Le régiment de Bourgogne avait adopté les couleurs populaires, la cocarde aux deux couleurs, rouge et blanche.

Les soldats des deux compagnies, à leur arrivée dans Grenoble, se mêlèrent au peuple, annonçant hautement qu'ils étaient patriotes, qu'ils se rangeraient toujours de son côté, qu'ils ne quitteraient pas leur cocarde, qu'ils l'avaient reçue d'un général, et que le roi la portait.

Les autorités de la ville craignirent que ces discours n'allumassent quelque nouvelle insurrection, et, ayant inutilement cherché à gagner par la persuasion ces militaires, ils s'adressèrent au comte de Durfort,

commandant de la province, qui donna des ordres pour leur éloignement.

La populace, instruite de cet ordre, courut fermer la porte de France, pour empêcher la sortie des deux compagnies. Cependant la bourgeoisie, aidée de la municipalité, parvint à arrêter, tant par des prières que par des menaces, cette recrudescence de l'émeute.

Une lettre de Saint-Etienne en Forez, du 18 août, nous annonce qu'il n'est peut-être pas de ville en France, où l'alarme généralement répandue, ait excité autant de mouvemens et de dispositions de défense. On prétendoit que 4,000 brigands incendioient Saint-Chamond, à deux lieues de Saint-Etienne : en moins de deux heures, 10,000 hommes sont armés, des Ecclésiastiques et des Moines prennent le mousquet ; mais bientôt on apprend que les brigands n'avoient seulement pas paru à Saint-Chamond. La sécurité rétablie dans la ville ne le fut pas également dans les villages circonvoisins. Des curieux, entendant le tocsin, ainsi que quelques coups de fusil tirés par des imprudens, et voyant de demi-lieue une fumée épaisse et des bouffées de flamme qui provenoient d'une cheminée, où effectivement le feu avoit pris, regagnèrent leurs foyers, en annonçant que Saint-Etienne étoit à feu et à sang. Les femmes, les vieillards, les poltrons et les enfans, se réfugièrent dans les carrières de charbon. Le jour vint et dissipa cette terreur panique ; on n'en conclut pas moins qu'il falloit s'armer : c'est ce qu'on a fait partout.

J. Morin. *Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789*, I. 54,76. *Mercure de France*. Août 1789. 166.

MAINE

Mamers, 24 juillet 1789.

Dimanche dernier, le peuple, instruit de ce qui s'était passé dans la capitale, s'arma, prit la cocarde et nous força tous d'en faire autant, prêtres, nobles et bourgeois. Un seul officier retiré (M. de Beauvoir), que le peuple n'aime pas, refusa de la prendre, malgré l'exemple des premiers du canton. Son obstination manqua de lui coûter la vie, et il l'aurait infailliblement perdue au carcan, si, d'après le conseil du premier juge du lieu, son ami, il ne se fût pas enfin décidé à prendre cette cocarde que le peuple en foule retourna lui présenter. Quelques femmes nobles, entre autres mesdames de Bonneval et de Semolé, pour avoir traité de polisson et de canaille le peuple dont la fureur se bornait seulement à encocarder tout le monde et à faire répéter ces mots : *Vive la nation! Vive le roi!* ont été très maltraitées ; on assure même qu'elles ont laissé plusieurs dents sur la place.

Le lundi, jour de marché, tous les paysans prirent la cocarde; le nommé Aguinet, seul laboureur détesté du peuple, l'ayant refusée, il fut saisi, dépouillé jusqu'à la ceinture, et ainsi promené dans toutes les rues et places publiques; une grêle de coups de poings et de bâtons l'avertissait de temps à autre de rendre hommage à la nation et au roi. Après lui avoir fait faire, dans cet état, le tour de la ville, le peuple se disposait à l'attacher au carcan, et à l'y lapider, lorsque sa femme, enceinte, qui l'avait constamment suivi, parvint enfin, à force de pleurs, de gémissements, à calmer les fureurs de cette multitude, qui lui jeta entre les bras son mari tout défiguré.

Le mardi suivant, les commis ou aides, etc., eurent leur tour. La journée se passa à leur donner les étrivières et la chasse, à aller dans les châteaux et les maisons religieuses des environs faire des perquisitions et offrir des cocardes.

M. Noguet, beau-frère de M. de Laborde, qui est dans ce moment-ci dans son château, à quelque distance d'ici, est dans les transes les plus cruelles; il craint une descente, surtout depuis que les paysans, qu'il priait de le garder, lui ont répondu fièrement : *Prenez les armes et suivez-nous.*

A ces agitations succédèrent bientôt des alarmes générales. Le mercredi, deux courriers, arrivés successivement, répandent avec le ton de l'effroi l'arrivée de cinq à six mille brigands dans le canton.

A les entendre, Nogent et la Ferté-Bernard venaient d'être pillés et mis à feu et à sang. On les avait vus dans la forêt de Bonnétable, déjà ils n'étaient plus qu'à deux milles au plus; bientôt les voilà aux portes

de Mamers. Le trouble et la terreur s'emparent de tous les citoyens ; le tumulte devient affreux ; des femmes, au nombre de six à sept cents, prennent la fuite avec leurs enfants, vont se cacher dans les grains ; une d'entre elles, accouchée depuis huit à dix heures au plus, quitte son lit, prend son petit trésor, et s'enfuit jusque dans la forêt de Clinchamp, à trois milles de là.

Cependant les hommes s'assemblent, quoiqu'en petit nombre ; ils s'arment à la hâte de fusils, de sabres et d'épées, de haches et de piques, et s'excitant au combat, ils attendent nos brigands de pied ferme. On ne perd pas la tête ; on envoie en poste, à Alençon, demander du secours à l'intendant : l'intendant refuse net. On jure sa perte. On fait sonner le tocsin dans toutes les campagnes voisines, et l'armée déjà soutenue et un petit détachement de dragons, en quartier dans cette ville, se vit sous peu augmenter et soutenue de quinze à seize mille paysans tous armés de faulx, de fourches, de broches, de piques et de pieux. On avait envoyé en outre demander du secours à Mortagne, Bellesme, Bernay et Ballon.

C'est aux environs de cette dernière petite ville, qui n'est qu'à trois à quatre lieues de Mamers, que la scène est ensanglantée. Le peuple furieux s'est rendu au château de la Davière, en a forcé les portes, et s'est emparé de M. Cureau, seigneur de Roullée, et de M. de Montesson, leur a tranché la tête à l'un et à l'autre, et promené leurs têtes sanglantes au bout d'une pique, après avoir criblé leur corps de coups de fusil ; l'un était accusé d'accaparement, l'autre d'être d'intelligence avec le comte d'Artois.

Quant aux préparatifs qui se faisaient à Mamers, ils ont été heureusement inutiles ; les brigands n'ont point paru ; la présence des alliés qui se seraient montés sous peu à soixante mille, devenant à charge aux Mamertins, faute de munitions, chacun s'en est retourné chez soi, en promettant de revenir au premier signal.

On n'en demeure pas moins ici sous les armes ; les bourgeois et les paysans font patrouille d'une ville à l'autre, de village à village, de bourg à bourg ; on craint les brigands, mais on commence à s'aviser, à se dire et à croire que les courriers qui ont annoncé leur arrivée, pourraient bien n'être que des émissaires payés par des gens intéressés à faire diversion à la fureur du peuple qui est plus décidé que jamais à faire la guerre aux accapareurs de grains.

Mamers seul, dans toute la province, avait été tranquille jusqu'à ce jour et assez abondamment approvisionné.

Du 26 juillet. On nous mande de la même ville que le massacre de MM. Cureau et de Montesson n'est malheureusement que trop vrai et qu'on a voulu faire subir le même sort à Mme la comtesse de Saourches; mais elle a pris, dit-on, la fuite, et s'étant réfugiée à Bonnétable, où personne n'a voulu la recevoir, on ignore le parti qu'elle a pris.

On nous mande encore que le 25, sur les onze heures du soir, on a tranché la tête à l'intendant d'Alençon et qu'on attend ici la confirmation de cette nouvelle avec la plus grande impatience.

Tous les nobles de nos cantons se sont réfugiés chez notre premier magistrat, M. Pélisson de Gênes.

Ils s'y croient en sûreté et à l'abri des fureurs du

peuple, parce que ce même peuple, qui craint ce magistrat patriote, a en même temps la plus grande confiance en lui ; on assure qu'il la mérite et qu'on lui doit la tranquillité et l'abondance qui a régné ici depuis qu'on manque de blé partout ailleurs.

Du Mans, le 26 juillet 1789..

Le 19, le peuple qui s'était porté en foule à la place des Jacobins avance l'heure où la troupe s'assemble pour assister à la messe à musique militaire, se jeta sur M. de Guilly, lieutenant de la maréchaussée, qui avait la veille fait emprisonner une vingtaine de personnes pour avoir pris la cocarde, quoique cependant, effrayé des menaces, il eût fait publier le matin, par un trompette, la permission de la porter.

Déjà on le huait, on le frappait de coups de bâton, de coups de pied, lorsque M. de Valence, colonel des dragons, dont la conduite et celle de son régiment avaient mérité l'estime du peuple, le prit sous sa protection ; il le conduisit à la messe au milieu de sa troupe ; la populace l'assaillit de nouveau en sortant; il se sauva chez le sieur Chenier, libraire, qui fut obligé de le chasser aux cris du peuple qui menaçait de mettre le feu à sa maison. MM. de Valence et de Bouillon, officiers, l'emmenèrent chez eux, toujours suivis de la populace, qui l'assurait qu'il ne devrait son salut qu'à la considération de ses protecteurs : elle ne se retira qu'après avoir obtenu la délivrance de ceux qu'il avait fait enfermer pour la cause publique, ce que l'on s'empressa d'exécuter sur les trois heures, en faveur de dix-huit à vingt, au moment où on se disposait à forcer les prisons.

Les jeunes gens tinrent le soir même une assemblée où, après avoir pris la cocarde, quatre cents d'entre eux en portèrent une à M. de Valence, en le priant, dans un joli compliment, d'accepter le commandement de la milice bourgeoise.

Toutes les classes se sont empressées de s'y enrôler; on a formé quatre compagnies, distinguées par des rubans et de glands de soie au chapeau, et cent hommes montent la garde, chaque jour, pendant vingt-quatre heures. On s'est procuré des canons, et les fusils de la milice ont armé complètement plus de douze cents hommes.

M. de Montesson et M. le Vidame de Vassé, députés de la noblesse du Mans, et qui s'étaient opposés à la réunion de la minorité à leur majorité, se transportèrent à l'Assemblée du 20, pour y faire changer les pouvoirs en des pouvoirs impératifs.

Passant à Savigné, ils furent assaillis par le peuple qui les précipita avec leur voiture dans la rivière ; ils auraient été massacrés sans un habitant qui les reçut dans sa maison et les fit esquiver par une porte derrière. Ils les ont cherchés en vain pendant deux jours et on ignore encore leur retraite. Au reste, cette terrible catastrophe les a dérobés à la mort certaine qu'ils n'auraient pas pu éviter au Mans où ils étaient attendus.

On ne s'est pas moins acharné dans cette ville à la poursuite de Bossu-Montesson [1] et son co-député; son frère et M. Cureau ont été saisis au château de Juillé-

[1] M. de Montesson était bossu, difformité qui servait à le désigner pour le distinguer de son frère.

sur-Sarthe, à deux lieues de Ballon, où ils les conduisirent en les aiguillonnant avec leurs fourches et leurs épées après leur avoir coupé les oreilles, le nez. Là, ils leur tranchèrent la tête en présence de la justice de Ballon qu'ils obligèrent d'assister à ce massacre. Il est à remarquer que cette expédition s'est faite le même jour que celle de Foulon et de Berthier.

On dit que le marquis de Murat et ses gens ont subi le même sort pour avoir accordé une retraite aux députés dans son château de Monfort.

Toutes les nuits, la ville est illuminée et ce sont les religieux effrayés qui en ont fait les frais.

Le peuple ne veut plus souffrir aucun bureau, pas même celui de charité. Toute la famille Montesson est comprise dans la même proscription. Ils n'ont pas rougi de menacer un particulier, que l'écrivain oublie de nommer, dans le moment où il leur distribue le pain de cent boisseaux de bled. Le nommé Lechat, meunier à Pontlieue, accusé d'avoir fait le commerce des grains, s'est dérobé à leur fureur ; bien d'autres ont suivi son exemple.

M. de Brissac, après avoir passé la ville du Mans, a été reconnu à Duretal près la Flèche et où l'on a dépêché vers la capitale un courrier pour s'informer s'il était coupable et si on le décollerait provisoirement ou si on le conduirait à Paris. M. Préval, homme de considération, ayant un château près de cette ville, le voit maintenant saccager et démolir, la ville s'étant opposée à ce qu'on y mît le feu.

M. le maréchal de Mailly, dit-on, a été décollé à son château de la Roche-de-Vau pour avoir refusé de prendre la cocarde citoyenne, disant que ce n'était

pas à près de quatre-vingts ans qu'il voulait changer de principe.

Il ajoute qu'un courrier ayant répandu en passant par Mamers que nombre de brigands chassés de Paris dévastaient Nogent (le Rotrou) et ses environs, la place de cette ville s'était couverte en un instant de plus de douze cents hommes.

Le 22 juillet 1789, M. Cureau de Roullée se rendait de Ballon à Nouans pour chercher le grain qu'il avait la charitable habitude de donner aux pauvres et aux ouvriers rendus nécessiteux par la disette factice créée alors par nos premiers révolutionnaires. Ce voyage servit de prétexte aux agents pour essayer la populace aux émeutes sanglantes. Bientôt alors la ville de Ballon fut livrée aux désordres : des forcenés crièrent que les auteurs de la souffrance du peuple, les accaparcurs, étaient le comte Balthasar, Michel de Montesson et son beau-père, M. Cureau de Roullée. Une bande de paysans de Lucé, Meurcé, de Saint-Mars, de Saint-Jean de Nouans et des communes circonvoisines se rendirent à son château, situé à Nouans, et le pressèrent de venir à Ballon pour apaiser l'émeute ; le curé de Nouans et la famille Lacroix, pressentant ce qui allait arriver, le conjurèrent de ne pas partir et de se cacher ; il répondit *qu'un honnête homme ne se cachait point* et il partit.....

Informé de ce qui se passait, le comte de Montesson accourut en toute hâte à Nouans et en apprenant que son beau-père se rendait à Ballon, il prit un cheval encore attelé au chariot qui devait amener du grain à Ballon, tandis que le domestique, qui voulait

à toute force le suivre, montait de son côté sur un autre cheval pour aller rejoindre M. Cureau de Roullée.

M. de Guibert, commandant de la garde nationale de Ballon, envoie des émissaires au devant de ces messieurs pour les engager à ne pas entrer dans la ville, leur faisant connaître qu'il y avait plus de 10 000 personnes réunies en armes pour attendre l'ennemi qui était près ! Malgré ces sages avis, ils entrent à Ballon et se présentent hardiment à la foule en disant : *que jamais ils n'avaient fait de mal à personne ;* puis ils montent au château au milieu des vociférations et des malédictions de ces insensés. Les habitants de Ballon, surtout le sieur Le Prevost, boucher, se dévoua pour faire évader les deux gentilshommes ; on offrit de fortes sommes d'argent à ces cannibales ; ces messieurs descendirent l'escalier qui conduit au jardin et se disposaient à se retirer quand le sieur J..... de Ballon donna un soufflet au comte de Montesson ; ce fut le signal du massacre ; M. Cureau reçoit un coup de faux qui lui coupe la joue ; M. de Guibert, commandant de la garde nationale, et plusieurs habitants de Ballon font des efforts inutiles pour les sauver ; un des forcenés reconnaissant M. de Montesson pour le capitaine d'un régiment dans lequel il avait servi, réclame en vain pour lui les honneurs de l'exécution militaire ; Barbier de Teillé tombe sur eux à coup de faux, Couasnon de Saint-Jean à coup de croc, Pasquier de Saint-Mars, charpentier, à coup de bisaiguë ; enfin on s'acharne sur eux, on les mutile de la manière la plus horrible ; les deux victimes succombent et leurs têtes sont mises au bout d'un croc et promené en

triomphe dans la ville par la femme Barbier de Saint-Mars.

Le même sort attendait Mme la comtesse de Sourches, propriétaire du château de Ballon ; son nom courait déjà dans la foule ; M. Le Prevost, dont nous avons déjà parlé, courut l'avertir de fuir et de se cacher. Plusieurs de ces misérables assassins furent condamnés à la roue, à la potence et exécutés.

Quelques jours après, M. de Guibert partit pour l'émigration, malgré les sollicitations des plus pressantes des citoyens de Ballon. Barbier, François, fut rompu vif, Couasnon, Julien, fut pendu, Casquier, François, fut condamné à assister, sur l'échafaud, la corde au cou, au supplice des deux autres, puis marqué à chaud, sur les deux épaules, des lettres G A L et envoyé aux galères à perpétuité.

Buchez et Roux. *Histoire parlementaire....*, IV. 166, 168.
Guide du voyageur au Mans. 1861.

NORMANDIE

On a arrêté à Rouen un courrier particulier qui était porteur de trois cents lettres destinées à soulever le peuple contre la noblesse et à engager les habitants des campagnes à incendier les châteaux, à se partager les immeubles qui en dépendent.

12 septembre.

C'en est trop, sans doute, d'assassiner les Citoyens et de les calomnier après leur mort : c'est cependant ce qui étoit arrivé à l'égard de M. de Belsunce, représenté dans diverses Feuilles publiques, comme ayant provoqué l'abominable tragédie dont il a été la victime. Le Corps des Officiers du Régiment *de Bourbon*, auquel il appartenoit, nous a fait parvenir une relation détaillée et authentique de ce qui s'est passé à Caen, dans la nuit du 11 au 12 Août; relation confirmée par une lettre des Membres du *Comité gé-*

néral de cette ville à celui du Havre. Elle est suivie d'une lettre des Officiers municipaux du Havre aux Officiers du Régiment *de Bourbon*, envoyé en garnison à Lisieux; enfin, d'un certificat du Comité général national de cette dernière ville, et d'une permission d'imprimer et de répandre ces pièces justificatives. Tant de témoignages authentiques prouvent que la mort de M. de Belsunce a été l'effet de soupçons mal fondés et de rapports inexacts.

Son Régiment, en garnison à Caen depuis le 12 février, avoit réprimé beaucoup d'émeutes sans effusion de sang, quoiqu'il eût ordre de tirer s'il le falloit : il est vrai que deux de ses soldats avoient arraché dans un cabaret la Médaille donnée à deux du Régiment d'Artois; mais loin que M. de Belsunce l'eût ordonné, il l'ignoroit, et ne s'opposa ni à la perquisition, ni à la punition des deux coupables. Il reçut, à huit heures, ordre de sortir de la Ville. Malgré la répugnance à quitter son Poste, il alloit le faire, et n'avoit différé que pour dire adieu à ses Soldats, en leur recommandant la paix entre eux et les bourgeois. A neuf heures et demie la retraite devint impossible ; le Quartier-général étoit investi : il fallut rester. Une description du local prouve, suivant les Officiers du Régiment de Bourbon, auteurs de cette relation, que le Régiment vouloit se borner à la défensive ; elle prouve également qu'en faisant couler le sang, il étoit facile d'échapper. Cependant, des furieux demandent sa tête. Le Comité engage le Major en second à venir se justifier. M. de Belsunce, ne voulant que personne s'expose pour lui, accepte deux ôtages, se remet entre les mains des Volontaires, monte à l'Hôtel-de-

Ville, y subit un interrogatoire, se résout, sur les observations du Comité, à être conduit au Château, seul moyen de le soustraire au Peuple, qui vouloit enfoncer les portes. Au bout de quelques heures, la Bourgeoisie vient redemander les ôtages, en offrant en échange tous les Officiers retenus, soit au Comité, soit dans leurs chambres. M. le Duc d'Harcourt ordonne au Régiment de quitter la Ville, et de se rendre à Lisieux : nous cédons tout aux Bourgeois, armes et drapeaux exceptés. Le peuple diffère la mort de M. de Belsunce jusqu'à notre sortie ; notre arrière-garde, déjà dans la campagne, entend dans le lointain une décharge qui nous apprend la fin tragique de ce jeune Officier.

On observera que cette relation, que nous abrégeons, est signée de tous les Officiers du Régiment de Bourbon, qui attestent, au nom de l'honneur, que M. de la Saussaye, qu'on prétend avoir tiré le premier sur la sentinelle, et l'a tué, n'avoit point de pistolets. Notre impartialité nous force de dire que ce fait est pourtant avancé dans la lettre très-favorable du Comité de Caen, où se trouvent même ces propres mots : *La cruauté qu'on a exercée contre M. le Vicomte de Belsunce, nous a tous pénétrés de la plus vive douleur.*

Dans les premiers jours de Juillet 1789, une fermentation sourde, occasionnée par la disette qui commençait à se faire sentir à Rouen, s'annonçait dans les esprits; une méfiance générale faisait craindre une catastrophe, elle éclata le 12 juillet. Le peuple s'attroupa sur les quais et sur le port, en menaçant le régiment de Navarre en garnison à Rouen

et caserné à Saint-Server. Malgré toutes les mesures que prit l'autorité locale pour apaiser cette effervescence et faire rentrer les mutins dans le devoir, l'on fut obligé d'avoir recours à la force; deux fois les soldats, sur l'ordre de leurs chefs, firent feu en l'air; mais à la troisième décharge ils tuèrent cinq ou six individus sur la place ; un grand nombre blessés grièvement furent transportés à l'Hôtel-Dieu et la plupart y moururent de leurs blessures.

Malgré la sévère leçon de la veille, le lendemain, le peuple s'attroupa de nouveau et pilla tous les magasins à blé dans l'intérieur de la ville : ceux du faubourg Saint-Server furent préservés du pillage par le régiment de Turenne dont la présence imposa aux factieux.

Le mardi 14, le courrier de la malle entra dans la ville avec une cocarde tricolore à son chapeau; en un instant la nouvelle des événements de Paris se répandit dans toute la ville; par un mouvement spontané le même jour, la plupart des négociants parurent à la Bourse avec des cocardes.

Le corps municipal et électoral profondément affligé des troubles qui avoient eu lieu dans les journées des douze et treize, reconnoissant la nécessité de venir au secours de la classe indigente, arrêta dans sa séance du 19 juillet qu'à dater du lundi 20, des cartes, portant les armes de la ville et ces mots :

« Trois livres de pain pour sept sols six deniers » seraient distribuées aux citoyens les plus pauvres par les curés de leur paroisse, l'administration se chargeant de rembourser aux boulangers l'excédent du prix.

La tranquillité paraissait entièrement rétablie ;

mais l'arrivée de Bourdier et Jourdain dans les premiers jours d'août fit naître de nouveaux troubles. Le peuple poussé à la révolte se porta encore une fois aux plus grands désordres. Les plus forcenés renversent, pillent, brûlent les barrières de l'octroi : rentrés en ville, ils brisent et brûlent les mécaniques; on aurait dit que, dans sa fureur, le peuple prenait plaisir à détruire ce qui lui aidait à gagner sa vie. Toute la ville étant en rumeur, chacun craignait d'être pillé : enfin le désordre fut porté à un tel point que la garde fut encore obligée de faire feu sur les mutins. Plusieurs furent tués, un grand nombre furent blessés, l'on en arrêta aussi beaucoup, principalement ceux qui paraissaient être les meneurs; ceux-ci furent jugés prévotalement et condamnés à être pendus : leur exécution eut lieu le même jour sur le port, en face le pont.

Tous les journaux, tous les historiens qui jusqu'à ce jour ont rapporté le supplice de Bordier et de Jourdain, ont été mal informés. Tenant les faits d'un témoin au procès, je vais vous les rapporter tels qu'ils se sont passés.

Bordier, lié à la faction du duc d'Orléans, fut dirigé par elle sur Rouen, pour y propager ses principes anarchiques. Il y arriva, dans les premiers jours d'août, et logea chez Prieur, traiteur, rue des Charrettes, chez lequel il rencontra Jourdain, capitaine d'une compagnie de volontaires patriotes, qu'il avait connu anciennement à Paris.

Déjà, en passant par Gisors et Fleury, Bordier avoit tenu des propos séditieux ; il les renouvela à Rouen.

Dans la nuit du 3 au 4 août, Bordier et Jourdain

s'entourèrent de la populace des bas quartiers qu'on désignait alors sous le nom de *Carabos*, et au nombre de plus de cinq cents ils vinrent à l'intendance pour s'emparer de M. de Maussion, intendant de la généralité.

L'administration municipale qui, dans la soirée, avait été informée de ce mouvement et du projet des factieux, par les soins du commissaire de police Renard, arrêta de former une patrouille de tous ses membres. Cette patrouille, forte de soixante hommes bien armés, et commandés par M. Bournisien-Despreaux, se rendit à l'intendance ; son arrivée imposa aux factieux et déjoua ainsi leurs complots.

Forcés de se retirer, Bordier et Jourdain se promettent de revenir le lendemain et tiennent parole. Dès cinq heures du matin, ils sont à l'intendance ; ayant pénétré dans les bureaux, ils mettent tout sens dessus dessous, parcourent inutilement les appartements pour trouver M. de Maussion ; ensuite ils s'introduisent dans l'église des Jacobins, profanent le sanctuaire, et se retirent en proférant des discours les plus incendiaires.

Comme il fallait bien un motif pour exciter la populace, Bordier et son complice lui faisaient accroire que les négociants de Rouen avaient d'immenses magasins de blé caché dans des souterrains, et qu'il fallait faire comme à Paris, couper les têtes. Pour victimes, ils désignaient une douzaine de négociants les plus recommandables de cette ville. Il fallut prendre une mesure sévère pour s'opposer à ce soulèvement. Bordier fut arrêté le 5 août à 2 heures, au moment de son dîner, et conduit au bureau perma-

nent de la police, où il resta en chartre privée jusqu'à 6 heures.

Le corps municipal et électoral s'étant rassemblé, on fit subir un interrogatoire à Bordier sur les motifs qui l'avaient amené à Rouen, et sur la conduite qu'il avait tenue depuis son arrivée; il se défendit mal, prétexta être venu dans cette ville pour voir M. Molé, qui traitait alors de la direction du théâtre des Arts, et assura qu'il était d'accord avec ce directeur pour donner quelques représentations.

Les dépositions qui venaient en foule contre Bordier, la déclaration de M. Molé qui assura ne l'avoir point vu, déterminèrent l'assemblée à le faire écrouer à la conciergerie ; il était huit heures du soir. Jourdain apprenant la détention de son ami projette de l'enlever à main armée de la prison. En effet, sur les minuit il se porte vers la conciergerie à la tête d'une foule de Carabos, en force l'entrée, enlève Bordier, le conduit au Vieux Palais, où on lui sert à souper, et à cinq heures du matin, il le fait partir pour Paris, par la diligence.

Le bruit de l'évasion de Bordier s'étant répandu dans la ville, le corps municipal et électoral se réunit dès six heures du matin : à sept heures, l'on invite M. le marquis d'Herbouville, colonel des volontaires patriotes, à se rendre à la séance.

L'assemblée lui témoigne son mécontentement de la fuite de Bordier et lui intime l'ordre de le faire arrêter partout où on pourra le saisir.

M. d'Herbouville fait partir sur-le-champ quatre officiers de son corps dans une berline à 6 chevaux; ils rejoignent Bordier à Magny où il soupait. Ramené

à Rouen, il est de nouveau écroué à la conciergerie. Le même jour, Jourdain fut livré par ses propres soldats.

Le procès de Bordier et de Jourdain s'instruisit de suite devant M. Cambon de Villemont, prévôt général, et le sieur Flambart, lieutenant-général de la maréchaussée de la Haute-Normandie, et dura douze jours. Les accusés atteints et convaincus d'avoir tenu des propos séditieux dans la ville et d'avoir excité le peuple à la révolte, furent condamnés à mort, le vendredi 21 août. Le jugement portait : Pour punition et réparation de quoi, lesdits Bordier et Jourdain, condamnés à être pendus et étranglés, jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui, en effet, sera plantée à l'entrée du pont sur le quai de cette ville, où ils seront conduits par l'exécuteur des sentences criminelles, dans un tombereau, pour leurs corps morts, après être restés exposés vingt-quatre heures, être ensuite portés aux fourches patibulaires.

M. Bailli, maire de Paris, écrivit à l'administration municipale en faveur de Bordier ; M. Moreau de Saint-Méry, président du corps électoral, lui adressa une lettre menaçante pour qu'elle rendît Bordier à la liberté ; le Garde des sceaux écrivait également pour qu'on lui envoyât les pièces du procès, en ordonnant de suspendre l'exécution. Ces lettres parvinrent le matin à onze heures; l'administration répondit négativement, et à cinq heures les criminels n'existaient plus.

Il n'y a pas de doute que cet acte de sévérité maintint la tranquillité dans la ville, dont la population était très disposée à commettre, comme celle de Paris, tous les désordres utiles à la faction d'Orléans.

Bordier entendit prononcer son arrêt avec fermeté, et marcha au supplice d'un air tranquille. Sur sa route, il salua les comédiens de sa connaissance. Arrivé au pied de l'échafaud, il embrassa Jourdain en lui disant : « Tu causes ma mort, et je te pardonne. » Jourdain voulut répliquer :« Ce n'est point le moment des explications, a-t-il dit, il faut mourir sans faiblesse. Je meurs innocent ; je meurs pour la patrie. »

Le 2 frimaire de l'an I, le Conseil général de la commune de Rouen prit une délibération pour réhabiliter la mémoire de Bordier et Jourdain. Le lendemain, tous les corps administratifs et judiciaires, les membres de la Société populaire, les acteurs et les actrices des deux théâtres et une foule immense de peuple se rendirent au lieu de l'exécution. Les têtes de ces deux prétendus martyrs de la liberté, très soigneusement conservées par M. Saumonier, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, furent déposées sur un autel élevé à l'endroit où ils avaient perdu la vie et sur les quatre faces duquel on lisait cette inscription :

A Bordier et Jourdain, martyrs de la Liberté !
Vous vivez dans nos cœurs.
Les patriotes sont immortels.
Vos âmes seront vengées.

Lorsque le greffier eut lu à haute et intelligible voix la délibération du Conseil municipal de la commune qui réhabilitait la mémoire de Bordier et Jourdain, plusieurs fonctionnaires publics : Ribié, directeur du théâtre de la République, et l'aumônier pro-

noncèrent chacun un discours, conformément aux idées du moment.

M. de Fontenay, maire de Rouen, termina cette cérémonie en déclarant qu'à l'avenir le port de Rouen porterait le nom de ces deux martyrs de la liberté, et qu'il serait placé une inscription pour transmettre à la postérité le souvenir de cette fête civique.

On donna au quai de Paris le nom de quai Bordier et à celui du Havre, le nom de quai Jourdain ; dénominations qui ont subsisté jusqu'en 1795.

Dumouriez arriva le 20 juillet à Cherbourg : il était temps. Les nouvelles de la levée de la milice nationale étaient arrivées, apportées par des émissaires qui excitaient les ateliers ; le peuple était en fermentation ; les notables de la ville étaient dans la plus grande inquiétude, et ils attendaient avec impatience le général Dumouriez, qu'onze ans d'habitude faisaient regarder comme citoyen, et comme le fondateur de la ville. Il passa la soirée avec le duc de Beuvron ; ils raisonnèrent beaucoup sur la nécessité de se résigner de bonne grâce à une insurrection que la moindre résistance ferait dégénérer en une révolte sanglante.

Dès qu'il fut rentré chez lui, il reçut une députation des bourgeois qui lui annoncèrent que, pendant la journée, ils avaient empêché le peuple de prendre les armes tumultuairement, sous prétexte de la levée de la milice nationale ; qu'ils avaient représenté à leurs concitoyens que tout mouvement extraordinaire dans la bourgeoisie, qui pouvait au plus mettre deux ou trois mille hommes sur pied, en attirerait un

dangereux de la part de huit à dix mille hommes répandus dans les ateliers, dans les carrières et dans le port; que non seulement les caisses des travaux, mais leurs propriétés, pourraient devenir la proie de ces étrangers, la plupart inconnus et suspects; qu'ils leur avaient conseillé d'attendre leur général qu'ils regardaient comme leur père, qui arrangerait la levée de la milice nationale d'une manière propre à assurer la tranquillité de la ville, que non seulement la multitude avait adopté cet avis, mais qu'elle avait décidé unanimement de le nommer commandant de la milice nationale; qu'ils étaient chargés de venir lui proposer cette place, et qu'ils le suppliaient de ne pas la refuser.

Il sentit qu'il y aurait un grand danger pour la chose publique et pour lui-même dans le refus d'une place honorable, en ce qu'elle marquait l'entière confiance du peuple en lui, malgré son grade et son autorité militaire sur une garnison de plus de trois mille hommes. Son acceptation allait réunir dans ses mains tous les pouvoirs et le mettre en état de contenir la populace et les étrangers. Il alla, dès la pointe du jour, en prévenir le duc, qui d'abord en parut très satisfait, mais qui, par la suite, en a été très jaloux.

Le 21 juillet, sur les dix heures du matin, le peuple s'assembla dans l'église. Dumouriez prévint les commandants militaires de tenir les troupes prêtes en cas de besoin, sans cependant montrer d'inquiétude, et il fit dire aux magistrats de s'assembler dans la ville. Une heure après, le peuple l'ayant nommé par acclamation commandant général, des députés vinrent le chercher; mais à peine fut-il dans la rue, qu'une

grande foule accourut au-devant de lui avec un drapeau national qui avait été fait pendant la nuit et sur lequel on avait mis pour devise : *Vivre libre ou mourir.* Le peuple le porta dans l'église, où il fut reçu par le clergé ; il fit prier les magistrats de s'y trouver, et dès que cette assemblée eut acquis une espèce de dignité, il fit faire silence, et il annonça au peuple :

« Que cet acte de l'armement de toute la nation « devait produire l'assurance de l'ordre et d'une liberté « sage ; que n'ayant point d'ennemis extérieurs, et « leurs frères, les troupes de ligne, citoyens comme « eux, étant dans les mêmes principes, ils ne de- « vaient se regarder armés que contre les brigands et « les désorganisateurs ; qu'ils ne devaient rien se « permettre qui ne leur fût ordonné par leurs légis- « lateurs assemblés à Versailles ; que les troubles « entre cette auguste assemblée et le roi étaient « cessés.

« Que les perfides conseillers étaient en fuite, ou « punis ; que la capitale était calme ; que les légis- « lateurs continuaient leurs travaux avec tranquillité ; « qu'ils devaient jurer sur ce drapeau, devant le Dieu « des armées, devant leurs magistrats et leur clergé, « de maintenir la même sûreté et tranquillité à « Cherbourg ; que tout mouvement irrégulier serait « une sédition et un attentat contre la liberté ; que « lui-même jurait de se servir de l'autorité dont leur « confiance l'avait honoré, pour faire punir de mort « tout perturbateur du repos public. »

Alors le serment fut prononcé à l'unanimité, et on dressa procès-verbal de cette cérémonie, qui fut réellement imposante. Au sortir de l'église, le comman-

dant général engagea tous les citoyens à venir avec lui, les magistrats, le clergé, le drapeau auprès du duc de Beuvron, à l'abbaye, à un quart de lieue de la ville, où tous les chefs militaires s'étaient réunis auprès du commandant en second de la province.

On se mit en marche sans armes ; le duc sortit de l'abbaye, vint au-devant avec son cortège ; Dumouriez lui dit :

« Monsieur le duc, je vous amène le peuple de « Cherbourg armé pour la défense de la liberté et des « lois. Il m'a choisi pour son commandant ; nous « venons tous vous assurer que, convaincus de la « droiture de vos intentions pour la gloire et le bon- « heur de la nation française, nous exécuterons vos « ordres avec le plus grand zèle, et nous concourrons « avec les braves troupes de ligne, au maintien de la « tranquillité des propriétés et de la liberté. »

Le duc répondit fort noblement ; on le mit sous le drapeau avec le commandant général, et ils revinrent ensemble en ville au milieu des acclamations et de l'allégresse universelles.

Le plus grand calme régna pendant toute la journée, le peuple montrait une joie pure et sage ; tous les chefs, tous les corps se félicitaient avec cordialité, lorsqu'à six heures du soir des femmes des faubourgs et quelques hommes s'assemblèrent devant l'Hôtel-de-Ville, et demandèrent la diminution du prix du pain. Dumouriez averti s'y transporta et parvint à les dissiper, en leur prouvant que le pain, qui n'était qu'à deux sous et demi, ne pouvait pas être diminué sans occasionner une trop grande perte pour les fermiers, qui n'apporteraient plus de blé au marché ;

que par là ils se procureraient eux-mêmes la disette Les agitateurs, qui virent que leur coup était manqué, employèrent une autre ruse qui leur réussit.

Le maire de la ville, nommé Garantot, réunissait en même temps les deux charges de lieutenant de police et de subdélégué de l'intendance. C'était ce qu'on appelle communément un honnête homme, c'est-à-dire, de ces hommes qui ne troublent point la société, parce qu'ils n'en ont pas besoin. Il était très riche, encore plus avare, borné, timide et très dur pour le peuple. Il passait pour avoir plus de cent mille livres d'argent comptant caché chez lui. Des séditieux se rassemblèrent devant sa maison. Dumouriez y courut; mais pendant qu'il était occupé à la sauver du pillage, une autre troupe alla demander la diminution du pain au duc de Beuvron et les clefs des magasins de blé : il eut la faiblesse de tout accorder.

Ce succès enhardit la canaille dont le nombre grossit; elle arrive dans la cour de la maison du maire où, monté sur un perron, Dumouriez haranguait le peuple, qui l'écoutait avec complaisance. Ces coquins le chargent d'injures, disent qu'il est un traître, un aristocrate ; qu'il les trompe ; que le duc de Beuvron est un honnête homme qui a entendu leurs justes réclamations, et pour preuve un gros matelot hollandais montre les clefs du magasin de blé.

La position de Dumouriez était alors très critique; il n'avait avec lui qu'un sergent et quatre fusiliers de garde du régiment de la reine qu'il avait fait venir pour sauver cette maison ; un exempt de maréchaus-

dant général engagea tous les citoyens à venir avec
lui, les magistrats, le clergé, le drapeau auprès du
duc de Beuvron, à l'abbaye, à un quart de lieue de
la ville, où tous les chefs militaires s'étaient réun
auprès du commandant en second de la province.

On se mit en marche sans armes ; le duc sortit
l'abbaye, vint au-devant avec son cortège ; Dum
riez lui dit :

« Monsieur le duc, je vous amène le peupl
« Cherbourg armé pour la défense de la liberté
« lois. Il m'a choisi pour son commandant
« venons tous vous assurer que, convaincu
« droiture de vos intentions pour la gloire et
« heur de la nation française, nous exécute
« ordres avec le plus grand zèle, et nous co
« avec les braves troupes de ligne, au mai
« tranquillité des propriétés et de la liberté

Le duc répondit fort noblement ; on le
drapeau avec le commandant général, et l
ensemble en ville au milieu des acclam
l'allégresse universelles.

Le plus grand calme régna pendant
née, le peuple montrait une joie pure
les chefs, tous les corps se félicitaient
[illegible]

sée, deux ou trois magistrats (car le pauvre Garantot n'avait pas osé se présenter), et quatre officiers qui l'avaient suivi. Il juge que s'il cède, il perdra tout son crédit, passera pour un traître et sera la première victime de ces coquins. Il prend un parti téméraire, mais le seul qui convînt à la rapidité et au danger de la circonstance. Il s'écrie : *Enfans, si le duc de Beuvron a ordonné la diminution du prix du pain, il sera diminué; mais vous êtes trompés par des séditieux : voilà les clefs de vos magasins entre les mains d'un étranger.*

Il s'élance en même temps du perron, fend la foule, prend le matelot à la gorge et crie : *Rends-moi ces clefs, coquin, ou tu es mort.* Le matelot, tout effrayé, lâche les clefs que Dumouriez remet à l'officier de garde, en disant au peuple : *Je suis votre père, je vous réponds des magasins : je vais prendre les ordres du duc de Beuvron, je conjure tous les bons citoyens de garder cette maison jusqu'à mon retour. — Nous y consentons,* disent-ils tous, *mais à condition que vous ramènerez le maire, afin qu'il dresse l'ordonnance, pour que le pain soit à deux sous. — Eh bien, jurez-moi que vous ne lui ferez pas de mal. — Nous le jurons.*

Il va trouver le duc de Beuvron qui lui avoue sa faiblesse ; il n'y avait pas de remède ; on tire Garantot de sa cachette ; il le prend sous un bras, Boisgelin, gendre du duc de Beuvron, sous l'autre, et on l'entraîne vers sa maison plus mort que vif ; quand ils en sont à vingt pas, ils la voient livrée au pillage le plus affreux. Il remet Garantot à Boisgelin pour qu'il le sauve ; il court sur la place d'armes qui était très voisine ; il y avait fait venir à tout hasard un piquet

de cinquante hommes ; il mène le piquet vers la maison. Parmi ces pillards étaient beaucoup de soldats, en *sarraux* de travailleurs, de différents régiments ; le piquet murmure, refuse l'obéissance à son général et à ses officiers, et jure qu'il ne tirera pas sur le peuple ; le pillage s'achève ; les soldats rient et plaisantent et laissent passer les pillards avec les meubles. Cette troupe de bandits, dans laquelle étaient beaucoup de femmes et quelques soldats, était d'environ quatre à cinq cents personnes.

Alors il fait battre la générale. Comme il avait d'avance désigné tous les postes, chaque corps s'y rendit : mais les soldats jurèrent toujours qu'ils ne se mêleraient de rien, et leur présence inactive ne faisait qu'encourager les bandits. La milice nationale était créée ; elle seule aurait pu s'opposer au désordre, mais elle n'était point organisée, point armée, point divisée en compagnies. Ainsi, tous ceux qui la composaient s'enfermèrent chez eux pour veiller à leur propre sûreté. La ville resta pendant quatre heures dans la confusion ; heureusement les travailleurs extérieurs ne s'en mêlèrent pas.

Enfin, sur les dix heures, quelques citoyens reprirent courage et s'armèrent ; alors la honte s'empara des soldats qui dirent que, si les citoyens voulaient marcher à leur tête, ils viendraient bientôt à bout des bandits. Les soldats avaient une espèce de raison, ils ne pouvaient pas les distinguer eux-mêmes, et ne voulaient pas tirer sur les vrais citoyens.

La bande en était alors au pillage de la troisième maison, et au milieu de ses excès son crime tombait sur trois personnes dont le peuple avait réellement

raison d'être mécontent. Le premier était Garantot, homme dur et avare ; le second un échevin, nommé Chante-Renne, négociant et armateur, qu'on accusait d'avoir jadis spolié un vaisseau très riche; le troisième était un marchand de grains, nommé Mauger, grand usurier. A la vérité, cette bande avait tenté d'attaquer les caisses des entrepreneurs et la maison du commandant-général où était le drapeau national, sous prétexte de le prendre pour lui servir de ralliement. Ils avaient été repoussés et un des brigands avait été blessé d'un coup de baïonnette dont il mourut dans la nuit.

Ce fut dans cette troisième maison qu'ils furent enveloppés; un d'eux fut précipité d'un troisième étage et mourut sur-le-champ. On arrêta cent quatre-vingt-sept hommes et trente-neuf femmes. Dumouriez se garda bien de les faire mettre dans la prison publique qui aurait pu être forcée. Il fit vider sa remise, son écurie et son bûcher, et il les enferma bien garrottés avec une garde de cinquante hommes d'infanterie, et d'autant de citoyens. Le lendemain matin, il fit lier tous les hommes, deux à deux, le long d'un grand mât qui en tenait une enfilade d'une soixantaine; il avait des chaloupes toutes prêtes ; il les fit embarquer et les fit mettre à fond de cale de deux vieux vaisseaux de guerre qui étaient en rade pour le service des travaux ; il fit enfermer les femmes dans une vieille tour de la ville.

Il envoya chercher le lieutenant de la maréchaussée de la presqu'île, qui demeurait à Coutances, et le bourreau de Caen. Il organisa la *milice* qui ne portait pas encore le nom de *garde nationale*, la divisa en

vingt et une compagnies dont trois matelots et charpentiers pour la garde particulière du port. Le magistrat fut renouvelé à la nomination du peuple et prit comme dans les autres villes le nom de *Conseil provisoire*, réunissant toutes les autorités.

Le lieutenant de la maréchaussée et le bourreau étant arrivés, il réfléchit mûrement sur la manière dont il s'y prendrait pour punir ce crime qu'il ne voulait pas laisser sans vengeance. La justice prévôtale était trop arbitraire pour convenir au régime de la liberté, et, s'il les eût livrés à ce tribunal, on lui aurait reproché leur punition comme un acte de despotisme. Il prit le parti d'assembler sur la place le peuple sous les armes ; il lui présenta le lieutenant de la maréchaussée, et dit :

« Citoyens, un grand crime a déshonoré Cherbourg ; « nous avons tous promis de ne pas le laisser im- « puni. C'est vous qui êtes offensés, c'est à vous à « juger les coupables. On suivra la forme prévôtale « pour l'instruction du procès, mais le lieutenant ne « sera qu'indicateur de cette forme, la plus convena- « ble dans cette circonstance, parce qu'elle est la « plus expéditive. Choisissez dans l'ordre des avocats « douze juges et un assesseur. Ils instruiront le pro- « cès, ensuite je vous rassemblerai, on vous en rendra « compte, et vous prononcerez. »

Il fit écrire sa proposition et demanda par écrit le vœu public par *oui* et *non*. Cette forme fut adoptée. Huit jours après, il rassembla le peuple qui prononça le jugement dans la même forme. Les deux chefs d'émeute furent pendus : ils étaient du pays, et voleurs de grand chemin. Dix furent fouettés, marqués et

envoyés aux galères de Brest. Tous les autres furent bannis, et, par une recherche exacte des gens sans aveu que l'on fit dans les carrières, ce bannissement fut étendu à deux cent cinquante hommes. Quatre femmes furent fouettées, marquées et envoyées à la maison de correction de Caen.

Un marchand de grains de Bernay nommé Conard ayant acheté une certaine quantité de blé chez un paysan nommé Hebert, malgré la défense faite aux marchands blatiers, par le parlement de Normandie, de se fournir ailleurs qu'au marché, fut condamné à une amende de trois mille livres. Le peuple de la ville de Bernay, considérant Conard comme un accapareur, s'était emparé de sa personne et de celle d'Hebert, vendeur, pour les faire pendre. Il y avait du danger, de la part du juge, à renvoyer ces deux particuliers ; mais les habitants de la campagne voulant se soulever si on ne les renvoyait pas, on envoya demander les ordres de l'Assemblée nationale.

La ville de Vernon était gouvernée par un maire et des échevins nommés par le roi. Dans les derniers troubles, le maire et les échevins s'absentèrent tous, excepté un seul, qui s'associa différents particuliers pour former un conseil. Le premier acte de ce tribunal fut un acte de bienfaisance. Le second en fut la confirmation ; mais les communes n'y furent pas appelées. Cette convocation causa des murmures : le peuple s'assemble, et il s'établit un comité provisoire qui fait disparaître l'ancienne municipalité et l'ancienne milice bourgeoise pour en créer une nouvelle et l'on s'empara de l'Hôtel-de-ville.

Le comité provisoire est opposé à l'ancienne municipalité.

L'un et l'autre demandent réciproquement à l'Assemblée nationale sa destruction.

Mais les choses n'en restent pas là, le comité provisoire croit devoir s'attribuer le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif. Enfin ce comité devient despote.

Ce comité fait imprimer un placard qui est divisé en deux chapitres : le premier chapitre ne contient aucune disposition extraordinaire, il est même sage.

Le second est intitulé *Intérêt général*. Il y est ordonné à tous les laboureurs de se rendre à l'Hôtel-de-ville pour y déclarer la quantité de grains qu'ils pourront fournir à la ville, sinon ils seront déclarés accapareurs ; défense, sous peine d'être déclarés accapareurs, aux laboureurs de vendre chez eux et aux étrangers, et de conduire leurs grains hors de leur territoire.

Il est ordonné aux laboureurs des environs de Vernon de faire battre et de fournir la halle sous peine de 50 livres d'amende et de prison.

En vertu de ce placard, deux curés ont été forcés par une garnison à envoyer leurs grains aux halles de Vernon ; il y a eu des amendes, des décrets, des emprisonnements, comme objet de ressort de la *haute police* [1].

« Il y eut le 3 juillet une émeute à Dieppe, à l'oc-

[1] Pour les troubles de Vernon, voyez Boivin-Champeaux. — *Notices historiques sur la Révolution dans le Département de l'Eure*, p. 89.

casion des blés ; elle commença à six heures du soir, et elle se termina au moment où le Juré-Crieur de la Ville annonça qu'on ouvriroit le lendemain les magasins et qu'on distribueroit de l'argent, du pain et du bled. Le lendemain, les magasins furent en effet ouverts ; mais le bled s'en trouvant avarié, le Peuple ne fut pas satisfait et il alla piller onze magasins qu'on dit appartenir à des Accapareurs. Le bataillon de Béarn resta toute la journée sous les armes ; mais il n'exerça aucune violence. On craignoit une nouvelle émeute pour le 7. On prétendoit que les babitans de la campagne devoient se joindre à ceux de la Ville, pour piller d'autres magasins que le Peuple regardoit comme approvisionnés par des Accaparemens. On est étonné que de pareils malheurs arrivent dans un Port de mer, où les Navires qui visent à obtenir des primes, viennent décharger des grains en abondance ; mais ceux qui voyent tout en fraude supposent que ces Navires, après avoir débarqué ces grains, les rembarquent clandestinement, et vont dans un autre Port obtenir des primes nouvelles. Ils prétendent aussi que la fureur de l'accaparement s'est portée jusqu'à arrher les blés de Normandie qui sont encore sur pied. Une révolte au même sujet s'est manifestée le 4 dans la Ville d'Eu à six lieues de Dieppe.» *(Courrier d'Avignon, n. 57.)*

L'intendant d'Alençon écrit le 18 juillet 1789 : « Je ne dois pas vous laisser ignorer les émeutes multipliées que nous éprouvons dans toutes les parties de ma généralité.... l'impunité dont on se flatte, parce que les juges craignent d'irriter le peuple par des exem-

ples de sévérité, ne fait que l'enhardir. Des malfaiteurs, confondus avec des honnêtes gens, sèment des bruits faux contre des particuliers, qu'ils accusent de cacher des grains ou de n'être pas du tiers-état, et, sous ce prétexte, fondent sur les maisons de ces gens, où ils pillent tout ce qu'ils trouvent, et qui n'évitent la mort que par la fuite. » Aussi le 24 juillet écrit-il que dans sa province « bientôt les droits du Roi ne seront plus payés nulle part. »

Le 4 Août, le régiment de Salis-Samade reçoit ordre, dans la nuit, de laisser cinq compagnies à Pontoise, et de se rendre avec le reste à Écouis, en Normandie, sur la route de Rouen ; quatre compagnies seulement restèrent dans ce bourg, et les autres furent placées dans des fermes voisines. Cette troupe harassée par un service très rude, et ensuite par une marche de 15 lieues en bien moins de 24 heures, se flattoit de respirer un peu dans cette position, lorsque dans la même nuit il lui vint un ordre de M. le Marquis d'Harcourt, qui commande en Normandie, de se rendre en toute diligence à Rouen où le désordre étoit considérable. Le régiment y vole avec le plus grand zèle, et y arrive encore à quatre heures du soir. Le Général leur dit, en autant de termes, à leur arrivée : *Messieurs, le salut du Royaume est confié à votre régiment ; Paris vit du jour à la journée ; si le pain y manque un seul jour, figurez-vous les maux qui en résulteront, et qui se propageront dans tout le Royaume.* Pour empêcher donc que le pain ne vînt à manquer à la Capitale, il étoit indispensable que les approvisionnens qui lui venoient du côté de

la mer, fussent mis à l'abri des pillages qu'ils avoient déjà éprouvés ; il falloit conséquemment que ces convois fussent escortés par une troupe accoutumée depuis long-temps à une discipline inébranlable, en état de résister à la plus grande fatigue, et conduite par des Officiers expérimentés, zélés et intelligens. On étoit mécontent des escortes fournies auparavant à ces convois ; on présuma que le régiment de Salis-Samade, qui venoit de sauver Pontoise et les approvisionnemens qu'elle renfermoit pour Paris, que M. Bailly et M. le Marquis de la Fayette avoient fortement sollicité le Roi d'y laisser, qui, enfin, s'étoit fait connoître si avantageusement, rempliroit beaucoup mieux une mission aussi pénible qu'elle étoit importante ; et ceux qui la lui remirent ne furent point trompés dans leur confiance en un corps dont la réputation étoit depuis long-temps aussi bien établie. M. le Marquis d'Harcourt fit rester sept compagnies à Rouen, et en détacha trois, avec l'État-Major, à Yvetot, une à Caudebec et une à la Bouille. Toutes ces Compagnies n'ont cessé depuis lors de fournir aux convois de grains pour Paris, des escortes par terre et par eau ; les premières, sur la route de Rouen au Havre ; et les secondes de Rouen à Conflans.....

Le procureur de l'élection de Falaise écrit, le 27 juillet, que la populace veut hacher en morceaux le directeur des aides.

Falaise, 12 Août 1789.

Plus de trois cents paysans armés de faulx, de fourches et de fusils, se sont transportés, ces jours derniers,

à l'Abbaye de Villers-Canivet, près de Falaise, et après en avoir enfoncé les portes, ils ont brûlé les archives et se sont emparés du linge et de l'argenterie qu'ils ont pu trouver. Pendant qu'une partie de ces forcenés pillait ainsi l'Abbaye, le reste de la troupe tirait des coups de fusil sur les domestiques, et menaçait d'égorger l'Abbesse qui était madame de Marat. Cette dame s'est jetée plusieurs fois à leurs genoux pour tâcher de les attendrir. Quelques personnes ont été tuées, et, dans ces moments d'horreur, madame de Marat criait à ces furieux : « Tuez-moi, mais épargnez du moins ce que j'ai de plus cher. » En effet, outre les religieuses du couvent, elle avait dans son Abbaye trois de ses sœurs, dont l'une est madame la marquise de Pezai, aussi connue par sa beauté que par ses vertus.

On ne peut trop admirer le courage sensible et généreux de madame l'Abbesse qui est très jeune encore. Toutes ces horreurs n'ont fini que lorsque M. le comte d'Aubigni, à la tête d'une compagnie de cavalerie, s'est jeté, le sabre à la main, sur ces furieux et les a mis en fuite.

Ah ! combien toutes ces calamités font désirer aux bons citoyens de voir renaître l'ordre et la tranquillité et de n'être plus exposés à cette licence effrénée, devenue générale dans tout le royaume, et qui est l'abus inévitable d'une liberté que le peuple est incapable d'apprécier, et dont il paraît si peu digne de jouir.

Rapport fait le 5 août à l'Assemblée nationale de la détention de M. le Duc de la Vauguyon, et de l'avis du Comité de renvoyer cette affaire au pouvoir

exécutif, sauf les raisons qu'aurait le Comité d'informations de s'y opposer :

M. de Mirabeau a prétendu que si l'Assemblée regardoit ce fait comme affaire de Police, la décision devoit être renvoyée au Roi ; mais que si la chose intéressoit le droit Public, on devoit faire garder au Havre M. de la Vauguyon, comme présumé d'être entré dans une conspiration.

M. l'abbé Sieyès avoit opiné à renvoyer au pouvoir exécutif. Suivant un autre Député, on devoit ne pas relâcher M. de la Vauguyon, mais s'en servir à découvrir ses complices.

Cet avis ayant causé assez de rumeur a été combattu et rejeté, et celui du Comité de Rapport a prévalu.

Au Havre, les habitants ayant appris que quatre cents hussards avaient été embarqués à Honfleur pour venir renforcer la garnison de la ville, attaquèrent l'arsenal de la marine, forcèrent les portes, s'armèrent et pointèrent les canons sur la jetée et forcèrent les vaisseaux, porteur ds eshussards, à se retirer.

Le mercredi 5 août, M. le Comte d'Antraigues, au nom du Comité *de Rapport*, a rendu compte de l'attaque d'un bateau de grains destinés pour Paris, et escorté par la Milice Bourgeoise d'Elbeuf. Le peuple de Louviers a arrêté ce transport.

Cette violence et tant d'autres dont le récit déplorable frappe les oreilles de l'Assemblée depuis quinze jours, ont fait naître un projet d'Arrêté sur lequel les opinions se sont partagées. Les uns demandoient que la Milice Bourgeoise seule, et les Tribunaux s'oppo-

sassent aux excès et voies de fait; d'autres, qu'en outre, on autorisât les Juges et Baillis, Sénéchaux, etc., à requérir le secours de Troupes réglées. Ce dernier avis a prévalu.

« Depuis cinq mois, écrit l'assemblée municipale de Louviers, à la fin du mois d'Août, il ne s'est point présenté de laboureurs aux marchés de cette ville. Jamais, quoique de temps à autre il soit survenu des chertés considérables, l'on n'avait vu arriver un pareil événement. Au contraire les halles abondaient toujours, en proportions du haut prix des grains. » En vain la municipalité ordonne aux quarante-sept paroisses environnantes de la fournir de blé ; celles-ci n'en ont cure ; chacun pour soi, chacun chez soi ; l'intendant n'est plus là pour faire fléchir l'intérêt local sous l'intérêt public.

Dans un château dont on ne trouva point le seigneur on prit l'homme d'affaire, on le mit nu, on l'approcha d'un grand feu ; on lui brûla la plante des pieds pour le contraindre à livrer les titres de son maître.

Auprès d'Argentan, la marquise de Saint-Aubin, après avoir vu brûler tous ses papiers, s'entendit condamner à être brûlée elle-même. Heureusement, elle fut tout à coup abandonnée par ses bourreaux, pressés d'aller faire ailleurs une semblable expédition. Ils se transportèrent chez le marquis de Falconet. Ils le trouvèrent étendu sur un sopha ou une paralysie qui lui ôtait l'usage de tous ses membres, le tenait immobile. Ils enfoncèrent ses armoires, prirent tous ses titres, allumèrent un grand feu, et y jetèrent tous ses papiers.

Ils vinrent ensuite chercher le malade, le mirent lui-même sur le bûcher et s'en allèrent. Des paysans qui accoururent, le retirèrent des flammes; il eut un pied et les deux mains brûlés. Le lendemain, on revint chez lui, et on le força, quoique mourant, de se rendre chez un notaire pour renoncer à ses lettres de marquis, et à tous ses droits : « Eh ! monsieur, lui disait-on, vous n'êtes pas plus grand seigneur que le roi qui s'est déclaré du tiers-état. »

Dans une autre ville un gentilhomme paralytique, abandonné sur un bûcher, a été retiré les mains brûlées.

Mercure de France. 1789. Août 198, 204. Septembre, 165, 343. Supplément 3.
Moniteur. Réimpression, I. 506.
H. Taine. *Origines....*, I. 72, 91.
Montjoie. *Conjuration.... Orléans*, II. 107.
Dumouriez. *Mémoires*, II. 39, 42.
Journal de la Correspondance de Nantes, II. 161.
Bulletin de Versailles, n° 26.
A. Langlois. *Lettres sur la ville de Rouen*, 583.

ORLÉANAIS

Un Volontaire d'Orléans nous écrit, que le samedi 15 août, 88 brigands, se disant moissonneurs, se présentèrent à Bascon en Beauce, et le lendemain à un château voisin, où ils demandèrent, sous une heure, la tête du fils du Seigneur, M. Tassin, qui ne se racheta que par une contribution de 1200 livres et le pillage de ses caves. Des Troupes bourgeoises à pied et à cheval, de la Maréchaussée, des Soldats du Régiment *Royal-Comtois*, et des Cavaliers de *Royal-Roussillon* , donnèrent la chasse à ces brigands, dont on portoit le nombre à 2,000 ; il étoit sans doute fort exagéré. On en prit 45 dans les bois ; ils seront jugés incessamment.

M. Tassin, vieillard octogénaire, à qui les soldats du détachement vinrent rapporter 15 louis arrachés aux brigands, voulut leur en faire accepter 25 : douze d'entre eux les portèrent au Comité, en priant de les distribuer aux pauvres d'Orléans.

Orléans, 1er septembre 1789. « Le peuple, chez nous, est dans un état complet d'ébullition révolutionnaire. Il s'obstine à ne pas recevoir un régiment de cavalerie indispensable au maintien de l'ordre. M. Miron de Pont-le-Roi, notre lieutenant de police, est en fuite. Un de nos principaux échevins, M. Alix de la Picardière, et M. Tassin de Villepierre, avocat général, ont dû également quitter la ville pour ne pas être massacrés. Au milieu de ces désordres, nos officiers municipaux donnent des preuves de dévouement et d'énergie. De toutes parts on arrête les perturbateurs, et les prisons se remplissent de plus en plus chaque jour.

« Mais, si les troupes n'arrivent pas, il est craindre que le peuple ne délivre ces dangereux captifs et ne les jette sur nous, la torche dans une main, dans l'autre le couteau. »

24 septembre.

Orléans vient d'essuyer une nouvelle et vive commotion. Elle a eu sa source, comme bien d'autres, dans l'approvisionnement de la Ville, et dans l'indépendance de toute autorité, qu'exerce le Peuple en une infinité de lieux.

Cinq cents Paysans armés ont arrêté, le 12, toutes les voitures venant de la Beauce : on a envoyé, sur les dix heures et demie, 150 Cavaliers ; un deux a été blessé, ils ont fait feu, et sabré ; il y a eu 5 à 6 Paysans de tués, sans compter les blessés. Pareil tumulte à la porte Magdelaine et à celle du Pont. Sur les 4 heures, il y a eu un feu roulant d'une minute, suivi de quelques coups isolés ; à quatre heures trois quarts, une seconde décharge très-précipitée ; et en-

fin, à cinq heures un quart, une nouvelle décharge, également suivie de quelques coups épars. L'affaire s'est passée dans la rue Dauphine, vis-à-vis de l'Eglise de Saint-Marceau, entre les Paysans, les Volontaires et quelques Soldats de Royal-Comtois. Le nombre des morts et blessés est considérable.

Au moment où les cœurs souriaient à l'espérance d'un meilleur avenir, un cri général se fit entendre ; des brigands se répandaient dans les campagnes, pillant, massacrant, mettant tout à feu et à sang ; tout le monde les avait vus, reconnus, dans tels champs, dans tels bois, sur telle route ; ils vont venir... Ils arrivent ! s'écriait-on. La peur gagne toutes les âmes; on se rassemble en désordre, on s'arme, on s'organise; une garde nationale est formée. Lelarge, ancien major, est improvisé commandant ; Burin, Morisset-Rouet, Chevallier-Perreau, Lorieux, Salbrunn, sous-officiers ; on reste jour et nuit sous les armes ; puis, las d'attendre les brigands, on marche à leur rencontre, on les cherche, on ne les trouve nulle part... on en fut quitte pour la peur éprouvée, comme on sait, dans toute la France au même instant ; cette expression *la peur* a, depuis cette époque, une signification politique bien comprise.

L'effroi s'était tellement répandu dans les campagnes, que la ville de Saint-Aignan fut encombrée de fuyards ; on y vit arriver, en toute hâte, M. Amelot, seigneur de la terre du Gué-Péan, commune de Monthou-sur-Cher, avec toute sa famille, traînant avec elle une *lessive entière, encore tout humide,* chargée dans des voitures avec les meubles et effets les plus

précieux. Un autre M. Amelot et sa femme, venant de Paris dans une voiture particulière, se dirigeant à sa terre de Chaillou, près Châtillon-sur-Indre, furent incontinent arrêtés par la garde nationale, dans la ferme croyance que ces deux voyageurs n étaient autres que le roi et la reine quittant la France sous des noms supposés ; la méprise fut bientôt reconnue.

Après la panique, on retomba dans la disette ; 2,000 fr. furent réalisés par souscriptions volontaires pour achat de grains ; on put enfin s'en procurer ; mais la distribution éprouva de grandes difficultés : on n'y parvint qu'à l'aide du concours de la milice bourgeoise, à laquelle on donna de nouveaux chefs, MM. Ducanel, colonel, et Lelarge, major.

Cependant les affaires se compliquaient, la révolution avait éclaté : cette lutte incessante entre le *pouvoir* et le *droit*, dont notre génération ne verra pas le terme, venait de commencer dans la capitale, sentinelle avancée de la France dans toute guerre de principes. Depuis la journée du 14 juillet, une effervescence toujours inquiète et souvent turbulente agitait tous les esprits ; les pouvoirs qui gouvernaient la France étaient loin d'être homogènes ; une certaine tiédeur révolutionnaire animait déjà quelques-uns ; la création d'une administration plus active et plus populaire se faisait sentir.

Cependant une affreuse disette, résultat d'un hiver excessivement rigoureux et peut être aussi de la malveillance, ajoutait aux craintes des émeutes ; il fallait les prévenir. Pour atteindre ce but salutaire, la ville de Saint-Aignan, à l'instar de presque toutes les villes du royaume, créa dans son sein (4 septembre) un corps

municipal avec le titre de *comité permanent*, composé de vingt et un membres, auquel furent attribués provisoirement tous les pouvoirs administratifs de police.

Chartres, 28 juillet 1789.

Le mercredi 22 juillet, on leva dans la ville de Chartres une milice bourgeoise, destinée à monter la garde. Le lendemain 23, les bourgeois se rendirent, à sept heures du matin, dans l'église des Cordeliers ; mais au lieu de se distribuer en corps de garde et en patrouilles, un certain nombre se détacha pour aller à l'Hotel-de-Ville, et faire mettre préalablement le pain de neuf livres à vingt-quatre sols.

Les échevins n'ont pas cru devoir y adhérer ; alors la révolte est devenue générale : on a donné ordre dans toutes les paroisses de sonner le tocsin. Ces magistrats voyant le peuple soulevé lui ont demandé grâce, et le pain a été mis à vingt-quatre sols les huits livres. Le peuple s'est récrié que c'était trop cher, et l'a taxé à vingt sols. Cette taxe consentie ne l'a pas calmé ; il a détruit et brûlé les registres des commis employés aux recettes de différentes portes de la ville. La milice bourgeoise, la maréchaussée et cinquante dragons sont demeurés spectateurs de ce pillage. La maison de M. Belliote a été le théâtre du plus grand désordre ; livres, papiers, meubles, pendules, argenterie, linge, glaces, carrosses, tout a été détruit; le vin, les liqueurs ont été bus sur place: une femme a profité du trouble pour voler ; elle a été fouillée, dépouillée et exposée nue aux regards de la populace.

Ce pillage était tel, que les dragons, la milice

bourgeoise, et les cavaliers de la maréchaussée ont été obligés de faire feu sur le peuple. Huit hommes ont été tués et beaucoup de blessés. On s'attendait le 24 à une nouvelle boucherie; on devait raser la maison d'un sieur Maillard ; mais le calme a été rétabli l'après midi du 23, à trois heures. Les troubles ayant duré depuis huit heures du matin, on a arrêté environ vingt personnes, qu'on a constituées prisonnières, et auxquelles on veut faire le procès comme cause première de la révolte. Il paraît que la cherté du pain a seule occasionné les premiers troubles, et que le peuple ne s'est porté à ces excès que lorsqu'il a vu les échevins disposés à maintenir la cherté. Il faut s'attendre à des scènes pareilles données dans plusieurs villes du royaume.

Quand les esprits sont si mécontens, une étincelle suffit pour produire un embrasement général.

Dès les premiers jours d'avril, des symptômes d'agitation se manifestèrent à Chartres dans des circons tances qui provoquèrent l'installation d'un comité de surveillance et de subsistance, « mais les événements prouvèrent l'insuffisance de ces mesures contre les passions de la multitude, une émeute violente éclata au mois d'Août, sous prétexte de la rareté et de la cherté des grains ; la populace se rua sur la maison de M. Cugnot, directeur des aides, cloître Saint-Martin, la saccagea, entièrement, et brûla sur la place des Epars les registres des commis. D'autres maisons étaient désignées à la fureur des émeutiers et il fallut que le garde nationale, organisée depuis le mois de juillet, usât de la force pour rétablir l'ordre.

On écrit de Chartres, Août 1789 : « Nous nous sommes emparés de huit pièces de canons laissés à l'abandon dans le château de Villebon. Ce sont ces canons que Henri IV donna à Sully. Que dirait ce grand ministre s'il revenait au monde ? Quelle serait sa surprise ! Il nous blâmerait peut-être. Sully, quoiqu'un ami sévère de l'équité, ne l'était pas assez de la liberté ; il ne serait pas à la hauteur de ce siècle. »

Mercure de France. 1789. Août 166. Septembre 339.
E. de Mirecourt. *Avant....*, II. 340.
Journal de la Correspondance de Nantes, I. 332.
E. de Lépinois. *Histoire de Chartres*, II. 507.
J.-J. Delorme. *Histoire de la ville de Saint-Aignan* (Loir-et-Cher), 186.
Mémoires pour servir à l'histoire de l'année 1789, par une Société de gens de lettres, III. 124.

PICARDIE

Neuf cultivateurs de Breteuil écrivent, le 23 juillet, que tous leurs greniers ont été pillés la veille jusqu'au dernier grain. « On menace de piller nos récoltes et de mettre le feu à nos granges quand elles seront pleines.

M. Tassart, notaire, a été visité dans sa maison par la populace et menacé d'être tué. »

A Amiens, au mois de juillet, deux marchands de grains, accusés d'accaparement par la rumeur publique, sont obligés de quitter la ville. On reconnut plus tard que l'accusation était calomnieuse et que, loin d'accaparer les grains, ils en faisaient venir de l'étranger qu'ils vendaient à deux livres au-dessous du cours.

Dès le 8 août, la paix fut troublée à Amiens, à l'oc-

casion des moulins à blé qu'un négociant de cette ville (M. Jourdain de l'Eloge) avait fait construire à la sollicitation du gouvernement et du commerce de grains auquel il se livrait pour maintenir l'abondance au sein de sa patrie. L'Assemblée nationale, instruite des violences que le peuple s'était permises contre ce négociant et sa famille, fit examiner sa conduite ; ayant reconnu qu'il était victime d'injustes préventions, que cette année même, il avait préservé ses concitoyens des malheurs de la famine par d'immenses approvisionnements vendus à un prix modique, elle invita les officiers municipaux à prendre sous leur sauvegarde la vie, l'honneur et les biens de ce respectable citoyen et ceux-ci s'empressèrent d'obtempérer à cette sage invitation.

Mais le 16 août, de nouveaux désordres éclatèrent à Amiens. Un sergent du régiment de Conty, M. Desfourneaux, depuis général, se conduisit en cette circonstance avec tant de bravoure et d'humanité, que la ville crut devoir lui donner un témoignage de l'estime et de la reconnaissance publiques.

La ville de Montreuil-sur-Mer, s'appuyant sur la disparition de M. l'intendant d'Amiens, a entrepris de faire elle-même le recouvrement des droits du roi à ses barrières. Elle a envoyé aussi un mémoire imprimé sous la date nationale et a invité toutes les villes de la province à se réunir à elle pour faire connaître à ce comité le peu de secours de grains qu'elle a reçus ; et mettre le comité à portée, par comparaison avec le règlement arrêté par M. Necker, d'apprécier l'énormité des crimes des accapareurs, et

réparer s'il est possible tous les maux dont ils sont les auteurs, en les punissant, soit par des amendes légalement prononcées contre eux, soit par la confiscation des biens de ceux qui sont fugitifs ou enfin par tel autre moyen qu'on avisera.

On apprend en ce moment que cette milice bourgeoise vient d'arrêter et constituer prisonnières plusieurs personnes accusées d'accaparement de nouveaux blés de la récolte de cette année.

Dans une autre ville de Picardie (Abbeville), on vient de publier des moniteurs pour découvrir les personnes du peuple qui ont renversé les barrières et les corps de gardes des employés des Gabelles.

Les jeunes Boulonnais sollicitèrent, le jour même de l'adoption des couleurs nationales, la grâce de trois contrebandiers condamnés aux galères, et de deux malheureux condamnés à la même peine pour avoir coupé du bois dans la forêt. Le juge qui avait prononcé l'arrêt consentit de suite à les absoudre ; sans doute cette mesure était illégale, car le droit de grâce ne peut jamais émaner que du souverain ; mais l'entraînement des esprits vers une législation plus humaine était tel, que cette remise d'une peine beaucoup trop sévère parut toute simple. Une quête fut faite en faveur des grâciés ; et afin que tous les détenus se ressentissent de la satisfaction générale, on préleva une somme pour les autres prisonniers, dont on ne pouvait obtenir la liberté parce que leurs fautes et leurs condamnations se rattachaient à d'autres causes.

Peu de temps après, un sentiment d'inquiétude et

de défiance devint commun à toute la France ; Boulogne l'éprouva comme les autres provinces. Des bruits mensongers se répandirent et se trouvèrent fortifiés par le manque de subsistances. On ne réfléchissait pas qu'une mauvaise récolte était la cause principale de la rareté des grains. Les esprits exaltés n'approfondissaient rien ; ils accueillaient avec empressement cette dénonciation absurde qu'une *seule* voiture de seigle, destinée pour Dervres, et qu'on disait devoir être exportée à l'étranger, allait amener la famine dans le pays. On crut tout aussi facilement qu'un magasin de blé *destiné à l'exportation,* se trouvait à Waternelle et cependant des commissaires envoyés ne trouvèrent que sept setiers de grains dans une maison habitée par quinze personnes. De telles dispositions firent sentir la nécessité d'une force publique propre à maintenir la tranquillité, exposée à être troublée à chaque instant ; et à l'exemple de Paris, de Saint-Omer, de Béthune, d'Arras et d'autres villes, une garde nationale s'institua sous le nom de Régiment national.

Ce fut un beau jour que celui où les honnêtes citoyens demandèrent eux-mêmes à s'armer pour conserver le calme et le bon ordre ; celui où tout ce qu'il y avait de gens distingués et recommandables briguèrent l'honneur d'être soldats : aussi la garde nationale de Boulogne pouvait-elle rivaliser avec les mieux organisées de la Picardie.

Cependant, en cette circonstance un incident faillit amener des conséquences bien graves et cela par les précautions que l'autorité militaire avait prises et que la prudence pouvait alors commander.

Le dimanche 9 août, jour fixé pour la bénédiction des drapeaux, la garde nationale était rassemblée sur l'esplanade ; mais des fusils n'avaient été délivrés qu'aux grenadiers et chasseurs seulement ; on avait en vain sollicité que les autres compagnies fussent armées. Beaucoup de pourparlers et même des marques de mécontentement avaient eu lieu, lorsque le commandant militaire, pressé de se rendre enfin au vœu des habitants, consentit à délivrer vingt-quatre fusils par compagnie ; en même temps le château qui servait d'arsenal, et qui n'était gardé que par des invalides, fut inopinément occupé par un fort détachement de la garnison. Les portes s'en trouvèrent fermées lorsqu'on se présenta pour obtenir les armes promises : on arrivait à peine que la sentinelle fit feu. Cette détonation inattendue porta l'alarme dans tous les esprits ; on cria à la trahison ; déjà on se préparait au combat et le sang allait couler lorsque heureusement on sut que le coup était par accident, que la sentinelle avait l'arme au bras, que la balle avait frappé la voûte perpendiculairement, et que dès lors il ne pouvait y avoir de mauvaises intentions. Peu à peu le calme se rétablit. Les fusils furent délivrés, on se mit en marche, et la bénédiction des drapeaux eut lieu avec l'ordre et le respect que commandait la solennité d'une semblable cérémonie.

On était encore sous les armes lorsqu'on apprit que le commandant militaire ne se croyant pas en sûreté, avait appelé de Calais, dès la veille, le régiment de Dillon pour renforcer la garnison. Déjà ce régiment était sur les hauteurs de Waquinghen et chaque soldat se trouvait muni de cartouches comme s'il se fût agi

d'une révolte à réprimer. L'étonnement que produisit une semblable mesure ne saurait être décrit : rien, absolument rien ne la nécessitait; aussi l'autorité administrative en comprit toute la maladresse, et obtint contre-ordre. Des commissaires partirent aussitôt, rencontrèrent le régiment à Wimille, le firent retourner sur ses pas, et cet acte de sagesse rassura d'autant plus la population que le lendemain la garnison reçut ordre de partir sur-le-champ. Le même jour, la garde nationale rapporta au château les armes en mauvais état qu'on lui avait délivrées.

A Péronne et Ham, l'ordre étant venu de rétablir les barrières, le peuple a détruit tous les corps de garde, est allé prendre tous les employés chez eux et leur a commandé de déguerpir, sous peine de mort, dans les vingt-quatre heures.

Une lettre des officiers municipaux de la ville de Péronne rend compte de l'arrestation de M. l'abbé Maury à son passage dans cette ville, qui, sous prétexte d'aller solliciter de nouveaux pouvoirs de ses commettants, paraissait vouloir prendre une route opposée à celle qui devait le ramener à l'Assemblée nationale. Les officiers municipaux de Péronne et la garde bourgeoise ont jugé prudent de s'assurer de sa personne en attendant que l'Assemblée nationale ait fait connaître ses intentions.

M. l'abbé Maury a écrit aussi à M. le Président pour l'instruire des motifs de son voyage, et de sa détention à Péronne. Il rend justice aux habitants

de Péronne, qui ont eu pour lui tous les égards qu'il pouvait en attendre.

M. H. Dusevel. *Histoire de la ville d'Amiens*, II. 210.
H. Taine. *Origines...*, II. 80, 90.
Bulletin de la Correspondance de Bretagne, II. 124.
J.-B. Bertrand. *Précis de l'histoire.... de Boulogne-sur-Mer*, I. 185.
Moniteur. Réimpression, I. 211.

POITOU

A la nouvelle de la prise de la Bastille, la municipalité de Niort fait prêter aux commandants des troupes, en garnison dans cette ville, le serment de ne jamais employer les troupes qui sont sous ses ordres contre les citoyens, s'ils n'en sont requis par les officiers civils ou municipaux.

A Chatellerault, le peuple s'empara de l'Hôtel-de-Ville, nomma des échevins et arrêta les magistrats qui s'opposaient à ses arrêts ; on prescrivit aussitôt des mesures pour aller à la recherche des farines.

Le pain fut fixé à 3 sols la livre pour les ouvriers, et à 5 sols pour les nobles.

Parthenay, le 23 juillet 1789.

Détails sur une fausse alarme généralement répandue.

Messieurs,

Il est vrai qu'hier, sur les sept heures du soir, il

nous parvint plusieurs billets portant qu'il y avait une troupe de cinq à six mille hommes qui dévastaient les bourgs et villes qui nous avoisinent; singulièrement, la ville de Clisson, celle de Bressuire, Chollet et Thouars, et qu'il y avait plusieurs châteaux incendiés ; ces bruits parurent prendre quelque consistance, en voyant arriver icy les maisons de Madame la comtesse de Lescure et de Monsieur le marquis de Mauroy, avec armes et bagages, tous saisis de frayeur. Vous jugez bien, Messieurs, que l'alarme se répandit bientôt dans notre ville et aux environs ; nos premiers soins ont été de rassembler nos habitants et Messieurs de la milice bourgeoise ; on les disposa de la manière qui a paru la plus convenable aux circonstances et nous envoyâmes plusieurs pelotons à la découverte. Cependant les paroisses voisines ont fait sonner le tocsin et ont rassemblé leurs habitants; malgré les courses de ceux qui ont été à la découverte, nous n'avons pu apprendre rien de positif, tout était fondé sur des on dit ; la nuit s'est passée dans cette incertitude ; dès ce matin les Syndics des paroisses se sont empressés de conduire et nous amener leurs habitants tous armés et paraissant d'une vigoureuse défense, mais on a été quitte pour l'alarme, et il est probable que ces bruits sont sans fondement; des exprès que nous avons envoyés aux villes sus-dénommées nous ont rapporté qu'il n'existait rien de ce qui s'était répandu et que seulement l'alarme y était connue icy sans trop savoir pourquoi ; ce qu'il y a de très vrai, c'est que personne n'a vu l'ennemy prétendu dont on nous menace, et qu'il n'y a à notre connaissance aucun château

ni villes dévastés n'y incendiés, de sorte que jusque-là nous sommes fondés à croire que tout est faux, et nous le désirons ; s'il arrivait quelque chose d'extraordinaire, nous vous en informerons à l'instant et nous réclamons les mêmes secours de votre ville que ceux que la nôtre se fera un devoir et un plaisir de vous offrir au besoin.

Nous avons l'honneur...

Signé : ALLONNEAU, JALLAY, ALLARD.

A Secondigny, en Poitou, le 23 juillet, les ouvriers de la forêt ont une lettre « qui leur enjoint de courir « sus à tous les gentilshommes de la campagne, et « de massacrer sans merci tous ceux qui refuseront « d'abdiquer leurs privilèges..., avec promesse que, « non seulement il ne leur sera rien fait pour ces « crimes, mais encore qu'ils en seront récompensés. » M. Despretz-Montpezat, correspondant des députés de la noblesse, est saisi ; on l'entraîne avec son fils chez le procureur fiscal, pour le faire signer ; défense aux habitants de lui porter secours, « sous peine de la « vie et du feu. » « Signez, lui dit-on, ou nous allons « vous arracher le cœur et mettre le feu à cette « maison. » A ce moment le notaire voisin, qui sans doute est complice, survient avec un papier timbré et lui dit : « Monsieur, j'arrive de Niort : le Tiers-Etat « en fait autant à tous les gentilshommes de la ville ; « un seul, pour l'avoir refusé, a été mis en pièces à « nos yeux. — Il fallut signer notre renoncement à « nos privilèges et notre consentement à un seul et « même impôt, comme si la noblesse ne l'avait pas « déjà fait. »

La bande annonce qu'elle va travailler de même dans les châteaux du voisinage, et la terreur l'y précède ou l'y suit. « Personne n'ose écrire, mande « M. Despretz, je l'entreprends au péril de ma vie. »

Le Conseil de la ville des Sables donne connaissance aux habitants le 21 août, qu'il a, pour assurer la tranquillité publique, fait placer des pierriers sur le Tabor et un canon à la porte de la Barre ; mais que, n'en ayant point d'autres, il a arrêté que ceux de la Chaume seront transportés aux Sables avec des poudres et autres munitions.

Sur le refus des habitants de la Chaume, on décide de se contenter de ceux qui sont en ville.

Le 10 août, le commandant Allaire, de la milice de Palluau, vient offrir ses services à la ville des Sables d'Olonne, en cas d'invasion des brigands ou des Anglais. Il sollicite les secours de la ville des Sables pour Palluau, si cela était nécessaire.

Le lendemain, des offres semblables sont apportées à la ville par des députés de Saint-Jean-des-Monts, de Beauvoir et de Sallertaine.

9/10 août 1789.

... La disette menaçait la nation, et la malveillance cherchait à l'exciter contre ses représentants. Ce plan enveloppait toute la France, et des révoltes furent excitées dans les provinces les plus éloignées.

La nuit du dimanche au lundi 10 août, Fontenay eut la sienne. Des artisans, des journaliers et des femmes s'attroupèrent sur la place Blossac, armés de

triques et de bâtons. L'émeute assiégea la maison du sénéchal Savary de Beauregard, située rue de la Fontaine, l'envahit, brisa les meubles et voulut massacrer cè magistrat qui parvint à s'échapper par les toitures. Un boulanger de la même rue, soi disant complice des prétendus accaparements de blés du sénéchal, fut contraint de fuir de la même manière, après avoir tué, d'un coup de fusil, un enfant qui assistait au siège de la maison. Les compagnies du régiment de Lorraine, la maréchaussée et une foule de commissaires arrivèrent sur le lieu du tapage, empêchèrent de mettre le feu aux halles, et dispersèrent les émeutiers qui allèrent visiter les magasins des autres boulangers. Le lendemain matin, la jeunesse de la ville, formée en garde urbaine, depuis que le bruit s'était répandu qu'une troupe de brigands parcourait les campagnes pour piller et brûler, s'empresse d'offrir son concours au maire. Elle parut en armes dans les rues, calma les mécontents et repoussa les chefs. Ceux-ci dirigèrent alors leur troupe vers Chassenon, où l'on prétendait que le comte d'Artois et d'autres seigneurs étaient cachés par le propriétaire, M. Walsh. Un détachement de la jeunesse les accompagna, afin de prévenir tout désordre.

Ils ne trouvèrent qu'un bon repas et retournèrent sur les 10 heures du soir. Le mardi matin, la force armée fut régularisée, et on fit arrêter un nommé Poirier, tailleur de pierres, qui avait dirigé les troubles et s'était, disait-on, fait donner de l'argent par menaces. Son procès s'instruisit sur-le-champ, et dura de 9 heures jusqu'à 11 1/2 de la nuit, puis il fut pendu à 3 heures devant la grande porte de l'église

Notre-Dame. Le boulanger qui avait tué un enfant fut condamné à la même peine, et exécuté en effigie. Les meneurs prirent la fuite [1].

. . . . . .

Le corps de ville, impuissant à réprimer seul de pareils excès, s'adjoignit, le 1er octobre, un comité patriotique composé de MM. Chevallereau, — Tillon aîné, notaire, — Robert père, — de Bessé du Pasty — Brisson, médecin, — Prieur, — Auduit, avocat, — Jousseran, procureur, — Ballard, greffier des chirurgiens, — Baudry d'Asson, major-général au régiment national, — Sabouraud aîné, de Saint-Jean, — Guillet aîné, procureur. Le Comité acheta du blé, fit des emprunts suffisants pour la création de magasins, et fit contribuer toute la population à cette bonne œuvre.

L'émeute du 10 août à Fontenay s'étendit dans plusieurs communes environnantes.

A Mouilleron en Pareds, le curé, Marie-Barthélemy Guignefolleau (qui prêta plus tard le serment à la Constitution civile du clergé), et le nommé Cahors, poussèrent au pillage les habitants dans les derniers jours de septembre.

Le 22 juillet 1790, le curé et autres furent condamnés à être bannis du ressort du département de la Vendée pendant trois ans par sentence prévôtale ren-

[1] Extrait du procès-verbal original, rédigé après l'émeute (arch. de la municip. de Fontenay). Le corps de ville en envoya un double à l'Ass. nat. et le Roi accorda un règlement aux boulangers qui résistèrent d'abord à son établissement...

due par le siège de la maréchaussée de Fontenay-le-Comte.

Lettres des officiers municipaux de Parthenay. Archives de la Société de statistique des Deux-Sèvres.

H. Taine. *Origines....*, I. 95.

Archives du département de la Vendée. Série L. Cure, Fabrique.

Archives municipales des Sables d'Olonne. Registre des délibérations.

Benjamin Fillon. *Recherches....* Fontenay, I. 337.

Archives municipales de Niort. Délib. du 26 août.

Buchez et Roux. *Histoire parlementaire*, II. 144.

PROVENCE, COMTAT-VENAISSIN

En Provence, non content de brûler les anciens titres, on veut en obtenir de nouveaux et on emploie un moyen irrésistible pour arriver à ce résultat.

Le 31 juillet, un gentilhomme provençal, seigneur de la terre d'Orvès, voit son château brusquement envahi par une troupe de gens armés de bâtons et suivis d'un notaire qu'ils ont amené de force. Ce notaire est contraint de dresser un acte par lequel le gentilhomme leur fait toutes les renonciations qu'ils demandent. Sur son refus de signer, il reçoit cent coups de bâtons; on le laisse à moitié mort et on lui conseille de réfléchir jusqu'au lendemain.

Pendant la nuit, les domestiques de M. d'Orvès s'empressent de le mettre en lieu de sûreté; ses bourreaux ne manquent pas de revenir, le lendemain, 1er août. Furieux de l'absence du gentilhomme, ils le cherchent inutilement, et, persuadés qu'il se dérobe,

à la faveur d'une de ces cachettes pratiquées avec tant d'habileté dans les vieux châteaux, ils mettent le feu partout, afin de le brûler vif ou de le contraindre à se découvrir.

Voyant tout le manoir en cendre et pas de gentilshommes pour signer l'acte, ils se décident à procéder au partage du domaine territorial.

Mais là fut le difficile.

Aucun de ces paysans avides et cruels ne parut content de son lot. Chacun réclamait et voulait obtenir la plus grosse part. Bref, ils tournèrent contre eux-mêmes les armes qu'ils avaient apportées, ce jour-là, pour avoir raison définitive de M. d'Orvès; ils s'en servirent si bien, qu'il resta douze morts et autant de blessés sur le champ de bataille.

Nous ne savons encore s'il faut ajouter foi à une relation imprimée qui circule depuis plusieurs jours dans la capitale ; elle fait mention d'une découverte de 60.000 fusils, faite à Marseille, dans le dépôt d'armes ; elle rapporte que le magasinier est arrêté, et qu'on lui fait son procès, afin de vérifier comment ce dépôt, qui, lors d'une visite faite quelques jours avant, se trouvait sans armes, en avait été si abondamment fourni en si peu de temps.

« Aix, 30 août 1789.

« Mon cher compatriote,

« Nous sommes toujours ici dans une situation bien alarmante. On ne brûle pas encore les châteaux, comme en Dauphiné et en Bourgogne; mais tout le monde se croit à la veille d'assister au spectacle de

ces dévastations sauvages. Les campagnes sont remplies de gens sans aveu qui courent les bois et les champs, sans ménager les productions, sous prétexte de la liberté de la chasse.

« J'ai beau adresser des réclamations à mes fermiers, ils ne me payent plus.

« Avant-hier, une émeute effroyable éclatait à Marseille. La milice citoyenne ayant voulu disperser un attroupement, fut reçue par une grêle de pierres.

« On commanda le feu.

« Un des mutins tomba mort, douze autres furent blessés.

« La bande ne se dispersa pas, malgré l'énergie des soutiens de l'ordre; elle releva le cadavre et le porta chez M. de Caraman, gouverneur de la province. Il n'était pas chez lui ; mais, un instant après, les forcenés le rencontrèrent dans la rue. Un d'eux tira son sabre pour le frapper. C'en était fait du pauvre gouverneur, très brave et très digne homme, s'il n'eût été sauvé par le dévouement de son domestique, qui arrêta le bras de l'assassin. M. de Caraman, sans armes et poursuivi par cette troupe de lâches, dut se réfugier dans le fort Saint-Nicolas, où il est encore.

Les scélérats allèrent porter le cadavre chez le sieur La Flèche, échevin de Marseille. Ne le trouvant pas, ils pillèrent sa maison et brûlèrent sous ses fenêtres le corps de l'homme tué par la milice bourgeoise.

« Les Suisses arrivèrent à temps pour saisir vingt-huit de ces bandits, et on les enferma au fort Saint-Jean.

« Ils sont pendus à l'heure qu'il est.

« Mais on a beaucoup à craindre, si on ne contient

pas leurs camarades, qui menacent de tout mettre à feu et à sang et de brûler le port de Marseille. Chez nous, il a fallu doubler la garde, afin de prévenir le reflux de cette canaille sur notre ville.

« Ah ! mon cher compatriote, vous êtes bien heureux de ne plus habiter la France ! »

D'après une autre lettre d'Aix :

« Il y a eu beaucoup de tumulte à Marseille le « 20 Août. On a dévasté la maison d'un consul et « brûlé presque tous ses meubles et ses papiers. Une « trentaine des mutins ont été saisis.

« Le 21 au soir, l'alarme a été portée ici. On dé« bitoit qu'une bande de ces brigands étoit venue s'y « refugier de Marseille. Nos portes furent fermées et « gardées par des troupes bourgeoises, etc.

« Dimanche dernier, presque tous nos citoyens se « sont enrégimentés. Il y avoit assemblée dans la « plupart des églises. M. d'Albertas et M. de Mey« ronet sont capitaines. Mais toutes les assemblées « n'ont pas fait leurs élections d'après les mêmes « principes. Celle de l'église des Carmes a choisi pour « capitaine un homme chargé de laver les tonneaux « et les cuves du Chapitre. Ce capitaine compte au « nombre de ses fusiliers le comte de Galifet, » etc.

Orgon, 30 août 1789.

J'ai oublié de faire mention que, depuis quelques jours, je suis infecté de toute la populace du pays qui va à la chasse : on croirait que tous les vieux fusils rouillés de la Provence sont en l'air, pour tuer toutes sortes de gibier ; le plomb est tombé cinq à

six fois dans mon cabriolet et autour de mes oreilles. L'Assemblée nationale ayant déclaré que tout homme a droit de tuer le gibier sur ses terres, et avançant cette maxime si absurde comme déclaration, quoiqu'elle soit si sage comme loi, sans aucun statut pour assurer le droit du gibier au propriétaire du sol, selon la teneur du décret, a, selon ce que l'on me rapporte, rempli toutes les terres de France de chasseurs nuisibles. Les déclarations au sujet des dîmes, des taxes, des droits féodaux, etc., ont produit les mêmes effets. On parle, dans les déclarations, de conditions et de compensations ; mais une multitude effrénée profite de l'abolition, et se moque des obligations ou des compensations.

Le 3 septembre, vers le soir, un nombre considérable de paysans qui s'étaient attroupés dans les Carréteries, s'emparèrent des portes Saint-Lazare, Limbert et Saint-Michel, en chassèrent les préposés et enlevèrent les registres de l'octroi, dont la recette annuelle formait alors, pour la ville d'Avignon, un revenu de 170.000 livres. Un certain Bonivot, natif de la Franche-Comté, avait été requis par Peytavin, Chaussé et Molin, agens subalternes des grands meneurs, Peyre et Audiffret l'aîné, qui dirigèrent sourdement cette sédition.

Un pareil attentat ne pouvait qu'entraîner avec lui les plus grands désordres ; aussi, s'empressa-t-on de prendre tous les moyens propres à le réprimer. Le vice-légat se rendit à l'instant même en personne, à l'Hôtel-de-Ville, où il trouva les conseils et un grand nombre de citoyens justement effrayés des fâcheuses

conséquences qui pouvaient en résulter. Ils délibérèrent d'assembler les sept compagnies de la garde nationale, mais reconnaissant qu'il était question de sévir contre des citoyens qui avaient été égarés et paraissaient n'avoir agi que par des impulsions étrangères, on arrêta de leur envoyer quelques hommes influents pour les engager à se retirer, à laisser les portes libres et à déposer les armes ; ce qui fut exécuté sur divers points ; car, à neuf heures du soir, sur sept portes, cinq étaient déjà rendues, et une heure après, celle de Saint-Michel fut également évacuée.

Il n'en fut pas de même de la porte Saint-Lazare, qui se trouve située au bout de la rue Carréterie, vers la place des Carmes, foyer de l'émeute et quartier habité par Peyre, celui de tous les meneurs le plus acharné à attiser le feu de la discorde. On y envoya député sur député, mais rien ne put ramener au devoir ces hommes dont le délire était à son comble. Molin, l'un de leurs principaux chefs, les avait animés à tel point qu'ils finirent même par maltraiter les députés conciliateurs, tous hommes honorables, qui leur furent envoyés et dont l'un surtout, après avoir couru de grands dangers, ne parvint à sauver sa vie qu'à la faveur de l'obscurité de la nuit.

Cependant les rebelles se décidèrent, eux aussi, de leur côté, à envoyer des émissaires à l'Hôtel-de-Ville pour essayer quelque transaction. Le vice-légat les reçut froidement, mais les engagea avec bonté à se retirer chacun chez soi, leur promettant qu'à ces conditions tout le passé serait mis en oubli; et comme à leur tour ils voulurent imposer certaines

conditions à l'autorité, Casoni leur déclara avec fermeté que, s'ils ne se soumettaient pas de bonne grâce, il allait donner des ordres pour faire dresser une potence où ceux des insurgés qui seraient pris les armes à la main seraient pendus sur-le-champ. Mais ces malheureux, également insensibles au pardon et à la menace, ne donnèrent aucune satisfaction à l'autorité, et se retirèrent, bien déterminés, disaient-ils, à laisser décider le différend par le sort des armes. Ce fut alors seulement que la troupe nationale fut commandée pour se rendre à la porte Saint-Lazare, avec ordre d'en finir d'une manière ou d'autre avec les rebelles. A peine ce détachement, commandé par le marquis de Rochegude, était-il arrivé, que tous les paysans, à l'exemple de leurs chefs, avaient pris la fuite.

Dans cette dernière affaire, Peyre-Audiffret aîné, Chaussé, Peytavin et Molin, tous faisant partie de la milice Avignonaise, furent plus ou moins compromis.

L'on procéda contre eux à une information qui donna lieu à les décreter les uns et les autres de prise de corps. Mais ce décret ne fut mis à exécution que contre Peytavin et Chaussé, qui furent en effet incarcérés : les trois autres avaient pris la fuite.

On cite ce propos tenu par Chaussé au moment où on le conduisait en prison : « Si je suis puni, M. Peyre, notre major, doit l'être beaucoup plus sévèrement, puisque c'est lui qui a tout tramé, tout ourdi, tandis que nous n'avons fait que nous conformer à ses ordres. » Quant aux paysans, quatre seulement furent saisis les armes à la main ; et ils furent aussi incarcérés.

La Tour d'Aigues, 12 septembre 1789.

Le baron souffre énormément par la révolution ; une grande étendue de pays qui appartenait à ses ancêtres, a été cédée pour des rentes, des cens, et autres paiements féodaux, de sorte qu'il n'y a aucune comparaison entre les terres retenues et celles cédées de cette manière, par sa famille. La perte des droits honorifiques est beaucoup plus considérable qu'elle ne paraît, et entraîne celle de toute influence ; il était naturel de chercher quelque compensation simple et facile : mais la déclaration de l'Assemblée nationale n'en accorde aucune ; et il est évident, dans ce château, que les rentes que l'Assemblée nationale a déclarées rachetables, ne se paient plus sans que le propriétaire ait reçu aucune sorte de récompense. Le peuple est en armes, et dans ce moment fort agité. La situation de la noblesse, dans cette province, est réellement digne de pitié ; les nobles appréhendent qu'on ne leur laisse rien, sinon les châteaux qu'il ne plaira pas à la populace de brûler ; que les métayers ne gardent les fermes sans payer la moitié du produit au propriétaire ; et qu'en cas de refus de paiement de leur part, il n'y ait pas de loi ni d'autorité assez puissante pour les contraindre. Il y a cependant ici une grande et agréable société, et fort gaie, considérant les malheurs du temps et les pertes du baron, qui avait hérité de ses ancêtres d'immenses possessions que la Révolution vient de réduire à rien. Ce château, qui est encore brillant dans ses ruines, les arbres majestueux, le parc, les armes de la famille, la liberté, la fortune et même la vie des propriétaires sont à la merci d'une populace armée. Quel spectacle !

24 septembre.

Il y a environ un mois que 42 hommes de la Compagnie de M. le Chevalier de Raulin, Capitaine au régiment de Dauphiné, en garnison à Toulon, désertèrent sans aucun motif. L'Officier l'apprend, monte à cheval, les rejoint à 4 lieues de Toulon : il falloit ou prier, ou commander; il prend ce dernier parti : il leur reproche de l'avoir quitté ; leur dit qu'il vient au milieu d'eux pour les ramener ou périr; et mettant l'épée à la main, il ajoute : *Messieurs, au nom du Roi et de la Nation, je vous ordonne de me suivre.* Ce ton de confiance réussit, et le brave Officier eut l'avantage de ramener les soldats à leur devoir.

A. Young. *Voyage...*, II. 58, 61.
Observateur. I. 123.
Ch. Soullier. *Histoire de la Révolution d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, I. 15.
E. de Mirecourt. *Avant....*, II. 280, 364.
Journal de la Correspondance de Nantes, II. 64.

APPENDICE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 Juillet

M. le président fait faire lecture d'une lettre écrite par M. de Montmorin, qui a envoyé une lettre de M. le duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre, pour être communiquée à l'Assemblée. Ces deux lettres sont conçues en ces termes :

« Versailles, le 27 Juillet 1789.

« M. le président, M. l'ambassadeur d'Angleterre m'a prié instamment d'avoir l'honneur de vous communiquer la lettre ci-jointe. J'ai cru d'autant moins pouvoir me refuser à ses instances, qu'il me prévint, en effet, verbalement dans les premiers jours du mois de juin, d'un complot contre le port de Brest. Ceux qui le méditaient demandaient quelques secours pour l'expédition, et un asile en Angleterre ; M. l'ambassadeur ne me donna aucune indication relative aux auteurs de ce projet, et m'assura qu'ils lui étaient

absolument inconnus. Les recherches que j'ai pu faire, d'après des données aussi incertaines, ont été aussi infructueuses, comme elles devaient l'être, et j'ai été, dans le temps, obligé de me borner à engager M. le comte de la Luzerne à prescrire au commandant de Brest les précautions les plus multipliées et la vigilance la plus exacte.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

« *Signé*, Le comte DE MONTMORIN. »

« Paris, ce 26 juillet 1789.

« Monsieur, il m'est revenu de plusieurs côtés qu'on cherchait à insinuer que ma cour avait fomenté en partie les troubles qui ont affligé la capitale depuis quelque temps ; qu'elle profitait de ce moment pour armer contre la France, et que même une flotte était sur les côtes pour coopérer hostilement avec un parti de mécontents. Tout dénués de fondement que sont ces bruits, ils me paraissent avoir gagné l'Assemblée nationale ; et le *Courrier national,* qui rend compte des séances des 23 et 24 de ce mois, laisse des soupçons qui me peinent d'autant plus, que vous savez, monsieur, combien ma cour est éloignée de les mériter.

« Votre excellence se rappellera plusieurs conversations que j'eus avec vous au commencement de juin dernier; le complot affreux qui avait été proposé relativement au port de Brest; l'empressement que j'ai eu à mettre le roi et ses ministres sur leurs gardes; la réponse de ma cour qui correspondait si fort à mes sentiments, et qui repoussait avec horreur la

proposition qu'on lui faisait; enfin les assurances d'attachement qu'elle répétait au roi et à la nation. Vous me fîtes part alors de la sensibilité de Sa Majesté à cette occasion.

« Comme ma cour a infiniment à cœur de conserver la bonne harmonie qui subsiste entre les deux nations, et d'éloigner tout soupçon contraire, je vous prie, monsieur, de donner connaissance de cette lettre, sans aucun délai, à M. le président de l'Assemblée nationale. Vous sentez combien il est essentiel pour moi qu'on rende justice à ma conduite et à celle de ma cour, et de chercher à détruire l'effet des insinuations insidieuses qu'on a cherché à répandre.

« Il importe infiniment que l'Assemblée nationale connaisse mes sentiments, qu'elle rende justice à ceux de ma nation, et à la conduite franche qu'elle a toujours eue envers la France, depuis que j'ai l'honneur d'en être l'organe.

« J'ai d'autant plus à cœur que vous ne perdiez pas un seul instant à faire ces démarches, que je le dois à mon caractère personnel, à ma patrie, et aux Anglais qui sont ici, afin de leur éviter toutes réflexions ultérieures à cet égard.

« J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, etc.

« *Signé,* DORSET. »

L'Assemblée ordonne que ces deux lettres seront annexées au procès-verbal, rendues publiques par la voie de l'impression, et charge M. le président d'écrire à M. de Montmorin, pour lui témoigner la satisfaction de l'Assemblée.

La séance est levée.

Séance du 17 Août

M. le baron de Marguerites fait ensuite lecture d'une lettre signée par MM. les gentilshommes bretons, actuellement à Brest, par MM. les officiers de l'artillerie et du génie, des régiments de Normandie et de Beauce, et par le commandant en second de la marine; dans cette lettre, MM. les gentilshommes bretons se plaignent amèrement du soupçon injurieux que l'on voudrait répandre sur la noblesse de la province, relativement au complot formé contre le port de Brest, d'après l'annonce vague de M. l'ambassadeur d'Angleterre : ils ajoutent que de pareils bruits ne sont propres qu'à semer la défiance et la division entre les diverses classes de citoyens d'une grande province, ainsi qu'à donner lieu à des actes repréhensibles, également contraires à la liberté individuelle, à l'ordre public et à l'honneur national; qu'en conséquence il est urgent d'engager M. le duc de Dorset à donner des renseignements plus précis relativement au complot qui a, dit-on, menacé le port de Brest, afin que, s'il est avéré qu'aucun gentilhomme breton ne s'est rendu coupable de cette affreuse trahison, un témoignage public anéantisse promptement les effets de la calomnie; et afin aussi que si quelque gentilhomme se trouve convaincu d'avoir trempé dans ce complot criminel, son nom soit voué à l'exécration publique, la noblesse n'ayant rien de plus à cœur que d'appeler sur la tête du coupable la vengeance des lois.

TABLE

PREMIÈRE PARTIE

La Prise de la Bastille..... 8
Appendice..... 86

DEUXIÈME PARTIE

Les émeutes en province..... 1
Alsace..... 8
Angoumois, Aunis, Saintonge..... 13
Anjou, Touraine..... 16
Auvergne..... 21
Bourgogne..... 25
Bretagne..... 38
Champagne..... 65
Dauphiné..... 78
Flandre..... 83

Franche-Comté..... 89
Guyenne..... 100
Isle de France..... 105
Languedoc, Roussillon..... 123
Limousin..... 130
Lorraine..... 137
Lyonnais..... 145
Maine..... 156
Normandie..... 166
Orléanais..... 193
Picardie..... 200
Poitou..... 207
Provence, Comtat-Venaissin..... 214
Appendice..... 223

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.